n° 7 – 2010

Melvan

La Revue des deux îles

patrimoine historique et naturel des îles d'Hoedic et de Houat

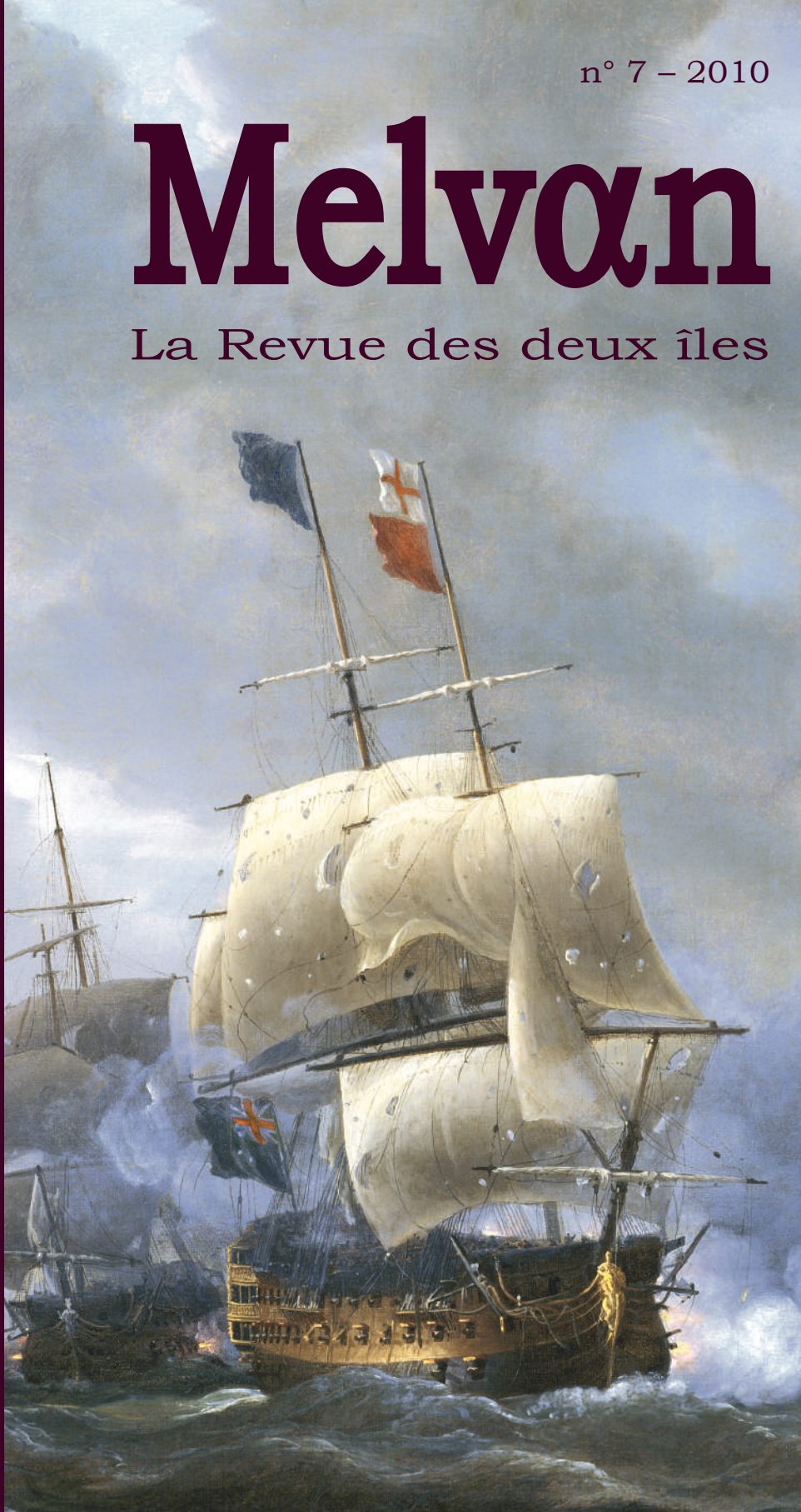

« *Heart of oak are our ships,*
Jolly tars are our men;
We always are ready,
Steady boys, steady,
We'll fight, and we'll conquer
Again and again »

« Cœur de chêne sont nos navires
Joyeux marins sont nos hommes
Toujours nous sommes prêts
Debout les gars, debout
Nous nous battrons et nous vaincrons
Encore et encore »

David Garrick
Hymne de la Royal Navy britannique
écrit en décembre 1759
suite à la bataille des Cardinaux

MELVAN
melvan@melvan.org
www.melvan.org
56170 Île-d'Hoedic

En couverture

LE *ROYAL GEORGE* DANS LA BATAILLE DES CARDINAUX

Vaisseau anglais de l'amiral Hawke
le 20 novembre 1759 au sud d'Hoedic
Peinture de Nicholas Pocock – 1812
© National Maritime Museum, Greenwich London

Melvan

La Revue des deux îles

N° 7

—

2010

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

La Revue des deux îles

C'est bien l'*Union Jack* qui flotte en couverture, à l'occasion du 250e anniversaire de la bataille des Cardinaux. En novembre 1759, les vaisseaux anglais de l'amiral Hawke infligèrent, entre Hoedic et Le Croisic, une « cuisante défaite » à la flotte française du maréchal de Conflans. *La Revue des deux îles* consacre un cahier spécial à cette bataille navale qui fut décisive pendant la guerre de Sept Ans, sous le règne de Louis XV.

L'histoire de l'Église dans les deux îles, qui se poursuit entre Révolution et Empire dans ce numéro, est aussi imprégnée de présence anglaise. Une présence telle que, à la fin de sa vie, le recteur Jean Marion ne signera plus que du nom de John Marion.

L'évocation du *Roi Gradlon*, mythique navire des Phares et Balises, l'étonnant périple d'un phoque veau-marin et les racines hoedicaises d'un beau roman de Jean Noli, *La Grâce de Dieu*, sont les autres facettes des deux îles évoquées dans ce numéro.

Fidèle à son parti pris d'éclectisme, *La Revue des deux îles* est votre revue. Faites-nous part de vos propositions et suggestions et partageons notre passion !

MELVAN

Cette publication résulte
d'un travail entièrement bénévole.
Melvan remercie tous ceux
qui ont contribué à sa réalisation.

Sommaire

page

■ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocraties spontanées (1786-1820) — 9
Henri Buttin

■ Le *Roi Gradlon*, le vieux monarque des mers tient bon — 75
Jean-Paul Kauffmann

La bataille des Cardinaux *Coordination Aristide Lévi* — 83

■ 1759 : l'Europe entre guerres et paix — 85
Aristide Lévi

■ Le Trafalgar oublié : The Battle of Quiberon Bay - 1759, le point de vue de Dartmouth — 91
Jane Harrold

■ 20 novembre 1759 : une cuisante défaite au large des Cardinaux — 115
Guy Le Moing

■ L'archéologie sous-marine à la rencontre de la bataille des Cardinaux — 131
Jean-Michel Ériau

■ Première observation à Hoedic d'un phoque veau-marin *Phoca vitulina*, histoire de son périple estival — 145
Arnaud Le Nevé

■ Une brève histoire des familles Hamel et Noli à Hoedic — 155
Matthieu Noli

Orthographe d'« Hoedic » et de « Houat »

L'orthographe de Houat est aujourd'hui stabilisée mais celle d'Hoedic reste très fluctuante.

Pour l'ensemble de ses écrits et publications, Melvan a retenu l'orthographe « Hoedic ». Nous avons décidé de ne pas utiliser le tréma (Hoëdic) qui est une pratique récente et source d'erreur de prononciation : Hoedic se dit « édic » et non « oédic ». Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter à l'article *Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat*, de G. Hatchiss, paru dans le premier numéro de *La Revue des deux îles*.

Néanmoins, dans les citations ou publications de textes anciens, nous respectons l'orthographe de l'auteur, pour Hoedic comme pour Houat.

Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1786-1820)

Henri Buttin

Hoedic 56170.

Résumé : Tout a déjà été écrit sur les années de la Révolution française et du Premier Empire. Cependant un modeste curé de campagne devenait le gouverneur de deux minuscules îles des côtes bretonnes partagées entre une tutelle française de droit mais peu active et une présence de fait de la marine anglaise dès la belle saison. Cette expérience unique dans l'histoire de l'Église, fut admirablement assumée de 1786 à 1820 par Monsieur Jean Marion sur les îles de Houat et d'Hoedic, sans la moindre ambition personnelle.

À Marie-Paule,
ce travail à quatre mains.

Prologue

Cet article fait suite à celui que *La Revue des deux îles* avait publié dans son n° 5 sous le titre : « *Les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française* ». Il traite de la genèse de ces théocraties [1] durant la période 1786-1820 car c'est au cours de ces années que, pour gérer et administrer deux nouvelles paroisses créées par le diocèse de Vannes, s'est spontanément mis en place un système inédit, atypique et vraisemblablement unique dans toute l'Église de France. Cette histoire de l'Église sur Houat et Hoedic, sera ultérieurement suivie d'articles qui couvriront, de 1821 à 1990, la stabilisation, l'apothéose puis la désagrégation de ce système de gestion des deux îles.

Une singularité dans l'histoire de l'Église de Vannes

Depuis le XI^e^ siècle et jusqu'à la fin du XVIII^e^, Houat et Hoedic ont été des éléments du patrimoine de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Pendant toute cette période, des moines, jaloux d'assurer la sauvegarde de leurs privilèges, ont eu recours à toutes les techniques dont ils pouvaient disposer pour faire obstacle aux interventions du diocèse de Vannes sur leurs terres. Lorsque, pour la première fois dans les années 1620, Monsieur Laudriec [2], recteur de Saint-Goustan-de-Rhuys, paroisse sur le territoire de laquelle se trouvait l'abbaye, avait voulu apporter le concours de son ministère aux îliens, les moines n'avaient pas hésité à saisir la justice pour y faire obstacle. Et ils avaient gagné leur procès.

1.« *Théocratie : régime où l'Église, les prêtres jouent un rôle politique important* » selon le Grand Robert. C'est sans doute un terme un peu emphatique pour deux petites îles qui, ensemble, ne font que 500 ha de surface et n'avaient, en tout, guère plus de trois cents habitants à l'époque. Mais il exprime cependant une réalité, car ces deux îles étaient alors administrées par le ou les deux prêtres que leur affectait le diocèse de Vannes.

2. « Monsieur » est le titre des membres du clergé à l'époque, qu'ils soient évêques ou curés. L'usage du titre « recteur » pour les curés sera postérieur.

L'évêque de Vannes s'était alors penché sur le problème et, après de longues et difficiles négociations, il avait cru avoir trouvé un compromis que les moines pourraient accepter. Il avait donc décidé, par une ordonnance de 1653, qu'un « desservant » serait affecté par le diocèse à chacune des deux îles mais qu'il y serait présent pour le compte des moines, chargé de la perception de leur dîme [3] et rémunéré par une pension de l'abbaye. Les moines ne s'étaient pas pour autant avoué vaincus. Ils avaient longtemps trouvé mille raisons pour continuer à faire obstacle à l'arrivée de ces « desservants » diocésains.

Cependant, à la fin du XVII[e] siècle, le maréchal Sébastien Le Prestre de Vauban faisait édifier sur les deux îles des fortifications pour une défense avancée de Belle-Île. Le gouverneur de la citadelle, chargé de doter ces fortifications de petites garnisons, avait exigé du diocèse que des aumôniers soient mis à leur disposition sur place. Les moines avaient alors dû s'incliner et les premiers « desservants » diocésains étaient arrivés sur Houat et sur Hoedic en 1693, avec les premières garnisons.

Il avait été ensuite bien difficile au diocèse de Vannes de trouver des candidats pour ces postes sur des îles perdues et très inconfortables, mal rémunérés et au milieu de populations misérables. Il avait cependant pu, avec plus ou moins de régularité, leur trouver des titulaires durant tout le XVIII[e] siècle.

À la veille de la Révolution française, des prêtres du diocèse sont donc toujours présents sur Houat et sur Hoedic mais au nom et pour le compte des moines de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. La Révolution française va mettre fin à ce statut quelque peu bâtard et lui substituer un régime dans lequel les « desservants » du diocèse vont devenir non seulement les pasteurs en charge des îliens mais encore, sur chaque île, le gérant de la communauté des îliens. Le desservant va être « l'officier public », responsable de l'administration, de l'ordre public, l'unique interlocuteur des îliens avec les autorités du continent.

De ce nouveau régime va résulter sur Houat et sur Hoedic l'élaboration de deux véritables théocraties, sans doute nées spontanément mais qui vont demeurer actives jusqu'à la fin du XX[e] siècle. Pendant deux siècles elles ont été tolérées, à l'occasion même consolidées, par les autorités civiles et religieuses du Morbihan. Mais dans une république revendiquant une laïcité à la française dont des hommes d'Église s'accommodaient volontiers, elles furent aussi, parfois, jugées encombrantes.

Pour une Révolution française dont le moteur le plus efficace avait été la promulgation d'une Constitution civile du clergé, la mise en œuvre de ces théocraties, puis leur pérennité, est un cas certainement unique dans toute l'histoire de la Nation française.

Afin de réaliser ce que purent être ces deux siècles de théocratie spontanée, il importe de bien saisir l'évolution de la conjoncture dans laquelle « baignèrent » ces deux petites îles au cours des années charnières de la fin du XVIII[e] et du début du XIX[e] siècle. Les pièces d'archives sont à cet égard très précieuses ; certes incomplètes, elles sont cependant suffisantes pour saisir cette évolution. La plupart sont encore inédites. En les reproduisant, par extraits ou dans leur intégralité, il est possible d'apporter une contribution singulière, non seulement à une phase clef de l'histoire de Houat et d'Hoedic mais encore à l'histoire du diocèse de Vannes. Et même, dans une certaine mesure, une contribution singulière à une histoire dépassant largement les limites du Morbihan. Car les deux îles se trouvèrent alors au cœur d'événements qui affectèrent toute l'histoire de la France.

Ces événements débordent sans doute du cadre de la seule histoire de l'Église. Mais celle-ci leur fut tellement imbriquée qu'il serait vain de vouloir distinguer l'histoire de l'Église de celle des îles de Houat et d'Hoedic, comme d'ailleurs de celle de la France.

L'Église sur Houat et sur Hoedic de 1786 à 1820 traversa une période d'une grande cohérence par la présence continue d'un homme d'une classe exceptionnelle, Monsieur Jean Marion, prêtre du diocèse de Vannes. À peine sorti du séminaire, il fut affecté sur l'île d'Hoedic comme modeste desservant au service des îliens parce que au service de

3. Portion de chaque revenu versée à l'Église, en l'occurrence à une abbaye.

l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Puis les circonstances firent de lui, sur les deux îles, autant le gouverneur que le pasteur.

Aussi cette première partie qui expose la genèse de ces théocraties (1786-1820), est-elle essentiellement consacrée à la maîtrise dont Monsieur Marion sut faire preuve pour adapter à la conjoncture l'exercice de la mission qui lui avait été confiée par son évêque.

Dans *La République de Monsieur Marion*, publié en 2005, M.-P. Buttin avait pris soin de rappeler que les archives personnelles de Monsieur Marion ayant été détruites dans un incendie, on ne pouvait exprimer ses pensées et réflexions ou proposer ses chroniques que sous une forme imaginaire. Les pages qui suivent présentent au contraire des pièces originales retrouvées dans divers centres d'archives en France et en Grande-Bretagne. Mais ayant déjà servi de trame pour la rédaction de *La République de Monsieur Marion*, ces deux études se complètent.

À la veille de la Révolution française

Les deux îles, Houat et Hoedic, sont alors toujours propriétés de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys et, aux termes d'une ordonnance de 1653 de l'évêque de Vannes, considérées comme des « trèves » [4] de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys [5]. Les prêtres, désignés par le diocèse, sont rémunérés par une pension de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys [6]. Ils assurent, pour le compte de l'abbaye, la perception de la dîme sur les récoltes des îliens puis la monnayent pour en verser le produit aux moines.

En 1786, Jean-Marie Lorcy est désigné comme desservant sur Houat et Jean Marion comme desservant sur Hoedic. Ces deux affectations sont peu prisées dans le diocèse. Houat est sans presbytère ; la maison qu'un de ses prédécesseurs, Jean Le Roux natif de Houat, avait léguée à cet effet a brûlé alors qu'elle était occupée par des officiers français en garnison au fort pendant la guerre de Sept Ans. « *On dit que Louis XV aurait donné une somme pour rétablir cette maison presbytérale, mais on ne sait pas ce qu'est devenu cet argent* ». À Hoedic, le desservant dispose de la maison qu'un de ses prédécesseurs, Antoine Fardel, avait léguée : « *elle est petite, couverte en paille, n'a qu'un rez-de-chaussée avec un galetas au-dessus et au bout un mince appentis, avec un jardinet ; elle est en mauvais état, faute d'entretien.* » [7]

Les pensions versées par les moines de Rhuys sont si faibles ! En 1785, ni l'une ni l'autre île n'a plus de desservant titulaire ; un prêtre de Sarzeau y assure des services irréguliers. Les conditions de vie sur les deux îles sont toujours celles de la grande misère que décrivait déjà Abélard au XII[e] siècle. À la fin du XVII[e] siècle, Vauban note dans son rapport sur les « *isles d'Houac et d'Hedic* » : « *Au reste, comme il n'y a ny boire ny paille dans l'isle ny rien qui puisse servir aux campements et que les bastimens ont plustost figure d'estables à cochons que de demeures*

4. Statut des églises succursales dans des hameaux relevant de la paroisse du chef-lieu.

5. Paroisse sur le territoire de laquelle se trouve l'abbaye.

6. Abbaye alors décadente mais disposant d'un important patrimoine et de gros revenus, rattachés à la mense de l'évêque de Vannes. Archives départementales du Morbihan, notes de l'abbé Lozerac – 30J56,

7. Archives départementales du Morbihan – Notes Lozerac.

de chrestiens, il faut faire estat de tout a porter de la grande terre » [8] ; un siècle plus tard l'habitat sur les deux îles de Houat et d'Hoedic n'avait fait aucun progrès [9].

On ne possède pas de document sur les sentiments des îliens à la veille de la Révolution. Très pauvres, illettrés, écrasés par leur vie quotidienne d'autant plus que plusieurs hivers successifs ont été très rigoureux sur les côtes bretonnes, il n'est d'ailleurs pas certain qu'ils aient partagé quelque opinion politique que ce soit.

Le cahier des doléances de la communauté de Rhuys, rédigé par le maire de Sarzeau, l'avocat Le Quinio de Kerblay, en vue de la réunion des États généraux de 1789, reflète très vraisemblablement, avec les opinions de la petite bourgeoisie locale, celle des desservants sur Houat et Hoedic qui avaient tous deux reçu au séminaire de Vannes une instruction d'un aussi bon niveau.

> « *Si la division en ordres n'est pas abolie, la noblesse verra ses privilèges notablement diminués. Les revenus des religieux seront utilisés à pensionner tous les membres du clergé et à financer de nouvelles institutions d'assistance et d'instruction publique. Avec la disparition du pouvoir seigneurial et du domaine congéable la condition des paysans se trouvera améliorée. Les douanes intérieures seront supprimées.* » [10]

L'Ancien Régime ne correspondait plus aux aspirations de ses sujets. Louis XVI n'en ignorait rien mais, ni avec Turgot ni avec Necker, il n'avait pu mettre en œuvre les réformes qui s'imposaient. Ce qui le conduisit à convoquer des États généraux qui ne l'avaient pas été depuis 1614.

L'état d'esprit du clergé du Morbihan en 1789 va être confirmé par le fait que ce sont trois recteurs qui vont représenter, seuls, le clergé du diocèse de Vannes aux États généraux. Le haut clergé s'abstiendra d'y participer par solidarité avec la noblesse.

Jean Marion était né en 1759, fils d'un métayer sur une terre du château de Kéran, au village de Bignot dans la commune d'Arradon. Ce château appartenait aux Lanion, une vieille famille seigneuriale du Morbihan. Marie-Anne, la dernière héritière de cette famille, veuve du marquis d'Agoult, avait épousé le marquis Luc-Edmond de Stapleton. Il était d'origine irlandaise comme de nombreux nobles qui s'étaient distingués au service du roi dans les armées françaises [11].

Jeune garçon, Jean Marion avait été le compagnon de jeux de leur fils, Joseph-Marie, un peu plus jeune que lui. Les Stapleton, frappés par sa vivacité d'esprit, avaient pris en charge l'éducation du fils

8. Mémoire de Vauban du 12 février 1689. F°33[f], archives de l'inspection du Génie. Dans la mesure du possible l'orthographe des correspondances citées en italiques a été respectée.

9. L'habitat ne progressera que dans les années 1860, sous le Second Empire, lorsque toute la France rurale connaîtra une phase de prospérité – très relative cependant sur les îles du Morbihan.

10. Danigo 1978.

11. Alors composées uniquement de volontaires, français et étrangers. Le recours à la conscription sera une innovation de la Révolution française.

de leur métayer. Il avait fait de bonnes études au collège [12] puis au séminaire de Vannes qui rassemblait autant de jeunes d'origine bourgeoise que de jeunes d'origine rurale. Cette jeunesse était au courant des idées politiques nouvelles que charriait une abondante littérature et vibrait aux échos sur l'indépendance des États-Unis [13]. Jean Marion, lui-même d'un milieu rural mais familier des Stapleton, avait été proche des uns et des autres, ce qui expliquera une personnalité « hors normes ». Il avait été ordonné prêtre par Mgr Amelot le 24 septembre 1786.

Il avait donc 27 ans, mais aucune expérience pastorale, lorsque trois jours plus tard, le 27 septembre, il avait été désigné comme desservant sur l'île d'Hoedic. Un minuscule îlot peu peuplé et perdu au large auquel le diocèse affectait de jeunes prêtres, faute d'autres candidats. Ils n'y restaient généralement que peu de temps. Jean Marion va y demeurer, sans interruption, pendant 34 ans.

Jean-Marie Lorcy est né en 1761, sur la paroisse de Saint-Patern à Vannes. Il est d'une famille bourgeoise et non plus rurale. Avec deux ans de moins, il n'a pu que suivre le même cursus scolaire que Jean Marion et, comme lui, il a été ordonné par Mgr Amelot en 1786. Ils étaient donc ensemble au séminaire et, comme Jean Marion sur Hoedic, il est désigné en 1786 comme desservant sur Houat.

Si, à peine sortis du séminaire, ils sont tous deux envoyés en mission auprès de communautés d'îliens en tous points comparables par leurs origines, leurs conditions de vie et leurs traditions, ils vont par contre y connaître des destins bien différents. En l'année 1786, ce sont donc deux nouveaux desservants qui très prosaïquement vont d'abord s'attaquer à la restauration de leurs conditions de vie matérielle. En 1787, Jean-Marie Lorcy va faire construire un nouveau presbytère en dur sur Houat car jusque là il logeait dans le fort de Koh Kastel ; il demeurera celui de l'île jusqu'à la fin du XX^{e} siècle. Jean Marion va se contenter de faire réparer sa chaumière, qu'il occupera jusqu'à son départ de l'île en 1820.

Mais tous deux vont surtout apporter leurs soins à la restauration de leurs églises respectives qui avaient beaucoup souffert de l'occupation britannique au milieu du XVIII^{e} siècle. Ils vont faire réparer les

12. Créé par les jésuites, le collège de Vannes était réputé en Bretagne pour le niveau de ses études. Cependant la Compagnie de Jésus ayant été chassée de France en 1762, puis supprimée par le pape Clément XIV sous la pression des Bourbon de France, d'Espagne et de Naples, ce qui contribuera à préparer la Révolution française, Jean Marion eut pour professeurs des lazaristes et des prêtres du diocèse de Vannes qui surent y maintenir le niveau des études. À la veille de la Révolution, ce fut une pépinière de brillants sujets qui feront honneur au diocèse pendant les persécutions et contribueront à son rapide épanouissement lors de sa reconstitution sous le statut du Concordat de 1801.

13. Les liaisons avec l'Amérique se faisaient souvent par Nantes et les capitaines des navires faisaient route sur les îles du Morbihan où ils prenaient les pilotes qui les aidaient à rentrer dans la Loire. Avec les îles, Auray et Vannes étaient particulièrement informées sur les événements qui s'étaient déroulés aux États-Unis – ce qui contribuera en 1789, lors de la convocation des États généraux, à une complète divergence d'opinions entre le haut et le bas clergé dans le diocèse de Vannes.

édifices et pratiquement renouveler une grande partie du mobilier, les vêtements sacerdotaux, les croix, chandeliers, calices et ciboires. Pour ces entreprises ils bénéficient de dons des moines de Rhuys, de dons du diocèse et de dons qu'ils ont personnellement recueillis sur le continent. Ils sont également aidés par leurs paroissiens ; c'est ainsi que dans les annales d'Hoedic il est noté que « *Vincente Alanic donna, du consentement de son mari Athanase Le Gurun, son tablier de noces pour faire un devant d'autel* » [14].

Jean Marion pourra personnellement longtemps continuer à bénéficier de l'assistance de la famille Stapleton, tant sur le plan matériel que sur le plan moral. Nous verrons que Jean-Marie Lorcy sera bientôt victime de son dévouement pour ses îliens.

Rien ne donne à penser que ces deux prêtres dévoués aux missions que le diocèse leur a confiées, que ce soit auprès des îliens ou pour le compte des moines de Rhuys, aient pu être perturbés par les prémices d'une révolution bien étrangère à la conjoncture dans laquelle les îles de Houat et d'Hoedic sont isolées. Mais la Révolution va tout bouleverser. Tous deux sauront faire face en hommes de cœur autant que de convictions, tout en demeurant fidèles à leur vocation.

Les débuts de la Révolution française : 1789-1794

Lorsque le 17 juin 1789, les députés aux États généraux convoqués par Louis XVI se déclarent réunis en Assemblée nationale puis, le 9 juillet en Assemblée constituante, à la veille de la prise de la Bastille, les îles de Houat et d'Hoedic ne sont toujours que des éléments du patrimoine de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Si des échos des événements parisiens parviennent sur ces deux îles perdues en baie de Quiberon, ce ne sont certainement que des échos très amortis.

Cependant, dès le 10 août, Mgr de Talleyrand-Périgord, quoique titulaire d'une riche abbaye et évêque d'Autun, propose la confiscation des biens du clergé et l'Assemblée nationale la décrète le 2 novembre. Ce sont des mesures contre lesquelles l'Église n'élève aucune objection ; l'évêque de Vannes, Mgr Sébastien Amelot, s'incline sans protestation. Houatais et Hoedicais les ignorent mais elles vont bientôt bouleverser leur sort.

Puis, le 28 février 1790, supprimant toutes les anciennes provinces, l'Assemblée nationale divise la France en 83 départements, tandis que le statut de commune, jusque-là celui des centres urbains, est étendu aux paroisses rurales. Houatais et Hoedicais l'ignorent également mais ils ne tarderont pas à en être victimes.

Le nouveau département du Morbihan va comporter neuf districts dont celui d'Auray, lui-même doté de plusieurs cantons dont l'un englobe Belle-Île, Houat et Hoedic [15]. Mais celui-ci ne compte

14. Archives départementales du Morbihan, 79ES.

15. Certificat de la constitution du district d'Auray, du 17 août 1790, Archives départementales du Morbihan, L904.

pas assez de « citoyens actifs » pour former dans chaque paroisse des « assemblées primaires » et, par ailleurs, Houat et Hoedic ne sont toujours que des « trèves » de la paroisse Saint-Goustan-de-Rhuys et non des paroisses. Il est décidé de réunir tous les « citoyens actifs » du canton en « assemblée primaire » à Palais.

Mais ni Houat ni Hoedic n'y peuvent être représentées ; leurs populations ne comportent aucun « citoyen actif » puisque aucun ne paye d'impôt. Les citoyens de Palais s'assurent tous les pouvoirs locaux [16]. Houat et Hoedic n'ont donc, brusquement, plus de statut légal.

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée décrète la Constitution civile du clergé, la suppression de toutes les abbayes puis, le 27 novembre, l'obligation pour tous les membres du clergé, comme pour tous les fonctionnaires, de prêter serment à la Constitution. L'objectif de cette réforme est d'éliminer l'Église catholique de France. Avec quelques mois de retard, Rome va réagir en condamnant avec vigueur ce nouveau régime, une condamnation qui va se traduire par la transformation d'une agitation, qui n'avait initialement pour objet que des réformes, en une véritable révolution [17].

L'obligation de prêter serment à la Constitution déclenche une profonde division des Français. Dans le Morbihan, Mgr Amelot interdit à son clergé de prêter serment ; 1 500 paysans marchent sur Vannes pour le protéger. Les autorités font appel aux troupes de Lorient, plus favorables au nouveau régime. Mgr Amelot se réfugie alors à Londres ; il ne reviendra jamais à Vannes. Avec lui, le haut-clergé et la noblesse émigrent. Leur départ désorganise toutes les structures, civiles, militaires et religieuses de la nation. Les autorités vont chercher un recteur assermenté de Nantes pour en faire le nouvel évêque de Vannes, Mgr Le Masle. Il va y demeurer jusqu'au Concordat mais dépourvu de tout crédit et ignoré par la quasi-totalité du clergé du diocèse, en particulier par Monsieur Lorcy et par Monsieur Marion.

La Constitution va d'ailleurs demeurer lettre morte sur les deux îles. Une note d'Auray précisera même qu'il n'y a pas lieu d'y inquiéter leurs desservants « *car n'ayant aucune communication avec le département, on ne peut absolument pas les ranger dans aucune classe* » [18]. Mais si cette note confirme bien le statut exceptionnel dans lequel se trouvent les deux prêtres affectés à Houat et à Hoedic, elle ne les empêchera pas d'avoir à subir les foudres des Républicains contre l'Église et son clergé. Dans le diocèse de Vannes, ils vont être peu nombreux mais particulièrement virulents [19].

16. Jouany 1920.

17. Louis XVI, troublé par l'objectif de cette Constitution civile du clergé, en a promulgué le décret avant que Rome ne la condamne.

18. Archives départementales du Morbihan, L912.

19. Près de 90 % des prêtres du diocèse de Vannes refuseront de prêter serment, un des plus forts pourcentages de France. Peu pourront demeurer cachés, la majorité de ceux qui ne seront pas arrêtés devront s'exiler pour sauver leur vie.

Ni Monsieur Lorcy, ni Monsieur Marion ne prêteront serment, mais Monsieur Lorcy sera deux fois emprisonné et Monsieur Marion devra se cacher pour éviter de l'être.

Tandis que Houat et Hoedic sont ainsi frappées de plein fouet par la suppression de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys et par la confiscation de ses biens, brusquement elles n'ont plus de propriétaire. Elles n'avaient déjà plus de statut légal, elles n'ont plus de maître. D'autant plus que lors de la mise en vente de l'abbaye et de ses biens, personne ne va se porter acquéreur de ces deux îles. Elles auraient été louées à un certain Jollivet de Vannes qui n'aurait été qu'un prête-nom pour un des derniers moines de l'abbaye, Don Lorho, demeuré secrètement à Saint-Gildas-de-Rhuys. Ni les îliens ni leurs desservants ne semblent en avoir jamais entendu parler. Tous, Houatais et Hoedicais, sont devenus citoyens de territoires de non-droit.

Pour les îliens eux-mêmes il n'en résulte aucun désordre, ni dans leur vie quotidienne, ni dans leur vie sociale. Depuis plusieurs décennies ils ont été pratiquement abandonnés par les moines et, peu à peu, ils se sont faits à une situation dans laquelle ils ne connaissent d'autre autorité que les « desservants » que leur affecte le diocèse. Ceux-ci assument toujours les mêmes charges. Ce sont les questions du prélèvement de la dîme, des pensions des « desservants » et, naturellement, celle des impôts que l'État va vouloir lever qui vont poser les premiers problèmes.

Localement, la Révolution n'est guère « révolutionnaire ». Pour son premier discours le procureur des administrateurs du district d'Auray proclame :

« *Nos premiers pas seront sans doute pénibles… rassurons-nous à la vue de nos ressources. L'ange de la France n'a point abandonné le poste qui lui a été assigné par l'Éternel. Son bras qui ne se lasse jamais et qui embrasse quand il se déploie toutes les parties de ce vaste empire nous soutiendra dans nos fatigues, nous guidera dans nos incertitudes, nous redressera dans nos chutes. Cette protection divine qui s'est si souvent manifestée en faveur du peuple français et qui sans doute a préparé de loin la mémorable révolution qui vient de s'accomplir ne nous manquera pas au besoin.* » [20]

Le réalisme des questions de gestion terre à terre va bientôt l'emporter sur ce lyrisme catholico-révolutionnaire. Monsieur Marion se fait l'avocat de ses îliens dans cette lettre à Monsieur Boullé, procureur du syndic du district d'Auray :

« *Hoédik, ce 2 10^{bre} 1790.*

Monsieur. La lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire au sujet de l'intention du département sur les grains provenant de la dîme d'hoédik, m'est parvenue le quatorze novembre. les mauvais tems, qui ont continué depuis quinze jours, m'ont empêché d'y répondre. les hoédikois sont ravis de voir le département si porté pour eux ; mais de mon coté je trouve beaucoup d'inconvénients à fixer le prix de ces grains. S'ils avaient été aussi beaux, que les années précédentes, cela n'aurait souffert aucune difficulté. mais cette

20. Archives départementales du Morbihan, L904.

année, c'est un malheur, personne ne les reconnaît pour froment de hoédik. dans le moulins qu'ils ont coutume de fréquenter, on leur a dit qu'il ne vaut pas le seigle ; ce qui fait qu'ils m'ont témoigné qu'ils ne sont pas décidés à le payer au pied de l'apprecis. Cela étant je ne veux pas moi-même m'exposer à être blâmé pour l'avoir livré à un prix que j'aurais fait et dont on ne serait pas content. vous jugerez vous-même, Mr, de la vérité de ce que j'avance par la montre que des gens vous enverront. toute la récolte a été la même cette année.

Vous me demandez des renseignements au sujet de cette dîme, voici ce que je peux vous en dire. 1° la qualité, vous le voyez ; on ne sème que du froment dans ce pays ; 2° la quantité, il y a environ quatre tonneaux ; 3° l'endroit ou il est emmagasiné, c'est une maison destinée pour cet effet et entretenue aux frais des insulaires[21]*. 4° le gardien, c'est votre serviteur ; personne n'y touche sans ma permission. il y aura quelque difficulté sur le débit de ces grains ; c'est que tout le monde veut en avoir. Que faire à ceux qui n'ont point d'argent ? je pense qu'il n'y en aura pas beaucoup ; mais faudra-t-il les laisser mourir de faim ; car ceux qui n'ont point d'argent sont les premiers à avoir besoin de pain. Dites moi, Monsieur, et nettement (?) ce que j'aurai à faire sur cet article. pour ma pension je vous mande que les religieux décimateurs m'ont payé jusqu'à juillet exclusivement ; reste à toucher depuis juillet inclusivement. je vous dirai aussi qu'autrefois je faisais gratis pour les religieux ; aussi pensez que je le ferai encore plus volontiers pour la nation. quand j'aurai tout l'argent je vous rendrai compte de tout ; mais en attendant je vous prie de vouloir bien me dire un prix pour le froment ; j'attends votre réponse avec impatience et prends la liberté de vous dire, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,*

Jean Marion, Curé de hoédik. »[22]

Monsieur Marion témoigne donc d'une grande prudence et du souci de protéger ses îliens. Mais cette lettre témoigne aussi du rôle de gestionnaire qu'il doit assurer sur l'île. Les nouvelles autorités, en l'occurrence le district d'Auray, substituées aux moines depuis la confiscation des biens de ceux-ci, entendent en effet continuer à en percevoir les revenus. Le desservant, pour y faire obstacle, doit développer des trésors d'imagination tout en témoignant d'un grand respect pour ces nouvelles autorités dont il ne sait encore quelle ligne elles vont adopter à son sujet.

Six mois plus tard, la situation est aussi confuse et les mêmes problèmes se posent toujours :

« *houat le 27 Mars 1792*

Les infortunés habitans de l'isle d'Houat à MM. les Administrateurs composant les directoires du département et du district

Messieurs. La nature même de nos établissements nous rend déjà assez malheureux. Condamnés à vivre dans un très petit pays, en quelque façon

21. Il s'agit de la grange, unique bâtiment, avec son enclos, que l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys possède à Hoedic. Après la Révolution, il sera transformé en cantine puis reconstruit sur place au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, toujours pour abriter la cantine et transformé à la fin du XXe en gîte et en bureau pour l'agence postale (qui sera ensuite déplacée).

22. Archives départementales du Morbihan, L901.

oubliés et dans une prison perpétuelle, nous n'avons pas les ressources et les soulagements que peuvent avoir les habitans de tout le continent, obligés nous-mêmes à pourvoir à nos premiers besoins, nous ne demandons que pouvoir au moins jouir des moyens d'y satisfaire par notre pénible travail. La nouvelle constitution de laquelle tout le monde gagne, fera, Messieurs, notre perte si vous ne daignez un moment porter votre attention sur notre sort. D'un droit de champart[23] *que nous payions à la quatrième gerbe, nous avons été réduit à la cinquième ; mais ayant à payer les contributions foncières et mobilières et tous autres droits ; nous nous trouvons* [mot illisible] *au dessous de nos affaires. Nous avons appris, Messieurs, que vous et l'Assemblée nationale, avez accordé à la commune de Sarzeau qui nous avoisine et qui était dans le même cas que nous, une modération du droit de champart jointe à la dime ; en conséquence nos heureux voisins ne payent plus qu'au dixième ce qu'ils payaient au quart ; plus dignes, Messieurs, à tout égard de considération qu'eux, continuellement poursuivis par plus de* [mot illisible] *qu'eux et que tout le reste des habitans du continent, nous demandons d'un droit encore plus légitime qu'eux, nous protestons que quand notre droit du quart sera réduit au quinzième, la nation y gagnera et aura en même tems exercé un acte de justice qui nous remplira de reconnaissance et d'attachement envers nos frères que nous aimeront et serviront pour la vie de tout notre pouvoir.* »

Cette lettre se termine par les signatures de *« Anastase le Gurun, Rolland Le Ber, Leroux, Mathurin Le Fur, Barnabé Alan »,* avec la mention « *faisans pour et aux noms de tous les habitans de l'isle ne sachant signer* ».[24]

En réalité ces signatures ne peuvent être que de l'auteur de la lettre, Jean Marion ; personne d'autre ne sait signer. Jean-Marie Lorcy a été emprisonné pour avoir refusé de prêter serment. Mais Monsieur Marion s'exprime au nom des îliens, car entre octobre 1790 et mars 1792, s'il assume toujours les mêmes fonctions, le statut dans lequel il les exerce a été complètement bouleversé.

D'une part l'Assemblée a créé des impôts. Or il s'agit pour les îles de Houat et d'Hoedic d'une institution qui n'avait jamais touché leurs côtes : propriétés de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, elles ne participaient pas directement sous l'Ancien Régime aux charges qui incombaient à l'abbaye à laquelle elles ne versaient que la dîme. Mais le district d'Auray voudrait percevoir et la dîme et les impôts ! D'autre part, depuis la création des départements, les paroisses rurales sont devenues des communes. Monsieur Marion ne sait plus exactement dans quelle structure administrative se trouvent les deux îles. En fait elles n'ont encore aucun statut et Monsieur Marion ne sait plus quel est le titre de sa fonction, ni s'il en a encore un.

Un an plus tard, le 29 mars 1792 :

« *À Messieurs Les Administrateurs du District d'Auray*

Messieurs. D'après l'avis de monsieur Boulay procureur syndic du district d'Auray nous, les habitants d'hedik envoyons le mois de juin 1790 un état

23. Le champart est un mélange de céréales, en l'occurrence celui avec lequel était versée, en nature, la dîme.

24. Archives départementales du Morbihan, L901.

*de notre situation tant présente que passée, ce que le district trouvait fort étonnant que nous gardions le silence dans un moment ou nous pouvions espérer trouver quelque soulagement à notre misère et nous faisant entendre "*que notre cote-part dans la contribution serait fort en dessous de la dîme à laquelle nous étions assujettis*", ce sont ses propres termes. aujourd'hui nous sommes surpris de nous voir assujettis à la même dîme et de plus à un impot exorbitant, que belle isle nous demande et que belle isle a réglé comme il lui a plû. La dessus, Messieurs, nous ne savons point ce que portent les décrets de l'assemblée nationale… mais nous sommes alarmés au seul nom d'impôt, vu que nous n'y avons jamais été assujettis et que le département nous a fait entendre qu'il était incompatible avec notre situation, autrement la constitution au lieu d'être un bien fait pour nous, ne servirait qu'a nous rendre plus malheureux. en conséquence le département nous authorise à vous présenter une requête à ce sujet. D'un coté on nous fait payer la rente de nos terres comme ci devant, nous ne nous y refusons pas, nous en avons donné une preuve ces jours derniers, nous ne l'avons pu faire plutôt ; de l'autre outre la rente ordinaire on nous impose d'une façon exorbitante, tout cela fait évanouir les belles espérances, que nous avait faites concevoir la lettre de monsieur Boulay datée du 20 7*^{bre}* 1790. pour vous faire concevoir, messieurs, combien notre situation est bien plus dure que sous l'ancien régime, ayez la bonté de nous écouter un moment […]* [Suivent des considérations sur le montant de l'impôt] *Puis, nous venons enfin de finir de payer à monsieur Dannet l'aîné et ses associés l'argent que nous leur devions pour les grains qu'ils ont bien voulu nous céder et qui sont déjà consommés il y a long tems. Nous avons eu mille peines à ramasser la somme due, nous nous voyons maintenant sans grain : à peine pouvons nous gagner de quoi vivre. Comment avec cela payer l'impôt ? nous osons même avancer qu'il nous est impossible de le faire. Nous comptons sur nos bestiaux, dont nous aurions pu vendre une partie pour nous tirer d'affaire ; mais à peine nous en reste-t-il assez pour labourer nos terres : voila trois années de mauvaise récolte que nous éprouvons de suite… nous comptions sur une autre ressource et c'est l'unique que nous ayons dans ce pays et dès que nous voyons cette partie manquer, nous nous attendons toujours a avoir de la misère ; c'est la pêche, qui fait notre principale subsistance : cette année elle est si peu abondante par elle-même et à cause du mauvais tems qui empêche de la faire, qu'elle n'est point dans le cas de nous fournir de quoi vivre… Oui Messieurs, c'est un fait constant, il y a parmi nous un grand nombre, qui ont leur subsistance et celle de leur famille dans leurs filets. Trois ou quatre jours avant de les mettre en mer, ils sont sans pain et ainsi jusqu'à ce que le poisson soit vendu : alors on employe l'argent qui leur revient à acheter du pain ; cela leur dure cinq à six jours ; et le reste, en attendant une autre levée de filets, s'ils veulent seulement manger, il leur faut mendier. Ce n'est encore ici que le commencement de la misère ; voila le carême prêt à finir et dans peu la pêche finira aussi, que faire d'ici la récolte ? quelque chose de plus terrible, Messieurs, et qui prouve l'effet de la misère ; nous entendons tous les jours des gens désespérés, qui crient : "* il faut autant abandonner tout… qu'on dégrade… qu'on vende tout ce que nous avons… qu'au moins on nous donne du pain…*" ce qui cause ce désespoir c'est qu'on nous menace de belle-isle, si nous ne payons pas cet impôt aux premiers jours. Eh ! d'où le payer… ici ce n'est pas comme dans le continent : là qu'on soit à mendicité, on trouve toujours quelqu'un qui peut soulager en quelque manière ; mais ici*

il n'y a personne à qui on puisse s'adresser, ou qu'un chacun vit à l'appui de son travail et que l'extrême misère des uns fait la grande misère des autres. Voila, Messieurs, ce que nous prenons la liberté de vous représenter et que nous n'aurions osé faire, si un membre du département ne nous y avait pas engagé. » [25]

Cette longue lettre est toujours de Monsieur Marion, mais cette fois-ci elle est signée « *Les habitants de hoedik* ». Elle est précieuse car, outre qu'elle confirme une fonction de Monsieur Marion normalement étrangère aux activités pastorales d'un prêtre, elle décrit et explique la précarité de la vie des îliens. Elle confirme également deux faits importants. L'un au plan national : les années qui précédèrent la Révolution et les premières années qui suivirent sont des années de mauvaises récoltes en France. Or la pénurie de récoltes agricoles et, par suite, l'augmentation des prix des produits alimentaires seront une des causes de la Révolution et des violences par lesquelles elle va se manifester. L'autre au plan local : pour survivre, les îliens doivent avoir recours à des bailleurs de fonds sur le continent. Or c'est pour y substituer une ressource locale que Monsieur Marion va être, peu à peu, conduit à instaurer sur Hoedic des organismes de type coopératif, dont la cantine, une sorte de « centrale » d'approvisionnements et un « canot du recteur » pour ses liaisons avec le continent.

Le même 29 mars 1792, également dans une lettre aux administrateurs d'Auray mais celle-ci signée par Monsieur Marion lui-même, il explique :

« *Messieurs. Je profite de l'occasion pour vous rendre enfin compte de l'argent provenant de la dîme de 1790 ; j'avoue que je suis en retard, mais les circonstances y ont pû avoir donné occasion. J'aurais désiré me rendre moi-même à Auray dans ce moment mais le tems ne me permet pas de m'absenter actuellement. Venons au fait. J'ai été authorisé par une lettre du district datée du 6 X^bre^ 1790 à faire la distribution des grains dans l'isle d'hoedik… J'étais par la même lettre authorisé à procéder sur les mêmes principes sur l'isle d'houat…, mais comme je prévoyais que les houatais m'aurais vu de mauvais œil aller faire une pareille démarche dans leur isle, je me suis contenté de leur communiquer les intentions du district la dessus et me suis déchargé de cette commission ainsi je pense que M^r^ le curé d'houat vous rendra aussi des comptes… le district me chargeait encore par une lettre du 30 8^bre^ 1790 de lui tenir compte de tous les frais que j'aurais été obligés de faire au sujet de ces grains… j'en faisais autant pour les religieux et je ne vois pas que je sois plus pauvre ni plus riche ; ainsi point de décompte. Pour tout cela, Messieurs, je ne vous demande que d'avoir la bonté de me dire en peu de mots s'il me revient quelque chose pour ma pension de cette année.* » [26]

Gérant scrupuleux, il tient à fournir un compte rendu de l'exécution de son mandat. Mais la question du règlement de sa pension n'est toujours pas résolue.

25. Archives départementales du Morbihan, L901.

26. Archives départementales du Morbihan, L901.

« *Hoedik, le 1er juin 1792*

Messieurs. En conséquence de mandat de Monsieur Le Grand, maire, j'envoie un expres, vous suppliant d'avoir la bonté de m'expédier les pièces nécessaires pour parvenir à toucher mon traitement et, afin que vous ne soyez point embarrassés sur les formalités requises pour mettre tout en règle et les certifier véritables, je vous certifie qu'avant les décrets de l'assemblée nationale constituante, sanctionnés par le Roi, cette isle de hoedik n'était point assujettie aux contributions. » [27]

Monsieur Marion ne verse plus rien aux moines et ne perçoit non plus rien d'eux. La question des nouveaux impôts à la charge des îliens est toujours pendante.

Cependant une autre décision de l'Assemblée nationale aura bientôt une conséquence imprévue sur le statut personnel de Monsieur Marion. Par décret du 20 septembre 1792, elle sécularise l'enregistrement des actes de l'état civil des Français, que François Ier avait confié au clergé de l'Église par l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539. Il en résultera une officialisation de la fonction des desservants du diocèse sur Houat et sur Hoedic qui affectera d'abord la position personnelle de Monsieur Marion sur Hoedic, puis celle de tous ses successeurs sur les deux îles… jusqu'à la fin du XXe siècle !

Mais en l'état, c'est bien l'obligation du serment à la Constitution qui défraye la chronique sur les deux îles.

« Auray 26 mars 1793, l'an 2 de la république

Le citoyen Lohou, Citoyen porteur de la présente, vient d'être nommé commissaire par les administrateurs du district et de la commune d'Auray avec autorité permanente à l'effet de descendre accompagné d'un commissaire de votre commune avec une force armée suffisante dans les isles d'houat et d'Hoedik pour y arrêter tous les étrangers qui s'y sont réfugiés et notamment des prêtres et chefs d'insurrection. Nous vous prions de lui procurer cette force et tous les moyens dont il aura besoin pour cette expédition. vous voudrez bien aussi vous entendre avec lui sur ceux que les circonstances n'auraient pas pu prévoir et faire en sorte de profiter des premières [un mot illisible] *favorables, afin de pouvoir visiter ces isles jusque dans les endroits les plus cachés et de les faire indiquer par quelque citoyen de votre isle qui les connaissent bien. Nous attendons de votre isle et de votre amour pour la patrie que vous contribuerez avec notre commissaire à faire exécuter le plus promptement possible les mesures prises par la délibération de ce jour.*

Les membres du district et de la Municipalité d'auray. »

(Suivent six ou sept signatures illisibles.) [28]

De retour de son expédition sur Houat, ce commissaire Lohou, adresse un long rapport au conseil municipal de Belle-Île. À Houat il n'a trouvé aucun étranger et n'a pu arrêter, comme « *prêtre non assermenté […] que le sieur Lorcy, ci-devant desservant la chapelle de ladite île ; ayant vérifié s'il existait des effets ou vases d'argent dans*

27. Archives de Palais.

28. Archives municipales de Palais.

la chapelle, dont les clefs nous ont été remises par ledit sieur Lorcy, nous y avons trouvé un calice, un soleil d'un ciboire d'argent desquels, attendu le défaut de prêtre constitutionnel dans ladite île, ainsi qu'on nous a déclaré , nous sommes aussi emparés après voir engagé le sieur Lorcy à dire la messe à l'effet de consommer les hosties existant dans le ciboire ». Le commissaire a ensuite saisi les registres de baptêmes, mariages et sépultures puis, chez des habitants des armes et munitions de la dernière guerre, hors d'usage, « *afin de les faire réparer aux frais des habitants d'houat qui devaient les entretenir, ou peut-être à cet egard statué par l'administration de belle-isle selon ce qu'elle jugera convenable* » Deux jours plus tard, le commissaire s'est rendu sur l'île d'Hoedic où il n'a trouvé ni étranger, ni émigré ni prêtre réfractaire, ni vase dans la chapelle. [29]

C'est la seconde fois que Monsieur Lorcy est arrêté sur Houat, à nouveau pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution. La première fois, il avait été interné à la citadelle de Port-Louis. Il s'en était évadé, « *par la fenêtre de sa prison à l'aide du drap et de la couverture de son lit* ». Pour les membres du directoire du département, assurément composé de bons républicains, cette évasion avait été un malheur car, pour eux, c'est un fanatique qui continuera de faire bien du mal ! Il était revenu à Houat. Cette fois-ci, il va être ramené à Port-Louis non sans être démuni « *d'un chapelet, un habit de la Vierge, une montre d'argent, un cœur enflammé au bas est écrit Jésus est avec nous, un portefeuille contenant cent quatre livres* » [30]. Transféré à Vannes, il va être ensuite interné sur un ponton de Rochefort, le *Patriote*, puis sur un autre, le *Deux Associés* [31]. Il sera libéré en 1795 et reviendra à nouveau à Houat.

À cette époque, de très nombreux membres du clergé diocésain avaient dû fuir pour se réfugier en Espagne. En mai 1794, alors que Monsieur Lorcy avait été arrêté pour la seconde fois, 22 prêtres se rendant en Espagne avaient fait escale à Houat. Beaucoup de ces prêtres étaient transportés de nuit par un marin de Plouharnel, Jean Rohu, qui sera par la suite aidé par son frère et par un marin de Quiberon. [32]

Si Monsieur Marion a également refusé de prêter serment à la Constitution, il ne sera pourtant jamais retrouvé lors des fouilles sur l'île. Il est bien protégé par ses îliens et il dispose d'une cache dans le grand étang de l'île. Les républicains sont vigilants, mais non téméraі-

29. Rapport de mission, archives municipales de Palais.

30. Moisan 1999.

31. Ces « pontons » étaient des navires désarmés sur lesquels des prisonniers — français en Angleterre, anglais en France — étaient entassés dans d'épouvantables conditions. C'était une ancienne tradition qui sera encore pratiquée en 1870 lorsque les prisonniers parisiens de la Commune seront parqués sur les « pontons de Cherbourg ». Pendant la Révolution, des milliers de prêtres ayant refusé de prêter serment à la Constitution furent internés sur les « pontons de Rochefort » où beaucoup périrent. Le bagne de Rochefort ne sera supprimé qu'en 1852.

32. Communication Joëlle Le Roux.

res et ils ne tiennent pas à s'aventurer en terre marécageuse, d'autant plus qu'ils n'ignorent rien de l'hostilité des îliens à leur égard.

C'est alors que, « *le 2 août 1793, an 2 de la République* », les administrateurs du district d'Auray sont avisés de « *l'apparition sur nos côtes d'une flotte angloise de vingt à vingt huit voiles au moins et par conséquent supérieure à la nôtre* », en avertissent Brest et, inquiets pour Belle-Île, en avisent « *par courrier extraordinaire, la Convention nationale et le ministre de la guerre* ». [33]

Cette présence de la Navy en baie de Quiberon va contribuer à la protection de Monsieur Marion tous les ans à la belle saison. Et ce jusqu'à la fin du Premier Empire.

L'affaire de Quiberon : 1795

L'affaire de Quiberon fut une opération d'unités militaires, constituées par des émigrés royalistes français réfugiés en Grande-Bretagne, avec le concours de deux flottes britanniques. Débarquées sur les côtes sud de la Bretagne, elles tentèrent d'y reprendre pied, en liaison avec les chouans locaux en lutte contre les forces de la République. Quoique minuscules parcelles du territoire national, les deux îles de Houat et d'Hoedic se trouvèrent alors au cœur d'une des plus grandes épreuves qu'eut à subir la jeune République française.

Une affaire qui n'est souvent connue que de spécialistes. Or Monsieur Jean Marion, témoin, fut un chroniqueur bien placé pour en rapporter les faits :

« *Cette année 1795, le cinq juin parut au Sud de l'isle un convoi anglais monté par des émigrés français, qui le même jour alla mouiller à Quiberon et le lendemain fit une descente à Carnac. Ce convoi était escorté par une escadre anglaise qui prit à la hauteur de l'Isle de Groix trois vaisseaux français ; et toute l'escadre républicaine courait le risque d'être prise, si l'amiral anglais eut voulu lui barrer le port de l'Orient. Les émigrés descendus à Carnac marchèrent jusqu'à Auray et se seraient rendus maîtres de toute la Bretagne, s'ils n'avaient pas laissé aux républicains le temps de les reconnaître. Car les soldats qui étaient sur les côtes avaient déjà encloué les canons et abandonné leurs postes. Mais ayant reconnu que les émigrés étaient en très petit nombre, les nationaux les chargèrent et les forcèrent à se retirer dans la presqu'île de Quiberon, avec beaucoup de paysans et même des femmes, qui abandonnaient tout ce qu'ils avaient pour se joindre à eux. Les émigrés gardèrent Quiberon jusqu'au vingt juillet et auraient pu facilement s'y maintenir s'ils ne s'étaient pas trahis eux-mêmes. Dans la nuit à la faveur d'un très mauvais temps, les nationaux entrèrent dans Quiberon, guidés en partie par les émigrés eux-mêmes (car Monsieur le comte de Puisaye général des émigrés a été soupçonné avec fondement d'avoir vendu Quiberon ; ce qu'il y a de sûr, c'est que lorsqu'on a appris la prise du fort de Penthièvre et qu'on voulut savoir du général ce qu'il y avait à faire, on apprit que le général s'était déjà sauvé et qu'il dormait tranquillement à bord d'une frégate anglaise). Les nationaux firent à Quiberon un butin immense ; mais les faux assignats que les soldats*

33. Archives départementales du Morbihan, L787.

y trouvèrent en grande quantité et qu'ils répandirent de tous côtés, firent tomber le papier monnaie en tel discrédit qu'il ne fut bientôt plus possible d'en tirer parti. On a dit qu'il y avait à Quiberon lors de la prise plus de vingt mille personnes, tant émigrés que réfugiés du continent. Il y restait encore beaucoup de chouans, quoiqu'on en eut fait quelques jours auparavant deux descentes au continent, l'une sous Suscinio et l'autre à Pont-Aven.

Or on ne saura jamais à combien cette affaire de Quiberon a été funeste. Les républicains malgré la capitulation, massacrèrent une infinité de femmes et d'enfants, on ne sait combien se noyèrent en voulant se sauver. Monsieur de Sombreuil se distingua dans cette affaire et fut sur le point, avec le peu de troupes qui lui restaient, de reprendre le fort de Penthièvre. Mais enfin il fut obligé de capituler. Hélas quelle capitulation avec des gens sans foi ! Dès qu'ils eurent mis bas les armes, les républicains voulurent les fusiller sur le champ de bataille. Enfin ils furent conduits prisonniers à Vannes, à Auray, à l'Orient etc. car il y aurait eu du risque à les exécuter tous dans une même ville. Monsieur de Sombreuil, les principaux officiers, les prêtres, l'évêque de Dol et beaucoup d'autres furent conduits à Vannes et fusillés quelques jours après. Les paysans, les femmes, les enfants, tant ceux qui furent pris à Quiberon que ceux qui s'étaient sauvés et qui demandèrent à être débarqués au continent sous pavillon parlementaire, furent emprisonnés dans les enclos des communautés, où ils mouraient de faim et de misère et ceux qui furent élargis moyennant une rançon rentrèrent chez eux comme empoisonnés et finirent presque tous par payer le tribut de la mort. Alors le triste général de la Puisaye vint s'établir à Houat avec les restes de son armée dite catholique et royale ; quelques jours après il vint avec le général de mer anglais, (sir John Warren) grand ami des français royalistes, prendre possession d'Hoedik. Mais on n'y mit point de troupes, parce qu'on voulait tirer toute l'eau pour l'escadre.

Les chouans qui s'étaient sauvés de Quiberon furent aussi débarqués sur Houat, de sorte qu'une grande quantité de monde dans un si petit endroit, la mauvaise nourriture, la disette d'eau, etc… y occasionnèrent une maladie contagieuse, qui emportait de quatre à cinq personnes par jour. Cette peste continua ses ravages après la sortie des émigrés et emporta encore trente houatais, du nombre desquels fut Monsieur Lorcy curé de l'endroit. Les chouans voyant cette calamité demandèrent à être débarqués au continent et furent mis à Terre à Suscinio.

*Dans cette intervalle les anglais prirent les bestiaux des deux îles pour nourrir l'escadre et on ne laissa aux habitants que ceux qui leur étaient absolument nécessaires. Il est vrai qu'on les leur payait raisonnablement, Vers la mi-août le général anglais fit embarquer les troupes qui étaient à Houat pour retourner en Angleterre. Mais le comte de Puisaye aima mieux se confier aux chouans, qui s'aperçurent bientôt que "*latebat anguis in herba*"* [34] *tirons le rideau […]*

Au commencement de septembre le général anglais fit sauter les forts de Houat et d'Hoedik Sur ces entrefaites arriva d'Angleterre un convoi avec 4000 hommes de troupes anglaises commandé par le général Doyle ; beaucoup de cavalerie et de munitions de toutes espèces. Sur ce convoi était le comte d'Artois, qui nous honora de sa visite. Les anglais avec ces nouvelles troupes auraient pu faire quelque chose sur les côtes du Morbihan. Mais ils

34. « Un serpent se cachait sous l'herbe. », autrement dit « il y avait anguille sous roche »

mirent trop de temps à délibérer. Au bout de quinze jours ils allèrent prendre l'Isle-Dieu dans le dessein de descendre dans la Vendée. Mais ce projet ne réussit point et Monsieur fut bientôt obligé de retourner en Angleterre ; La cavalerie ne fut point mise à terre.

On revint mouiller dans la baye et enfin le fourrage venant à manquer on fut obligé de tuer une partie des chevaux pour sauver l'autre. Alors beaucoup d'émigrés voyant que ces affaires tournaient mal, se décidèrent à passer en France et furent mis précipitamment à terre à Locmariaquer. Vers la mi-décembre les anglais évacuèrent l'Isle-Dieu et vinrent tous mouiller dans la baye d'Hoedik pour attendre un bon vent pour s'en aller chez eux. Alors le général anglais [sir John Warren] *donna aux hoedicais 300 barils de différentes farines avec quelques briques de viandes salées et autant aux houatais.*

Enfin le 27 décembre la grande escadre anglaise commandée par l'amiral Vervey qui était mouillée dans la baye depuis deux mois mit à la voile à cinq heures du matin et tous les autres bâtiments la suivirent avec quelques chasse-marées de Mor-Bihan. Le projet qu'on avait formé de faire passer des munitions aux chouans avant de partir fut cause qu'une douzaine de chasse-marées firent côte à Houat et furent presque tous brisés. Voilà où aboutit cette fameuse expédition qui coûta tant à l'Angleterre qui fit venir tant de monde et qui perdit les émigrés dans l'esprit des bretons. » [35]

Les notes du *First Lord of the Admiralty*, George Spencer, confirment la version selon laquelle l'échec de l'opération de Quiberon fut due à des divergences entre diverses factions d'émigrés : Puisaye avait convaincu le premier ministre William Pitt de ce que les royalistes de Bretagne se soulèveraient dès l'arrivée d'une flotte anglaise mais les émigrés légitimistes suspectaient Puisaye d'être constitutionaliste et celui-ci, pour constituer ses troupes, avait dû faire appel à de nombreux Français prisonniers des Anglais ; le corps expéditionnaire des émigrés n'était donc pas cohérent. De plus, il y avait dualité de commandement, avec le comte Puisaye d'un côté et le comte d'Hervilly de l'autre.

Les débarquements eurent lieu à Carnac le 27 juin et à Quiberon le 3 juillet : « *From this time, owing to the intrigues of the Legitimists and d'Hervilly's caution, and suspicions of the Chouans and of Puisaye' loyalty, everything went wrong* » [36]. Des échanges de correspondances entre amiraux britanniques confirment la chronologie et la version de Jean Marion des événements qui suivirent.

Selon une autre source française, le général Hoche, à la tête des républicains qui liquidèrent l'affaire de Quiberon, avait pour maîtresse

35. Ce texte est reproduit d'après une copie manuscrite faite aux archives départementales du Morbihan à l'année 1795, sur un registre de l'état civil depuis 1698. Jean Marion, avait reconstitué ce registre, en réunissant les pièces d'archives qu'il avait pu retrouver et il avait profité de l'occasion pour ajouter sur les mêmes registres des notes personnelles, dont celle-ci.

36. « *À partir de ce moment, en raison des intrigues des légitimistes avec la caution d'Hervilly, des soupçons des chouans et de la loyauté de Puisaye, tout tourna mal.* » Corbett 1913. Les opinions sur le comte de Puisaye pouvaient diverger…

Louise Dubot du Greco, l'épouse d'un des officiers émigrés… ce qui expliquerait aussi l'échec de ceux-ci ! [37]

Les moyens mis en œuvre par l'Angleterre avaient pourtant été considérables : deux flottes, celle de Warren en baie de Quiberon et celle de Bridport devant Lorient pour y bloquer la flotte française. Et l'accueil enthousiaste des chouans bretons : « *The number that come down to join us are inconceivable. I never saw so affecting a scene as the reception of the troops by our friends. Old men and young cried ; and men, women, children, brought butter, eggs, milk, bread; wine and whatever they had, both to our people and to the troops and would not receive a farthing in payment* » [38].

Cette première expédition en baie de Quiberon qui s'acheva en désastre, aurait pu être un succès et compromettre la Révolution française. L'acharnement des républicains contre l'Église catholique fut à l'origine de la réaction des chouans car les débuts de la Révolution avaient été favorablement accueillis en Bretagne.

Paris eut très peur lors de cette affaire de Quiberon, c'est ce qui va expliquer la violence de la répression, sur ordre de Jean Lambert Tallien [39], commissaire désigné par la Convention. C'est lui qui fait fusiller les prisonniers que le général Lazare Hoche [40] a fait à Quiberon. C'est aussi ce qui expliquera, quelques années plus tard, la crainte qu'inspirera à Bonaparte la poursuite des actions des chouans en Bretagne.

Une seconde expédition en 1795, d'abord devant Noirmoutier puis devant l'île d'Yeu s'acheva aussi en un échec… parce que, dira-t-on, le comte d'Artois, futur Charles X, aurait refusé de débarquer en Vendée, estimant indigne de sa personne de « chouanner » [41] ! Il faut cependant

37. Le Clerc 1986.

38. « *Le nombre de ceux qui se joignirent à nous fut considérable. Je n'ai jamais vu de scène aussi émouvante que l'accueil de nos troupes par nos amis. Vieux et jeunes pleuraient ; hommes, femmes et enfants apportaient du beurre, des œufs, du lait, du pain, du vin et tout ce dont ils disposaient, tant pour nos concitoyens que pour les troupes et il ne voulaient pas recevoir un sou en règlement.* » Lettre de Warren (chef de la flotte anglaise en baie de Quiberon) à Bridport (chef de la flotte anglaise devant Lorient) *in* Corbett 1913.

39. À Paris, un des républicains les plus violents contre Louis XVI, il avait également été le tombeur de Robespierre.

40. Lazare Hoche, caporal au début de la Révolution, était général six ans plus tard et n'avait que 27 ans – après avoir été jeté en prison par le Comité de Salut public, puis libéré par Robespierre. Il put réagir rapidement à Quiberon car il était déjà à la tête des armées de la République en Vendée… et chargé d'un projet d'invasion en Grande-Bretagne !

41. Le comte d'Artois « *ne descendit point en Vendée, il passa en Angleterre, ne voulant pas chouanner, disait-il. Les privations des armées vendéennes, les périls qu'elles encouraient, chaque jour, à découvert, dans les champs inondés, le nécessité d'être plus brave que le soldat et de se battre toujours au premier rang, c'était tout cela, pour le Comte d'Artois, le pire des malheurs* » (Stenger 1906). L'attitude bizarre du comte d'Artois refusant de débarquer en Vendée, s'inscrivait dans les conflits qui opposaient les émigrés entre eux, les uns lui étant fidèles tandis que d'autres contestaient sa politique.

noter à l'actif du comte d'Artois un don à Monsieur Marion qui permit d'ouvrir la première cantine pour les Hoedicais [42].

Deux autres documents des archives britanniques, concernant cette affaire de Quiberon, apportent d'intéressantes précisions sur son impact sur Houat et Hoedic. Ce sont :

- La lettre du 6 septembre 1795 de Monsieur Lorcy, recteur de Houat, au commodore Warren pour lui présenter la liste des pertes subies par les habitants de l'île lors de l'occupation par l'Armée royale et catholique et par des troupes soldées par sa Majesté britannique :

  1. « *Pour un chasse-marée enlevé du port par des marins anglais et conduit à Belle-Ile 1,000,00.*
  2. *Pour cinq maisons brûlées 2.500,00.*
  3. *Pour quatre cent charretées de landes pour les fours 800,00.*
  4. *Pour quatre chasses-marées brûlés 60,00.*
  5. *Pour quatre barriques de sel employés pour l'armée, etc. 96,00.*
  6. *Pour un canot brûlé 24,00.* »

  Voila, Monsieur, le mémoire des effets perdus et consommés dans l'île pour l'usage de l'armée. J'ai tout lieu d'espérer d'après le zèle que vous avez montré depuis que nous avons eu l'honneur de vous connaître et le désir que vous avez d'être utile, que vous voudrez bien rendre justice à l'humanité opprimée […] »

- La réponse de John Warren du 11 septembre 1795, à bord de *La Pomone* :

  « *En conséquence des dommages subis par les habitants de l'île de Houat, […] j'ai été dans l'obligation de tirer pour vous en faveur de Monsieur Brissot deux cents louis d'or que je vous demande d'honorer. Le général de Puisaye est parti sur le continent et a pris tout l'argent, en conséquence de quoi je n'ai aucune autre ressource pour satisfaire les demandes de l'armée et de la Marine.* » [43]

Dans l'extraordinaire tohu-bohu qui venait de s'abattre sur Houat et sur Hoedic, deux prêtres du diocèse de Vannes surent demeurer fidèles aux missions qui leur avaient été confiées au service des îliens. Outre le salut de leurs âmes, ils ont su les protéger contre les sévices des soldats et marins en campagne.

Monsieur Jean-Marie Lorcy paya de sa vie son dévouement en soignant ceux de ses îliens atteints du choléra. Si Monsieur Jean Marion fut physiquement épargné, c'est grâce aux ressources en eau d'Hoedic. Les Anglais veillaient à protéger sur cette île le ravitaillement de leurs flottes.

Pour finir, deux anecdotes liées à cette affaire de Quiberon. L'une est locale : *« Une variété* [de daurade]*, portant une sorte de cocarde tricolore […]*

42. Selon Jules de Francheville, d'après Violeau 1855.

43. Ces deux documents, en traduction, sont conservés au *Public Record Office* à Kew (Grande-Bretagne), sous la référence W.O.1–176., tandis que plusieurs autres cartons en comportent d'autres toujours relatifs à l'Affaire de Quiberon, notamment avec les listes des bâtiments anglais engagés dans cette opération

avait reçu le nom de Tallien, le Conventionnel. Celui-ci assistait un jour à Quiberon à un coup de senne… et quelque courtisan, voyant une ressemblance entre la cocarde du grand personnage et la tache tricolore que ce poisson porte sur la tête le décora du nom de : Tallien. » [44] De nos jours encore, la daurade royale est connue en baie de Quiberon sous ce nom !

Et plus récemment : en cas d'échec de l'opération de débarquement en Normandie en 1944, il en était prévu une autre… en baie de Quiberon [45] !

Les séquelles de la Révolution française : 1796-1799

Chaque été, de 1796 à 1799, des bâtiments anglais sont de retour en baie de Quiberon. L'échec de l'affaire de Quiberon n'a pas mis fin aux entreprises des chouans animées par des émigrés, eux-mêmes assistés par les Anglais, en Bretagne et dans le Maine. Les îles de Houat et d'Hoedic demeurent des bases par lesquelles transitent les émigrés, des messagers, du courrier et des munitions.

À la fin de l'année 1796, Jean Marion note, toujours dans le registre des actes de l'état civil :

> « *Cette année au commencement du mois de mars parut une division anglaise : elle fit des débarquements de munitions de guerre et d'argent pour les chouans. Elle demeura près de six semaines dans les parages. Le général de brigade de Belle-Isle ayant soupçonné les habitants des îles d'Hoedik et d'Houat d'être du parti des chouans, 16 jours après il leur enleva tous leurs chevaux et bestiaux, laissant cependant une vache dans chaque ménage et trois couples de bœufs et un seul bateau. Les habitants ayant fait connaître l'injustice du procédé de ce général, il lui fut ordonné de rendre tout ce qu'il avait fait enlever des dites îles, je veux dire tout ce dont il était maître lorsque l'ordre lui fut signifié. Mais si les insulaires eussent voulu mettre de l'activité dans cette affaire je crois très fortement que le gouvernement les aurait dédommagés de la perte de leurs bestiaux déjà vendus.* » [46]

Discret, Jean Marion ne précise pas que c'est sur son intervention que les Hoedicais et les Houatais avaient récupéré une partie de leurs biens. Il note par contre une certaine nonchalance de ces îliens pour la défense de leurs droits. À la vérité, ils sont dans une telle misère et de plus illettrés qu'ils sont incapables d'initiative. Comme une grande majorité de Français des campagnes, ils sont quasiment tétanisés par l'ampleur des bouleversements d'une Révolution dont ils ont bien des difficultés à comprendre les motivations.

Selon certains historiens [47], des îliens profitaient cependant de la situation pour se faire confortablement payer pour effectuer, en contrebande de nuit, des transports de munitions vers le continent. Mais un chroniqueur qui séjournera plus tard quelques mois sur les

44. Le Gallen 1906.

45. Eisenhower 1949.

46. Archives départementales du Morbihan, 79S.

47. Sageret 1911-1918.

deux îles, en a rapporté une autre version. « *C'est l'île de Houat et d'Hoedic sa voisine qui ont fourni leurs chaloupes pour les transports de poudre qui ont armé nos campagnes. Ce sont les pauvres houatais et hoedicais, au péril de leur vie, que les anglais ont forcé de faire tous ces transports [...]* » [48]. Les deux versions pourraient bien comporter leur part de vérité.

Pendant ces dernières années du XVIII[e] siècle, Houat et Hoedic demeurent les bases d'un conflit entre chouans et républicains qui se poursuit sur le continent. Un long rapport manuscrit, non signé mais daté du 1[er] octobre 1798 et intitulé *Sketch of the intrigues that have introduced and precipitated the decline and almost complete extinction of the Royalist Party in the Provinces of Bretagne and the Bas Maine* [49], explique clairement l'échec final des royalistes contre les républicains. Les premiers étaient très divisés entre eux, comme vis-à-vis des républicains et des Anglais, outre un certain nombre de trahisons tant des royalistes que de républicains.

Houatais et Hoedicais ignorent ces divergences idéologiques comme ces conflits. Mais nombre de liaisons se font chez eux, parfois avec eux. Aussi sont-ils victimes de plusieurs incidents au cours de ces conflits.

> Dans un message aux « *Citoyens composant l'Administration centrale du département du Morbihan* [daté de] *Port Navalo, le 29 floréal an VII de la République* [19 mai 1799]*, Vt Tizet, enseigne de V[eau], chargé de l'inspection des signaux de côte* [explique que] *chargé de la police dans l'arrondissement de portnavalo, locmariaquer et celle de Crac* [...]*, depuis quelques nuits, j'aperçois plusieurs feux le long du rivage de l'isle de hédic. Ces feux ne viennent, ce me semble que de la pêche des aiguillettes ; mais aussi, ne pourraient-ils pas devenir un signe de ralliement pour les ennemis de l'extérieur ?* »

Par lettre du 11 prairial (1[er] juin 1799) le commandant des Armées de Lorient invite les mêmes citoyens de l'administration centrale du département « *à prendre des mesures pour découvrir la vraie cause des feux aperçus le long du rivage* ». L'administration centrale répond le 22 prairial (18 juin 1799) : « *un hazard heureux nous ayant favorisé en amenant des bateaux des îles de houat et d'hoedic [...] nous leur avons intimement défendu d'allumer des feux sur l'eau pour la pèche aux aiguillettes.* » [50]

Et dans une lettre datée de Quiberon du 12 brumaire (3 novembre 1799) et adressée au général Michaud commandant la place de Belle-Île par un citoyen qui « *demande qu'il ne soit pas question de moi, car j'ai déjà parlé honnêtement à Lorient dans le bureau de langage républicain. Ma franchise dévoilée ne pourrait qu'augmenter mes ennemis.... Permettez-moi, je vous prie de vous donner les moyens d'exercer*

48. Bachelot de la Pylaie 1826, publié en 2004.

49. *Esquisse des intrigues qui ont initié et précipité le déclin et la quasi-complète extinction du parti royaliste de Bretagne et du Bas-Maine.* Public Record Office W.O.1–922.

50. Ces trois lettres sont conservées aux archives départementales du Morbihan L788. Voir aussi sur ces échanges Bolo et Buttin, 2004.

vos sentiments républicains, c'est-à-dire de toutes les vertus qui vous caractérisent, pour obtenir que soit restitué aux Houatais un chasse-marée que l'administration avait fait enlever au départ des anglais pour raison de sûreté publique. » Bien qu'elle porte une autre signature, évidemment factice, par son style cette lettre pourrait bien être de Jean Marion ! [51]

Ces documents ne traitent sans doute que de questions bien mineures pour cette époque au cours de laquelle le grand souffle de la Révolution française s'effondrait à Paris, dans l'anarchie débauchée du Directoire. Mais ce sont des questions concrètes illustrant la vie des îliens.

C'est à cette époque que Jean Marion met en œuvre des services collectifs, au profit des communautés des Hoedicais et des Houatais (qui ont perdu leur pasteur victime de son dévouement et qu'aucune autorité diocésaine ne peut alors remplacer), tels qu'une sorte de cantine et de coopérative de ravitaillement, avec, pour les liaisons et transports avec le continent un canot propriété de l'Église, confié tantôt à un équipage tantôt à un autre.

Une autre conjoncture étrangère aux îliens avait déjà fait d'un prédécesseur de Monsieur Jean Marion, Monsieur Pouillon, un « gouverneur » de l'île [52]. La Révolution va faire d'un simple desservant initialement désigné par le diocèse de Vannes, un « administrateur » des deux îles. C'est une véritable théocratie que Monsieur Marion invente ainsi progressivement, non par quelque recherche de pouvoir mais bien parce qu'il est le seul homme sur les deux îles qui soit en mesure de le faire et parce que cela entre dans la mission qui lui avait été confiée : être au service des îliens.

Il n'est peut-être alors aucun autre territoire français que ces deux petites îles bretonnes, sous contrôle de la marine britannique, qui offre les mêmes contraintes et les mêmes opportunités. L'œuvre de Monsieur Marion est sans doute unique. Tout en demeurant fidèle à l'Église dans une période les plus dures que l'Histoire lui ait réservées, ce prêtre diocésain, qui n'a jamais connu d'autre expérience pastorale, a le génie de savoir allier un service politico-économique au message évangélique d'un service religieux.

Sous le Consulat : 1800-1804

Rentré précipitamment d'Égypte, Bonaparte clôt le cycle de la Révolution française avec le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799) et la mise en place du Consulat. Son premier soin est alors de rétablir l'ordre dans la Nation et la paix entre Français. C'est à cet effet qu'il entreprend la négociation du Concordat qui sera signé en 1801.

Mais les actions combinées de royalistes, d'émigrés et de chouans se poursuivent en Bretagne, toujours en liaison avec les Anglais via

51. Archives municipales de Palais.

52. Cf. première partie de cette étude sur l'histoire de l'Église sur les îles de Houat et d'Hoedic, Buttin 2008.

les îles de Houat et d'Hoedic. Dans son histoire de Houat et d'Hoedic, l'abbé Le Cam cite, à ce sujet, une lettre du général Brune à Bonaparte faisant état du trafic qui se pratiquait entre les deux îles et les chouans du continent [53]. Brune, qui occupe alors les postes de défense républicaine sur la côte, veut s'emparer de Houat et d'Hoedic. En février 1800, sur ses instructions, des troupes occupent les deux îles une dizaine de jours, procédant à des fouilles et perquisitions brutales accompagnées de pillages et autres exactions. Sur leurs plaintes, les îliens obtiennent des autorités des réparations. Deux lettres des 16 et 17 ventose an VIII (7 et 8 mars 1800), « *l'Administration centrale du Département à l'Administration Municipale de Belle-Isle* », traitent, dans la première des « *pillages et exactions commises en l'isle de houat* », dans la seconde des « *désordres commis dans les îsles de houat et d'hoedic* » ; elles demandent justice… « *l'intention du Gouvernement n'étant point que la force publique qu'il entretient pour défendre le territoire français, maintenir l'ordre et le respect des propriétés, tourne à l'oppression des Citoyens.* » [54]

En juin 1800, une importante flotte britannique, aux ordres de Lord Bridport, accompagnant 5 000 hommes sur des bâtiments de commerce, mouille en baie de Quiberon. Des troupes sont débarquées sur Houat. Leur mission est toujours d'assister et de ravitailler les chouans, alors animés par le célèbre Georges Cadoudal qui est d'abord débarqué à Houat par le même Jean Rohu de Plouharnel, puis sur la presqu'île de Rhuys, avec des armes et des munitions. Il y retrouve une troupe de chouans qu'il réorganise et s'impose localement… tandis que les besoins en farine des Britanniques donnent aux îliens l'occasion de réaliser un fructueux trafic.

Après un accord entre républicains et royalistes, les combats s'arrêtent provisoirement en Bretagne. À la demande du Premier consul, Cadoudal le rencontre aux Tuileries mais en vain, il retourne en Angleterre pour reprendre la lutte.

À cette instabilité « internationale » en quelque sorte, s'ajoute pour les îles du Morbihan une belle pagaille statutaire purement nationale. Le 21 messidor an VIII (10 juillet 1800), le général commandant la place de Palais se plaint au préfet de Vannes parce qu'un sieur D., propriétaire dans la commune et élevé à la qualité de maire, en refuse la charge. Cette défaillance cause des difficultés de ravitaillement sur Belle-Île. Par lettre du 8 thermidor an VIII (27 juillet 1800), le sous-préfet de Lorient répond n'avoir trouvé d'autre solution que de faire apposer des scellés sur la mairie, car « *aucune loi ne me parait prescrire à un citoyen l'obligation de rester à une place toute gratuite* » [55]. Un maire provisoire est cependant mis en place. Il écrit au sous-préfet le 26 fructidor an VIII (13 septembre 1800) car, pour lui, les îles de Houat et d'Hoedic ont toujours fait partie intégrante de la commune de Palais mais en fait elles l'ignorent, « *Veuillez donc, Citoyen, décider*

53. Le Cam 1932.

54. Archives municipales de Palais.

55. Ces deux lettres sont aux archives départementales du Morbihan, 2M84.

la question qui est de savoir si elles doivent continuer à faire partie de cette commune » [56].

Ces documents illustrent bien la situation très particulière de Houat et d'Hoedic. Ni l'une ni l'autre île n'ont en réalité jamais relevé de la commune de Palais. Elles étaient un élément du domaine privé de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Mais, à la fin du XVII[e] siècle, Vauban avait fait édifier pour la défense de Belle-Île des fortifications sur Houat et sur Hoedic. Aussi, depuis 1710, les trois îles relevaient d'un même gouvernement militaire dont le siège était installé dans la citadelle de Belle-Île. Mais, en 1779, Belle-Île avait été érigée en sénéchaussée indépendante tandis que Houat et Hoedic, propriété de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, continuaient de relever de la sénéchaussée de la presqu'île de Rhuys.

D'où des responsabilités enchevêtrées et la confusion qui pouvait en résulter. Il ne sera jamais répondu formellement au maire de Palais [57]. Néanmoins, la préfecture de Vannes et, à Lorient, la sous-préfecture entérineront un rattachement des îles de Houat et d'Hoedic à la commune de Palais… du moins formellement. Car dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, la question fera encore l'objet d'un long litige [58].

Dans cet imbroglio, accentué par l'occupation de l'océan autour des îles par les Britanniques, Monsieur Marion, simple desservant désigné par le diocèse de Vannes, se trouve conduit à assumer à Houat et à Hoedic un rôle d'administrateur complètement étranger à la mission qui lui a été confiée par le diocèse et qui, seule, l'avait amené sur l'île.

Houat et Hoedic demeurent au cœur du conflit entre royalistes et républicains et sont successivement soumises à une soldatesque française ou britannique. Aussi, le I[er] frimaire an IX de la République française (22 novembre 1800), le préfet du Morbihan prend un arrêté pour en tenir compte :

« *Vu la lettre du citoyen Beissac, général de brigade commandant l'arrondissement du Morbihan, de laquelle il résulte que les habitants des îsles d'houat et d'hoedic, qui ont des communications habituelles avec les vaisseaux anglais mouillés sur leurs côtes, viennent fréquemment au continent pour y chercher des provisions et qu'ils pourraient y apporter une contagion dont une partie du territoire anglais est déjà atteinte ;*

Instruits d'ailleurs que pendant la durée du blocus de Belle-Isle, les anglais avaient établi sur ces îsles des moulins où ils faisaient moudre le grain qu'ils retiraient du continent et qu'ils se servent encore des insulaires pour se procurer ces denrées et les rafraîchissements nécessaires au ravitaillement de leurs vaisseaux stationnés dans la Baie de Quiberon ;

Considérant qu'il est du plus grand intérêt, dans cette conjoncture, de déployer des mesures propres à remplir le double objet d'obvier à l'extraction

56. Archives départementales du Morbihan, 1M5220.

57. Du moins à ma connaissance.

58. Il sera traité dans la troisième partie de cette étude.

clandestine des grains et à l'introduction d'une épidémie contre laquelle on ne saurait trop multiplier les précautions,

Arrête :

- Article Ier

Toute communication entre Belle-Isle, le continent et tous les ports et rades de ce département sera provisoirement interdite aux chaloupes, bateaux et autres embarcations quelconques des isles d'houat et d'hoedic, cette prohibition durera jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

- Article 2

Les chaloupes, bateaux et autres embarcations qui, contre la présente défense, aborderaient à quelques ports ou havres, seront arrêtés, consignés et renvoyés, sans qu'il soit permis à aucun individu passager ou formant partie de l'équipage de descendre à terre ou d'y verser des marchandises de quelque nature qu'elles puissent être ;

- Article 3

Tout individu qui au mépris de cette prohibition se permettrait de commercer ou de communiquer avec les bâtiments ou habitants des isles, sera mis en quarantaine et séquestré de la société pendant le temps nécessaire pour s'assurer de son état et ne pourra y être admis de nouveau que sur attestation des officiers de santé qui l'auront examiné. Il sera ensuite traduit devant un tribunal de police pour y être jugé suivant la rigueur des lois relatives à la Police et à la Sécurité Publique.

- Article 4

Les Sous-préfets, les Maires et adjoints, les préposés des Douanes Nationales ainsi que les autres officiers et fonctionnaires civils tendront la main à l'exécution du présent ; les chefs militaires, les commandants de vaisseaux stationnaires et tous les dépositaires de la force publique sont invités et au besoin requis de leur prêter main forte.

- Article 5

Les commissaires de la marine sont pareillement invités et en tous cas requis de faire notifier le présent arrêté dans les isles d'houat et d'hoedic, afin que ces insulaires n'en prétendent pour cause d'ignorance ; et d'user pour cette notification, des premières occasions que leur position les mettra à portée de saisir, en prenant, pour éviter avec ces lieux un contact dangereux, toutes les précautions que leur prudence leur suggérera.

[Signé] *Giraud Pierre Guillaume Henri.* »[59]

Cependant avec le Consulat, Bonaparte commence à remettre de l'ordre dans la Nation. Plusieurs mesures vont, directement ou indirectement, concerner les îles de Houat et d'Hoedic et, sinon affecter la vie des îliens, du moins modifier le statut des îles et le contexte dans lequel Monsieur Marion va poursuivre sa mission.

Dès le 15 pluviose an IX (4 février 1801), Paris décide l'application à Belle-Île de la loi du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), décision beaucoup plus draconienne que l'arrêté du préfet rapporté ci-

59. Archives départementales du Morbihan.

dessus. Elle « *suspend l'empire de la Constitution jusqu'à la paix dans les départements du Golo et de Liamone* (les deux départements de la Corse) *et dans toutes les îles du territoire français européen distant du continent de plus de deux myriamètres* (10 km) *et au-delà* » [60].

Aussi, le 29 floréal an IX (19 mai 1801), le *Rapport de la Commission des côtes de la ci-devant Bretagne*, signé Dambarrère, conclut-il « *Il conviendra pendant les loisirs de la paix d'y* (sur Houat et sur Hoedic) *réintégrer en leur état de défense les deux fortins qui existaient.* » [61] Mais il n'y sera donné suite que sous Louis-Philippe avec la construction de nouveaux forts.

Belle-Île, Houat et Hoedic font alors toujours partie de la France mais se trouvent sous statut (indéfini) d'exterritorialité. Si après la paix d'Amiens (27 mars 1802), la décision du 4 février 1801 sera rapportée pour la Corse, elle ne le sera jamais pour Belle-Île, Houat et Hoedic. Aussi, jusqu'à la fin du Premier Empire, Monsieur Marion ne sera plus, comme un de ses prédécesseurs, gardien de la clef des forts — puisqu'ils ont été détruits par les Anglais — mais il demeurera, en fait sur Houat et sur Hoedic, dans la position d'un gouverneur totalement indépendant de toute autorité.

Il va savoir habilement exploiter la législation concernant les îles. Par lettre du 10 juillet 1801, il s'adresse au maire de Palais :

> « *Citoyen Maire. Je viens d'apprendre que vous avez prévenu les habitants d'hoedik d'acquitter leur rôle de contributions de l'an 9. Je vous certifie que la pluspart sont dans l'impossibilité de payer. Ce n'est pas que je les exempte de toutes contributions, parce que le gouvernement ne leur fournit aucun moyen d'empêcher l'ennemi de piller leurs provisions, en un mot, parce qu'ils n'occasionnent aucune dépense au gouvernement. Je sens que leur terrain faisant partie de la France, le dit terrain doit naturellement une reconnaissance au gouvernement français. Mais pour le mobilier et le personnel, il me semble que leur interdisant tout commerce et même toute communication avec le continent par la loi du 22 frimaire an 9, il me semble dis-je, que le gouvernement, faisant même abstraction de leur impuissance actuelle de payer, n'a point intention de leur faire contribuer pour des objets qu'il leur défend de faire valoir, en leur interdisant toute espèce de navigation. Il ne paraîtrait pas juste qu'on me fit payer pour mon industrie, tant qu'on m'ôtera le moyen de faire valoir mon industrie. Voila, citoyen Maire, les observations que je vous prie, si vous le jugez à propos, de présenter au conseil de l'arrondissement pour cette île infortunée, qui est tous les jours en proie à un ennemi qui sait profiter des ténèbres de la nuit pour nous enlever ce qu'il ne peut pas emporter en plein jour.*
>
> *Salut et fraternité, J. Marion curé de hedik.* » [62]

Depuis le début de la Révolution, Monsieur Marion défend ses îliens contre le fisc. Mais cette lettre illustre l'évolution de la conjoncture, étant noté cependant, comme nous avons déjà eu l'occasion de le rap-

60. Archives du port de Lorient, dossier série S.

61. Archives du Génie, Art 4, Sec 2, §3, carton 3.

62. Archives municipales de Palais.

peler, que les îliens ne souffrent pas tellement de « l'occupation » des ennemis anglais… Est-ce en raison de cette lettre ? Toujours est-il que par un arrêté du 2 frimaire an X (23 novembre 1801), le préfet du Morbihan abroge les dispositions de l'arrêté du I^er^ frimaire an IX. Il rétablit pour les habitants d'Houat et d'Hoedic la liberté de circulation entre les îles et avec le continent « *vu les lettres des Maires adjoints d'Auray et du Palais qui transmettaient les réclamations des habitants des îles de houat et hedik contre les dispositions de l'arrêté qui les prive de toute communication avec le continent* » [63]. On devine derrière ces « *réclamations des habitants des îles d'houat et d'hedik* », la plume de Monsieur Marion.

Le statut d'exterritorialité légale des îles n'empêche cependant pas les autorités du continent de poursuivre la mise en œuvre de certaines des grandes réformes de la Révolution française. C'est notamment le cas de la législation sur l'état civil. Le 17 frimaire an X (8 décembre 1801), le préfet du Morbihan prend un arrêté :

« *Vu la lettre du sous-préfet de l'arrondissement de L'orient, du deux de ce mois, tendant à ce qu'il soit nommé dans chacune des isles de houat et hedic un officier public chargé de tenir le registre nécessaire pour constituer l'état civil des citoyens,*

Considérant que leurs actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des habitans de ces îles devraient être reçus par l'officier public de la commune du palais en belle isle en mer ainsi que le prescrit l'arrêté du 20 7^bre^ 1792 puisque ces deux îles font partie intégrante de la dite commune du palais,

Considérant aussi que la situation de ces deux isles ne permet pas toujours à ces habitans de communiquer avec le chef lieu de leur commune pour faire en temps utile constater leur état civil… qu'il est utile et même interessant pour la postérité de procurer à ces administrés la faculté de se conformer aux dispositions de la loi [instituant l'état civil] *:*

Arrête :

- Article I^er^ : Il sera nommé dans chacune des isles d'houat et d'hedic un citoyen chargé de remplir les fonctions d'officier public. »

Suivent les instructions pour la tenue des registres. [64]

Un arrêté préfectoral, donc laïc, qui combiné, comme nous allons le voir, à une décision épiscopale donc ecclésiastique, va fixer pour deux siècles le statut des prêtres diocésains affectés sur les îles de Houat et d'Hoedic. Arrêté d'autant plus important qu'il va être paradoxalement « confirmé » par une loi promulguée « *Au nom du Peuple Français par Bonaparte premier Consul* », loi du 18 floréal an X (8 mai 1802) :

« *Lorsque la mer ou un autre obstacle rendra les communications difficiles, dangereuses ou impossibles entre le chef-lieu de la commune et les îles […] le Gouvernement nommera ou fera nommer par le préfet […] un adjoint au*

63. Archives municipales de Palais.

64. Archives municipales de Palais.

maire, en sus du nombre fixé par […] L'adjoint sera pris parmi les habitans de la partie de la commune qui ne peut pas, en tout temps, communiquer avec le chef-lieu ; il sera chargé de la tenue des registres de l'état civil […] Pendant le temps de l'année où la communication sera impossible, la publication et l'affiche nécessaire pour la validité des mariages pourra se faire dans le lieu où demeurera l'adjoint et à la porte de sa maison, laquelle tiendra lieu de maison commune. » [65]

À l'évidence ce texte a été inspiré par l'arrêté préfectoral de Vannes du 8 décembre 1801, ce qui n'a rien de surprenant car Paris suit alors avec une grande attention tout ce qui se passe dans le Morbihan où l'on redoute toujours l'insurrection des royalistes et des chouans. Depuis le 9 thermidor an IX (28 juillet 1802), Bonaparte a d'ailleurs nommé comme préfet de Vannes le général Joseph Jullien de Bidon, un camarade de régiment à Valence puis à Auxonne, alors qu'il n'était encore qu'un jeune officier, et un ami en lequel il a toute confiance : « *Particulièrement dévoué à l'Empereur. Il correspond peu. Son administration n'excite pas de plaintes et ne rencontre pas de difficultés* » [66]. Il sera bientôt en rapport direct avec Monsieur Marion.

Une simple décision locale de bon sens, en raison de contraintes géographiques, est donc devenue une loi de la République. Mais elle va être d'une importance majeure pour Houat et pour Hoedic car le « citoyen » désigné par le maire de Palais, selon l'arrêté préfectoral, est devenu, légalement un « adjoint » et son domicile est devenu « maison commune ».

C'est alors que Monsieur Marion, prenant cette nouvelle mission très au sérieux, s'est enquis de rechercher à Hoedic, à Houat, à Quiberon et surtout à Saint-Gildas-de-Rhuys toute trace d'enregistrement de naissances, de mariages et de décès depuis le début du XVIII[e] siècle. Il a recopié tout ce qu'il a pu réunir dont des documents souvent en mauvais état car mouillés lors de leur transport à Saint-Gildas-de-Rhuys où ils devaient être vérifiés et signés. Jusqu'en 1792, date à laquelle la loi a sécularisé les registres, les seuls documents dont nous disposons encore aujourd'hui sont ceux ainsi reconstitués par Monsieur Marion [67]. C'est à partir de 1802 également qu'un exemplaire des registres d'état civil d'Hoedic va être déposé à Palais [68].

Bonaparte qui avait pris le pouvoir en novembre 1799 avait, dès le mois suivant, décrété le retour à la liberté religieuse. Simultanément, il avait chargé l'abbé Bernier, assisté du curé de Saint-Sulpice, Monsieur Antoine Xavier Mayneaud de Pancemont, de négocier le Concordat qui sera signé le 15 juillet 1801 et ratifié par le Parlement le 8 avril 1802. Toujours en raison de l'importance qu'il attache aux problèmes politiques que pose la Chouannerie dans le Morbihan, Bonaparte

65. Loi publiée au *Bulletin des Lois de la République Française*.

66. Tulard 1987. Jullien sera écarté par la première Restauration et rappelé par Napoléon pendant les Cent jours.

67. Archives départementales du Morbihan – *Inventaire Rosenzwig*, Vannes 1881.

68. Aujourd'hui rassemblés aux archives départementales du Morbihan, 79S.

obtient, dès le 9 avril, que soit nommé comme évêque un homme en qui il a toute confiance, Mgr de Pancemont.

Sacré à Paris le jour des Rameaux, il va arriver à Vannes le 15 août. Il y trouve un projet de réorganisation de son nouveau diocèse, déjà préparé en liaison avec le préfet Jullien et soumis pour approbation au ministre de l'Intérieur Portalis. Habile politique, il va savoir entretenir de bonnes relations avec le préfet Jullien, pourtant connu comme anticlérical. Dés son arrivée à Vannes, il entre en contact avec l'ancien clergé du diocèse qu'il fait venir à Vannes, ce qui va le conduire à remanier quelques nominations, mais il met très rapidement en œuvre le projet préparé avant son arrivée. Celui-ci est, officiellement, approuvé par le préfet dès le 15 septembre. Il se traduit, notamment, par la création de 43 nouvelles paroisses, dont celles de Houat et d'Hoedic [69]. Une modification de plus apportée au statut juridique de Monsieur Marion !

Cependant des divergences vont subsister entre ceux des membres du clergé qui avaient refusé de prêter serment et les constitutionnels (qui eux avaient prêté serment). Le décès, en 1803, de Mgr Lemasle, l'évêque constitutionnel de Vannes, va aider à clarifier le climat.

Que ce soit avec sa contribution pour l'élaboration du Concordat, que ce soit à Vannes pour reconstituer le diocèse dans un climat particulièrement délicat, Monsieur de Pancemont a été un grand serviteur de l'Église. Houatais et Hoedicais lui devront l'érection de leurs communautés en paroisses. [70]

Le 19 vendémiaire an XI (11 octobre 1802), le ministre de l'Intérieur adresse au préfet du département du Morbihan la liste des nominations officielles dans le diocèse de Vannes. Curieusement, Monsieur Marion est désigné comme desservant… de l'Île aux Moines tandis que Julien Le Scouarnec [71] est désigné pour Hoedic et François Orgebin [72] pour Houat. Ces noms sont cependant complétés par des mentions « *n'a pas comparu* » [73]. Ils n'avaient sans doute jamais reçu la convocation de Monsieur de Pancemont. Les confusions dans les affectations confirment l'absence de liaisons du continent avec les îles.

69. En 1806, Monsieur de Pancemont sera enlevé par les chouans. Très affecté par cette aventure, il décédera à Vannes en mars 1807.

70. Concluant la présentation des activités de Monsieur de Pancemont qu'il faisait à Mgr Centène, Mgr Mahuas croyait devoir préciser « *un point noir entache ce tableau : la réapparition des loges maçonniques dans trois villes du diocèse* » (in *Église de Vannes* n° 1174). Voulait-il insinuer que Monsieur de Pancemont aurait adhéré à une de ces loges ? En réalité leur réapparition était le fait du général préfet Jullien qui ne cachait pas ses opinions. Je n'ai jamais trouvé de document concernant Monsieur de Pancemont à propos de la franc-maçonnerie. Mais les clercs ont parfois des raisons que la raison n'a pas.

71. Il ne semble pas que Monsieur Le Scouarnec ait jamais mis les pieds sur Hoedic, peut-être simplement faute de pouvoir trouver un moyen de s'y rendre. Il aurait été vicaire à Quiberon.

72. Il ne semble pas non plus que Monsieur Orgebin soit jamais arrivé à Houat, tandis qu'il aurait été en fonction à Belle-Île.

73. Archives départementales du Morbihan, 1V29.

En fait pour Houat qui, depuis la mort de Monsieur Lorcy en 1795, n'a plus d'autre desservant que Monsieur Marion d'Hoedic [74], est finalement désigné Monsieur Julien Haby, tandis qu'à Hoedic Monsieur Marion devient officiellement curé de la nouvelle paroisse. La même année, dans le cadre des réglementations rappelées ci-dessus, le maire de Palais désigne comme « officier d'état civil » à Houat Monsieur Huby et à Hoedic Monsieur Marion, ajoutant en outre qu'ils sont chargés de la surveillance de la police intérieure, à charge de rendre compte aussitôt que possible au maire de Palais [75].

Cependant, Monsieur Huby ne reste que peu de temps à Houat et devient recteur de Sauzon sans être remplacé [76]. Monsieur Marion devient à la fois curé et adjoint au maire de Palais pour Houat et pour Hoedic, chargé de l'état civil et de la police, tandis que sa chaumière devient maison communale. Une situation pour le moins originale pour un desservant. Elle se prorogera cependant sur ces deux îles jusqu'à la fin du XX^{e} siècle.

S'il fallait, à ce stade, résumer l'histoire de l'Église sur Houat et d'Hoedic, trois dates suffiraient :

- 1624 : Monsieur Laudric ne peut implanter sur les deux îles l'autorité du diocèse en raison de l'opposition de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys dont les moines défendent leur privilège.
- 1695 : Monsieur Fardel sur Houat et Monsieur Blanchet sur Hoedic deviennent les premiers « desservants » du diocèse dans le cadre de l'ordonnance épiscopale de 1653 malgré les objections des moines de Rhuys mais grâce à l'intervention du gouverneur de la Citadelle de Belle-Île qui exige la présence d'aumôniers pour les garnisons qu'il détache sur les îles.
- 1802 : Monsieur Marion sur Hoedic et de fait sur Houat, devient à la fois curé de la paroisse et adjoint au maire de Palais, la commune à laquelle les deux îles sont rattachées. Les deux îles relèvent enfin et pour la première fois du diocèse de Vannes mais dans le cadre d'une confusion d'autorités, le curé étant à la fois le représentant de l'évêque et celui du maire.

Mais il faut encore préciser, pour illustrer le climat dans lequel se sont déroulés ces événements, qu'en mai 1802 Monsieur Amelot, ancien évêque émigré de Vannes est toujours à Londres [77]. Il est d'un clergé qui refuse et refusera toujours le Concordat de 1801, considéré comme schismatique. C'est là l'origine de la « Petite Église », constituée de prêtres en dissidence, continuant à pratiquer la religion de

74. En 1797, Monsieur Vincent-Nicolas Le Pavec, vicaire à Quiberon, avait remplacé Monsieur Lorcy pour peu de temps car, la même année, il avait été condamné à la déportation pour refus de prêter serment et il ne survivra pas aux pontons de Rochefort...

75. Le Cam 1932.

76. Il semble, d'après les fiches individuelles des prêtres aux archives du diocèse, que soient alors affectés à Houat Monsieur François Orgebin, puis Monsieur François Loreal, mais ni l'un ni l'autre ne rejoignent l'île. Toujours en raison de l'absence de liaisons entre le continent et les îles.

77. Il y restera jusqu'en 1816. Il ne démissionnera de l'évêché de Vannes qu'en 1821.

leurs pères. Ils sont plusieurs milliers, surtout en Vendée, suivis par de nombreux chouans. Au début du XXI[e] siècle, il y demeure encore quelques fidèles attachés à la liturgie de cette Petite Église. [78]

Le 26 vendémiaire an XI (18 octobre 1802), Monsieur Huby, comme tous les curés du diocèse, prête serment devant le préfet Jullien :

> « *Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique et si dans mon diocèse ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement.* »

On sent dans ce texte la hantise qu'à toujours Paris d'un retour des émigrés et ce serment sera maintenu jusqu'en 1812. Un prêtre du diocèse ne prêtera cependant jamais ce serment : Monsieur Jean Marion [79].

Le 24 brumaire an XI (15 novembre 1802), «*l'officier public de Hoedik* » Jean Marion, fidèle à son poste, écrit au maire de Palais une lettre accompagnant des registres de l'état civil, dans laquelle il précise également :

> « *…on m'annonce de tout côté qu'on va me retirer de hoedik ; cela me chagrine un peu, parce que ma grande vanité me fait accroire que mon successeur dédaignera de se mêler d'une entreprise que j'ai formée et commencée ici et dont l'exécution est absolument nécessaire pour le moins-mal des habitans. S'ils négligent de travailler, avant dix ans l'île ne pourra pas subvenir à leurs besoins. Mais il ne suffit pas de travailler, il faut quelqu'un pour diriger l'ouvrage ; je me flatte que si je ne suis pas parvenu à en faire des honnêtes gens pendant seize ans que je demeure parmi eux, au moins je leur ai épargné bien des épreuves. Enfin je suis encore incertain sur mon sort, car je n'ai encore rien appris officiellement et je suis décidé à ne point me présenter pour quelle que place que ce soit, à moins que les habitans de l'endroit qui me sera désigné ne paraissent au moins désireux de m'y voir. D'ailleurs dans ce moment je ne peux pas moralement quitter hoedik, que je n'y sois remplacé. La petite vérole s'est annoncée ici depuis un mois et comme nous comptons parmi nous quatre vingt six personnes qui n'ont pas eu cette maladie, entre lesquelles il se trouve trois mères de famille dont une a sept enfants, il est à mon avis absolument nécessaire qu'il y ait ici un prêtre jour et nuit, vu qu'en cas de besoin, le tems ne permet pas toujours de recourir ailleurs. Nos jeunes gens de l'age de la conscription se disposent à partir pour belle-île… Je les crois tous classés* [80]*. De ceux de houat il n'y a que deux qui ne sont pas classés.* » [81]

Une lettre qui illustre bien les problèmes de l'île, comme le rôle de Monsieur Marion et les conditions d'incertitude dans lesquelles il doit

78. Sur toute cette période, Langlois 1971 et Langlois 1974.

79. Archives départementales du Morbihan, 1V30.

80. Comme « inscrits maritimes », base du statut militaire spécial aux hommes du littoral.

81. Archives municipales de Palais.

l'assurer. Un an plus tard, une lettre de Monsieur de Pancemont à Monsieur Marion confirmera l'attention que celui-ci apportera toujours aux problèmes concrets de ses paroissiens :

> « *Je me fais un plaisir, Monsieur, d'appuyer votre demande auprès du Général Préfet et n'ai rien négligé auprès de lui pour obtenir l'élargissement de vos paroissiens et la reddition de leurs grains. je m'attends à une réponse favorable de sa part… Agréez, monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.* » [82]

En 1802 également, la paix d'Amiens met fin à la guerre avec l'Angleterre. Les flottes de la *Navy* ne devraient plus avoir à occuper les parages de Houat et Hoedic.

Ce qui ne va pas empêcher des frégates britanniques de continuer à y faire des incursions périodiques. Le 5 mai 1804, une corvette anglaise attaque en baie de Quiberon une section de canonnières françaises. Le combat est rude et force les Anglais à amener leur pavillon devant Houat [83]. Mais pour les îliens c'est tout de même un retour à des activités plus traditionnelles.

Ce qui ne va pas empêcher non plus un général du Génie de revenir à la charge : « *Je pense qu'il est très important de protéger les îles de Houat et d'Hoedic pour empêcher les Anglais de s'en servir.* » [84]

Soupçonneux, le préfet Jullien garde un doute sur ces îliens trop facilement favorables aux dissidents. Par lettre du 24 fructidor an XII (11 septembre 1804) il va rappeler au maire de Palais :

> « *Je vous ai dernièrement mandé, Monsieur quelle avait été la décision des Généraux au sujet des isliens de Houat et d'Hoedic… Ils ne peuvent communiquer avec le continent que par le port de Quiberon, mais munis de passeports visés par moi. L'officier public du lieu* [en fait Monsieur Marion] *pourra rédiger ces passeports et vous me les ferez parvenir afin que j'y appose mon visa.* » [85]

En fait de communication, une liberté surveillée ! Un climat de suspicion à l'égard des îliens et des mesures de précaution qui s'expliquent par les événements survenus à Paris en 1804.

Le chef chouan Georges Cadoudal – qui avait eu l'occasion de passer par Hoedic et que Monsieur Marion connaissait bien – est en effet revenu en France à la fin de 1803, à nouveau avec le soutien du Premier ministre William Pitt. Mais, cette fois-ci, il est arrivé via la Normandie et non la Bretagne. Ayant pu gagner Paris, il y organise, en février 1804, un complot avec les généraux Pichegru et Moreau. Son objectif est d'enlever le Premier consul Bonaparte sur la route de la Malmaison… Mais la police est intriguée par la présence de chouans que Cadoudal a fait venir pour cette opération et c'est l'échec. Condamné à mort, Cadoudal est guillotiné le 25 juin.

82. Archives du diocèse de Vannes.

83. Delalande 1850.

84. Archives du Génie, Art 8 Sect 6 Dossier H.

85. Archives municipales de Palais.

Bonaparte, sacré empereur le 2 décembre 1804, a bien été visé par un nouveau complot du camp des chouans bretons, toujours appuyés par les Anglais [86]. Houat comme Hoedic se sont trouvées impliquées dans ce conflit qui, en lui-même, leur était bien étranger.

Enfin, toujours pour illustrer le climat dans lequel l'Église assure sa mission sur les îles de Houat et d'Hoedic, il n'est pas sans intérêt de rappeler en quels termes elles sont officiellement décrites en 1804 :

> « *L'île de Houat dépend du canton de Belle-Île, ce n'est en quelque façon qu'une grosse roche habitée par des pêcheurs qu'elle ne peut nourrir [...] Le peu de grains que fournit l'île consiste en un excellent froment, avoine, lin et chanvre. Les femmes seules s'occupent de la culture, les hommes ne connaissent que leurs bateaux de pêche. [...]*
>
> *Hoedic est bordée de rochers peu élevés mais escarpés et inaccessibles ; il n'y a que deux ou trois petites plages où les chaloupes peuvent aborder, mais il faut bien les connaître. Le centre de l'île est assez bien cultivé, les terres y sont sablonneuses et légères ; elles produisent de très beau froment et de l'avoine. On y voit beaucoup de reptiles et crapauds... Il s'y trouve un marais d'eau douce qui assèche dans les moindres chaleurs ce qui rend l'air très malsain.* » [87]

Sous l'Empire : 1805-1808

Le principe de précaution qui anime le général préfet Jullien n'est pas superflu, même localement. Le 14 nivose an XIII (5 janvier 1805) une commission militaire spéciale [88] réunie à Vannes condamne à mort Pierre Guillemot, dit le roi de Bignan, un des chefs des chouans. Un rapport de la préfecture explique qu'un gendarme de la Marine, envoyé à Houat pour y rechercher des déserteurs, avait voulu visiter un petit chasse-marée de l'Île aux Moines qui venait d'arriver de la rivière d'Auray. Il était en partance pour Jersey mais faisait escale à Houat en raison d'un incident de voiles. Le gendarme avait été battu par un passager et n'avait dû la vie sauve qu'à une intervention du capitaine du navire, avant de pouvoir se réfugier sur l'île. L'auteur des coups était Pierre Guillemot qui s'était ensuite fait conduire à Quimper mais l'arrestation de l'équipage avait permis de le retrouver [89]. Les îles de Houat et d'Hoedic étaient toujours un refuge de transit pour les chouans en liaison avec les Anglais.

---

86. Pour beaucoup de ses compatriotes, Cadoudal est demeuré « *le plus grand des Bretons depuis Du Guesclin* » (Chiappe 1971).

87. *Annuaire statistique, civil, maritime et commercial du département du Morbihan pour l'An XII* (1804).

88. *Commission militaire spéciale,* établie à Vannes d'après la loi du 19 fructidor et le décret du 17 messidor an XII. Ces juridictions d'exception frappaient très dur les déserteurs (dont de nombreux réfractaires à la conscription) et les émigrés comme les chouans étaient considérés comme tels ; les uns et les autres étaient souvent présentés à ces commissions par charrettes entières, enchaînés les uns aux autres. Cf. à ce sujet Le Falher 1919.

89. Archives nationales, dossier F7 6443. Le fait est également rapporté par Le Cam 1932, déjà cité. Cet auteur précise que le même chasse-marée transportait également un autre chef chouan, de Barre, que nous retrouverons sur Houat.

Cependant l'œuvre de pacification entreprise par Mgr de Pancemont et le préfet Jullien commence à porter ses fruits. Un « *tableau général des Ecclésiastiques du diocèse de Vannes, département du Morbihan* », dressé par la préfecture et daté du 20 pluviose an XIII (9 février 1805) fournit d'intéressantes précisions :

« *Au Canton de Belle Isle en Mer, Monsieur Marion, mentionné comme inconstitutionnel, ce qui est exact, est bien desservant sur l'Ile d'Hoedic ; mais il est également inscrit sur la liste des émigrés, ce qui ne manque pas d'originalité car il n'a jamais quitté l'île depuis 1786. Sur l'île de Houat est mentionné comme desservant Louis Olivier Caradec, également inconstitutionnel et inscrit sur la liste des émigrés, mais il est aussi précisé qu'il est vicaire à Palais ; il n'a pas dû souvent venir à Houat car il ne figure pas sur la liste des prêtres désignés pour Houat. [...]*

Tous [les prêtres du diocèse] *ont paru en masse lorsque le gouvernement les a rappelés et après être rentrés dans la communion avec leur évêque ont été employés par lui. Tous vivent aujourd'hui tranquilles et servent le gouvernement avec plus ou moins de zèle ; ceux mêmes que leurs préjugés ou leur inclination attachaient aux partis des chouans paraissent aujourd'hui bien revenus… lesquels au surplus ont prêté avec empressement et ce semble avec un sentiment de bonne foi le serment qui leur était prescrit.*

Il me parait donc inutile de rechercher des faits antérieurs qu'il est plus convenable d'oublier lorsque aucune circonstance n'exige la nécessité. Lorsque le préfet a connaissance de quelque abus d'église dans une paroisse, il y met promptement ordre de concert avec l'évêque qui en tous temps s'est prêté au maintien et à l'avancement du bon ordre et la tranquillité n'est point troublée. » [90]

Un « tableau » assurément dressé par un bon républicain mais qui, dès 1805, établit le retour, dans le diocèse de Vannes, à une vie plus équilibrée d'un clergé victime depuis 1791 de persécutions dramatiques.

Le 12 germinal an XIII (2 avril 1805), une longue lettre, signée Jean Marion, constitue une belle illustration de la misère des îliens à cette époque et du dévouement de leur recteur :

« *L'Officier public de l'île d'hoedik au Maire de la Commune du Palais en Belle-Ile-en-mer, dont hoedik et houat font parties intégrantes.*

Je vous suplie, Monsieur, au nom des habitants de hoedik, de vouloir bien appuyer auprès du gouvernement cette exposition que l'humanité me prescrit de lui présenter, sur la pénurie présente de ces insulaires, à l'effet du dégrèvement de leurs impositions de l'an XIII.

Les hoedikais, qui sont censés plutôt laboureurs que marins, récoltent tous les ans au moins la moitié de leur subsistance et se pourvoyoient, pour le reste, du produit de leur pêche et du petit cabotage que les pères de famille exercent dans les moments où la culture de leurs terres ne les retient pas chez eux (ils sont au nombre de 114 individus dans 30 ménages : il y a 30 marins tous anciens, excepté cinq qui sont actuellement au service sur les vaisseaux de la République ; les autres sont nécessaires chez eux pour labourer la terre).

Mais la récolte dernière, an XII, a été si modique qu'il est prouvé d'après un recensement fait sur les lieux par des commissaires dépêchés de Belle-Ile par

90. Archives départementales du Morbihan, 1V32

le Général Miollis, qu'ils n'ont pas récolté pour plus de trois mois de vivres ; aussi ont-ils été obligés presque tous, dès la semence, de recourir au continent pour s'approvisionner des denrées de première nécessité. Ce n'est point ici la première fois qu'ils se sont vus réduits à la misère ; mais ils avaient au moins une ressource, qui leur a manqué depuis la guerre, ils faisaient jadis la pêche une grande partie de l'année ; mais depuis que les anglais fréquentent ces parages, ils ont perdu presque tous leurs filets et le peu qui leur reste, n'est plus dans le cas de servir. Ainsi, quoiqu'on en dise, les stations des anglais dans cette baie sont la première cause de leur triste existence. [...]

Au départ de la pêche, ils ont eu recours au cabotage de la sardine surtout, pour pourvoir à leur subsistance. Mais malheureusement cette ressource leur a été uniquement interdite deux ans de suite pendant la saison la plus favorable [...] Jusqu'à présent ils ont exactement acquitté, souvent même d'avance, les modiques contributions que le gouvernement leur impose. Ils l'ont toujours fait avec empressement, désirant que le gouvernement eût un millier de colonies comme la leur, dont il retire tous les ans quelques subsides et pour laquelle il n'a pas la moindre dépense à faire, quoiqu'ils ne lui soient pas inutiles, puisqu'ils fournissent des marins pour le service, comme il a été déjà remarqué. Mais cette année, la plupart d'eux étant déjà obligé d'emprunter pour subsister, ils l'ont été aussi pour acquitter les deux premiers trimestres de leurs contributions, qu'on vient de leur demander avec insistance.

En conséquence, ils tendent les bras au gouvernement et le supplient de les exempter cette année de leurs contributions, qui montent à 323.80. [...]

Si je ne craignais pas d'être importun, je ferais la même demande pour les habitants de l'île de Houat, qui sont dans la même position et dont les contributions pour l'an XIII montent à 382.14, non compris l'impôt ajouté pour frais de guerre. »[91]

Cette lettre illustre les conditions de vie des Houatais et des Hoedicais au début du XIX[e] siècle – même si leur recteur a pu avoir tendance à noircir un peu le tableau. Mais elle établit à quel point le prêtre affecté au service de ces îles peut être, non seulement leur pasteur, mais encore leur unique défenseur… Les circonstances ont fait de lui le seul interlocuteur possible avec les autorités du continent.

En 1806, le diocèse de Vannes désigne Monsieur Guillaume Calvé comme recteur pour l'île de Houat mais l'évêché le rappelle dès Pâques 1807 et Monsieur Marion dessert de nouveau les deux îles. Ce brusque rappel de Monsieur Calvé est décidé par Monsieur François Allain, vicaire général, pour des motifs politiques. Après le décès de Monsieur de Pancemont, le 20 mars 1807, Monsieur Allain écrit en effet au ministre des Cultes :

« *Je crois pouvoir attester que la très grande partie des ecclésiastiques du diocèse pense bien et qu'à l'exception d'un très petit nombre, dont les*

91. Archives municipales de Palais. Ce texte n'est pas celui de l'original de cette lettre, mais celui d'une *copie conforme* conservée dans ces archives, avec sans doute l'orthographe du copieur… C'est d'ailleurs le cas pour plusieurs des documents de la mairie de Palais, dont les originaux furent vraisemblablement versés au dossier d'une procédure qui se déroulera devant le Conseil d'État dans les années 1880.

sentiments nous sont plus ou moins suspects, les autres sont non seulement soumis mais même dévoués au gouvernement. J'ai ordonné à Mr Calvé de se rendre à Vannes immédiatement après la pâque. J'ai dessein de le retirer de l'île d'houat. Je retirerai aussi Mr Marion de l'île de hedic si votre excellence me l'ordonne, mais je prie votre Excellence d'engager Mr le ministre de la police à ne point faire arrêter ces deux prêtres, du moins pour le moment si les accusations portées contre eux ne son pas clairement prouvées. » [92]

Monsieur Marion se révèle donc incontournable sur Hoedic ! Mais au début de 1806, divers événements avaient jeté le trouble dans les esprits et Monsieur Calvé, depuis peu sur Houat, avait servi de fusible.

C'est alors qu'avait débarqué d'Angleterre La Haye Saint-Hilaire, un chef chouan envoyé pour rallumer la guerre civile en Bretagne. Aux ordres de l'abbé Guillevic, il avait dirigé une opération visant Monsieur de Pancemont. Cet abbé Guillevic, également émigré en Angleterre, était farouchement opposé au Concordat, à l'encontre duquel il faisait diffuser en Bretagne, par les chouans et notamment les fidèles de la Petite Église, une abondante littérature [93]. Tandis qu'il était reproché à l'évêque de Vannes d'être « bonapartiste », d'avoir accepté la Légion d'honneur et surtout d'avoir contribué à la négociation du Concordat.

Le 23 août 1806, Monsieur de Pancemont avait été enlevé, dans une paroisse rurale dans laquelle il s'était rendu pour des confirmations. La Haye Saint-Hilaire avait voulu l'échanger contre des prisonniers chouans mais il avait dû se contenter de la croix de la Légion d'honneur de l'évêque et d'une rançon – tout de même de 24 000 francs or, une somme considérable. Monsieur de Pancemont, libéré, n'allait pas se remettre du choc moral. Il décédera le 13 mars 1807. La Haye Saint-Hilaire sera arrêté et fusillé.

Dans les papiers de La Haye Saint-Hilaire, il est question d'un correspondant, « J. M. », chargé du transfert de son courrier. Les autorités suspectent Jean Marion ! Le vicaire général Allain, qui a la charge du diocèse de Vannes après le décès de Monsieur de Pancemont car son successeur n'arrivera à Vannes qu'en septembre 1808, permettra plus tard d'établir que « J. M. » signifie « Jean-Marie », un marin de Locmariaquer habitué des liaisons avec les îles pour le courrier des émigrés et non « Jean Marion ».

Cependant ces incidents, complétés par des nouvelles manifestations de dissidence de chouans à Sarzeau, à Auray et même à Belle-Île, créent un climat détestable en baie de Quiberon. À Paris, Napoléon et son ministre de la Police, Fouché, sont très inquiets, la plupart des troupes du Morbihan se trouvant engagées sur d'autres fronts alors que de nouveaux complots des chouans sont redoutés [94].

92. Archives du diocèse de Vannes, registre de la correspondance épiscopale du 1er janvier 1806 au 7 avril 1813.

93. À Londres, les activités de cet abbé Guillevic sont mal vues par Louis XVIII alors qu'elles sont patronnées par son frère le comte d'Artois, illustration des divisions profondes entre émigrés. Ceci complique un peu plus, sur Houat et sur Hoedic, le rôle de Jean Marion qui n'a d'autre choix que de ménager ses relations avec les uns et les autres.

94. Langlois 1971 et Langlois 1974.

C'est dans ce climat que Monsieur Marion, pour répondre à une demande de renseignements du général préfet Jullien lui envoie une lettre témoignant d'un grand sens politique.

« *De hoedik du 31 X^bre 1806*

Général. Il y a plus d'un mois que nous avons des anglais dans nos parages. ces messieurs ne sont pas repartis, les grands vents soufflant toujours ; parce qu'ils peuvent attraper à mouiller dans cette baye, ils sont tranquils dans les points de leurs stations… des vaisseaux et frégates, douze brikes[95]*… dont un a son grand mat cassé et trois hommes tués d'un coup de tonnerre, six de la station de rochefort sur la côte sud de belle-ile… les deux brikes ont fait l'autre jour route jusqu'à l'entrée de port-navalo..*

Général, pendant tous ce tems, il ne s'est rien passé d'important dans ces parages, je veux dire qu'il n'est rien venu du continent à leurs bords. Je vous le certifie pour ceux qui ont mouillé sous hoedic et je puis en faire autant pour ceux qui ont mouillé sous houat, car je connais M^r Calvé, mon confrère, pour être assez près de sa conscience pour m'avertir de tout ce qui se passe en ce genre ; d'après les conventions entre nous faites, d'ailleurs, les anglais ne recevaient à leurs bords ni transfuges ni paquets à moins que ce fût des femmes qui auraient des parents en angleterre ou des lettres pour des prisonniers […]

Il roule parmi eux un bruit sourd : 1° que Moreau[96] *est venu d'angleterre, 2° qu'il fut d'abord question d'une descente dans ces parages qu'il devait diriger, 3° qu'il est passé en prusse, parce qu'on s'attendait que le roi de prusse lui confierait le commandement de son armée contre l'empereur des français. 4° qu'aujourd'hui on le croit sur les frontières de la russie […] je dis la chose telle qu'on la murmure, car en séjournant point assez long tems […] chez les anglais […] pour se mettre au fait des nouvelles […] il y a eu un grand mouvement parmi les officiers royalistes qui sont à londres pour le mois de juillet […] la paix, la paix tous demandent la paix, les officiers, comme les hommes, les laboureurs, les bourgeois, les négociants tout le monde est consterné d'apprendre les succès des armées françaises […]*

Général, quand je ne vous aurais pas envoyé de ces détails je n'aurais pas manqué à ma parole […] dès que je n'ai rien d'intéressant à vous annoncer. »[97]

Le général préfet Jullien écrit le 10 janvier 1807 à :

« *Monsieur Real conseiller d'État*[98]*, chargé du 1^er arrondissement de la Police*

Monsieur et cher Collègue. Je reçois dans l'instant de M^r Marion prêtre à hoedic, dont je vous ai quelques fois parlé, une lettre que j'ai cru devoir vous

95. *Brike,* pour *brick,* mot anglais, dérivé du français brigantin, navire à deux mâts à voiles carrées.

96. Jean-Victor Moreau, général qui avait soutenu Bonaparte le 18 brumaire mais avait été arrêté en 1804 pour ne pas avoir dénoncé le complot de Cadoudal. Il était né à Morlaix. Exilé aux États-Unis, il servira en 1813 le tsar Alexandre.

97. Archives nationales, F7 8386.

98. Pierre François, comte Réal, conseiller d'État est, depuis 1804, adjoint de Joseph Fouché, ministre de la Police.

faire passer. Il résulte au moins de son contenu que la croisière anglaise assez considérable qui a paru sur nos côtes n'y est venu que pour se mettre à l'abri des mauvais tems sans avoir aucun dessein hostile contre le continent et qu'en même tems elle n'a eu aucune communication avec la terre ; j'ai tout lieu de croire de mon coté à la certitude de cette dernière assertion […]

Il me parait, au reste, que d'après quelques déclarations de Bertin, le général Boyer[99] *regarde Marion comme très suspect, l'avis qu'il m'en a donné me fera tenir sur mes gardes avec ce prêtre, mais j'ai peine à croire qu'il soit fourbe ; sa position est délicate et l'on ne doit pas la perdre de vue pour juger sa conduite ; d'ailleurs il faut avoir une certain habitude des hommes et des choses de ce pays cy pour pouvoir apprécier comme il faut les révélations, les déclarations […]* »

Quelques mois plus tard Jullien explique qu'il ne peut, faute de moyens en tout site sur 25 lieues de côtes, empêcher que les Anglais ne procèdent à des transferts de courrier. Puis il ajoute :

« *J'ai déjà fait part à son Excellence le sénateur ministre des soupçons que j'avais sur Mr Marion desservant de Hoedic depuis que j'ai pu parcourir rapidement la correspondance de Saint-Hilaire que je vous ai envoyée… je reste de plus en plus convaincu que Mr Marion ne me faisait que des semi-confidences pour ne se compromettre ni d'un coté ni d'un autre. Mais je suis bien embarrassé du parti que je dois prendre à son égard. Je suis loin de lui pardonner sa fausseté, mais je ne dissimule pas qu'un homme franc et loyal ne pourra rester sur ces deux îles […] il serait enlevé ou assassiné.* [puis Jullien explique qu'il préférerait un homme fourbe…] *Mr Marion pourrait être ce prêtre là s'il le voulait. J'avais même eu l'idée de le sonder là-dessus, de m'y prendre de manière à l'y décider s'il était possible. Mais je ne dois plus prendre de mon chef de pareilles déterminations et je vous prie de me transmettre les instructions de son Excellence à cet égard.* »

Une troisième lettre, du 14 mai 2007, concerne toujours Monsieur Marion :

« *Vous devez avoir reçu une lettre rassurante sur les véritables sentiments du prêtre Marion, desservant de l'isle d'Hoedic, Morbihan. Je reçois de mon coté le même renseignement. Je suis bien aise que les informations concourent à justifier cet ecclésiastique du soupçon que sa position et quelques bruits équivoques avaient fait naître… Allusion aux précisions fournies à la préfecture par le vicaire général Allain.* »[100]

Ces divers documents illustrent parfaitement que :

- le climat politique dans lequel Monsieur Marion doit naviguer le conduit, coincé entre les objectifs antagonistes des autorités françai-

99. Alors que le général Jullien avait les pouvoirs de police puisqu'il était préfet à Vannes, le général Boyer, commandant du camp de Napoléonville (alors Pontivy), disposait du pouvoir militaire. À ce titre Boyer avait récemment fait faire des fouilles par ses gendarmes sur les îles d'Houat et d'Hoedic, en vain d'ailleurs. Mais Boyer était persuadé que les émigrés clandestins qu'il faisait rechercher étaient prévenus par les prêtres sur les îles et pouvaient échapper en changeant d'île à temps.

100. Les trois lettres aux Archives nationales, F7 8065.

ses du continent et ceux des forces anglaises associées aux émigrés, maîtres dans les parages des îles de Houat et d'Hoedic, à ne fournir au préfet que des informations bien vagues ;

- tout en usant d'une grande diplomatie il demeure un honnête citoyen ;
- il arrive à être respecté et apprécié, par les uns comme par les autres…
- la position exceptionnelle de ce simple recteur isolé sur son île retient cependant l'attention des plus hautes autorités de l'État !

Monsieur Marion, toujours à son poste, continue à y être desservant pour le compte de l'évêque, informateur pour le compte du préfet et fair-play avec les Anglais !

Dans une lettre du 5 août 1807, le général préfet Jullien écrit à Paris, toujours au conseiller d'État Real :

« […] j'ai vu hier M^r Marion desservant d'hoedic qui m'a donné quelques renseignements que je crois devoir vous transmettre : Les croiseurs anglais auxquels il appris les événements de tilsit [101] qu'ils ignoraient ont montré une humeur affreuse et ils ont eu la lâcheté d'en faire sentir les effets aux pauvres insulaires d'houat et d'hoedic qu'ils traitaient en neutres auparavant. ils les maltraitent, les pillent, prennent et brisent leurs bateaux de pêche. [102]

[…] il a su par quelques officiers subalternes que le prêtre Guillevic, qui est passé en Angleterre il y a environ un an a beaucoup intrigué pour déterminer l'envoi d'une expédition anglaise en Bretagne, qu'il avait été question de Dumouriez ou de Puisaye [103] (qui est en Angleterre) pour la commander […] mais qu'on est bien persuadé qu'une descente ne serait pas secondée par l'intérieur et que définitivement on ne pensait absolument plus à de pareils projets.

M^r Marion […] a vu à bord des anglais il y a quelques jours, deux émigrés français dont l'un était appelé St Ange, mais il croit que c'est un nom supposé, l'autre M^r le marquis tout court ; il soupçonne qu'ils sont tous les deux des environs de Tours. les anglais voulaient forcer M^r Marion à les faire mettre sur le continent, mais il s'y est refusé ; il pense que les croiseurs les auront déposés sur la côte vers l'embouchure de la loire. Ces deux hommes après avoir beaucoup cajolé (sic) *M^r Marion lui firent entendre que s'il voulait les servir et se prêter à leurs vues il s'en trouverait bien ; celui-ci croyant qu'il s'agissait de quelque complot fit semblant pour les découvrir d'être disposé à écouter leurs confidences et tout se réduisit à lui proposer d'établir chez lui un entrepôt de marchandises prohibées que des bâtiments anglais viendraient prendre ou*

101. Après sa victoire de Friedland, du 14 juin 1807, sur les Russes, Napoléon a rencontré le 25 juin à Tilsit, Alexandre I^er qui s'est engagé à déclarer la guerre à l'Angleterre si celle-ci n'a pas fait la paix avant le 1^er novembre…

102. Monsieur Marion pourrait avoir présenté au préfet Jullien, à cette occasion, une version quelque peu … retouchée car, vis-à-vis du préfet, il lui fallait présenter en victimes ses îliens pour lesquels il demandait toujours des exemptions d'impôts…

103. Le général Dumouriez avait conquis la Hollande à Jemmapes sous la Révolution mais il avait ensuite voulu restaurer la monarchie constitutionnelle ; abandonné par ses troupes il s'était retiré chez les Autrichiens, puis en Angleterre. Puisaye avait déjà été un chef des émigrés à Quiberon en 1795.

apporter et dont résulterait un bénéfice considérable ; d'où il conclut que ces grands conspirateurs en sont réduits à faire le métier de contrebandiers. » [104]

À l'arrivée à Vannes de Mgr Bausset-Rochefort, le successeur de Monsieur de Pancemont, le 9 septembre 1808, Monsieur Allain, le vicaire général, dresse un catalogue de tous les prêtres résidant dans le diocèse dont : « *Marion Jean, Recteur desservant à l'ile de Hoedic, caractère ouvert, a du talent, de la piété, des mœurs régulières, est suspect au gouvernement.* » [105]

Mais, autour de la baie de Quiberon, tout est suspect aux yeux du gouvernement. Dans une lettre au préfet de Vannes du 15 septembre 1808, le conseiller d'État Real explique que, d'après les renseignements qui lui sont parvenus, le moulin de mer de Baden, où les îliens viennent faire moudre leur grain, serait un centre de correspondance avec les ennemis. Le 28, le préfet lui répond : « *effectivement les habitans des isles d'houed et d'hoedic viennent quatre fois par an audit moulin […] mais les perquisitions effectuées ont été négatives et le meunier à promis d'avertir chaque fois que les îliens se présenteraient.* » [106]

Ces péripéties politiques ne troublent pas les activités de pasteur de Monsieur Marion. La même année, en 1808, il fait refaire deux des croix de l'île, celle du cimetière et celle qui domine le Port La Croix [107].

Cependant, en cette année 1808, la baie de Quiberon et les îles de Houat et d'Hoedic ont vu à nouveau défiler une flotte britannique mais dans un tout autre contexte. Elle arrive du Portugal en octobre. L'échec d'un corps expéditionnaire français a conduit le général Junot à convenir avec les Anglais du rapatriement en France de ses troupes (capitulation de Sintra du 30 août 1808). Les navires anglais viennent, cette fois-ci, simplement pour débarquer quelque sept mille Français dont beaucoup de malades.

Mais pour les îliens, le motif de la présence des bâtiments britanniques ne change pas grand-chose. Les contraintes, les dommages… et tout de même quelques rémunérations de ravitaillement, sont toujours les mêmes. C'est aussi, vraisemblablement, pour Monsieur Marion l'occasion de rencontrer des officiers anglais.

Mais il n'en fait pas mention dans les notes qu'il a pris l'habitude de consigner sur ses registres de l'état civil. Vu les circonstances, c'est un événement dont il ne doit pas juger opportun de conserver la trace.

Sous l'Empire : 1809-1811

En 1809, le diocèse de Vannes a donc un nouvel évêque et Monsieur Marion ne va plus être seul sur ses deux îles. En effet le 27 septembre, l'évêché de Vannes nomme comme desservant sur l'île de Houat Jean-Marie Roussel qui occupera ce poste jusqu'en 1819. Né en 1783, à

104. Archives nationales, carton F7 8386.

105. Archives du diocèse de Vannes.

106. Les deux lettres aux archives départementales du Morbihan, M676.

107. Annales d'Hoedic, archives départementales du Morbihan, 79ES.

Billiers, il n'a que 26 ans et a été ordonné le 23 septembre 1809. Fidèle à une tradition du diocèse pour ses affectations dans les îles de Houat et d'Hoedic, il est désigné pour celle de Houat dès le 27 septembre, n'ayant encore aucune expérience pastorale. Ce sont des postes pour lesquels les candidats sont bien rares et le diocèse n'est guère sensible au contexte dans lequel ses représentants doivent exercer leur mission. Aussi jeune prêtre, Monsieur Roussel ne pourra que s'aligner sur son collègue d'Hoedic.

En fait, Monsieur Marion va conserver le même crédit et la même autorité sur les deux îles. Mais peut-être est-ce l'objectif du diocèse. Le 1er mars 1809, le commissaire de police Charles Le Bas, de Lorient, avise le 1er arrondissement de Police générale à Paris que trois marins sont arrivés de Houat à Port Navalo et qu'un marin de Locmariaquer a piloté des « *parlementaires anglais* (sic) *débarqués à Houat […] partis de Bordeaux avec la goélette* Les deux amis *de Paimpol ; perdue en mer ; accrochés aux débris et sauvés par la frégate anglaise* La Properine *qui les avait conduits à Houat.* » [108]

Le plus intéressant est ici la confirmation des mœurs de l'époque. Le conseiller d'État Real, ministre adjoint de la Police à Paris, dispose des informations du général préfet Jullien, nommé à Vannes par Napoléon. Mais le ministre Fouché, duc d'Otrante depuis 1809, a installé en outre un commissaire de police à Lorient qui l'informe également, mais directement.

Le 22 août 1809, c'est le ministre de la Guerre qui écrit au ministre de la Police générale qu'il est informé par Belle-Île que « *Monsieur Lacarrière, de Port Liberté, ancien officier de Marine et ex-député du Morbihan au Corps Législatif de l'an 5, a visité les isles de houat et de hedic, avec une frégate anglaise qu'il commande, appelée* La Chalonne. » Aussi le commandant de la Place de Belle-Île (le général Quantin) a interdit l'accès de Palais aux marins des deux îles et le ministre de la Guerre demande qu'il soit procédé à une enquête.

Le 6 septembre, le préfet Jullien écrit au conseiller Real qu'il va enquêter mais, ajoute-t-il,

> « *j'ignore quand je pourrai satisfaire votre curiosité sur ce point à l'égard des habitans de houat et d'hoedic. Ce sont des gens de la plus grande simplicité presque tous adonnés à la pêche et dans lesquels on a jamais reconnu l'intérêt de mal faire. il est vrai qu'ils ne peuvent s'interdire l'entrée de leurs isles aux anglais qui sont toujours le plus souvent dans ces parages mais je ne me suis jamais aperçu que ces communications forcées fussent dangereuses pour la sûreté de l'État.* »

Le 27 août, le préfet s'adresse à Monsieur Marion :

> « *je vous prie de me faire savoir de ce qui peut être venu à votre connaissance relativement à cette visite et de me donner également votre opinion sur les rapports qui peuvent exister entre M. La Carrière et les habitans de ce rocher. Il est très important que je sois instruit de ces diverses circonstances*

108. Archives nationales, carton F7 3643.

afin de répondre de manière péremptoire aux questions qui peuvent être faites sur le prêtre qui dirige ces insulaires. »

Le préfet Jullien adresse également le même jour la même lettre au sous-préfet de Lorient qui répond le 31 août :

« *C'est un sujet qui a mal tourné. s'il a eu ces relations avec les habitans de hedic et de houat, on ne doit pas y attacher grande importance. Cependant les mesures prises par le Général Quantin me paraissent prudentes. Car les malheureux habitans, qui sont de simples pêcheurs, sont véritablement par la loi du plus fort et la nécessité sous l'influence des anglais qui peuvent s'en servir pour espionner ce qui se passe.* » [109]

Un échange de correspondances qui confirme le climat dans lequel peuvent vivre en 1809, donc depuis plus de quinze ans, les Houatais, les Hoedicais et leur curé ! Un climat politique de guerre, mais dans lequel Monsieur Marion agit avec beaucoup d'humanité et intelligence.

C'est ainsi que, ayant constaté que son ami amiral anglais, Sir John Warren, admirait un filet hoedicais de belle texture, Monsieur Marion a la sagesse de lui en faire cadeau. L'Anglais, pour le remercier, lui promet de répondre favorablement à sa première requête. Or le 31 décembre 1809, 13 marins bellilois, dont plusieurs maîtres au cabotage, se livrent, sans aucune sécurité, à de joyeuses libations sur un bâtiment pris aux Anglais et mouillé aux pieds de la citadelle. Ils ignorent que de jeunes officiers anglais stationnés dans la rade d'Hoedic ont projeté de récupérer leur bâtiment. À l'aube, ils réussissent leur coup et, ayant fermé ses panneaux et coupé ses amarres, ils ramènent le navire à Hoedic, avec ses 13 fêtards. Leurs épouses affolées obtiennent une chaloupe et à force de rame sur Hoedic implorent l'aide de Monsieur Marion qui va rappeler à Sir Warren sa promesse. Mais entre temps le navire capturé a déjà été mis en route sur l'Angleterre. Sir Warren doit lancer un sloop [110] avec son pavillon pour rattraper les prisonniers qui sont rendus à leurs familles. Il est rare de pouvoir rapporter un tel fait de guerre. [111]

Les événement se succèdent sur les deux îles. Le 27 avril 1810, le chasse-marée *Saint-Gildas,* appartenant à un Le Bourhis d'Hoedic, va, à la demande de Monsieur Marion, transporter sur le continent onze passagers arrivés à Houat en provenance de l'Île de France [112] dans l'Océan Indien. Le commissaire de police de Lorient le fait retenir pour pouvoir interroger ces passagers. Ils étaient partis le 10 janvier sur la flûte [113] l'*Espérance* qui avait été prise en chasse par

109. Ces correspondances sont aux archives départementales du Morbihan, M676.

110. Petit navire à un seul mât et un seul foc à l'avant, beaucoup plus rapide que les vaisseaux de guerre.

111. Delalande 1850.

112. Aujourd'hui l'île Maurice. C'était un relais commercial important sur la route des Indes, que les Anglais avaient enlevé aux Français.

113. Flûte : bâtiment de guerre normalement réservé aux transports des matériels

la frégate [114] anglaise l'*Unicorne* le 12 avril au large de la Gironde. L'*Espérance* avait fui l'Île de France, française depuis 1715, lors de sa capitulation devant un blocus anglais qui durait depuis 1803. La majorité des passagers de l'*Espérance* avaient été retenus prisonniers par l'*Unicorne* et emmenés en Angleterre tandis que certains, dont l'*Unicorne* ne voulait pas s'encombrer, avaient été abandonnés à Houat : un vieux vice-amiral français à la retraite et son domestique, un capitaine de vaisseau en mauvaise santé, un vieux magistrat et son domestique, un vieux médecin de la marine, de jeunes enfants et un charpentier de la marine qui avait perdu un bras. Tous gagneront le continent. [115]

De nombreux prisonniers des Anglais sont débarqués sur Houat, particulièrement en 1810 et 1811. Chaque fois, Monsieur Marion ou Monsieur Roussel se chargent de les assister pour leur permettre de rejoindre le continent. Mais parfois il s'agit aussi… de marins français ou anglais évadés d'un bâtiment sur lequel ils ont été embarqués de force. Un récit de juin 1810 fait état de passagers venant d'Hoedic, munis d'une lettre de Monsieur Marion, et cherchant à gagner Belle-Île ; ils doivent surveiller les mouvements des frégates anglaises contrôlant les parages pour s'assurer qu'elles ne les captureront pas. [116]

Le 1er octobre 1810, le comte d'Empire Réal, toujours ministre adjoint de la Police, s'adresse au général préfet Jullien :

> « *Mr le commissaire général de police de Lorient a découvert que l'inconnu qu'on savait se retirer dans l'isle d'Hoedic chez le curé et opérer des manœuvres de contrebande au moyen du voisinage et du concours de la croisière ennemie, n'est autre que Saint-Hubert. Un jeune anglais, nommé West, recherché depuis longtemps et qui habitait celle de houat est avec lui chez le curé. Mr le commissaire général, en profitant des moyens que lui ont déjà procuré ces instructions se propose de ne rien négliger pour se rendre maître des communications de Saint-Hubert, connaître les signaux convenus avec la côte et s'emparer même de sa personne.* » [117]

Ce sont toujours les mêmes problèmes : Houat et Hoedic exploitées par les Anglais et les émigrés pour les liaisons avec les chouans et Monsieur Marion, comme Monsieur Roussel, pris entre les deux adversaires ; de plus ils doivent maintenant tenir compte de la dualité des pouvoirs de police, entre le général préfet de Vannes et le commissaire de Lorient qui relève directement du ministre de la Police.

Cependant, cette année 1810 est surtout celle au cours de laquelle une affaire plus importante nous vaut de précieuses informations sur l'évolution des rapports entre l'État et l'Église. Car les émigrés de Londres sont toujours actifs dans le Morbihan. Le commissariat de

114. Frégate : bâtiment de guerre, de 40 à 60 canons, plus rapide que les vaisseaux de ligne.

115. PV du commissaire de police, archives départementales du Morbihan, M676.

116. Notes prises aux archives départementales du Morbihan, 80E.

117. Archives départementales du Morbihan, M676.

police de Lorient a signalé, en fin décembre 1809, le débarquement de trois émissaires des émigrés en Grande-Bretagne, l'abbé Guillevic, La Bonté et Thomas. Ils ont été activement recherchés dans plusieurs départements. Le 24 décembre, le général préfet Jullien écrit au duc d'Otrante [118], sénateur et ministre de la Police :

« *J'ai appris hier au soir que le prêtre Guillevic et Thomas, anciens complices de Saint-Hilaire, sont de retour d'Angleterre avec un jeune homme bien mis dont j'ignore le nom ; ils ont traversé il y a peu de jours le département se dirigeant vers Ploermel… (Jullien suppose qu'ils seraient à la recherche d'une somme d'argent laissée par Saint-Hilaire et ne les redoute pas) Je ferai tout ce qu'il sera possible pour les découvrir mais le départ pour l'Espagne de la meilleure portion de la gendarmerie me prive des secours que je pourrais trouver dans quelques bons officiers de ce corps ; le morbihan reste absolument dégarni et si les anglais voulaient nous inquiéter, nous n'avons rien à leur opposer.* »

Puis le 5 janvier 1810 il écrit, toujours au duc d'Otrante,

« *qu'il a été possible de contacter les trois hommes… Je ne crois pas qu'ils se soient montrés à hedic ni à houat ; le curé Marion me l'aurait écrit ; il est cependant possible qu'il ne l'ait pas fait parce que depuis un mois 15 à 20 bâtiments anglais sont mouillés sous ces îles, ce qui empêche de lui demander moi-même des renseignements.* »

Le 11 janvier, Monsieur Marion répond au préfet du Morbihan :

« *Général. Les vents contraires me procurent l'avantage de répondre le même jour à votre lettre du 11 janvier. 1° je ne vous ai rien mandé* (sic) *quant aux 3 individus en question ; c'est au continent que j'ai appris leur débarquement et quoiqu'ils ayent parus dans nos parages, ils ne se sont point donnés pour ce qu'ils prétendoient avoir intention d'exécuter, je veux dire de descendre en france aujourd'hui ; d'après ce qu'on m'a soufflé, deux sont rembarqués, mais un des trois attend une autre occasion pour retourner en angleterre […] au sujet de la correspondance en France, il paroit que le sujet resté sur le continent est Guillevic […] il y a deux autres descendus, dit-on, à la côte du poitou. Saint-ange. Quant à l'individu qui m'a suivi d'auray jusqu'au port navalo, dans l'espoir de passer à hedik, je vous avoue que je ne le connais point : sans lui demander le motif de sa mission, qu'il n'a pas communiqué et qu'il ne m'importe pas de savoir, à ce que je crois je respecte l'ordre de l'autorité […] voilà ou j'en suis.* » Monsieur Marion signale ensuite la présence de beaucoup de bâtiments anglais à l'abri dans la rade et de corvettes qui font la liaison avec d'autres à Rochefort. Il signe cette lettre, non de son nom, mais « *Les Cardinaux* ».

On sent donc une lettre écrite à la hâte, probablement pour la confier au messager qui vient d'apporter celle du préfet. Une lettre mal rédigée, voulue prudemment anonyme et écrite par un homme qui sait beaucoup de choses, qui sait qu'il doit en écrire certaines et qui a

118. Joseph Fouché, ministre de la Police. Il avait voté la mort de Louis XVI, était déjà ministre de la Police sous le Directoire et avait aidé Bonaparte lors du coup d'État du 18 brumaire, en s'abstenant d'intervenir. Il est duc d'Otrante depuis 1809.

le souci d'en écrire le moins possible. Illustration de la position dans laquelle il se trouve.

Enfin toujours à propos de l'affaire Guillevic, le 17 janvier le « *Général, Conseiller d'État, Préfet* », s'adresse à « *Son excellence le Duc d'Otrante, Sénateur, Ministre de la Police générale* » :

« *Monseigneur. Ainsi que je l'ai déjà annoncé à votre Excellence, j'ai pris toutes les mesures possibles pour atteindre Guillevic, supposé qu'il soit à Auray comme je le crois, mais je n'ai encore rien découvert.*

il parait que le But principal de ce prêtre était de semer de nouveaux germes de discorde en inquiétant les consciences au sujet de ce qui concerne le pape ; il m'est parvenu un exemplaire de la Brochure qui, bien certainement a été répandue par lui dans les campagnes et dont M^r le Grand-Vicaire Grignon avait entendu parler dans sa tournée ; elle est intitulée : Correspondances authentiques de la Cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de l'état Romain jusqu'à l'enlèvement du souverain pontife, imprimée le premier jour d'août fête de st pierre dans les Liens, 1809[119]*. Cet* in 8° *contient un grand nombre de pièces prétendues officielles émanées du pape et de ses ministres, en italien et en français ; je pense que votre Excellence connaît cette rapsodie et je ne crois pas nécessaire de la lui envoyer.*

Cette Brochure sera appréciée comme elle mérite de l'être, par la grande majorité des habitans de ce dépt. J'ai moi-même la conviction que le clergé n'est rien moins que porté à s'en servir pour tourmenter les consciences, mais je crains que quelques prêtres n'éprouvent de bonne foi de pénibles scrupules s'ils ne sont pas raisonnablement dirigés par leurs chef. Le dévouement de ceux-ci est, ici, parfaitement sincère. Cependant je les vois inquiets : tant qu'ils ont pu paraître ne voir dans les événements de Rome que des atteintes portées au pouvoir temporel du pape, il leur a été facile d'afficher une parfaite indifférence ; quelques uns même et mgr L'évêque, surtout, annonçaient cet événement comme utile à la pureté de la Religion et toutes les âmes timorées étaient tranquilles. Mais je crains que cette misérable Brochure, sur les pièces qu'elle contient sont regardées comme vraies, ne leur laisse plus la Liberté de soutenir que le spirituel serait intact et que leur conscience, ou leur politique, ne soit bien embarrassées par les objections de Dévotes et la difficulté de leur persuader que les vieux préjugés ne sont pas violés.

Encore une fois, Monseigneur, je ne crois pas que les prêtres soient, ici, disposés à l'aigrir ni à aigrir les autres à ce sujet, mais il serait, je crois, nécessaire de fournir à leur amour-propre un moyen honnête de se tirer de là, sans avoir l'air de chanter trop grossièrement la palinodie ; à vous parler franchement, je crois qu'ils seraient charmés qu'on leur en fournit un moyen quelconque ; pour peu qu'il fut adroit ils le saisiraient avec plaisir.

On pourrait peut être arriver au même but par une marche opposée, c'est-à-dire en attaquant franchement et avec dignité, par le mépris et le Ridicule, la conduite tortueuse et hypocrite de la Cour de Rome et surtout l'insolente démence d'oser lancer comme une foudre terrible un misérable pétard de poudre avariée. Je hazarde ces idées, votre Excellence les appréciera et voudra bien me donner à ce sujet les instructions qu'elle croira nécessaires. »[120]

119. Souligné dans l'original.

120. Archives nationales, F7 6471.

L'original de cette lettre porte, en surcharge en travers, des instructions manuscrites, semble-t-il, pour une réponse et peut-être de la main du duc d'Otrante, malheureusement illisibles, mais au moins pour partie bien relatives au prêtre Guillevic et à ses compagnons.

Un document concernant donc des faits vécus, pour certains au moins, sur les îles de Houat et d'Hoedic. Mais un document, inédit, qui éclaire non seulement sur les opinions du préfet de Vannes, anticlérical notoire, mais sur la complexité, à l'époque, des rapports entre l'État et l'Église. Peut-être plus encore un document qui illustre à quel point l'Église peut avoir encore de poids dans l'opinion publique en France, après vingt ans de luttes dirigées contre elle. D'où l'embarras dans lequel se trouve un préfet vis-à-vis du clergé de son département.

D'autres lettres de la même époque, retrouvées dans des cartons d'archives, témoignent de l'importance des forces navales que l'Angleterre entretient encore soit dans la baie de Quiberon soit dans les parages des îles d'Houat et d'Hoedic : en mai 1810, « *7 à 8 Batiments de Guerre, tant vaisseaux que frégates et corvettes qui sont signalés autour de Belle-Ile, dans les eaux de Houat et d'Hoedic, devant Quiberon, Carnac, Locmariaquer ou Port Navalo* »[121]. Tandis que dans une lettre du 3 mai 1810 du commissaire de police de Vannes au « *Comte d'Empire Préfet du Morbihan* », il est surtout question des nombreux débarquements d'émigrés sur les îles de Houat et d'Hoedic ou sur les côtes du Morbihan, par les bâtiments anglais et des difficultés de s'y opposer faute de moyens[122]. Plusieurs lettres de Lorient, de juillet à octobre 1810, témoignent de ce que les bâtiments anglais ne cessent de se déplacer en toute liberté en baie de Quiberon comme autour des îles de Houat et d'Hoedic. Une lettre du 26 août précise : « *Le chasse marée d'hoedic a débarqué le 17 courant à Port Navalo onze individus renvoyés par l'ennemi après avoir été capturés sur les embarcations, qui ont été coulées* » ; la vie des marins pêcheurs n'est pas de tout repos en baie de Quiberon, alors que sur le continent le préfet Jullien fait état de l'absence de troubles.

Mais en juillet il écrivait :

> « *Je sais que depuis quelques tems le prêtre Guillevic a paru aux îles de houat et d'hedic et qu'il doit être à bord de la croisière anglaise. j'ai pris des mesures pour obtenir s'il est possible de M^r^ Marion desservant d'hedic des renseignements sur la présence et les projets probables de cet homme dangereux, mais la croisière ennemie rend les communications avec ces îles très difficiles et M^r^ Marion n'ose pas facilement hazarder des lettres.* »[123]

En 1811 à nouveau, les bâtiments anglais sont de retour autour des deux îles. De Lorient, la Marine semble vouloir réagir. Dans un rapport du 1^er^ octobre 1811 au ministère de la Marine, le capitaine de vaisseau Le Forestier, commandant le 18^e^ équipage de flottille, rend compte de

121. Lettres du maire de Locmariaquer des 17 et 25 mai 1810, archives départementales du Morbihan, M611.

122. Archives départementales du Morbihan, M612.

123. Archives nationales, F7 3643.

ce que les Enseignes auxiliaires Allanioux et Bongourd, commandant l'un le bougre *L'Alerte*, l'autre le chasse-marée *Le Lodi*, ont capturé le 13 septembre, près de Belle-Île, un corsaire anglais armé de 4 canons et 22 hommes d'équipage, le capitaine a cependant pu se sauver dans sa chaloupe avec 13 hommes et gagner un vaisseau anglais mouillé sous Houat ; 9 hommes ont été pris et remis au commandant de la Citadelle de Belle-Île. Le capitaine Le Forestier recommande les deux enseignes « *à la bienveillance de Monseigneur* » [124].

Tandis que dans une correspondance datée de Lorient en décembre 1811, il est question des mouvements de navires anglais dans les eaux de Houat et d'Hoedic, du ravitaillement qu'ils s'y procurent, de leurs facilités de communication avec la côte sur le continent au moyen de signaux. Molini, l'auteur préfet par intérim, demande que ces îles soient à nouveau dotées de fortifications [125]. Les recteurs Roussel et Marion vivent toujours dans un climat qui leur impose une grosse tension. Elle va s'accentuer en 1812, avec deux nouvelles affaires.

Sous l'Empire : 1812-1815

Deux informations relevées dans les annales d'Hoedic [126], illustrent les angoisses dans lesquelles peuvent vivre les îliens, à la fois en raison de conditions de vie précaires, d'absence d'hygiène et des risques de toute activité en mer. Le 22 mars 1812, une goélette s'échoue sur les rochers, dans le nord de l'île, le 29 avril une autre dans l'est. Cette même année, la « *petite vérole* » (variole) touche 80 personnes, soit près des deux tiers de la population de l'île ; elle fait 10 morts. Dure année assurément pour son recteur. Il est déjà âgé de 53 ans, au service des îliens sans interruption depuis 26 ans, dans un contexte lourd et stressant.

L'année 1812 se termine avec un drame qui touche les deux îles. Le général de Barre est un de ces jeunes Bretons qui, suivant la noblesse, a émigré en Grande-Bretagne au début de la Révolution et qui, déçu par une aristocratie incapable d'organiser une opposition efficace aux gouvernements issus de la Révolution, décide de s'engager personnellement contre celui de Napoléon en cherchant à exploiter la réserve de militants que constituent toujours les chouans bretons. En 1812, il rejoint des amis, Le Droz et Le Guern, à Guernesey où il est arrêté sur ordre du gouverneur et envoyé à Plymouth. Là, il réussit à s'embar-

124. Archives de la Marine, au dossier individuel d'Allanioux Joachim. Nous retrouverons cet Allanioux en 1812 dans une autre opération de police contre des émigrés.

125. Archives nationales, archives de la Marine, microfilm G 76.

126. Archives de la paroisse d'Hoedic. C'est un cahier tenu, plus ou moins régulièrement, par les recteurs de l'île depuis les dernières décennies du XIX^{e} siècle, mais sur lequel avaient été recopiées des informations et notes éparses des précédents recteurs depuis le début du siècle. C'est une source d'informations historiques particulièrement précieuse, même si elle ne peut être exploitée qu'avec une certaine prudence. Quelques observations de recteurs sont parfois trop subjectives car ils étaient auteurs et parties dans certains conflits.

quer avec ses amis sur la frégate *La Rotha* pour la Bretagne. Ils sont débarqués à Houat le 7 novembre [127].

Ils y trouvent refuge dans une chaumière un peu éloignée du bourg. Un « *Rapport du Commissaire Général de la Police de Lorient au Conseiller d'État, comte de l'Empire, chargé du 1er arrondissement de la Police générale* » du 15 novembre 1812, raconte comment va finir cette aventure.

Avisé de ce que *La Rotha* a fait escale à Houat, le commissaire de police de Lorient y fait envoyer un homme pour enquêter. Il part de Port-Navalo le 20 novembre mais doit rentrer le lendemain à cause du mauvais temps. Sur sa route de retour, il aperçoit une chaloupe également de retour du large. Soupçonnant qu'il s'agit de celle que des passagers de *La Rotha* ont pu fréter pour les transporter sur le continent, il s'abouche avec le patron à leur arrivée au port. Il « *le fait boire et apprend, sous la promesse d'une forte récompense* », que ce patron a effectivement accepté d'aller chercher à Houat de Barre et ses deux compagnons. Il est « *convenu que ce patron serait de la partie lorsque le temps permettrait de remettre à la mer* », d'où la suite.

Le 22, « *le bougre* L'Alerte*, commandé par le sieur Allanioux, enseigne provisoire, officier, brave, intelligent et parlant l'idiome breton* [accompagné] *d'un gendarme de marine à qui il a été recommandé le soin des papiers qu'on pourrait trouver* », sort de Lorient pour Quiberon. Le 23, ils débarquent à l'aube avec une escouade de 22 hommes à la pointe de l'île de Houat. Ils se rendent immédiatement vers une chaumière isolée. Allanioux frappe à la porte. Un vieillard, Grégoire Le Gurun, tente de parlementer. Puis il ouvre et Allanioux se trouve face aux trois émigrés, encore en tenue de nuit, qui tentent de se défendre.

Allanioux tire un coup de revolver. Ses hommes pénètrent dans la chaumière. De Barre est renversé. Allanioux lui fracasse la tête à coups de revolver. Un des deux émigrés cherche à s'enfuir. Il est abattu lui aussi. Le troisième est blessé à la jambe par Allanioux. Il réussit à fuir. Mais rattrapé, il est abattu à coups de baïonnette.

Le rapport précise également « *Le sieur Allanioux a rapporté, à son retour, qu'on n'aurait pas trouvé d'argent ni sur les émissaires ni dans la maison qu'ils habitaient. Il est possible qu'ils en eussent peu, mais ils ne devaient pourtant pas en être tout à fait dépourvus et il est assez probable que les matelots en auront fait leur profit.* » Puis « *Il est regrettable qu'on ait pas pu les prendre vivans, mais ils ont tiré les premiers.* » Le rapporteur conclut : « *cet exemple je l'espère ne fera pas faux fruits. Il apprendra aux agens anglais que les îles d'Hoedic et Houat ne sont pas asile inviolable.* » Cependant l'abbé Delalande, qui viendra à Hoedic et à Houat quelques années plus tard, entendra des témoins lui racon-

127. Le recteur de Houat, Monsieur Roussel, le précise en ajoutant cependant qu'il était lui-même absent de Houat du 2 novembre au 4 décembre. Note du recteur portée sur le cahier des actes de baptême, mariages et décès, conservé aux archives départementales du Morbihan, ES80.

ter : « *Plus tard on a vu Allanioux se pavaner avec la belle montre de M. de Bar* ». [128]

Le gendarme maritime accompagnant cette expédition Allanioux a, lui, honnêtement accompli sa mission. Si le magot des trois émigrés a disparu, par contre leurs papiers ont été récupérés et adressés par la police de Lorient à Paris. Ils ne manquent pas d'intérêt, encore aujourd'hui, pour comprendre l'état d'esprit et le climat dans lequel vivaient ces émigrés dont les passages sur Houat et sur Hoedic causèrent tant de problèmes aux deux prêtres.

Jean-François de Barre, officier général dans les armes royalistes, avait été un des lieutenants de Georges Cadoudal, qu'il avait accompagné en Bretagne en 1803. Il avait beaucoup lu les auteurs et philosophes français du XVIII[e] siècle et en avait retenu une sorte de mystique. Depuis longtemps il voulait abattre Bonaparte et avait inondé de notes les ministères et états-majors anglais, s'adressant même au prince de Galles.

Dans un rapport destiné au prince de Galles, rédigé à Houat avant qu'il n'y soit abattu, il explique qu'il a déjà connu Jérome Le Gurun et son épouse Marianne lors d'un premier passage à Houat. La chaumière isolée leur appartient ; elle n'héberge qu'un vieil homme et c'est Marianne le Roux qui y a installé les trois émigrés parce que ce logement est à l'écart du village de Houat. Mais de Barre est aussi passé par Hoedic, où il connaît Monsieur Marion qui lui a fait lire une lettre du préfet Jullien du 3 septembre, enjoignant à Monsieur Marion

> « *de bien veiller, parce que la Police de Paris était instruite par la voie de Londres et de Guernesey que le commandant des ex-chouans était en chemin pour se rendre en France ; or ceux qui ont trompé la Religion de M^r Berketch* [129] *voulaient m'envoyer à une mort certaine puisqu'ils n'ignorent pas qu'en France il n'y a aucune grâce pour moi. Sa Majesté Britannique ne voudrait jamais compromettre sa gloire et son honneur ni la grandeur de son peuple et ne souffrira jamais qu'on livre à ses bourreaux un homme qui, émigré depuis 21 ans a été un des lieutenants du général en chef Georges Cadoudal…*»

128. L'enseigne Allanioux est celui qui était déjà intervenu au large de Belle-Île en 1811. Le rapport de police est conservé aux Archives nationales – F7 6443. Des correspondances et autres documents, également aux Archives nationales confirment les mêmes faits. Ils sont cités in *Monographies chouanes,* de J. Le Falher (1919). Cet historien a très sérieusement étudié toutes les sources disponibles et cherché à rendre hommage à la mémoire des chouans. Mais, curieusement, il est d'une mauvaise foi flagrante lorsqu'il parle des deux recteurs, Marion et Roussel ; il a dû se laisser influencer par les calomnies dont Monsieur Marion fut victime pendant les dernières années de son apostolat sur Hoedic et qui avaient trouvé du crédit jusqu'au siège du diocèse à Vannes. Sur le témoignage obtenu par l'abbé Delalande : Delalande 1850.

129. John Beckett était secrétaire d'État dans le gouvernement anglais ; c'est sur son ordre que de Barre et ses compagnons avaient été arrêtés à Guernesey. De Barre attribue ses ennuis aux intrigues des émigrés de Londres, très divisés et dont certains agissaient auprès du gouvernement britannique pour faire obstacle à ses projets.

Dans son rapport destiné au Prince de Galles, Barre ne se doutait pas que sa présence allait être dévoilée à Port Navalo par le patron-pêcheur qui devait l'y conduire.

Dans les papiers de Barre, des correspondances de Londres, de Grande-Bretagne et de France confirment les cabales montées par certains émigrés [130].

Cependant, si les trois victimes ont été enterrées à Houat, personne ne s'est préoccupé d'enregistrer leurs décès, d'autant plus que « l'officier public », Monsieur Roussel est alors sur le continent. Aussi peut-on encore relever sur le registre des décès de Houat, un jugement du tribunal de Quimper du I[er] janvier 1828, rendu après audition comme témoins de Hyacinthe Gourlaouen et de Jean-Marie Le Brix, tous deux marins qui avaient accompagné Allanioux, ordonnant, à la requête de son frère, la transcription du décès de Jean François Léone Dorcène Le Paige de Barre, originaire de Concarneau. Mais, conformément au jugement, le décès est enregistré au 11 octobre 1813 - alors que les victimes avaient été abattues le 23 novembre 1812. Il arrive que leur mémoire trahisse des témoins.

La tragédie du 23 novembre 1812 n'a d'ailleurs pas été close avec ce premier dossier. Quoiqu'elle ne dispose pas encore de techniques sophistiquées, la police est déjà bien informée. Le commissariat de Lorient sait qu'à son premier passage à Houat, de Barre avait été en rapport avec Marianne Le Roux qui assurera son hébergement et l'avait probablement mis en rapport avec le patron-pêcheur de Port Navalo. Lorient en a avisé Paris. Une lettre du 22 décembre 1812 du ministre de la Police générale donne l'ordre d'arrêter Marianne. Le 1[er] janvier, Lorient répond qu'il n'a pas encore pu y procéder ; l'état de la mer ne lui a pas permis de retourner sur Houat.

Un rapport du 3 janvier expose ensuite que, sur l'ordre du commissaire de police de Lorient, Jean Jacques Levrad, capitaine de patache [131] des Douanes, et son équipage se sont rendus chez Marianne Le Roux [132] mais ne l'ont pas trouvée car « *elle entend chanter les vêpres à l'église* ». Ils ont attendu la fin de la cérémonie. Elle est « *rentrée chez elle, avec le curé* ». Ils l'y ont rejointe et ont fouillé son domicile. Ils n'ont trouvé aucun document. Mais « *nous avons trouvé dans son armoire 13 pièces d'or étrangères qu'elle nous a dit provenir de la vente de ses bœufs* ». Munis de ces pièces à conviction, ils l'ont arrêtée.

Marianne est escortée à Paris. Le 5 février 1813, elle y est entendue et explique qu'elle avait déjà connu de Barre lors de son premier passage sur l'île de Houat six ans plus tôt, mais fort brièvement… qu'elle n'a pas servi de boîte à lettres pour du courrier et ne sait pas pourquoi de Barre est venu chez elle ; qu'elle avait cependant déjà hébergé

130. Documents de Barre conservés aux Archives nationales, F7 6380.

131. Petit bâtiment de guerre employé pour les patrouilles. Nom donné alors à tous les bateaux des douaniers.

132. Marianne est née Le Roux, mais elle a épousé Jérome Le Gurun le 13 floréal an IX (3 mai 1801). Elle a 23 ans.

l'abbé Guillevic et reçu Saint-Hilaire et un Jean de Crach qu'avait recherché la gendarmerie.

Une série de lettres, signées Le Roux, demandent qu'elle soit remise en liberté. Mais une lettre du 25 décembre 1813 de M^r^ Fougeroux, chef de secrétariat principal au Trésor impérial (ministère des Finances), montre qu'il a bien voulu se charger d'assister Marianne, très vraisemblablement à la suite d'une intervention de Monsieur Marion. Sa lettre est adressée à quelque relation au ministère de la Police :

« *Monsieur. Je profite de la bonne volonté que vous avez bien voulu me témoigner et je vous adresse en conséquence les pièces qui intéressent une pauvre mère de famille détenue aux Madelonnettes depuis le 1^er^ janvier 1813.* [133] *Veuillez prendre un moment de vos occupations ordinaires pour lire ces pièces. Je vous serais très obligé, ensuite, de les remettre à M^r^ le Ministre de la Police ou à M^r^ Desmarets et de les prier d'avoir pitié de cette malheureuse victime qui vous ferait compassion si vous la connaissiez. Si vous voulez prendre à tâche de la sauver, vous en viendrez à bout. Je suis, avec les sentiments les plus respectueux.* »

Sont joints à cette lettre deux documents. L'un est une note de M^r^ Fougeroux qui explique comment et pourquoi Marianne est détenue aux Madelonnettes…

« *Cette femme est mère de cinq enfants en bas âge dont le dernier né en prison n'a pas encore quatre mois ; elle est de plus chargée d'un beau-père paralytique dont son mari prend soin. Les autorités de sa commune rendent de bons témoignages de sa conduite et de sa moralité… Elle a adressé des pétitions à l'Empereur, à l'Impératrice Régente, au Prince Archichancelier de l'Empire et au Ministre de la Police […] Le rédacteur de cette note […] sollicite sa mise en liberté, supplie au nom de l'humanité souffrante […] qu'on la rende à ses enfants […] une malheureuse paysanne qui ne peut-être ennemie de l'État et dont assurément il n'a rien à redouter.* »

Le second document est une attestation des

« *Officiers municipaux des Îles d'houat et hédic certifiant que la nommée Marianne Leroux […] s'est toujours comportée honnêtement et qu'il n'a pas dépendu d'elle d'empêcher les événements qui ont été la cause de sa détention.*

Jean Marion, officier public de hoedik

[Post scriptum] *Sa conduite antécédente ne fut jamais plus blâmable que la présente et si son nom se trouve souvent sur les pièces rapportées à la police, c'est parce qu'elle est honnête femme, mais il est constant que jamais elle ne s'est mêlée d'affaires de correspondances et tel est le génie des habitans de ces isles.*

Jean Marion »

133. Les Madelonnettes étaient un ordre de religieuses de Sainte-Madeleine qui s'occupaient de filles tombées et de filles repenties. En 1793, leur couvent parisien, dans le Marais près du Temple, avait été confisqué et transformé en une prison dite *Les Madelonnettes*. Si Marianne avait bien été arrêtée à Houat le 1^er^ janvier 1813, elle n'était aux Madelonnettes que depuis son transfert à Paris.

Ce *post scriptum* est lui-même suivi d'un mot témoignant de la conduite de Marianne, signé « *M. Roussel, officier public de l'Isle de houat* » ; mot enfin suivi d'une attestation du maire de la commune de Saint-Gildas, au terme de laquelle Marianne « *appartient à une honnête famille* » (elle était née sur cette commune). Ce document est authentifié par le sous-préfet de Lorient, puis par le préfet de Vannes, signé Jullien. Il témoigne bien du dévouement avec lequel Monsieur Marion continue à se dépenser pour ses îliens.

Le 13 mars 1813, le ministère de la Police générale rappelle l'affaire mais précise : *« Je regarde la femme Legurun comme un intermédiaire qui n'a pas cessé d'être à la disposition du parti (des brigands qu'elle recevait) et dont la présence dans le Morbihan peut, dans les circonstances actuelles, avoir des résultats dangereux. »* pour conclure au maintien en détention.

Mais, le 20 avril 1814, Napoléon, qui a abdiqué le 6, se retire à l'île d'Elbe et Louis XVIII va rentrer au Tuileries. Le 31 mars, Marianne est libérée avec sa fille, dès l'entrée du tsar Alexandre à Paris [134]. Elle est hébergée par M[r] Fougeroux, le parrain de l'enfant. Son mari, Jérome Le Gurun, vient l'y chercher [135]. Elle retrouve son île, mais elle décédera en juillet 1815 [136].

Ce dossier comporte une dernière phase. Le 1[er] mars, la mairie de Lorient demande la Légion d'honneur pour Allanioux. Un rapport sur « *le ton de vérité et de modestie qui ne peut qu'ajouter à l'estime que ce militaire mérite et qu'il s'est acquis par d'autres actions également utiles à l'État* » y sera joint et Allanioux exposera :

> « *Certes, je suis trop bon français pour ne pas trouver ma récompense dans la satisfaction que j'éprouve d'avoir contribué à la destruction des ennemis de Sa majesté et pour me pourvaloir d'une action dans laquelle comme militaire je n'ai rempli que mon devoir. Mais si le zèle que j'y ai fait paraître et la part que j'y ai prise vous paraissaient susceptibles d'appeler sur moi la bienveillance du Gouvernement [...].* » [137]

Cet Allanioux méritait sa décoration, au minimum pour une requête aussi bien formulée. Il va d'ailleurs l'obtenir. Mais toute cette tragédie et les termes dans lesquels elle est rapportée par les uns et par les autres, illustre concrètement, hélas, la vivacité des animosités que la Révolution a pu faire naître entre Français. Un climat dans lequel Monsieur Marion a eu le mérite de savoir conserver une sage pondération.

Le 3 août 1813, l'enseigne Allanioux est de retour sur l'île d'Hoedic, à moins que ce ne soit sur Houat car les deux îles sont citées. Mais pour une nouvelle mission. Il est à la recherche de quatre déserteurs

134. Le 31 mars 1814, le tsar et les alliés entrent en vainqueurs à Paris.

135. Archives départementales du Morbihan, M677.

136. Toutes les pièces concernant le cas de Marianne Le Gurun, née Le Roux, sont aux Archives nationales – carton F7 6380 – sauf naturellement son décès qui sera enregistré par Monsieur Roussel. Voir aussi le récit romancé de Joëlle Le Roux, *La revanche du Lys*. (2000).

137. Archives départementales du Morbihan, M677

du continent : deux frères, Guillaume et Gilles Gallo, Joachim Mahéo et Louis Le Rochellec. Il les ramène à Lorient où Guillaume Le Gallo déclarera : « *Nous voulions nous soustraire à la gendarmerie… et nous connaissions plusieurs personnes (îliens) qui venaient faire moudre du grain chez nous.* » [138] Les recteurs des îles notent qu'à cette occasion les hommes d'Allanioux sont allés boire à la cantine mais qu'ils ont oublié de payer…

En novembre 1812, avait commencé la retraite de Russie. En novembre 1813, deux lettres du préfet Jullien au ministre de la Police illustrent un climat politique bien dégradé dans le Morbihan. Il ne peut plus fournir ni les hommes ni l'argent que Paris demande. Il confirme cependant son dévouement à l'Empereur mais se plaint car « *il pourrait faire plus si mon temps et mes moyens n'étaient en grande partie absorbés par les innombrables et minutieuses formalités et l'effrayante masse de papiers exigés par les bureaux ministériels et qui sont une vraie calamité* ». Déjà en 1813 ! Il est surtout inquiet des fâcheux changements dans l'esprit public à cause de l'appel de 300 000 hommes. « *La désertion sera très considérable et je n'ai aucun moyen d'y remédier […] De plus on parle ici de l'arrivée de quelques émissaires de l'Angleterre.* » [139]

Les îles du Morbihan doivent donc maintenant faire face à deux problèmes, car aux émigrés et Anglais s'ajoutent les déserteurs du continent. Ce n'est que la confirmation de la généralisation du phénomène qui avait conduit à la dernière intervention d'Allanioux.

En 1814, les îles de Houat et d'Hoedic défrayent toujours la chronique. Le 9 février, le commissaire de police de Lorient écrit au ministre de la Police. Son « *agent* » l'a contacté au sujet des îles et il rapporte notamment :

> « *Le Curé Marion n'a reçu depuis longtemps aucune nouvelle ni de ce Guillevic ni de L'Hermilly, ni même de la fille de ce dernier. Suivant lui les Anglais comptant sur les succès de la Coalition ne songent à rien entreprendre contre la Bretagne et ne chercheront pas à y exciter des troubles, que dans le cas où ses* (celle de l'Empereur) *armées seraient victorieuses. Alors ils enverraient des armées, des munitions et des chefs.* » Puis, à propos des déserteurs, « *selon un agent infiltré parmi eux, ils comptent s'organiser.* »

À cette lettre sont enfin joints divers documents, dont une lettre d'un Carles de Plymouth au curé d'Houat, datée d'Hoedic du 21 janvier 1814 : « *Je vous remets par le curé d'hédic le manequin et le panier que vous avez bien eu la bonté de me prêter. Mille remerciements des honnêtetés que vous m'avez faites pendant notre séjour dans la Baie.* » et des imprimés de Londres, tous documents remis au le curé Roussel.

À l'évidence, les îles de Houat et d'Hoedic sont toujours des centres de communications entre les Anglais, les émigrés et le continent et Monsieur Roussel comme Monsieur Marion alimentent, du moins dans la mesure où ils le veulent bien, les « agents » du gouvernement

138. Archives nationales, F7 8386.

139. Lettre du 27 novembre 1813, Archives nationales, F7 6471.

français, tandis qu'ils continuent à aider les émigrés. Le canal de transmission au gouvernement n'est plus le général préfet de Vannes mais le commissaire de police de Lorient dont, manifestement, l'autorité s'est étendue aux dépens de celle du préfet. Ceci traduit le fait qu'à Paris les généraux de l'Empereur ont vu leur crédit diminuer au profit de la police. L'Empire est sur son déclin.

Plusieurs lettres du même Commissaire de Lorient au ministre de la Police, des 11, 20 et 23 février puis du 10 mars 1814, apportent à Paris d'autres informations, dont plusieurs concernant Houat et Hoedic :

> *« [...] il parait que les émissaires éviteront les isles autant qu'ils pourront* [sont-elles devenues dangereuses ?]*... Dans la nuit du 12 au 13 La Bonté qui était caché depuis 10 à 12 jours dans les environs d'Etel est parti par bateau de ce port et s'est rendu à houat ... il est decendu chez Marie-Anne (qui est alors encore en prison à Paris ; son mari continue donc à recevoir des émigrés)... de là il est allé chez le curé Roussel qui l'a conduit à hédic où il s'est embarqué sur une corvette qui l'attendait... J'ai su que quelques jours avant le départ de La Bonté, le curé Marion s'était rendu dans le village de* (nom illisible) *avec une nièce de Guillevic. »*

Est-ce parce que la population est lasse des guerres de l'Empire ? Toujours est-il que la police de Lorient a des informations plus détaillées que celles que la préfecture de Vannes pouvait obtenir les années précédentes [140].

C'est aussi probablement parce que cette police a eu recours, avec ses informateurs, à des moyens que le préfet n'a pas utilisés, ou n'a pas pu utiliser, car il n'a été en rapport qu'avec deux prêtres. Dans un rapport du 18 décembre 1812 au ministre de la Police, le commissaire de police de Lorient témoigne d'ailleurs d'un profond mépris pour ces deux prêtres, n'hésitant pas à les calomnier :

> *« Les deux prêtres sont présentement au continent. Je n'ai pas grande confiance en leur personne, les soins que j'ai quelque fois pris pour contrôler leurs rapports m'ayant mis à même de reconnaître en eux beaucoup de dissimulation et quelque fausseté. Je sais que leur position est difficile, mais je sais aussi qu'ils pourraient être plus utiles [...] »* Puis, à propos de Monsieur Marion : *« je crois qu'il s'est assuré une certaine fortune et que son désir serait actuellement d'obtenir une autre résidence... c'est des deux prêtres celui qui pourrait le mieux servir, mais il a de mauvaises liaisons... il a d'ailleurs pris le goût de s'enivrer et il n'est rien moins que sobre. Le desservant Roussel n'est guère moins sobre, mais parait plus réservé [...] Cet homme a des besoins ; son traitement n'est que de 500 francs et si votre excellence m'autorisait à lui en faire un supplémentaire [...] »*

En réalité les deux prêtres survivent avec une rémunération très modeste ; leur train de vie n'est pas supérieur à celui des îliens. « *Une certaine fortune* » pour Monsieur Marion fait sans doute allusion à ses activités littéraires... qui lui permettront, en quittant Hoedic de

140. Lettres et documents aux Archives nationales, F7 6471.

laisser à son successeur de quoi faire bâtir le premier presbytère en dur de l'île.

Le commissaire de Lorient termine ensuite ce même rapport sur une observation qui laisse planer un doute sur l'objectivité de ses commentaires. Il en veut, à propos d'un article publié au *Moniteur* sous la rubrique Lorient, « *[…] aux bureaux de la Marine et aux rapports qu'ils envoient eux aussi à Paris : je ne saurais m'empêcher de remarquer qu'en toute occasion la Marine semble prendre à tâche de déprécier et rabaisser ce qui appartient à la police.* » Les rivalités et autres conflits de compétence et de crédit entre services de renseignements sont une réalité de tous temps. Ils relativisent la validité de leurs commentaires.

En avril 1814, Napoléon abdique. Depuis le 3 mai, Louis XVIII est à Paris. Il règne mais il est loin de faire l'unanimité dans le pays et la gestion administrative patine.

En mai 1814, une maladie contagieuse sévit sur les îles de Houat et d'Hoedic et le sous-préfet de Lorient fait demander par le maire de Palais au général commandant la Citadelle l'assistance de ses officiers de santé pour les îliens. Le général répond au maire que « *houat et hedik ne sont pas comprises dans mes ordres et instructions pour ce commandement. Notre pharmacie* [n'est] *établie que pour la garnison de Belle-ile. C'est au préfet du Morbihan à aller au secours de ses administrés* ». Il se contente d'interdire les liaisons avec les deux îles… [141]

Monsieur Marion, Monsieur Roussel et leurs paroissiens ne reçoivent guère plus d'assistance de l'extérieur qu'ils n'en recevaient avant la Révolution. Sur les registres d'état civil qu'il a reconstitués, Monsieur Marion note, à la fin de l'année 1814 :

> « *Cette année en avril finit la fameuse Révolution française ainsi que le régime impérial et arrive d'Angleterre Louis XVIII et la famille royale pour essuyer les larmes des bons français qui gémissaient depuis 22 ans. Mais il ne tardera pas à regretter ses années d'activité durant la Révolution et de l'Empire.* »

D'ailleurs dès 1814, un indice ne trompe pas : il ne signe plus les actes de l'état civil Jean Marion, mais John Marion [142].

Un état des biens de l'Église est dressé par l'évêché pour 1814. Pour Houat et Hoedic, c'est le curé de Belle-Île qui répond, sans pouvoir fournir d'inventaire pour ces deux îles, car les curés des deux îles sont aussi pauvres que leurs habitants [143]. C'est le plus bel hommage que le diocèse pouvait rendre à Monsieur Marion et à Monsieur Roussel.

Le 1er mars 1815, Napoléon est de retour de l'Île d'Elbe. Le 18 juin, ses armées sont écrasées à Waterloo. Le 22 juin, il abdique pour la seconde fois.

141. Archives municipales de Palais.

142. Après son nom, il a ajouté parfois *desservant,* parfois *curé catholique,* parfois *curé d'hedic,* mais il n'a jamais utilisé le titre de *recteur.*

143. Archives du diocèse de Vannes.

Pendant les Cent-Jours, les Anglais sont de retour en baie de Quiberon, trouvant cette fois-ci plus de sympathies dans la population du Morbihan. Si, à ma connaissance, les archives publiques ne comportent plus de documents concernant Houat et Hoedic pour cette brève période, une étude de A.-F. Rio, *La Petite Chouannerie. Histoire d'un collège breton pendant les Cent-jours* [144], traduit bien le climat dans lequel vit alors le Morbihan. Il s'agit du collège de Vannes où Monsieur Marion avait fait ses études dans les années 1770 et qui était redevenu une pépinière de prêtres pour le diocèse. Pendant ces Cent-Jours, les élèves vibrent aux événements politiques, très royalistes, contre la bourgeoisie révolutionnaire et contre l'Empereur. Simultanément dans les campagnes se développe une nouvelle chouannerie que des bâtiments anglais viennent équiper en armes et munitions…

Dans les annales d'Hoedic [145], un recteur, qui ne mentionne pas son nom, reproduit, à l'occasion du retour de l'Empereur à Paris, la réflexion suivante :

> « *L'histoire apprendra le reste et pourra publier de quelle manière* facti sumus opprobium vicinis nostris, sub tan muntio et illusio his qui in circuitu nostro sunt *(nous sommes devenus la honte pour nos voisins, à une telle nouvelle et raillerie pour ceux qui sont dans notre entourage). Pauvres Français. Garder l'admiration des peuples !* » [146]

Après l'abdication de Napoléon : 1816-1820

Les années passent, à Paris les régimes politiques se succèdent. Les problèmes auxquels Houatais et Hoedicais ont à faire face demeurent les mêmes. C'est le cas pour des impôts que ne peuvent payer les îliens. En 1816, il se présente une nouvelle modalité.

Le 4 janvier, le préfet du Morbihan écrit au sous-préfet de Lorient, à propos d'une requête d'une remise de la moitié de leurs impôts pour 1815. Mais il ajoute :

> *« Dernièrement je fus instruit que les habitants tenaient en réserve l'argent de leurs contributions mais que le percepteur ne s'y présentait pas, qu'il se contentait de charger une personne étrangère de recevoir pour lui. Outre que cette mesure est tout à fait déplacée et incohérente avec d'autres fonctions quelconques, je suis très surpris que le percepteur se le soit permis et très fâché de ce qu'il ne se donne la peine d'entreprendre lui-même un aussi petit trajet, soit dans un temps, soit dans un autre, pour faire lui-même la perception. Je vous invite […]* »

144. Rio 1881.

145. Archives départementales du Morbihan.

146. Lecture et traduction de cette citation latine de l'abbé A. Moisan qui ajoute « *Les "voisins" qui raillent les Français sont sûrement les peuples européens et peut-être les chouans […] l'auteur doit être un prêtre (d'Hoedic) qui déplore ironiquement la soi-disant grandeur des Français pris dans ces troubles. Cet auteur ne peut être que Monsieur Marion.* » Il s'agit cependant d'un document reconstitué vers la fin du XIX^{e} siècle et rien ne permet de penser que cette observation soit de Monsieur Marion plutôt que du recteur qui reconstitua une chronique d'Hoedic. Mais il est vraisemblable que l'opinion des recteurs n'avait guère évolué depuis le début du siècle.

Puis en PS « *je vais leur accorder remise du tiers de toutes leurs contributions, ainsi que mon prédécesseur a agi.* » [147]

Le percepteur répond le 9 janvier, au maire de Palais qui lui a transmis la lettre du préfet :

« il ne me serait point difficile de justifier ma conduite et relever le blâme que m'attribue M. le Préfet en cette circonstance, en entrant dans des détails qui seraient longs mais justifiables. Je m'en dispense parce que en toutes occasions je n'ai connu que l'obéissance et la soumission que je dois au 1er Magistrat du peuple…»

Ce qui doit se comprendre : d'une part des recteurs qui sont en froid avec le percepteur et qui retiennent les impôts qu'ils règlent pour les îliens grâce aux revenus des cantines et des opérations collectives de ravitaillement qu'ils contrôlent – et, d'autre part, un nouveau préfet qui ignore tout des combinaisons locales entre les recteurs et le percepteur et auxquelles il ne peut rien comprendre. C'est une situation qui se retrouvera souvent au cours des XIXe et XXe siècles, dans les rapports entre la préfecture de Vannes et les îles de Houat et d'Hoedic. À une réserve près cependant, car les successeurs de ce percepteur n'auront peut-être pas tous la même considération pour leur préfet.

En 1816, Monsieur Marion note sur son registre de l'état civil :

« cette année dans le mois de juin tout le monde se réjouissait dans l'espoir d'une abondante récolte de toutes espèces de grains. La vigne ne promettait pas moins. Mais les pluies presque journalières qui eurent lieu depuis cette époque jusqu'en septembre gâtèrent tout. On ne récolta presque que de mauvais grains… toutes les denrées montèrent à un prix inouï… les bretons furent réduits à leur cidre, qu'on appela "le petit Bordeaux". » [148]

Le 29 janvier 1817, Monsieur Marion mentionne sur le registre de l'état civil un fait qui illustre assez bien les imbroglios dans lesquels des îliens illettrés et apeurés par les complications administratives pouvaient se laisser embourber. Louis Le Palmec avait embarqué à Hoedic « *sur le chasse-marée* Sainte-Anne *à la place de son frère Charles qui était porté sur le rôle dudit chasse-marée en qualité d'apprenti marin […] il fut blessé et déserta pour tenter de rentrer chez lui. Mais le chasse-marée* Marie-Joseph*, également d'Hoedic et où il était réfugié, essuya des avaries. Louis fut repris et embarqué sur la frégate* La Soul *; mais pour ne point se compromettre, ainsi que l'équipage, il avait été convenu qu'il se présenterait partout sous le nom de Charles, son frère porté sur le rôle ; c'est donc sous ce nom, Charles, qu'il avait été embarqué sur cette frégate et placé à l'hôpital de Rochefort […]* » où il décéda. Monsieur Marion reçut de Palais un avis de décès à transcrire sur son registre… de Charles qui était vivant [149].

147. Archives municipales de Palais.

148. Registre aux Archives départementales du Morbihan.

149. Registre des décès de Hoedic de 1817, Archives départementales du Morbihan.

Si les émigrés n'utilisent plus les deux îles, les déserteurs continuent à s'y réfugier et les paysans de Locmariaquer viennent y faucher et y dérober, clandestinement, du fourrage pour leurs troupeaux. Les recteurs doivent continuer à intervenir. Les patrons-pêcheurs des deux îles se sont remis à leurs activités traditionnelles. En 1817, Monsieur Roussel mentionne un incident (qui sera cité par l'abbé Le Cam) qui illustre également les coutumes des pêcheurs îliens :

« *ils faisaient surtout le petit cabotage, achetaient la sardine (et d'autres poissons, aux armateurs plus équipés parce que plus fortunés de Belle-ile) et allaient la revendre à La Rochelle ou ailleurs. C'est ainsi que le 15 mars 1817 nous voyons partir de Houat Fidèle Le Fur, Nicolas Le Gurun, Dominique Le Fur et quelques autres, sur la* Marie-Thérèse *avec une cargaison de poissons… Arrivés à La Rochelle ils commencèrent immédiatement la vente. Le commissaire de police les pria de transporter leurs marchandises aux halles au lieu de les vendre dans la rue… clandestinement.* » [150]

Une vieille tradition de vente directe court-circuitant les réseaux officiels de vente pour éviter les charges propres à leur statut… Une pratique qui demeurera courante encore longtemps.

Monsieur Marion reproduit également sur ses notes un cantique pour le roi alors en usage dans les missions périodiquement célébrées dans les paroisses du diocèse :

« *Venez, Français, le Dieu dont la puissance*
Fit triompher et le trône et la foi
Veut aujourd'hui qu'on chante dans la France
Gloire au très haut, vive notre roi.
Vive la France
Vive le roi
Toujours en France
Les Bourbons et la foi.
Quand nos tyrans, respirant la vengeance
Faisaient régner la terreur et l'effroi
Quand tout semblait perdu pour notre France,
Nous espérions toujours en notre roi.
Vive la France. »

Un choix patriotique suivi de six autres couplets de la même veine. En une génération, Houatais et Hoedicais — comme beaucoup de Français — durent s'adapter au régime politique au pouvoir, s'en accommodant pour survivre.

Les desservants des deux îles continuent à suivre tous les problèmes qui se posent à leurs ouailles. Le 18 janvier 1818, Monsieur Roussel écrit au maire de Palais, abordant des questions qui ne relèvent peut-être pas de la mission que lui a confiée son évêque :

« *Les habitans de l'île de Houat, malgré leur peu de moyens en tous genres, ont commencé à allonger la jettée de leur port d'environ trente cinq pieds. Ils*

150. In *Cahier de notes de M^r Roussel,* aux Archives départementales du Morbihan, Es 80. Le Cam 1932.

l'ont élevée en huit jours de près de quatre pieds partout… Ce qui est assez considérable vu leur petit nombre de travailleurs et du manque de tout ustensile de travaux. Quoiqu'ils travaillent particulièrement pour eux-mêmes, l'expérience journalière fait voir que ce port est d'une grande utilité pour les pêcheurs et souvent les petits caboteurs des environs. C'est ce qui porte les pauvres habitans de houat à vous prier de vous employer auprès des messieurs du génie de Belle-île, pour obtenir quelques ustensiles de travaux, tels que […] Le bout de ladite jettée se trouve actuellement un peu plus bas que la bassemarée dans les petites marées, y ayant deux ou trois pieds dans l'eau […]

Je me permets à cette occasion, Monsieur le Maire, de vous faire quelques observations sur l'île de houat. voici ingénument ma façon : il faudrait faire un port un peu considérable, par le moyen d'une jettée à la manière de celles d'aujourd'hui (ce qui serait d'une grande utilité pour les caboteurs). Le port étant fait, et même avant, il faudrait envoyer s'y établir les plus misérables des environs et houat distribueraient, d'autorité supérieure, toutes les terres inutiles de l'île et aux bourgeois des environs à leur fournir des moyens de navigation, tel qu'il a déjà eu lieu, particulièrement pour la pêche de la sardine […] Alors le nombre des habitans de houat étant devenu considérable, il y aurait moyen de la défendre contre les ennemis sans qu'il soit besoin d'une forte garnison ; et alors les habitans de Belle-île ne verraient pas une île qui est sur leur passage pour le continent servir de place d'armes à leurs assiégeants ni de retraite aux petits corsaires.

J'ai déjà parlé aux houatais plusieurs fois de cette jettée qui ferait de houat un port de relache (elle aurait près de 259 pas de longueur)…

Voila, Monsieur le Maire, la manière que je crois peu dispendieuse pour le gouvernement de fortifier une île qui fait partie de notre commerce et qui en tems de guerre servit comme un corps de garde avancé de Belleïle. » [151]

En mars 1818, Monsieur Roussel s'adresse au comte de Chazelle, sous-préfet de Lorient, et lui expose très clairement les tâches et obligations qui sont les siennes :

« *[…] aucun des habitans de l'île […] ne sait ni lire ni écrire, en conséquence depuis que ledit Roussel est placé à houat, il est de nécessité absolue qu'il remplisse toutes les fonctions quelconques d'officier de l'état civil, qu'il rapporte les déclarations et procès verbaux de tout ce qui peut avoir lieu et enfin qu'il rende un compte exact aux autorités respectives et compétentes de tous les événements et avaries qui arrivent sur les côtes de ladite île. […] vu l'excessive pauvreté de ses ouailles dont il est en même tems l'unique administrateur temporel, il se trouve journellement forcé de donner l'hospitalité à tous ceux qui abordent l'île en état de détresse ; ce qu'il s'honore de faire toujours, du moins autant que ses faibles facultés le lui permettent ; par exemple il a donné azile pendant la dernière guerre au général Saint Félix et à sa suite, qu'il a nourri, logé et hébergé… il lui est arrivé d'avoir chez lui, également à son compte, jusqu'à quatorze prisonniers français capturés par l'anglais aux environs de l'île […] Depuis la paix il a aussi reçu un lieutenant-colonel d'artil-*

151. Archives départementales du Morbihan, Port de Houat S173. En ce début du XXI[e] siècle, quelques Houatais ne seraient-ils pas surpris de découvrir ce que défendait pour eux, il y a près de 200 ans, un de leurs anciens recteurs, naturellement avec des arguments tirés des événements de l'époque ?

lerie se rendant à Belleile avec sa famille […] ainsi que beaucoup de pêcheurs et autres passants qui se trouvaient forcés d'aborder l'île pour éviter d'être naufragés par l'effet des tempètes. Qu'il soit permis à l'exposant […] d'observer que sans l'hospitalité qu'il exerce autant que ses très faibles moyens le lui permettent et que l'humanité exige à l'égard de ceux qui abordent l'île dans de si triste position, beaucoup de ces infortunés auraient péris et périraient sans cette assistance secourable […] »

Puis, l'objet de ce rapport est de solliciter une assistance, son « *traitement annuel n'étant que de six cents francs […] d'autant plus que l'excessive misère des habitans de l'île ne leur permet pas de donner le moindre casuel d'honoraires de messe à leur prêtre desservant.* »

Intervient ensuite, sur le même document, le « *Commissaire de classe en ce quartier*[152] *[…] C'est à la complaisance et au zèle de M*^{r} *Roussel qu'il doit les renseignements dont il a besoin pour connaître la situation des marins de l'île de houat et en suivre les mouvements… Et le Commissaire demande que la requête soit prise en considération.* »

Intervient enfin le maire de Palais qui « *ne saurait trop fortement recommander la demande de Monsieur Roussel, sa position topographique est telle que s'il n'habitait l'île d'houat les marins qui fréquemment sont forcés de relâcher dans cette île n'y trouveraient aucun secours et dans un naufrage perdraient encore ce que la mer peut rejeter sur cette côte, il faut donc que ce digne ecclésiastique puisse suivre avec succès sa bienfaisance et sa charité.* »

Ces interventions donnent tout son poids à ce document, authentique et inédit [153].

Il arrive également à Monsieur Roussel d'avoir à intervenir dans des circonstances plus insolites. Toujours en mars 1818, la préfecture de Vannes s'inquiète de « *prétendus débarquements d'armes à l'île de houat* ». [154] D'autant plus que le commissaire aux classes de Belle-Île a rapporté une présence devant Houat « *portant pavillon anglais … en précisant, vers la sixième heure cette corvette tira plusieurs coups de canons à intervalles réguliers* » et elle appareilla ensuite de nuit [155].

Une lettre de l'inspecteur des Douanes de Port-Louis du 4 juin 1818 permet d'éclaircir cette mystérieuse affaire :

« Monsieur le recteur de l'île de Houat qui sort de chez moi m'a donné le renseignement suivant… Cette corvette anglaise venait de Rochefort… L'officier qui la commandait ayant été longtemps en station près de l'île de houat pendant la guerre s'est fait un plaisir d'y descendre pour revoir les personnes

152. Commissaires aux classes : fonctionnaire chargé de la gestion des inscrits maritimes.

153. Archives municipales de Palais et archives départementales du Morbihan, Port de Houat S173 M. Il s'agit pour les deux premières parties de copies précédant l'intervention du maire de Palais qui les certifie. Ces témoignages seront à retenir lorsque, dans une troisième partie, nous devrons exposer la haine avec laquelle, sous la III^{e} République, le conseil municipal de Palais se déchaînera contre des recteurs qui continueront à assurer la même mission et la même œuvre avec le même désintéressement.

154. Archives municipales de Palais. Lettre du 22 avril de la préfecture de Vannes au maire de Palais.

155. Archives départementales du Morbihan, M623.

qu'il y avait connues. Il n'a point été tiré de coup de canon et cette corvette arrivée le 23 mars a continué son voyage le lendemain… les coups de canon sont partis de Belle-Ile. »

Puis, courant juin 1818, Monsieur Roussel est enfin libéré des lourdes responsabilités qu'il assume depuis 1809 sur l'île de Houat. Il est remplacé par Monsieur Nicolas Maheo, toujours un jeune prêtre mais, ordonné en 1816, il a tout de même trois années d'expérience. En attendant son arrivée à Houat, c'est à nouveau Monsieur Marion, toujours sur l'île d'Hoedic, qui tient le registre de l'état civil sur Houat.

Le 24 janvier 1820, « *John Marion, curé, off. public d'hedik* » mentionne sur le registre de l'état civil d'Hoedic le mariage qu'il vient de célébrer d'Athanase Le Gurun, marin âgé de 33 ans, fils de Joseph et de Julienne Fardel, avec Suzanne Blanchet, âgée de 24 ans, fille de Jean et de Véronique Allanic.

Puis brusquement, le mois suivant, il donne sa démission et retourne pour la dernière fois sur le continent. Une note résumant ses années sur Hoedic conclut : « *Nous savons que son zèle a souvent été payé par l'ingratitude, fruit ordinaire de la jalousie.* » [156]

D'après les témoignages qu'il recueillera une vingtaine d'années plus tard, l'abbé Delalande écrira :

« *Le massacre de trois chouans, venus d'Hoedic, (le général de Barre et ses deux compagnons) sur l'île de Houat, en 1812, fournit un prétexte à l'ingratitude pour déverser sur cet ami de l'humanité la plus noire calomnie. Des personnes influentes du continent, jalouses de son mérite, insinuèrent adroitement qu'il avait dénoncé les trois victimes. Sa justification était facile : mille voix s'élevaient en sa faveur ; il préféra souffrir en silence et remettre à Dieu le soin de ramener les cœurs […] Il quitta son île en secret vers le mois de février 1820, pour épargner des larmes abondantes à ceux qui l'appelaient toujours avec tant de raison leur père et leur sauveur et se retira chez sa bienfaitrice, à son château de Kéran, en Arradon, où il finit ses jours, le 17 août 1824, emportant dans la tombe des regrets unanimes ; il n'avait plus d'ennemis.* » [157]

Pasteurs des hommes, pasteurs des âmes

En 33 ans, se sont succédé, comme desservants sur l'île de Houat Monsieur Jean-Marie Lorcy de 1786 à 1795 et Monsieur Jean-Marie Roussel de 1809 à 1819 et, sur l'île d'Hoedic, Monsieur Jean Marion de 1786 à 1820. Monsieur Marion a desservi Houat de 1795 à 1809. Il a été l'autorité, religieuse et civile, prédominante sur les deux îles jusqu'à son retour définitif sur le continent.

Toute cette seconde partie de l'histoire de l'Église sur Houat et Hoedic retrace donc son comportement face à l'évolution et aux boule-

156. Archives départementales du Morbihan, annales d'Hoedic.

157. Delalande 1850. Luc-Edmond et Anne-Marie de Stappleton sont décédés ainsi que leur fils Joseph. Mais Monsieur Marion était toujours demeuré proche de leur famille et c'est dans leur château, mais chez une fille moins âgée, qu'il se retire.

versements de la conjoncture politique au cours de ces années. Mais s'il est surtout question d'événements de nature politique, c'est parce que ce sont les seuls dont les archives conservent la mémoire.

Aucun de ces trois hommes n'a jamais oublié sa mission. Ils étaient avant tout prêtres affectés par le diocèse de Vannes sur ces deux îles, rochers battus par la mer et peuplées d'hommes et de femmes misérables mais courageux. Ensemble, affrontés autant aux tempêtes de l'océan qu'aux bourrasques de l'Histoire, ils firent face.

Le cas de Monsieur Lorcy est le plus manifeste : il s'est sorti deux fois des prisons de la République pour revenir chaque fois s'occuper de ceux qui lui avaient été confiés et il a laissé sa vie en soignant ceux qui étaient atteints par une épidémie de choléra. Un cas limite sur ces îles mais un cas dont la mémoire trop souvent ignorée, mériterait encore aujourd'hui d'être honorée.

C'est aussi comme pasteur des communautés d'îliens qui lui étaient confiées que Monsieur Marion fut conduit à organiser et à gérer, au service de ses ouailles, des institutions originales telles que les « cantines », sortes de débits de boissons, les « boutiques », sortes de centrales d'achats sur le continent et les « canots du recteur » pour assurer les liaisons avec le continent. Un des effets les plus insignes de la gestion de ces organismes fut de concentrer entre les mains de l'Église d'importants chiffres d'affaires (relativement aux îles) dont les excédents permirent longtemps à la paroisse de consentir des prêts aux îliens pour les libérer des prêteurs et usuriers du continent auxquels ils avaient recours avant la Révolution française et de payer leurs impôts.

Si nous savons que ces institutions furent mises en œuvre par Monsieur Marion, nous ne disposons malheureusement pas, à leur sujet, d'archives pour son époque. Tout donne à penser d'ailleurs que ce ne furent que des initiatives sporadiques, pour répondre à des besoins ponctuels nés des événements politiques et nullement une construction systématique ou rationnelle. Tout donne également à penser que si elles furent adoptées avec bonheur sur l'île d'Hoedic, elles n'eurent qu'un impact plus superficiel dans la communauté des Houatais. Le fait est qu'après le départ de Monsieur Marion elles furent stabilisées et même systématisées sur l'île d'Hoedic [158], tandis qu'il ne semble pas qu'elles aient connu la même vigueur sur celle de Houat.

À Hoedic, la cantine et la boutique connaîtront une belle vie et une certaine prospérité. Dans les années 1880, leur notoriété sera suffisante sur le continent pour qu'un expert vienne sur l'île spécialement pour les analyser. Elles se trouveront alors au cœur d'un conflit qui se traduira même par une action devant le Conseil d'État ! C'est grâce à leur implantation que la III[e] République pourra mettre en œuvre, sur ces îles, une de ces formules de compromis nègre-blanc [159] auxquelles

158. Ce qui sera examiné dans la troisième partie de cette étude.

159. Terme ambigu pour tenter de concilier des thèses contraires. (Note de Melvan)

elle aura si souvent recours pour se sortir des impasses dans lesquelles s'embourbait l'hostilité des ennemis de l'Église [160].

À cette époque, tous les Houatais et Hoedicais étaient baptisés et se mariaient à l'église qui accompagnait également les obsèques de tous les défunts [161]. Les deux communautés étaient constituées de catholiques. Mais c'est encore un domaine dans lequel il n'a guère été laissé de documentation.

Par contre il est constant que si Monsieur Marion se contenta pour demeure pendant les trente-trois années de son séjour sur Hoedic, d'une très modeste chaumière, il consacra la majeure partie des concours qu'il reçut du continent à restaurer et orner son église.

C'est ainsi que l'on peut relever, sur des documents de l'époque [162], pour Notre-Dame-la-Blanche : en 1788, une restauration du bâtiment de l'Église [163], la construction d'une sacristie, de nouveaux ornements sacerdotaux réalisés par les dames de la retraite de Vannes ; en 1789, une réfection des lambris de l'église au dessus de l'autel, d'un retable, du tabernacle et des gradins, ainsi que l'acquisition de nouveaux chandeliers ; en 1790, l'achat de deux aubes ; en 1791, la construction d'une tribune au bas de l'église avec une fenêtre sur le pignon, l'achat d'un confessionnal, d'une niche pour exposer le Saint Sacrement et une peinture des lambris ; en 1795, une nouvelle restauration des lambris ; en 1808, la réfection des croix en pierre au cimetière et à Port La Croix [164]. Ces précisions sont certainement très incomplètes mais elles témoignent déjà de l'importance que Monsieur Marion portait aux bâtiments et monuments de son église.

Mais il est un tout autre domaine pour lequel Monsieur Marion apportait ses talents aux besoins spirituels de ses ouailles. Et plus encore aux besoins spirituels de toute la population du diocèse de Vannes, ou plus exactement de tous les diocèses pratiquant le breton. Il serait même inexact de limiter l'impact de son œuvre à une population lettrée car ses ouvrages, lus en public, étaient compris par tous ceux qui parlaient le breton. Il écrivait en breton vannetais, distinct des idiomes utilisés dans le pays de Quimper et surtout dans le Léon, un idiome qui n'est plus que très exceptionnellement pratiqué aujourd'hui. Mais jusqu'au milieu du XX^{e} siècle, il était encore assez répandu et compris dans une grande partie de la Bretagne. [165]

160. Ce qui sera traité dans la troisième partie de cette étude.

161. Une comparaison des registres de l'état civil avec les registres des B.M.S. (Baptêmes, mariages, sépultures), lorsqu'ils sont disponibles (aux archives départementales du Morbihan, aux archives de l'évêché ou aux archives locales), l'établit facilement.

162. Archives paroissiales d'Hoedic. Archives départementales du Morbihan – registres des B.M.S. et annales d'Hoedic.

163. Il s'agit de l'église édifiée au début du XVIII^{e} siècle et non de l'église actuelle qui a été reconstruite sur le même site au milieu du XIX^{e} siècle (Buttin 2009).

164. Faute d'avoir pu consulter les archives paroissiales de Houat – qui, semble-t-il, ne seraient pas de nature à pouvoir être consultées par un laïc – ces informations ne sont pas disponibles.

165. Sa disparition a été l'œuvre des *hussards noirs de la République* qui ont imposé l'usage du français. Le breton actuellement enseigné dans quelques rares établisse-

Monsieur Marion avait bien connu au séminaire un de ses professeurs, prêtre du diocèse, Monsieur Louis Pourchase [166]qui avait déjà entrepris de mettre à la disposition de ses contemporains des ouvrages en breton vannetais. Desservant à Hoedic, il avait poursuivi cette œuvre, en se spécialisant dans la traduction d'ouvrages religieux de langue française qu'il confiait à son éditeur, Galles, à Vannes.

Les livres que Monsieur Marion a réellement écrits suffisent à sa notoriété. Sans être parfaits au point de vue de la langue, ils sont encore, dans leur ensemble, le meilleur lot de notre bibliothèque vannetaise. Et, outre leur qualité littéraire, ces livres ont le mérite d'avoir fait beaucoup de bien. Ils ont continué dignement une vie consacrée à l'étude et à l'exercice de la charité. Aux services rendus à de nombreuses familles de marins, ils ont ajouté le bienfait d'un apostolat séculaire dans toutes les paroisses et dans toutes les familles du diocèse. [167]

Ces livres eurent une large et longue influence, dans le diocèse de Vannes, pendant plus d'un siècle, jusqu'à la Première Guerre mondiale. Il est encore, au début du XXI[e] siècle des prêtres du diocèse qui s'honorent d'en avoir, dans leur bibliothèque, une collection complète.

Monsieur Marion, « gouverneur et administrateur » de fait, officier public faisant fonction d'adjoint au maire de Palais, curé de la paroisse Notre-Dame-la-Blanche sur l'île d'Hoedic, fut aussi un homme de lettres soucieux des besoins spirituels de tous ses contemporains.

Épilogue

Un témoignage de l'Église

Les communautés des îles de Houat et d'Hoedic, parmi les communes et les paroisses les plus petites en surface et les moins peuplées de France, peuvent, au XXI[e] siècle, s'honorer de la place exceptionnelle occupée par leurs ancêtres, avec dignité, dans les événements qui secouèrent la France dans les dernières années du XVIII[e] siècle et les premières du XIX[e]. L'Église peut revendiquer l'honneur, avec le concours de trois de ses ministres du culte et plus spécialement de Monsieur Jean Marion, d'avoir su aiguiller et guider ces communautés d'îliens fidèles à Dieu et à la France.

Monsieur Marion, avec un peu d'avance sur Vatican II, témoigna concrètement de l'idéal que prônera la constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps : « *La communauté des chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire.* » [168]

Une seule note sombre à ce bilan : les calomnies dont Monsieur Marion fut victime, lui qui avait été peut-être le seul prêtre à demeurer fidèle à l'Église au même poste pendant plus de trente années de troubles, dont la période des plus vives attaques anticléricales, lui qui n'avait jamais prêté serment à quelque régime politique que ce soit. Il est clair que l'exceptionnel bilan de son mandat de pasteur sur l'île d'Hoedic ne

ments est une nouvelle langue, inspirée des anciens idiomes mais construite récemment par des intellectuels de l'Université.

166. 1724 – 1796.

167. Le Goff 1908. La liste complète des œuvres de Monsieur Marion, établie par Monsieur l'abbé Moisan, conservateur de la Bibliothèque diocésaine de Vannes, est présentée en annexe *in* : *La République de Monsieur Marion,* par Marie-Paule Buttin, déjà cité.

168. Concile Vatican II, GS 1.

fut pas pris en considération par des hommes d'Église trop sensibles à des rumeurs qui les confortaient dans leur idéologie. La Restauration avait en effet rétabli à Vannes des aristocrates et patriciens qui n'avaient rien compris aux contraintes d'événements qu'ils n'avaient pas vécus. Des prélats diocésains, conscients de leur rang dans la hiérarchie, devaient mal supporter qu'un échelon inférieur ait pu entretenir avec le préfet du département des liens directs qui leur étaient inaccessibles. C'est d'ailleurs une situation qui se renouvellera, également dans un contexte de grands bouleversements.

Archives consultées

- Archives de la paroisse d'Hoedic.
- Archives municipales de Palais.
- Archives du diocèse de Vannes.
- Archives départementales du Morbihan, dossiers : Notes de l'abbé Lozerac 30J56, 79S 79ES, 80E, ES80, L787, L788, L901, L904, L912, 1V29, 1V30, 1V32, Inventaire Rosenzwig Vannes 1881, 1M5220, 2M84, M611, M612, M623, M676, M677, Dossier Port de Houat S173, Annales d'Hoedic, Registres des B.M.S (baptêmes, mariages, sépultures).
- Archives du port de Lorient, dossier série S.
- Archives de l'inspection du Génie, dossiers : Art 4, Sect 2, §, 3 Art 8 Sect 6 Dossier H et H, Folio 33^{f}.
- Archives nationales, dossiers : F7 6443, F7 8386, F7 8065, F7 8386, F7 3643, F7 6471, F7 3643, F7 6443, F7 6380, F7 8386, F7 6471.
- Archives de la Marine : dossier individuel Allanioux Joachim, microfilm G 76.
- Public Record Office, Kew (Grande-Bretagne) : référence W.O.1–176, W.O.1–922.

Bibliographie

- Bachelot de la Pylae J.-M., 2004 – *Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic, 1825-1826*. Présenté par P. Buttin, préface G. Aymonin. Melvan, 176 p.
- Bolo V., Buttin P., 2004 – Hoedic et Houat an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 1, p. 31-38.
- Buttin H. 2008 – Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 31-56.
- Buttin H., 2009 – Notre-Dame-la-Blanche, église paroissiale de l'île d'Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 6, p. 97-114.
- Buttin M.-P., 2005 – *La République de Monsieur Marion*. Keltia Graphic, 140 p.
- Chiappe J.-F., 1971 – Georges Cadoudal ou l'espérance. *Association Bretonne,* p. 75.
- Collectif, 1804 – *Annuaire statistique, civil, maritime et commercial du département du Morbihan pour l'An XII*. Lorient.
- Collectif, 1802 – *Bulletin des Lois de la République française*.
- Corbett J. S., 1913 – *Private Papers of George, second Earl of Spencer, First Lord of the Admiralty 1794-1801*. Navy Records Society.
- Danigo J., 1978 – Le cahier de plaintes et demandes de la ville de Rhuys aux États-généraux. *Bulletin mensuel de la Société polymathique du Morbihan*, 105, p. 77-87.
- Delalande J.-M. (abbé), 1850 – *Hoedic et Houat, Histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan*. L. et A. Guéraud, Nantes, 120 p.
- Eisenhower D. D., 1949 – *Croisade en Europe*. Robert Laffont.
- Jouany D., 1920 – *La formation du département du Morbihan*, (thèse de doctorat). Vannes.
- Langlois C., 1971 – Complots, propagande et répression policière en Bretagne sous l'Empire (1806-1807). *Annales de Bretagne*, volume LXXVIII, 2. p 369-422.

- Langlois C., 1974 – *Le Diocèse de Vannes au XIX^e siècle* (1800-1830). Paris Klincksieck, 619 p.
- Le Cam L. (abbé), 1932 – *Houat et Hoëdic. Histoire. Charte. Récits de voyage.* Galles, Vannes. 125 p.
- Le Clerc G., 1986 – La vie mouvementée de Louise du Bot du Grégo. *Bulletin mensuel de la Société polymathique du Morbihan*, p. 110-113.
- Le Falher J., 1919 – *Monographies chouannes. Aventures de guerre civile*. Édouard Champion, Paris, 206 p.
- Le Gallen L. (abbé), 1906 – *Belle-Île : histoire politique, religieuse, mœurs, usages, marine, pêche, agriculture, biographies belliloises*. Lafolye Frères, Vannes.
- Le Goff P., 1908 – Les Écrivains bretons du pays de Vannes : M. Marion. *Revue morbihannaise.*
- Le Roux J., 2000 – *La revanche du Lys*. Keltia Graphic, 192 p.
- Moisan A. (abbé), 1999 – *Mille prêtres du Morbihan face à la Révolution (1789-1802)*. La Découvrance, 673 p.
- Rio A.-F., 1881 – *La Petite Chouannerie. Histoire d'un collège breton pendant les Cent-jours*. Paris.
- Sageret É., 1911-1918 – *Le Morbihan et la Chouannerie Morbihannaise sous le Consulat*. Picard, Paris, 4 tomes.
- Stenger G., 1906 – Les Bourbons avant 1815. Les Bourbons errants. *La Quinzaine* n° 279, 1^er juin.
- Tulard J., 1987 – *Dictionnaire Napoléon*. Fayard, Paris 1987
- Violeau H., 1855 – *Pèlerinages de Bretagne (Morbihan*). Bray, Paris.

Le *Roi Gradlon*, le vieux monarque des mers tient bon

Jean-Paul Kauffmann

Écrivain, Paris 75014 [1].

Résumé : Lancé en 1948, le bateau-atelier des Phares et Balises est vite devenu une figure légendaire des côtes morbihanaises. Navire hors norme, il passe malgré son âge pour être le plus performant des baliseurs car il sait tout faire. L'heure de la retraite est sans doute proche pour le « bateau du capitaine Haddock ». Ses aficionados ne veulent pas qu'il connaisse une fin pitoyable comme tant d'autres.

La longue silhouette noire, l'apparence nonchalante sont des signes qui ne trompent pas. Lorsqu'au milieu de l'été le *Roi Gradlon* rôde du côté du phare des Cardinaux, les gens d'Hoedic se disent que c'est le beau temps assuré pour plusieurs jours. Ce n'est pas que le *Roi Gradlon* soit peureux, le vieux baliseur côtier, lancé en 1948, en a vu d'autres. Endurant et même increvable, il dispose de deux moteurs Sulzer de 240 CV tout entiers dévoués à la cause du navire, peu bruyants, mais, au regard de sa longueur, nettement insuffisants pour manœuvrer et affronter la grosse mer. C'est la seule faiblesse du *Roi Gradlon* : une vulnérabilité congénitale, elle n'enlève rien à sa robustesse. Cœur fragile, résistance à tout épreuve.

La fascination qu'exerce le bateau réside sans doute dans cette contradiction si propre aux humains : le *Roi Gradlon* est quasiment une personne. On en parle avec respect : un vieux monarque des mers ayant perdu son royaume dans les temps anciens mais qui n'a pas connu la déchéance. Son allure est inimitable. Il avance comme un vieux basset des mers, court sur patte, silencieux, le poil noir strié de rouge, flairant l'eau avec circonspection, le museau pointu de l'étrave en alerte. La lenteur méditative, l'élégance un peu bougonne montrent que les réflexes sont encore bons et qu'il ne faut pas trop le mettre au défi. Qu'on s'occupe bien de lui, qu'il soit net, propre et même d'apparence coquette, la vieille carcasse n'en demande pas plus. Il est visible qu'au service des Phares et Balises on en prend grand soin.

1. Journaliste et écrivain, Jean-Paul Kauffmann a publié : *L'Arche des Kerguelen* ; *La Chambre noire de Longwood* ; *La Lutte avec l'Ange ; 31, allées Damour (Raymond Guérin 1905-1955)* ; *La Maison du retour et Courlande* (2009). Prix Fémina essai en 1997, il a reçu l'année dernière le Prix de la langue française. Longtemps rédacteur en chef de l'*Amateur de Bordeaux*, il a créé la revue l'*Amateur de Cigare* en 1994. Il fréquente avec sa famille l'île d'Hoedic depuis plus de trente ans.

Construit aux Forges et chantiers de la Méditerranée au Havre, le *Roi Gradlon* est mis à l'eau le 26 mars 1948 sous le gouvernement de Robert Schuman, Christian Pineau étant alors ministre des Travaux publics et des Transports. Au tout début, le bateau à la coque rivetée en acier, long de 35 m, sera affecté à la liaison Le Conquet – Ouessant assurant le transport des passagers et des marchandises entre le continent et l'île. Ce n'est pas sa véritable mission. La mer d'Iroise n'est pas de tout repos pour le navire aux moteurs sous-dimensionnés et à la maniabilité un peu courte.

La vocation du *Roi Gradlon* est d'être avant tout un bateau-atelier, fonction qu'il exercera pleinement au service des Phares et Balises de Lorient à partir de 1952. Ce sera désormais son port d'attache avec Port Haliguen, à Quiberon. Le *Roi Gradlon* est chargé d'assurer l'entretien et la réparation des bouées, tourelles et balises du Morbihan. Entre la Laïta et la Vilaine, il devient vite une figure familière de la Bretagne-sud. Avec sa grue unique, son pont dégagé favorisant la mise à l'eau, le petit caboteur à l'aspect longiligne et au déplacement flegmatique est facilement identifiable. Dans la cale avant, on peut entreposer corps morts, chaînes et tous les matériels indispensables à l'entretien et aux réparations. Dans la cale arrière, la bétonnière, les graviers, le sable et les sacs de ciment. Depuis des lustres on dit du *Roi Gradlon* qu'il est « *un chantier de travaux publics flottant* ». Il sait tout faire.

Normalement, pour le valeureux baliseur des côtes morbihannaises, l'heure de la retraite aurait dû sonner depuis longtemps, mais la crise et les restrictions budgétaires ont amené les pouvoirs publics à prolonger son activité. Qu'on ne se l'imagine pas au bout du rouleau. En 1995, sa coque a été entièrement rivetée et sablée, les 2 800 têtes de rivet ont été rechargées. « *Il est aussi opérationnel qu'à ses débuts* » assure Philippe Castel, directeur de l'armement des Phares et Balises. Depuis 2007, cette nouvelle structure regroupe à Quimper tous les baliseurs au niveau national.

L'équipage du *Roi Gradlon* est composé de huit hommes : deux mécaniciens, un maître d'équipage, trois matelots et un cuisinier sans compter le capitaine. Ce dernier, Alain Le Franc, chérit ce bateau qu'il commande depuis 1986. Il aurait pu changer d'affectation et suivre une autre carrière mais il a été aussitôt subjugué par ce bateau d'un autre temps. « *On vit à bord. Le* Roi Gradlon *est totalement autonome. J'aime ce bateau à l'ancienne et la façon dont il permet de travailler : tout donne sur l'extérieur* ». Démodé, le baliseur l'est sans aucun doute mais une visite à la salle des machines où les cuivres soigneusement astiqués rutilent dans le demi-jour, indique que cette robuste vétusté et cette polyvalence d'un autre âge font merveille par les temps qui courent. Les nouvelles bouées ont beau peser de plus en plus lourd, le *Roi Gradlon* s'est parfaitement adapté à cette nouvelle génération de signalisation. « *C'est un navire hors norme* », s'enthousiasme Philippe Castel.

Ce caractère exceptionnel a développé depuis longtemps un profond attachement à l'égard du *Roi Gradlon*. L'équipage quasiment dédié à ce

LE *ROI GRADLON* : Baliseur B, construction en 1948. Longueur hors tout : 35 m, largeur : 6,80 m ; tirant d'eau : 3,10 m ; volume total de cale : 150 m^3 ; rayon d'action : 75 milles.

Photographies p. 77-79 : **Alain Roupie**, *ROI GRADLON*, LE DERNIER DES ROIS, exposition à la gare maritime de Lorient, 2010.

Le *Roi Gradlon* en route et au travail.

16

bateau tourne assez peu. Ne parlons pas du capitaine qui, comme dans les romans de Joseph Conrad, ne semble faire qu'un avec son navire. « *On n'en a jamais fini avec ce bateau. Les marins à la retraite viennent prendre régulièrement de ses nouvelles. Ils veulent savoir si tout va bien* », explique Alain Le Franc. Le bateau a beaucoup d'aficionados. Un maquettiste comme Jacky Remeur, de La Mézière près de Rennes, a consacré deux ans de son temps à la réalisation du *Roi Gradlon* qui navigue grâce à une télécommande. La fascination qu'exerce ce navire provient aussi du fait qu'il ressemble au *Sirius*. « *Le bateau du capitaine Haddock* », c'est ainsi qu'on le surnomme à Lorient. Même longue coque noire et cette dégaine de vieux cargo chevronné qui sait garder ses secrets. C'est le bateau de la lenteur et de la sagesse. Il n'a plus rien à prouver.

On retrouve ici l'individualité du *Roi Gradlon* et cette humanité propre à l'univers de Conrad où les bateaux se comportent et agissent comme des êtres vivants. Ils semblent doués d'énergie, de ténacité mais il leur arrive aussi de s'abandonner avec l'âge à la lassitude et au désenchantement, sans jamais toutefois perdre le sentiment de leur dignité.

Un cinéaste, Jacques Losay, lui a consacré en 2003 un film intitulé *Sur un royaume mal pavé*, expression due au capitaine Alain Le Franc. La mer n'est pas en effet une surface plane, elle est accidentée et dangereuse. Pendant des semaines, le *Roi Gradlon* s'est trouvé à proximité de la tourelle Er Pondeu qui se situe dans le passage de la Teignouse, entre la presqu'île de Quiberon et les îles

Le *Roi Gradlon* à Port Haliguen dans les années 1950. (Carte postale Jos, collection J.-Y. Le Port)

d'Houat et d'Hoedic. Les grandes houles d'ouest s'y heurtent aux courants de la baie de Quiberon et rendent la mer peu maniable. Durant la saison 1998, une trentaine d'hommes ont travaillé sur cette tourelle détruite par la tempête qu'il était impératif de relever en raison de la présence de groupes de rochers à fleur d'eau. Le *Roi Gradlon* servait de navire logistique. Sur ces récifs, il a fallu dégager les restes de l'ancienne tourelle et procéder à l'assemblage d'une armature en ferraille afin d'y couler un coffrage. Le béton frais fut apporté seau par seau. Cette mission accomplie, catastrophe ! La nouvelle tourelle a été détruite lors des grandes tempêtes de septembre et d'octobre.

Le film raconte la seconde tentative du *Roi Gradlon* autour d'Er Pondeu quelques mois plus tard. Ce nouvel essai, couronné de succès, illustre bien le destin de ce bateau à la fois ordinaire et unique, image de l'aventure quotidienne, modeste et opiniâtre telle que la vivent la plupart des hommes. Le *Roi Gradlon* est humain. Il n'a pas les moyens de faire preuve d'héroïsme, il lui est même interdit de prendre des risques, mais il accomplit son travail de manière irréprochable, sans broncher.

La tendresse que les gens lui portent provient sans doute de cette proximité. À la direction de l'armement des Phares et Balises, on a conscience de cet attachement. Le *Roi Gradlon* jouit d'une faveur auprès du public qui ressemble à une forme de popularité. Philippe Castel évoque son « *caractère patrimonial très spécifique* ». La liste des navires en fin de course autrement plus célèbres que le *Roi Gradlon* est longue (le *France*, le *Clémenceau*, le *Colbert*) et l'épilogue est souvent pitoyable. « *Normalement, lorsque le* Roi Gradlon *cessera son activité, il devra être remis au services des Domaines. Depuis 2000, on a arrêté quatre bateaux, trois sont partis à la ferraille, ils étaient trop gros et en très mauvais état. Le quatrième, l'*Augustin Fresnel*, a fini en Guadeloupe sur un site de plongée. Beaucoup de gens sont intéressés par le* Roi Gradlon*. En outre, il a une taille raisonnable. Je suis sûr qu'il aura une fin digne, conforme à ce qu'il est et à ce qu'il représente* », affirme Philippe Castel.

Espérons donc que le vieux baliseur ne sera pas à l'image des livres de Conrad, le bateau du sacrifice. Dans la légende de la cité d'Ys ensevelie par les flots, le roi Gradlon n'a la vie sauve qu'en abandonnant sa fille que pourtant il adorait.

Humain trop humain.

Il y a 250 ans, le 20 novembre 1759

La bataille des Cardinaux
The Battle of Quiberon Bay

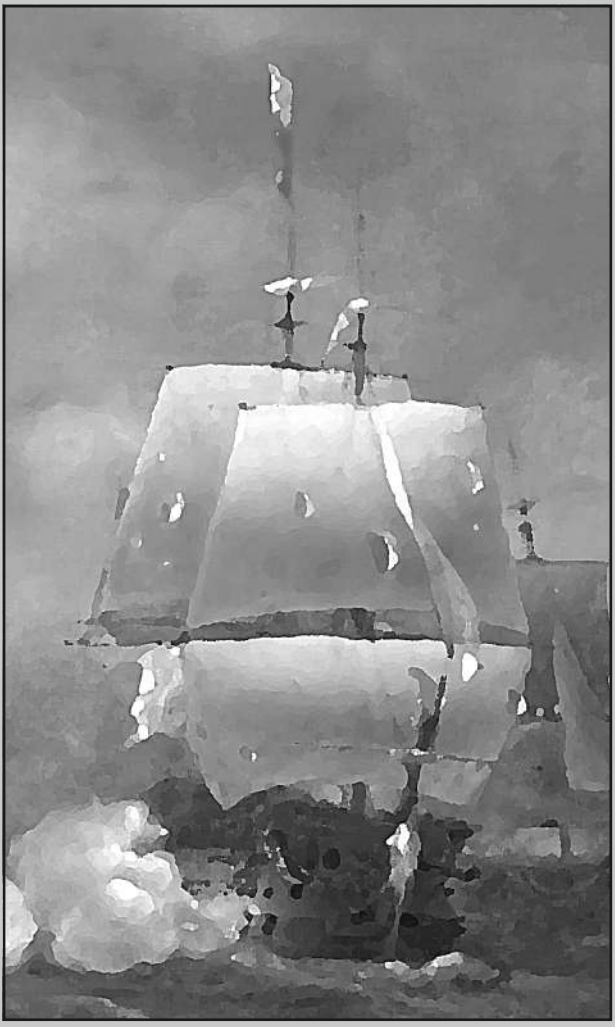

Le *Soleil Royal* au combat

Dossier coordonné par Aristide Lévi

Il y a 250 ans, le 20 novembre 1759

LA BATAILLE DES CARDINAUX
THE BATTLE OF QUIBERON BAY

Coordination Aristide Lévi

• *LE CONTEXTE*

1759 : l'Europe entre guerres et paix
Aristide Lévi

• *UN POINT DE VUE ANGLAIS*

Le Trafalgar oublié : *The Battle of Quiberon Bay* – 1759, le point de vue de Dartmouth
Jane Harrold

• *UN POINT DE VUE FRANÇAIS*

20 novembre 1759 : une cuisante défaite au large des Cardinaux
Guy Le Moing

• *APRÈS 250 ANS*

L'archéologie sous-marine à la rencontre de l'histoire : La bataille des Cardinaux
Jean-Michel Ériau

1759 : l'Europe entre guerres et paix

Aristide Lévi

Hoedic 56170.

Résumé : Dans quel contexte, le 20 novembre 1759, « *en pleine tempête, dans des eaux semées d'écueils, après une des plus audacieuses poursuites de la guerre navale* », la *Royal Navy* remporta, entre l'île d'Hoedic, la pointe du Croisic et l'île Dumet, une victoire décisive sur une escadre française ? Un coup de « zoom-arrière » – aussi bien dans l'espace que dans le temps – révèle un Vieux Continent en proie à des conflits incessants, et désormais mondialisés, théâtres de l'affrontement, sur les océans et dans les colonies, d'une France affaiblie par d'inutiles engagements terrestres en Europe et d'une Angleterre pragmatique, conquérante, dont les victoires lui assureront, à la suite du Traité de Paris de 1763, le premier empire colonial au monde et une durable suprématie maritime.

1759 : l'idée d'une « Union européenne » composée d'États acceptant d'abandonner une partie de leur souveraineté et aspirant – et parvenant – à coexister en paix n'a pas encore cours. En dehors de quelques visionnaires, auteurs de projets utopiques d'organisation européenne, tels l'abbé de Saint-Pierre, Rousseau, Bentham ou encore Kant, nul ne semble l'avoir même imaginée. Certes, les traités signés à cette époque mentionnent fréquemment dans leurs préambules que leur but est de restaurer « la paix de l'Europe ».

Vœu pieux… Au beau milieu de ce XVIII^{e} siècle, dit « des Lumières », qui voit philosophes, scientifiques et économistes jeter les fondations d'un monde ordonné autour des idéaux de liberté, de tolérance, d'universalisme, le Vieux Continent se déchire, en proie à des guerres menées aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord, aux Antilles et en Inde.

Les alliances entre souverains européens tour à tour se nouent, se dénouent, se retournent au gré des circonstances.

Rappelons-nous ce qu'était le « paysage européen » à l'aube du règne de Louis XV. Un tel retour en arrière n'est pas inutile pour appréhender les enjeux et les conséquences de cette bataille des Cardinaux, disputée en 1759.

Une succession de guerres de… succession

Les premières décennies du XVIII^{e} siècle sont marquées par trois affaires de succession – la succession d'Espagne, la succession de Pologne, la succession d'Autriche – qui donneront lieu à des conflits armés impliquant la plupart des États européens et débouchant sur d'incessants chassés-croisés de territoires.

- Les traités d'Utrecht (1713-1715) avaient mis fin à la guerre de Succession d'Espagne en ces termes : Philippe V, petit-fils de Louis XIV, conservait la Couronne d'Espagne mais renonçait à la

Couronne de France et devait céder les Pays-Bas, la Sicile et la Sardaigne ; la France abandonnait Tournai et Ypres aux Provinces-Unies ; l'Angleterre, principale gagnante, affirmait sa suprématie sur les mers et obtenait Gibraltar, Minorque, Terre-Neuve et l'Acadie. Mais, ne renonçant pas à ses anciennes possessions d'Italie, Philippe V occupera, en pleine paix, la Sicile et la Sardaigne. Soucieux de maintenir le « statu quo », les Français et les Anglais lui feront la guerre, le forçant à finalement reconnaître, en 1720, les traités d'Utrecht.

- À la mort, quelque dix ans plus tard, du roi de Pologne Auguste II, deux candidats s'affronteront : son fils, électeur de Saxe, et Stanislas Lecszinski qui avait déjà régné sur la Pologne. La Diète de Varsovie élira Stanislas, soutenu par la France (il était le beau-père de Louis XV), mais la Russie et l'Autriche imposeront par la force l'électeur de Saxe qui deviendra Auguste III. C'est cette double élection qui provoquera la guerre de Succession de la Pologne (1733-1738). La France s'alliera au roi de Piémont-Sardaigne et au roi d'Espagne pour combattre les Autrichiens en Italie. Le Milanais fut occupé par les Français et les Sardes et Naples prise par les Espagnols. Aux termes du traité de Vienne (1738) imposé à l'Autriche, l'Espagne recevait Naples et la Sicile et Stanislas, qui renonçait au trône de Pologne, recevait en compensation la Lorraine dont le duc, François de Lorraine, venait d'épouser Marie-Thérèse, la fille héritière de l'empereur d'Autriche. À la mort de Stanislas, la Lorraine devait revenir à la France.
- L'empereur Charles VI d'Autriche meurt en 1740. Sa fille Marie-Thérèse voit alors ses droits successoraux contestés par le roi d'Espagne, l'électeur de Bavière et surtout Frédéric II de Prusse qui envahit la Silésie, alors province autrichienne. À son avènement, Marie-Thérèse doit faire face à une guerre, la guerre de Succession d'Autriche, qui opposera tous les États européens et qui révélera la rivalité franco-britannique. Traditionnellement anti-autrichienne, la France constituera une coalition réunissant l'Espagne, la Saxe et la Bavière aux côtés de la Prusse pour soutenir les prétentions de l'électeur Charles-Albert de Bavière qui se fera élire empereur sous le nom de Charles VII, tandis que l'Angleterre et les Pays-Bas prendront le parti de Marie-Thérèse. Alliée à ces deux puissances ainsi qu'à la Sardaigne, l'impératrice parvient à chasser les Français de Bohème, à occuper la Bavière et à vaincre les Espagnols en Italie (1744). À la mort, survenue peu après, de l'électeur de Bavière, son fils fait la paix avec les Habsbourg et François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, devient empereur (1745). Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) mettra fin à la guerre de Succession d'Autriche.
- Alors qu'elle se trouvait en position de force, la France, contre toute attente, rendra toutes ses conquêtes, notamment les Pays-Bas et les Provinces-Unies. Louis XV déclarera qu'il entendait traiter « non en marchand mais en roi », ce qui fit dire qu'il avait « travaillé pour le roi de Prusse ».

Sept ans de paix... Sept ans de guerre

La paix ne durera que sept ans. L'Autriche voulait reprendre la Silésie à Frédéric II. L'Angleterre aspirait à détruire l'empire colonial français. Désireux d'empêcher la formation d'un État trop puissant outre-Rhin, Louis XV prendra le parti de Marie-Thérèse opérant ainsi un renversement des alliances (1756) qui allait conduire les Français à se battre pour rendre la Silésie à l'Autriche alors que, pour l'essentiel, leurs intérêts étaient dans les colonies, théâtre de la rivalité franco-britannique. Un véritable conflit mondial, connu sous le nom de guerre de Sept Ans (1756-1763), s'engage alors mettant aux prises le petit royaume de Prusse et une formidable coalition réunissant, autour de l'Autriche, la France, la Russie, la Pologne et la plupart des principautés allemandes. La guerre terrestre, menée en différentes parties de l'Allemagne, vaudra à chacun des camps une succession de victoires et de défaites. Frédéric II, pour ainsi dire « seul contre tous », l'Angleterre de George II ne lui apportant son aide que de manière occasionnelle, devra ses succès, remportés parfois dans des situations désespérées, à son génie militaire et à sa ténacité mais sans doute aussi à l'incompétence des coalisés incapables de coordonner leurs forces. Alors qu'il était sur le point d'être vaincu par la Russie, surviendra un événement providentiel : la mort de la tsarine Elizabeth, à laquelle succédera Pierre III, grand admirateur de la Prusse, qui s'empressera de renverser la politique extérieure de la Russie en s'alliant à l'ennemi de la veille… lui permettant ainsi de récupérer la Silésie.

Parallèlement le conflit se poursuit aux colonies et sur mer, opposant essentiellement Français et Anglais mais dans des conditions tout à fait différentes : les premiers ne s'intéressant qu'aux combats en Allemagne – où Louis XV sacrifia 200 000 hommes – et n'envoyant que de maigres renforts pour défendre les colonies en Amérique et en Inde, les seconds, sous l'impulsion d'un grand politique, le Premier ministre William Pitt, envoyant outre-mer des dizaines de milliers d'hommes, tout particulièrement pour occuper le Canada et la vallée de l'Ohio.

S'étant rendue maîtresse des mers, la marine britannique bloque alors les côtes des colonies françaises qui ne pourront résister. Après avoir vaillamment, et d'abord victorieusement, combattu les Anglais, la France perd Québec et Montréal (1759-1760) alors qu'en Inde Lally-Tollendal capitulera à Pondichéry (1761). La guerre s'achèvera par le traité de Paris (1763) aux termes duquel la France abandonnait à l'Angleterre le Canada, la vallée de l'Ohio et la partie de la Louisiane située à l'est du Mississipi, à l'exception de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane à l'ouest du Mississipi, que Louis XV donnera à son allié le roi d'Espagne pour compenser la perte de la Floride que celui-ci devait céder à l'Angleterre. Ayant ainsi abandonné la quasi-totalité de ses possessions en Amérique et en Inde, la France conservait ses îles des Antilles et Saint-Pierre et Miquelon.

L'Angleterre, qui avait consacré toutes ses forces vives à la lutte sur mer et aux combats dans les colonies, possédait désormais, et pour longtemps, le premier empire colonial au monde et une totale suprématie sur les océans.

L'année « Victorieuse »

« La Victorieuse », tel est le nom qu'on donna, outre-Manche, à l'année 1759 [1], marquée, pour les Anglais, par la conquête de la Guadeloupe, les succès du général Wolfe au Canada et par plusieurs victoires sur mer.

The Battle of Quiberon Bay [2], que Sir Edward Hawke remporta le 20 novembre de cette année « *en écrasant une escadre française en pleine tempête, dans des eaux semées d'écueils, après une des plus audacieuses poursuites de l'histoire de la guerre navale* » [3], sera de loin la plus emblématique de ces victoires, s'agissant aussi bien de l'engagement lui-même que de ses conséquences en termes géopolitiques.

Sans s'attarder sur la bataille proprement dite, on ne saurait mieux résumer le bilan de celle-ci que ne le fit Hawke lui-même dans la conclusion de son rapport : « *Compte tenu de la saison, du mauvais temps, du fait que l'ennemi se dérobait, et de la brièveté du jour, enfin de la nature de la côte le long de laquelle nous opérions, je peux carrément affirmer que nous avons fait tout notre possible. Quant à nos pertes, considérons qu'elles sont la contrepartie des risques que j'étais obligé de prendre pour détruire cette forte escadre ennemie. Eussions-nous disposé de deux heures de jour supplémentaires, que nous aurions détruit la totalité de cette escadre. À la tombée de la nuit, nous avions presque rattrapé son avant-garde.* » [4]

Après la victoire d'Edward Boscawen à Lagos, qui permit d'intercepter au large des côtes du Portugal une escadre remontant de Toulon sous les ordres de La Clue, celle que remporta Hawke aux Cardinaux donnera le coup de grâce à la marine française. Alors que les Anglais n'avaient abandonné que deux bâtiments dont les équipages étaient saufs, la Royale perdait sept navires et près de 2 500 hommes. Nombre de marins français seront faits prisonniers dont un certain jeune comte de la Pérouse.

Hawke vouait une confiance absolue à ses capitaines comme à ses navires. Et les faits ne lui donnèrent pas tort…

On a pu écrire que « *l'amiral avait su inspirer à ses équipages une telle confiance que, durant les dernières années de la guerre,*

1. Warner 1963, p. 91.

2. Nos amis anglais ne connaissent pas cette bataille sous le nom de bataille des Cardinaux … Pour certains, ce nom évoquerait plutôt une obscure controverse théologique ayant opposé quelques hauts dignitaires ecclésiastiques.

3. Warner 1963, p. 91.

4. Cité par Warner 1963, p. 99.

les navires anglais mouillèrent à Quiberon, aussi tranquillement que dans une rade anglaise. Des petits groupes occupèrent quelques îlots. On y fit même pousser des légumes qui servirent de vivres frais »[5]. La tradition potagère de nos deux îles aurait-elle des origines britanniques… ?

« *La France fut la victime de la guerre* »

De ces longues luttes sur terre en Europe, de ces guerres coloniales, de ces affrontements sur les mers, quel bilan tirer au plan de ce que l'on appellerait maintenant « les grands équilibres ».

Tout d'abord le petit royaume de Prusse, sous la férule avisée de Frédéric II, sortait grandi, accédant au rang de grande puissance grâce en particulier à une armée de plus de 80 000 hommes pour une population de moins de deux millions et demi d'habitants.

L'Angleterre, triomphante sur les mers, au Canada et en Inde, devait sa force à sa pugnacité et à la présence à la tête de son gouvernement d'un grand premier ministre, William Pitt, doté d'un fervent patriotisme et d'une foi ardente dans les destinées de son pays rehaussée par son immense charisme, et qui sut choisir de façon judicieuse ses généraux et ses amiraux.

Quant à la France de Louis XV, elle sortait affaiblie de ces années de conflit. Selon le mot de Frédéric II, « *la France fut la victime de la guerre* ». Des troupes vaillantes et solides eurent souvent à pâtir de la médiocrité de leur commandement ou des rivalités d'ambition entre généraux. Plus grave, l'inconséquence de gouvernants dépourvus de vision stratégique, les conduisant notamment à sacrifier les colonies françaises pour défendre la Silésie, fera que, jusqu'en 1792, la France ne tiendra en Europe que les seconds rôles alors que, à l'instar de la Prusse, l'Autriche et la Russie occuperont les devants de la scène, sans parler de l'espoir définitivement envolé, le 20 novembre 1759, dans des parages familiers aux lecteurs de *La Revue des deux îles*[6], de régner sur les mers et les océans…

***

Quelque 250 ans après ce qui fut une funeste défaite pour un camp et une éclatante victoire pour l'autre, *La Revue des deux îles* a souhaité apporter sa contribution à cette commémoration en sollicitant d'abord les regards croisés d'une historienne britannique, Jane Harrold, et d'un historien français, Guy Le Moing, sur cette bataille des Cardinaux, alias *Battle of Quiberon Bay*. Le témoignage de l'exploration sous-marine s'imposait tout autant que celui de

5. Warner 1963, *ibid.*

6. Le récif des Cardinaux se situe à 2 milles au sud-est de l'île d'Hoedic et porte le phare du même nom, mis en service le 1er janvier 1880. Ces rochers tireraient leur nom d'un mot breton : *Gardennou* (chenaux) ou *Er Hardenneu* (les gardes) car les Cardinaux semblent garder l'entrée de la baie de Quiberon (Le Moing 2003).

l'exploration historique. Les épaves des magnifiques vaisseaux perdus en novembre 1759 lors de la bataille et progressivement redécouvertes au cours de la période récente, constituent les pièces de choix d'un musée virtuel de la marine dont la visite ne pouvait être conduite que par l'un des meilleurs spécialistes de ce champ de fouilles, Jean-Michel Ériau.

Références

- WARNER O., 1963 – Le désastre des Cardinaux, *in Les grandes batailles navales*. Éditions du Pont-Royal.
- LE MOING G., 2003 – *La bataille des « Cardinaux » (20 novembre 1759)*. Economica.

Remerciements

À Simon Horsington, ancien Vice-Président de la *Franco-British Lawyers'Society*, ami indéfectible de la France, et spécialement de la Royale, initiateur et organisateur de colloques maritimes franco-britanniques, sans lequel je n'aurais pas rencontré, au distingué *Reform Club* de Londres, le professeur Jane Harrold.

Le Trafalgar oublié : *The Battle of Quiberon Bay - 1759* le point de vue de Dartmouth

Jane Harrold

Professeur au *Britannia Royal Naval College* de l'Université de Plymouth, Dartmouth Devon, Royaume-Uni. [1]

Résumé : Un pays doté, comme souvent aux moments cruciaux de son histoire, de gouvernants visionnaires et déterminés et de chefs de guerre audacieux, mais dans lequel « *il est de bon ton de tuer un amiral de temps en temps pour donner du courage aux autres…* ». Tel est le visage de l'Angleterre de 1759, dirigée par William Pitt. Créée pour « *protéger le commerce anglais, harceler les navires marchands ennemis et servir de force anti-invasion* », l'« *Escadre occidentale* » de la Royal Navy, que commande l'amiral Hawke, affronte, le 20 novembre, une flotte française sous les ordres du maréchal de Conflans.

« *Come cheer up, my lads, 'tis to glory we steer,*	*Debout mes gaillards, pointons-nous vers la gloire*
To add something more to this wonderful yea;	*Fleurons ajoutons à ces heures sans déboires*
To honour we call you, not press you like slaves,	*Sans carcan et sans joug, tout l'honneur nous attend*
For who are so free as we sons of the waves ?	*Pour nous qui sommes les fils libres de l'océan*
Heart of oak are our ships, jolly tars are our men;	*Cœur de chêne nos navires, gais lurons nos marins*
We always are ready, steady boys, steady,	*Toujours fidèles au poste, hardi les gars, hardi*
We'll fight, and we'll conquer again and again.	*L'avenir est à nous les vrais Conquérants*
We ne'er see our foes, but we wish them to stay;	*Jamais on ne voit nos ennemis, pourtant on aimerait les voir en face*
They never see us, but they wish us away;	*Ils ne nous voient jamais, pourtant ils nous espèrent au diable*
If they run, why we follow, and run them ashore;	*S'ils s'enfuient, eh bien on les poursuit et on les jette au rivage*
For, if they won't fight us, we cannot do more.	*Et puisqu'ils ne veulent pas nous affronter, on ne peut rien faire de plus*
Heart of oak...	*Cœur de chêne...*
They swear they'll invade us, these terrible foes;	*Ils jurent de nous envahir, ces terribles ennemis*
They frighten our women, our children, and beaus;	*Ils effraient nos femmes, nos enfants et nos jeunes galants*
But, should their flat-bottoms in darkness get o'er,	*Mais si, dans l'ombre, leurs chaloupes osent débarquer*
Still Britons they'll find, to receive them on shore.	*Toujours il y aura des Anglais pour les accueillir sur le rivage*
Heart of oak...	*Cœur de chêne...*
We'll still make 'em run, and we'll still make 'em sweat,	*On va encore les faire courir et leur en faire baver*
In spite of the devil, and Brussels' gazette [2];	*Malgré le diable et la Gazette de Bruxelles*
Then cheer up, my lads, with one heart let us sing,	*Alors haut les cœurs matelots, chantons à l'unisson*
Our soldiers, our sailors, our statesmen and King.	*Nos soldats, nos marins ceux qui nous gouvernent et notre Roi*
Heart of oak... »	*Cœur de chêne...*

1. Traduction de Michèle Besnard.

2. Journal continental de l'époque, connu pour ses pamphlets violemment anti-britanniques.

Ce vibrant chant de marin est l'hymne de la *Royal Navy*, une marche militaire écrite au XVIII[e] siècle par un acteur anglais, le légendaire David Garrik**.** Pas un défilé du *Britannia Royal Naval College*[3], pas un dîner au mess des officiers ne saurait se passer de la musique entraînante de *Heart of oak* de Garrick. Et pas un officier de la *Royal Navy* ne sort de Dartmouth sans le savoir par cœur, même si rares sont ceux qui mesurent toute l'importance de l'événement qui est à son origine : « *The Battle of Quiberon Bay* » (bataille de la baie de Quiberon) que les Français appellent la « bataille des Cardinaux ».

L'historien et stratège naval américain, Alfred Mahan a qualifié la bataille des Cardinaux de « *Trafalgar de la guerre de Sept Ans* »[4]. Mais, tandis que Trafalgar et son amiral Nelson se trouvent gravés dans la psyché britannique et, de manière encore plus profonde, dans l'esprit de la *Royal Navy*, la bataille des Cardinaux et son amiral Hawke ont été largement oubliés. Pourtant, les conséquences de la victoire de Hawke furent aussi importantes pour l'Angleterre que le seront celles de la victoire de Nelson un demi-siècle plus tard. L'écrasante défaite de la flotte française en 1759 libéra la nation insulaire de la menace d'invasion, lui permit d'apporter son soutien à ses alliés européens et d'étendre ses possessions outre-mer. En effet, il est permis de penser que la guerre de Sept Ans fut la première vraie guerre mondiale[5] puisque le sort des armées européennes en Amérique du Nord, aux Caraïbes et jusqu'en Inde pesa autant sur l'issue du conflit que les batailles livrées sur le continent européen. De plus, pour soutenir leurs lointaines armées, les deux belligérants devaient maintenir et protéger leurs navires de commerce et leurs flottes de guerre. Aussi, la puissance en mesure de contrôler les océans serait celle qui prendrait l'avantage dans la conquête des colonies.

Au début de la guerre, la *Royal Navy* rencontra peu de succès. En 1756, comme les Français menaçaient d'envahir l'île de Minorque, alors contrôlée par les Britanniques, une escadre navale sous commandement du vice-amiral Byng fut envoyée en Méditerranée en renfort de la garnison anglaise. Mais quand l'occasion se présenta d'engager le combat, Byng eut le tort de ne pas réagir et retira ses forces, laissant la flotte française pratiquement indemne. Cette incapacité à combattre et à détruire la flotte française rendit inévitable la reddition de la garnison anglaise. Pour ce qui est de Byng, son manque de pugnacité eut des conséquences fatales qui iront jusqu'à son exécution sur le pont de son propre navire. Cependant, la destinée de Byng devait avoir « *un effet durable sur le moral de la* Navy ». La leçon qui en fut tirée était que la pire des actions était… l'inaction. Cet épisode inculqua aux officiers de marine anglais une « *culture d'agressive détermination* »[6] qui les différenciait de leurs rivaux pour lesquels une bataille navale n'était qu'une péripétie de leur mission première. Voltaire ne se trompait pas quand il observait « *dans ce pays, il est de bon ton de tuer un amiral de temps en temps pour donner du courage aux autres* »[7]. C'est cette ardeur au combat – que les Français et les Espagnols en

3. École des officiers de la *Royal Navy* située à Dartmouth dans le Devon, U.K.

4. Mahan 1890, p. 304.

5. Kennedy 1991, p. 115.

6. Rodger 2004, p. 272.

7. Cité par Rodger 2004, p. 272.

venaient à attendre, sinon à craindre, d'amiraux tels que Lord Edward Hawke – qui poussait les Anglais jusqu'à l'affrontement décisif menant à la victoire finale.

En 1759, le vent tourna en faveur des Anglais. Une succession de défaites en Amérique du Nord amena les Français, qui désespéraient de pouvoir exclure les Anglais des combats, à envisager une stratégie plus directe et plus ambitieuse : l'invasion de l'Angleterre elle-même. Un tel plan, qu'il fût couronné de succès ou non, aurait à tout le moins limité la *Royal Navy* à la seule défense des eaux territoriales. Cette tâche était dévolue au *Western Squadron* (*escadre occidentale*) créé pour « *protéger le commerce anglais, harceler les navires marchands ennemis et servir de force anti-invasion* » [8] dans l'*English Channel*. Cette même année, Hawke commandait ce *Western Squadron* qu'il avait auparavant mené à une éclatante victoire sur les Français lors de la seconde bataille du Cap Finisterre en 1747.

À partir de mai 1759, le blocus de Brest allait forcer la *Royal Navy* à un séjour prolongé en mer, ce qui présentait d'énormes difficultés d'approvisionnement et de maintien à bord des conditions sanitaires. Pour résoudre ces problèmes, Hawke mit en place un système complexe mais hautement efficace d'approvisionnement en mer et de rotation de navires entre mer et port que lui permettait le grand nombre des forces engagées. Mais en novembre, les forts vents d'ouest forcèrent la flotte anglaise à se replier à l'abri de Torbay sur la côte sud du Devon. Quand finalement le vent tourna, permettant ainsi aux Anglais de quitter leur refuge, la flotte française, menée par Conflans, en profita pour sortir de Brest, sûre d'atteindre le Morbihan avant la *Royal Navy* pour y embarquer ses troupes d'invasion. Mais, grâce à la supériorité de ses marins, aguerris par les mois passés en mer alors que les Français étaient restés bloqués au port, la *Royal Navy* avait toutes ses chances de rattraper ses adversaires [9].

Tôt le 20 novembre, juste six jours après le départ de Torbay, la flotte française était en vue. À 9 h 45, Hawke lança l'ordre de donner chasse aux navires ennemis. Cette tactique laissait à ses capitaines toute liberté pour rechercher le combat bord à bord sans avoir à demander de nouvelles instructions, une donnée cruciale compte tenu de la piètre visibilité qu'offrait le temps ce jour-là [10]. Ayant repéré les Anglais, Conflans mena sa flotte dans la baie de Quiberon, espérant que la mer démontée, les rochers et récifs qui en pavaient l'entrée, forceraient Hawke à abandonner la chasse. Il avait tort et, cherchant un abri, Conflans trouva un piège. Comme Mahan l'observa, « *jamais, à aucun moment, les dangers qu'il devait affronter et que, en excellent marin, il avait parfaitement estimés ne le dissuadèrent d'agir ; mais, calme et pondéré autant qu'intrépide, Hawke savait peser les risques, sans les sous-estimer ni les exagérer.* » [11]

Au début de l'après-midi, la *Royal Navy* avait rattrapé les Français et engagé le combat, pénétrant en force et dispersant l'arrière-garde qui n'était pas encore complètement entrée dans la baie. Plutôt qu'une formation en bataille rangée comme le Manuel de combat pouvait le recom-

8. Crimmin 1994, p. 72.

9. Mackay 1994, p. 81.

10. *Ibid.*

11. Mahan 1890, p. 304.

Edward Hawke (1705–1781)

Edward Hawke naît en 1705 d'un père avocat. Élevé par son oncle, haut fonctionnaire à la Monnaie royale, Edward s'enrôle dans la *Royal Navy*, il sert aux Amériques, aux Antilles et en Afrique avant d'être promu troisième lieutenant en 1729. En 1733, il obtient le grade de capitaine de corvette et prend le commandement du *Wolf*, un sloop de 14 canons. L'année suivante, alors qu'il n'a que vingt-neuf ans, grâce aux relations de sa famille, il devient capitaine de vaisseau.

La première occasion de se distinguer se présente pour lui en 1744 au cours d'une bataille indécise au large de Toulon lorsque, aux commandes du *Berwick*, il capture un vaisseau espagnol de 60 canons. C'est en décidant d'ignorer la tactique traditionnelle et de casser la ligne de file qu'il réussit ce coup de maître, succès qui aura une grande influence sur ses futures actions. Il est nommé contre-amiral en 1746, une promotion qui, dit-on, fut soutenue par le roi. En 1747, il commande l'Escadre occidentale. Croisant une formation française près de l'île d'Ushant (Ouessant), il ordonne de la prendre en chasse et capture six navires ennemis. À la suite de ce succès, il est fait chevalier et devient membre du Parlement, cumulant ainsi les charges de député et de commodore de la cité navale de Portsmouth. En 1758, après l'échec d'une expédition combinée contre Rochefort, il présente sa démission mais reprend du service sous les ordres de l'amiral Anson, pour commander l'Escadre occidentale.

Trois ans après sa victoire de la baie de Quiberon, Hawke cesse de naviguer. En 1766, il est promu au rang de premier lord de l'Amirauté, fonction qu'il occupera jusqu'en 1768. Il deviendra alors amiral de la flotte. Anobli baron Hawke de Twoton en 1776, il meurt cinq ans plus tard, considéré comme l'un des grands capitaines de la *Royal Navy*.

Comme l'écrira Oliver Warner, cet homme froid et taciturne vécut assez longtemps pour connaître le plaisir de voir nombre de ses capitaines de la baie de Quiberon exercer les plus hautes fonctions dans la *Navy* ; mais il eut aussi la tristesse de voir sa marine à l'épreuve lorsque les colonies d'Amérique se révoltèrent contre l'Angleterre.

mander, Hawke avait intelligemment choisi la mêlée générale. Quand il se vit en danger d'être pris au piège, Conflans tenta de s'échapper de la baie mais déjà son vaisseau amiral, le *Soleil Royal,* était aux prises avec son homologue anglais, le *Royal George*. Impossible pour lui de s'enfuir. La nuit tomba et le combat continua jusqu'à ce que les deux armées jettent l'ancre au milieu de la tempête qui fit rage toute la nuit. Le lendemain à l'aube, huit bateaux français parvinrent à s'échapper vers la sécurité relative offerte par Rochefort alors que sept autres navires avaient été pris ou détruits dans la bataille et la tempête, y compris le *Soleil Royal* qui, s'étant « réveillé » au milieu de la flotte ennemie, s'échoua en tentant de fuir. Les Anglais n'avaient perdu que deux navires, le *Resolution* et l'*Essex*, tous deux échoués durant la nuit. Les pertes françaises ne furent « *pas énormes, mais l'effet sur le moral fut dévastateur* », alors que « *la féroce pugnacité et l'abnégation dont fit preuve la Royal Navy lui valurent un immense respect* » [12].

12. Ireland 2000, p. 39.

Le *Britannia Royal Naval College à* Dartmouth (Devon, Royaume-Uni) *:* au frontispice, quatre grands noms de la *Royal Navy* : Drake, Hawke, Howe et Nelson.

La victoire de Hawke fut décrite comme « *la récompense d'un marin au talent consommé dont la lucidité face aux risques lui permit d'atteindre l'objectif essentiel d'une bataille navale : la destruction des vaisseaux de guerre ennemis* » [13].

Pourtant, le contexte et les conditions dans lesquels se déroula la bataille furent tels qu'en réalité ce fut peut-être « *plus une victoire sur les éléments que sur les Français* » [14] que remporta la *Royal Navy*.

La bataille des Cardinaux représente la bataille navale décisive de la guerre de Sept Ans. La menace d'invasion française supprimée, l'Angleterre pouvait librement se concentrer sur le soutien à ses alliés prussiens et employer ses forces à la consolidation de ses positions hors d'Europe.

« *Dans cette guerre la victoire était revenue à la nation qui savait utiliser la mer pour s'enrichir en temps de paix et pouvait, avec l'aide de sa marine, lui imposer sa loi en temps de guerre* » [15], observera Mahan. Pour lui, cette victoire était la preuve éclatante qu'une nation désireuse de s'affirmer se

13. Marcus 1960, p. 161.

14. *Ibid.*, p. 162.

15. Mahan 1890, p. 328.

devait d'être une forte puissance maritime, ce dont il tentait de convaincre le gouvernement américain à la fin du XIX[e] siècle.

La guerre de Sept Ans s'acheva par le Traité de Paris, signé le 10 février 1763. Bien que de nombreux territoires fussent rendus aux pays qui les possédaient avant la guerre, l'Angleterre obtint des gains substantiels au détriment de la France et, dans une moindre mesure, de l'Espagne. Au nombre des concessions les plus notables, il faut citer le Canada que la France abandonnait ainsi que toutes ses prétentions sur les territoires à l'est du Mississipi, tandis qu'en Inde l'Angleterre devenait la puissance européenne dominante.

Cependant, à l'intérieur même du gouvernement britannique, une opposition au Traité de Paris se fit jour refusant que soient rendues aux ennemis d'hier des terres si durement gagnées. Pourtant, le désir de paix et la tâche impossible que serait la gouvernance de tous ces territoires acquis pendant la guerre contraignirent les opposants à la démission.

La guerre de Sept Ans fut un tournant dans l'histoire britannique. Elle constitue l'avènement d'une grande puissance maritime et coloniale. De l'Amérique du Nord et des Caraïbes jusqu'en Inde, l'Empire britannique émergeait pour devenir, soutenu et défendu par la *Royal Navy*, le plus grand empire que le monde ait connu. Dans cette guerre, la victoire anglaise initia également le modèle des succès à venir : utiliser sa supériorité maritime pour gagner la suprématie sur mer tout en soutenant ses alliés continentaux, pour finalement s'assurer la victoire sur terre.

Quant à Edward Hawke, sa maîtrise des mers le désigne comme l'un des grands héros de la *Royal Navy* dont la mémoire continue d'inspirer ses successeurs au *Britannia Royal Naval College*.

Bibliographie

- Crimmin P., 1994 – Anson : Cape Finisterre, 1747. *In* : *Grove E. (ed.)* : *Great Battles of the Royal Navy*. Bramley Books, London.
- Grove E. (ed), 1995 – *Great Battles of the Royal Navy : As commemorated in the Senior Gunroom at Britannia Royal Naval College*. Bramley Books, London.
- Ireland B., 2000 – *Naval Warfare in the Age of Sail*. Harper Collins, London.
- Kennedy P., 1991 – *The Rise and Fall of British Naval Mastery*. Fontana, London.
- Mackay R., 1994 – Hawke : Quiberon Bay, 1759. *In* : *Grove E. (ed.)* : *Great Battles of the Royal Navy*. Bramley Books, London.
- Mahan A. T., 1890 – *The Influence of Sea Power upon History*. Dover, New York.
- Marcus G., 1960 – *Quiberon Bay*. Carter, London.
- Rodger N. A. M., 2004 – *The Command of the Ocean : A Naval History of Britain*. Penguin, London.
- Warner O., 1963 – *Great Sea Battles*. Ferndale Editions.

Remerciements

À Michèle Besnard, angliciste, pour sa traduction.

La bataille des Cardinaux
The Battle of Quiberon Bay

au *National Maritime Museum*
Greenwich, London

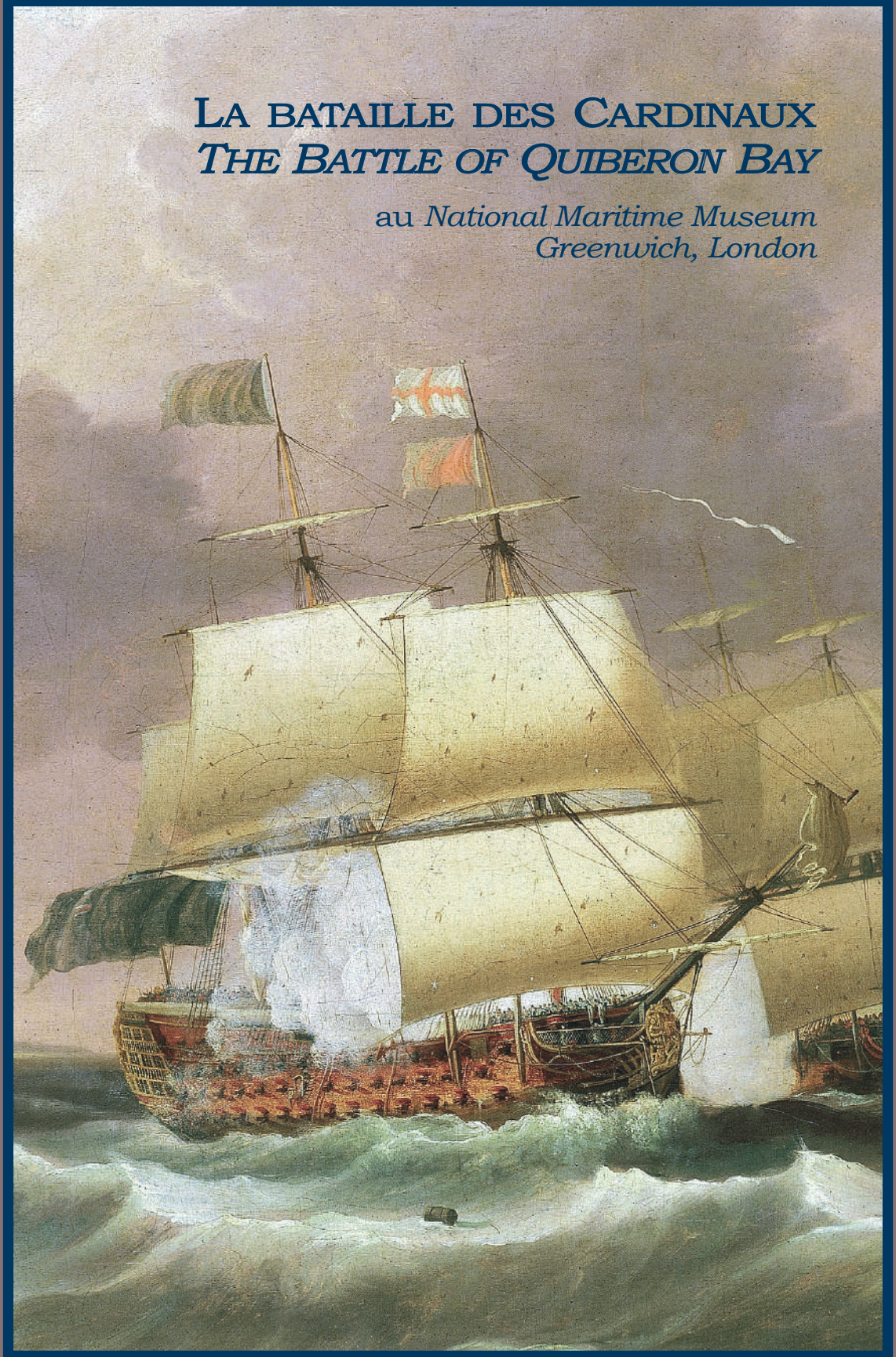

Le *Royal George*

Dominic Serres, the Elder – 1778
Détail, huile sur toile, 90 × 133 cm

Le *Royal George*, construit en 1756, est un vaisseau de ligne à trois ponts armé de 100 canons. Il fut le navire amiral pendant la bataille des Cardinaux sous les ordres de l'amiral Hawke. Il coulera accidentellement à Spithead en 1782 entraînant la mort de 900 personnes dont 300 femmes et enfants en visite à bord du navire.

© National Maritime Museum, Greenwich, London

Admiral Erward Hawke, 1710-1781

Francis Cotes – 1768-70
Huile sur toile, 127 × 102 cm

© National Maritime Museum, Greenwich, London

ROYAL GEORGE.

Le *Royal George*

Thomas Burroughs – 1772-1777

Maquette au 1/48 en bois, os, nacre, bronze, 144 × 33 × 20 cm

Cette maquette a été construite sur les plans du *Royal George*, navire de l'amiral Hawke pendant la bataille des Cardinaux en 1759, pour intéresser le roi George III aux affaires de la Marine. Ouverte d'un côté et laissant voir les aménagements intérieurs, elle a nécessité 5 ans de travail et a été remise au roi en 1777.

© National Maritime Museum, Greenwich, London

Fight november 20, 1759

Dominic Serres, the Elder – 1779
Huile sur canevas, 114 × 183 cm

Au centre de l'image, le *Royal George*, navire amiral anglais, porte la marque de *vice-admiral of the Blue* d'Edward Hawke sur le grand mât et un signal d'engagement général sur le mât de misaine. Il échange une bordée avec le *Soleil Royal*, navire amiral français et un autre vaisseau français. Au premier plan, les espars d'un vaisseau français coulé. Cette scène aurait inspiré le tableau de Nicholas Pocock, plus tardif.

© National Maritime Museum, Greenwich, London

The battle of Quiberon Bay, 20 November 1759

Nicholas Pocock – 1812
Huile sur canevas, 67 × 108 cm

Le *Royal George*, vaisseau amiral anglais, est montré dans un engagement contre le *Soleil Royal*, le vaisseau amiral français. L'auteur a pu s'inspirer pour ce tableau, réalisé plus de 50 ans après la bataille, de la scène figurée par Dominic Serres en 1779.

Détail pages suivantes.

© National Maritime Museum, Greenwich, London

The day after

Richard Wright – 1760
Huile sur canevas, 63 × 76 cm

L'artiste a rassemblé dans une même scène des événements qui se sont en fait produits sur une aire maritime très importante. Au premier plan des rochers recueillent des naufragés et deux navires britanniques y sont échoués, le *Resolution*, et juste en arrière l'*Essex*. À l'arrière-plan à droite, le *Soleil Royal* et le *Héros* sont en flamme. Au centre le *Royal George* et d'autres unités de la Navy sont au mouillage par fort vent d'ouest. Ils arborent des pavillons bleus ou rouges selon leurs escadres d'origine. À gauche, le *Formidable* capturé par les Anglais, pavillon national blanc au-dessous du pavillon anglais de son vainqueur, avec à son avant bâbord un deux-ponts anglais.

© National Maritime Museum, Greenwich, London

Détail page suivante.

A Chart of Part of the Coast of France between Quiberoon & Crozick where the French Fleet was defeated on the 20th of Nov.r 1759
Scale of two Leagues
Quiberoon
P.t du Mont
St. Gildas
St. Jaques
Notre Dame
Abbay
Crozick
Guerand
Dumet Island
Superb sunk
Hedic Isle
Houat Isle
Les Chevaux
Cardinals
Bell Isle
English Fleet anchored the Night of the 20 Nov.r 1759
Solel Sunk
French Ships
P.t de Pembray

A chart of the coast of France between Quiberoon and Cooisich where the French fleet was defeated on the 20th of Nov. 1759

Croquis dressé par Pakenham
Midship du *Dunkirk* (troisième division, arrière garde de la flotte anglaise)

(Carte de la côte française entre Quiberon et Le Croisic où la flotte française fut défaite le 20 novembre 1759)

Cette carte précise la localisation des vaisseaux français détruits au cours de la bataille : le *Soleil Royal* et le *Héros* à l'entrée du Croisic, l'*Inflexible* à l'entrée de la Vilaine, le *Superbe* à l'ouest de l'Île Dumet et le *Thésée* à mi-chemin entre l'Île Dumet et Hoedic. La flotte anglaise est localisée au mouillage dans la nuit du 20 novembre, entre Hoedic et le Croisic. Les vaisseaux anglais perdus sur le Four, l'*Essex* et le *Resolution,* ne sont pas indiqués. Notez aussi les alignements qui délimitent le plateau du Four et le passage de la Teignouse.

© National Maritime Museum, Greenwich, London

Remerciements

Nous remercions le *National Maritime Museum* de Greenwich à Londres et Sarah Beighton, bibliothécaire de la documentation iconographique, pour nous avoir gracieusement communiqué ces documents et autorisés à les reproduire. Remerciements également à Serge Fouillet pour son aide dans le traitement des images.

20 novembre 1759 : une cuisante défaite au large des Cardinaux

Guy Le Moing [1]

Historien, Grigny 91350.

Résumé : À la mi-novembre 1759, en pleine guerre de Sept Ans, l'escadre de Brest, commandée par le maréchal de Conflans, prit la mer à destination du golfe du Morbihan. Elle venait y chercher un convoi de transports de troupe, destiné à envahir l'Angleterre ! C'était compter sans l'escadre anglaise de l'amiral Hawke. Celle-ci intercepta la flotte française à proximité de l'île d'Hoedic et lui infligea une cruelle défaite. Cinq navires français furent coulés ; un autre capturé ; le reste alla se réfugier dans la Vilaine ou dans la Charente. Cette bataille, dite « des Cardinaux », ruinait les espoirs français d'envahir l'Angleterre et de mettre un terme rapide à la guerre de Sept Ans.

Fin 1758. La guerre déchire l'Europe depuis plus de deux ans, depuis ce 29 août 1756 où le roi de Prusse, Frédéric II, a envahi la Saxe à la tête de cinquante-huit mille hommes. Suite à cette agression, Marie-Thérèse d'Autriche a déclaré la guerre à la Prusse en y entraînant ses alliés : la France, la Russie, la Suède. L'Angleterre, de son côté, a choisi le camp prussien. Au début, l'Autriche et ses amis ont remporté quelques belles victoires. Puis la chance a tourné.

« *Peut-on sans imbécillité continuer cette guerre ?* »

Fin 1758. De nombreuses voix s'élèvent en France pour réclamer la paix. Le cardinal de Bernis, ministre des Affaires étrangères, écrit le 23 septembre : « *Nous ne faisons la guerre que parce qu'elle est commencée... Il est certain que nous perdrons le Canada et peut-être d'autres colonies... De bonne foi, peut-on sans imbécillité continuer une guerre avec de pareilles certitudes ?* ». Le roi Louis XV s'obstine pourtant. Faute de mieux, il renouvelle ses ministres. À la Marine, Massiac est remercié et remplacé par Berryer. Aux Affaires étrangères, Bernis est disgracié et laisse sa place à Choiseul. Aux finances, Silhouette succède à Jean de Boullongne.

Seul, le maréchal de Belle-Isle reste secrétaire d'État à la Guerre et, en cette fin d'année 1758, il réfléchit à un moyen de mettre un terme au conflit. Il a une idée, encore vague, mais qui mûrit lentement dans son esprit. Elle se résume ainsi : notre pays disperse ses forces en combattant à la fois la Prusse et l'Angleterre. Son véritable ennemi n'est pas Frédéric II, c'est George II. Il faut que la France regroupe ses forces, envahisse l'Angleterre et renverse George II. L'Europe alors retrouvera la paix. Dès le mois d'octobre, Belle-Isle a aidé Berryer à

1. Guy Le Moing est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *La bataille navale des « Cardinaux » (20 novembre 1759)*, paru aux éditions Economica, Paris, 2003.

obtenir le portefeuille de la Marine en espérant trouver en lui un allié pour ce projet. Il découvre vite que Berryer n'est, en fait, qu'un médiocre. Choiseul, par contre, écoute le maréchal avec beaucoup d'intérêt : l'idée lui semble excellente. Les deux hommes en parlent à Louis XV. Le projet est débattu lors d'un *Conseil du roi* de décembre 1758. Un *comité secret* est constitué à Versailles pour y réfléchir. Le « grand dessein » d'invasion de l'Angleterre est lancé.

En quoi consiste ce projet ? Même si les détails restent un peu flous au début, les grandes lignes s'en dessinent rapidement. L'objectif est d'attaquer la Grande-Bretagne en trois points (fig. 1).

- L'attaque principale partira des côtes de Flandres qui appartiennent à l'Autriche et sont donc nos alliées. Les troupes débarqueront dans le sud-est de l'Angleterre, près de l'estuaire de la Tamise, c'est-à-dire à faible distance de Londres vers où elles se dirigeront en force.
- Simultanément, l'Angleterre sera attaquée par le nord, afin d'être prise en tenailles. Cette attaque résultera d'un débarquement sur la côte ouest de l'Écosse. Le gouvernement français est persuadé que l'opposition à George II est suffisamment forte en Écosse pour que les troupes françaises ne rencontrent aucune hostilité lors de leur passage.
- Enfin, une descente en Irlande complétera le dispositif. L'intérêt stratégique d'un tel débarquement n'est pas très clair, si ce n'est de provoquer une diversion.

Telles sont les grandes lignes du projet à la fin de l'hiver 1758-1759. Il reste à l'étoffer et à désigner les hommes qui le mèneront à bien.

« *Je donnerai un bal en Angleterre vers le 15 août* »

Passons rapidement sur le premier volet du projet, le débarquement en Angleterre depuis les côtes de Flandres. Le roi décide d'en confier l'exécution au maréchal de Soubise, secondé du lieutenant général Chevert, célèbre pour sa bravoure. Vingt mille hommes franchiront la mer du Nord sous leurs ordres et fonceront sur Londres.

Ils bénéficieront de l'effet de surprise, de la brièveté de la traversée et de la proximité de la capitale ; ils ne doutent pas un instant du succès de l'opération. Avec un enthousiasme un peu hâtif, Chevert claironne à qui veut l'entendre : « *Je donnerai un bal en Angleterre vers le 15 août, Mesdames, je vous y invite* ».

« *Il faut savoir ce que pense M. d'Aiguillon* »

La préparation du débarquement en Écosse s'annonce plus délicate. Le maréchal de Belle-Isle, après avoir consulté Madame de Pompadour, décide d'en confier l'exécution au duc d'Aiguillon, « commandant en chef en Bretagne ». Le choix est judicieux car le jeune duc est un homme brillant qui saura surmonter les difficultés de la tâche. Reste à le convaincre. Belle-Isle lui écrit le 3 mai, sur le ton de la confidence : « *Madame de Pompadour est la seule qui est informée*

que je vous écris ; je lui dois auprès de vous la justice que dès qu'il a été question de cette expédition elle m'a dit : "Il faut savoir ce que pense M. d'Aiguillon". » Quelques jours plus tard, le roi lui confirme la décision d'une manière plus directe. Le duc n'a plus la possibilité de dire non.

Il garde cependant la possibilité de dire ce qu'il en pense, et il ne s'en prive pas. Madame de Pompadour voulait connaître son point de vue, elle ne va pas être déçue ! Il répond à Belle-Isle : « *Je ne vois aucune apparence de succès, de quelque genre que ce soit dans cette expédition et, par conséquent, aucune gloire à acquérir.* » Ce préambule étant fait, il critique point par point le plan du ministre et il propose le sien. Que demande le duc d'Aiguillon ?

- Un corps expéditionnaire de 16 000 hommes, au lieu des 8 000 prévus dans le projet initial.
- Un départ de Brest et non de Bordeaux comme le préconise le projet initial.
- Une autre conception de l'escorte. Le projet prévoit que l'escadre de Brest, au complet, accompagnera le corps expéditionnaire. Aiguillon préfère une escorte légère mais il souhaite que le reste de l'escadre fasse une opération de diversion pour occuper la *Royal Navy* pendant la traversée.
- Une action diplomatique auprès de la Suède pour lui demander son appui logistique en Écosse.

Dès que cette réponse parvient à Versailles, le duc d'Aiguillon est convoqué pour en débattre. Sur le premier point, il obtient plus qu'il ne demandait : 20 000 hommes au lieu de 16 000. Sur le choix du point de départ, il doit transiger : Bordeaux est abandonné, mais Brest lui est refusé pour des raisons sanitaires ; la ville vient de traverser une grave épidémie qui la rend impropre à une concentration humaine ; on tombe d'accord sur un rassemblement dans le golfe du Morbihan. Sur la conception de l'escorte navale, son projet d'escorte légère et d'opération de diversion est accepté. Sur la Suède, enfin, Louis XV lui affirme que Choiseul s'en occupe.

Fig. 1 : Les trois points d'invasion de la Grande-Bretagne prévus dans le « Grand dessein de 1759 ».

Le duc d'Aiguillon ayant obtenu à peu près tout ce qu'il demandait, il ne lui reste plus qu'à accomplir deux tâches : rassembler le corps expéditionnaire autour du golfe du Morbihan et se concerter avec les marins de Brest pour organiser l'escorte.

La première de ces tâches est lourde, mais elle n'a rien d'insurmontable pour un officier général de l'étoffe du duc. Vingt-quatre bataillons d'infanterie, quatre escadrons de dragons, un détachement d'artillerie convergent bientôt vers le golfe du Morbihan et établissent leurs campements à Port-Navalo, à Vannes, à Locmariaquer, à Auray, etc. Certaines unités font étape dans l'embouchure de la Loire ; elles ne rallieront la région vannetaise qu'à la mi-septembre, accompagnées d'un hôpital mobile. Pendant tout l'été et le début de l'automne, l'armée du Morbihan « monte en puissance ». À la Toussaint, elle atteint un millier d'officiers et 16 300 hommes de troupe, sans compter le personnel auxiliaire (quarante-deux chirurgiens, douze apothicaires, douze bouchers, cent quatre boulangers et plusieurs milliers de domestiques) [2].

La seconde tâche du duc est beaucoup plus délicate, compte tenu des rapports difficiles qu'il entretient avec la Marine.

« *La Marine pourrait faire échouer l'entreprise* »

Depuis six ans qu'il est « commandant en chef en Bretagne », le duc d'Aiguillon s'est souvent heurté aux marins. En 1754 d'abord, lorsqu'il a retiré à la Marine la responsabilité de l'artillerie côtière ; le roi, cette année-là, a dû intervenir personnellement pour qu'il se fasse obéir.

Plus récemment, durant l'hiver 1758-1759, la mauvaise volonté des marins et de leur ministre Berryer l'a contraint d'annuler un projet d'attaque des îles anglo-normandes. Il soupire [3] : « *Tous les désagréments que j'éprouve depuis six ans que j'ai le malheur d'être attaché à la Bretagne [...] me dégoûtent au dernier degré ; j'en suis au cinquième secrétaire d'État de la marine, au quatrième contrôleur général ; chacun d'eux a eu ses idées et ses préjugés ; aucun n'a eu de système fixe.* » Le duc est déçu des marins mais il lui reste à affronter Conflans. Cette nouvelle expérience va le décourager un peu plus !

Hubert de Brienne, comte de Conflans, a 69 ans. Au terme d'une longue carrière de plus de cinquante années de marine, il vient d'être nommé maréchal de France et vice-amiral du Ponant. Il est donc l'interlocuteur officiel du duc d'Aiguillon pour les questions relatives à l'escorte du convoi. À la mi-juillet, le ministre Berryer lui expose ce que le gouvernement attend de lui et lui annonce la visite prochaine du duc d'Aiguillon.

Celle-ci a lieu début août. Elle inaugure une longue série d'affrontements entre les deux hommes, affrontements qui vont durer tout

2. La Condamine 1972.

3. Lettre du 4 février 1759 au maréchal de Belle-Isle.

l'été. Sur le fond, le désaccord concerne principalement l'organisation de l'escorte. Aiguillon souhaite une escorte légère commandée par le capitaine de vaisseau Bigot de Morogues [4] et une opération de diversion conduite par l'amiral en personne avec le reste de l'escadre. Conflans refuse de morceler ses forces et de limiter son rôle personnel à une action qu'il considère comme marginale. Par ailleurs – et sans doute avec raison – il exprime son amertume d'avoir été mis devant le fait accompli et de ne pas avoir été consulté plus tôt. Les premiers contacts ébranlent le duc, qui écrit dès le 13 août : « *La Marine pourrait faire échouer l'entreprise en alléguant la contrariété des vents, dont elle se sert toujours avec succès lorsqu'elle ne veut pas exécuter ce qu'on lui ordonne.* »

Sur la forme, le vieux maréchal tente de déstabiliser le jeune duc en alternant la douceur et la violence. Certains jours, il semble proche de la conciliation. Le lendemain, il s'emporte, joue sur l'ancienneté de sa noblesse, menace de briser la carrière du duc. Une séance particulièrement houleuse a lieu à la fin du mois d'août : « *Il est impossible*, commente le duc, *de pousser plus loin l'emportement, la déraison et je puis dire la grossièreté.* »

Un autre événement de mauvais augure survient durant ce funeste mois d'août : la défaite navale de Lagos. Douze vaisseaux de Toulon, sous les ordres de l'amiral La Clue, sont défaits par les Anglais, alors qu'ils viennent de passer dans l'Atlantique. On a beau manquer de certitudes quant à leur mission exacte dans l'océan, leur défaite n'a rien d'encourageant.

Septembre se passe sans apporter de solutions aux problèmes existant mais en en créant de nouveaux. L'inactivité forcée des soldats et des marins génère la mauvaise humeur. Dans le golfe du Morbihan, la troupe marmonne. À Brest, les officiers passent leur temps à critiquer tout ce qui émane de Versailles. Le duc d'Aiguillon le constate et se plaint à Berryer que Conflans n'a pas « *assez de force pour imposer silence aux mauvais discoureurs* » [5]. Que fait Conflans, d'ailleurs, durant ce mois de septembre ? Le roi en personne lui a écrit le 26 août pour lui rappeler la conception officielle de l'escorte. Conflans réfléchit et prépare sa réponse, tout en grommelant et en supervisant l'armement problématique de ses vaisseaux. Il se plaint de manquer de tout, d'hommes qualifiés, de matériel, de canons. Il se plaint d'être commandé par des terriens qui ne connaissent rien à la mer.

« *Monsieur de Conflans sort de sa léthargie* »

Le 3 octobre, enfin, il se passe un événement susceptible de débloquer la situation : M. de Conflans écrit à Berryer pour lui proposer une solution. Le ministre, surpris de cette initiative, déclare – non sans méchanceté – qu'il se trouve « *fort aise que Monsieur de Conflans sorte enfin de sa léthargie* ». Que propose Conflans ? Toujours la même

4. Cet officier, bien introduit à Versailles, est le fondateur de l'académie de Marine.

5. Lettre à Berryer du 5 septembre.

chose : une action groupée de ses forces navales, sous son commandement personnel. Il n'a tenu aucun compte ni de la lettre du roi, ni des arguments du duc d'Aiguillon : il reste intangible.

Cette constance dans l'entêtement ébranle le duc d'Aiguillon. Il craint sincèrement que Conflans ne saborde le projet si on continue à s'opposer à lui. Il le dit à son ami Balleroy dans une lettre datée du 4 octobre : « *Le seul moyen d'en tirer parti est d'avoir l'air de lui donner carte blanche [...] Le maréchal sera content s'il est chargé de toute la besogne, et il ira alors de cul et de tête.* » Il semble bien que le roi soit du même avis car, dans une lettre datée du 14 octobre, il laisse à son amiral le libre choix de la méthode : « *Je laisse à votre expérience et à votre courage de profiter de toutes les circonstances que vous croirez être favorables...* » Conflans a gagné : il a carte blanche. Il n'a plus d'excuses, maintenant, pour différer son départ. Il fait donc hâter les préparatifs et déclare, le 1er novembre, « *Je serai prêt dans une semaine* ».

Il reste pourtant une inconnue majeure : le temps. Depuis huit jours, des bourrasques violentes, parties de l'Atlantique, charrient de gros nuages noirs qui viennent crever sur Brest. Avec inquiétude, Conflans scrute la rade, voilée de brume et de pluie : elle écume de « moutons » hostiles, peu propices à une sortie de l'escadre.

Le seul espoir du maréchal est que cet océan furieux finisse par triompher de l'escadre anglaise qui monte la garde du côté d'Ouessant. Car les Anglais bloquent Brest depuis plusieurs mois. L'amiral Hawke, avec une vingtaine de vaisseaux, patrouille sans relâche à la pointe de la Bretagne. Conflans, en écoutant mugir les rafales de vent, pense aux navires anglais avec une lueur d'optimisme : ils vont bien finir par rentrer chez eux ! Déjà, à la mi-octobre, ils ont disparu pendant quelques jours, pour aller se refaire une santé à Plymouth. L'intermède, toutefois, n'a pas duré bien longtemps : Hawke a profité de la première accalmie pour regagner sa zone de surveillance.

Conflans ne se trompe pas : les navires anglais souffrent considérablement dans cette tempête de Toussaint qui n'en finit pas. Sur tous les vaisseaux anglais, les mâts de perroquet ont été affalés, et la voilure réduite au minimum. Ces précautions n'ont pas empêché les avaries de se multiplier. Le propre navire de Hawke, le *Ramillies*, fait partie des plus gravement atteints. Plusieurs voies d'eau se sont ouvertes dans sa coque et l'équipage doit pomper sans arrêt. Hawke s'obstine néanmoins : il a été informé, le 5, d'une sortie imminente de la flotte française ; ce n'est donc pas le moment de relâcher la vigilance. Deux jours plus tard, il doit pourtant céder à la fureur des éléments et faire route vers Torbay, ne laissant sur place que ses frégates.

Il n'est pas question, bien sûr, de s'attarder au port. Il donne l'ordre d'effectuer en toute hâte les réparations les plus urgentes et de ravitailler les navires. Lui-même change de navire amiral : le *Ramillies* est trop endommagé pour repartir ; il l'abandonne au profit du *Royal George*. L'escadre est prête à appareiller le 13 mais le mauvais temps

ne le permet pas et oblige à attendre le lendemain. Le 14 novembre à 15 heures, Sir Edward Hawke donne à son escadre le signal du départ. Il ignore, bien entendu, que Conflans et ses navires viennent de quitter Brest, le même jour.

« *Des contrariétés continuelles ont retardé mon arrivée à Quiberon* »

Le 14 novembre au matin, M. de Conflans a constaté que le vent s'était un peu calmé et qu'il avait tourné au nord. Il considère que ce sont des conditions idéales pour appareiller. Si Hawke – comme probable – se trouve toujours à Torbay, la flotte française aura une belle avance sur ses poursuivants éventuels et pourra rallier sans encombre le golfe du Morbihan. Sans perdre une minute, M. de Conflans donne l'ordre de lever l'ancre. En fin de matinée, la flotte du Ponant franchit le goulet. Elle est composée de vingt et un vaisseaux, trois frégates et deux corvettes [6].

Un long voyage commence pour les navires français : il leur faudra plus de cinq jours pour atteindre Belle-Île ! Selon ses propres mots, Conflans est retardé par « *des contrariétés continuelles* ». Il n'a pas trop de problèmes le 14 et le 15, à part quelques difficultés pour passer le raz de Sein. Le 16 novembre, par contre, le vent tombe complètement et la flotte se trouve encalminée au sud de Penmarc'h. Le vent se lève durant la nuit suivante... mais il souffle dans le mauvais sens : au lieu de pousser les navires français vers Belle-Île, il les entraîne vers l'ouest. Dans son rapport au duc d'Aiguillon, le maréchal parle d'un détour de 60 lieues dans l'ouest de Belle-Île [7]. Le temps s'améliore un peu le dimanche 18 et Conflans peut reprendre sa lente progression vers Belle-Île. La frégate *Hébé* entre en collision ce jour-là avec le vaisseau *Robuste* ; elle doit quitter l'escadre pour aller se faire réparer à Rochefort. Le lendemain 19, le vent se stabilise dans le secteur ouest, ce qui favorise la marche des navires français vers leur destination. Quand le jour se lève, le mardi 20 novembre, l'armée navale française se trouve à environ 50 milles dans le sud-ouest de Belle-Île.

Commencée le même jour, la traversée de la flotte anglaise est beaucoup plus rapide. Hawke franchit la Manche en deux jours et se trouve, le 16 au soir, à proximité d'Ouessant. Chemin faisant, il croise des navires anglais qui lui signalent la sortie de la flotte française. Il met les bouchées doubles pour rattraper son retard. Le 17 – on l'a vu – le vent souffle vers le large ; la flotte anglaise, abritée par les côtes bretonnes et mieux manœuvrée que celle de Conflans, s'écarte moins qu'elle de son itinéraire théorique. Le 18 et le 19, enfin, Hawke se trouve au sud de la Bretagne et se dirige vers Belle-Île en suivant une route assez proche de celle des Français. Quand le jour se lève, le

6. Voir liste des navires français, en fin de cet article.

7. Sachant qu'une lieue marine vaut 3 milles nautiques, soit 5,55 km, la flotte française s'est éloignée, ce jour-là, de plus de 330 km de Belle-Île !

mardi 20 novembre, l'armée navale anglaise se trouve elle aussi dans le sud-ouest de Belle-Île, à quelques milles de la flotte française.

« *J'ai cru n'avoir rien de mieux à faire que de passer par les Cardinaux…* »

Dès le lever du jour, le mardi 20 novembre, l'alerte est donnée à bord du *Soleil Royal,* le navire amiral français : des navires suspects sont signalés sur l'avant. Conflans n'est pas surpris ; il sait que quelques vaisseaux anglais assurent le blocus de Belle-Île, sous les ordres du commodore Duff. Rien d'inquiétant !

M. de Conflans s'apprête à anéantir la petite division anglaise. Duff sait qu'il n'a aucune chance, aussi donne-t-il l'ordre à ses navires de se scinder en deux groupes et de s'éloigner au plus vite. Conflans fait le signal de chasse « au premier paré », c'est-à-dire qu'il laisse à ses capitaines l'initiative de la poursuite. Lui-même prend un des deux groupes anglais en chasse ; le chevalier de Bauffremont, capitaine du *Tonnant*, mène la poursuite en direction du second groupe. Les plus mauvais marcheurs anglais sont bientôt menacés par leurs poursuivants.

À ce moment, pourtant, survient un événement inattendu qui renverse la situation : les vigies françaises signalent une vingtaine de voiles inconnues sur l'arrière. Conflans s'interroge avec perplexité sur l'identité de ces intrus. Il refuse de croire que Hawke ait pu le rattraper : la flotte française avait une telle avance que la chose lui paraît impossible. Dans le doute, il ordonne à ses navires de lever la chasse et de reprendre leur formation sur une ligne. La désorganisation de la flotte, la force du vent et l'état de la mer rendent difficile la remise en ordre des bâtiments.

Duff, par contre, a réagi plus vite ; ayant identifié tout de suite la flotte de l'amiral Hawke, il a cessé de fuir et amorcé un mouvement de regroupement avec cette flotte. Au passage, il a même menacé le *Tonnant* au point de nécessiter une intervention massive de l'arrière-garde française pour le dégager.

Le maréchal de Conflans doit se rendre à l'évidence : l'amiral Hawke est à ses trousses avec vingt-trois vaisseaux, auxquels il faut ajouter les navires du commodore Duff[8]. Il se trouve donc en état d'infériorité numérique évident. Que peut-il faire ? Combattre malgré tout ? La prudence le lui interdit. S'échapper à toute vitesse à destination de Rochefort et s'y abriter ? Une telle « fuite » serait contraire à son sens de l'honneur. Une idée lui traverse l'esprit : il va continuer sa route vers Quiberon, persuadé que Hawke ne le poursuivra pas par une mer aussi grosse, dans des parages aussi dangereux et parsemés de hauts-fonds.

C'est mal connaître l'amiral anglais ; les dangers de la mer et de la côte ne lui font pas peur ! M. de Conflans résume en une phrase cette décision malheureuse : « *Découvrant vingt-cinq voiles au vent, qui*

8. Voir la liste complète des navires anglais en fin d'article.

étaient l'escadre ennemie, j'ai cru n'avoir rien de mieux à faire que de passer par les Cardinaux*, où l'ennemi m'a suivi* ».

« *...où l'ennemi m'a suivi* »

Dès qu'il prend la décision de « *passer par les Cardinaux* », M. de Conflans commet une seconde erreur : il quitte sa place normale, qui se trouve au milieu de l'armée navale, pour aller se mettre à l'extrême avant de la ligne, en position de tête de file. Il fait ce choix pour « *montrer la route* » mais il perd ainsi tout contact avec son arrière-garde. Or c'est elle qui est menacée par l'ennemi.

L'amiral Hawke, en effet, a ordonné la chasse, vers 10 heures, et ses meilleurs marcheurs ne tardent pas à se rapprocher des derniers vaisseaux français. À midi, dans le sud de Belle-Île, la distance qui les sépare est de l'ordre de 3 milles. La mer est forte, le vent d'ouest souffle en rafales violentes.

Conflans, toujours en tête de la ligne française, double les Cardinaux vers 14 heures. Peu après, son arrière-garde essuie les premières bordées anglaises. Le *Magnifique* et le *Héros*, qui se trouvent les derniers de la file, subissent de gros dommages. Courageusement, le responsable de l'arrière-garde, le chef d'escadre Saint-André du Verger à bord du *Formidable*, se laisse « culer » avec son navire afin de venir au secours de ses deux serre-files. Plusieurs navires français font de même et la lutte s'intensifie sur l'arrière.

Fig. 2 – Conflans et Hawke en route vers Belle-Île

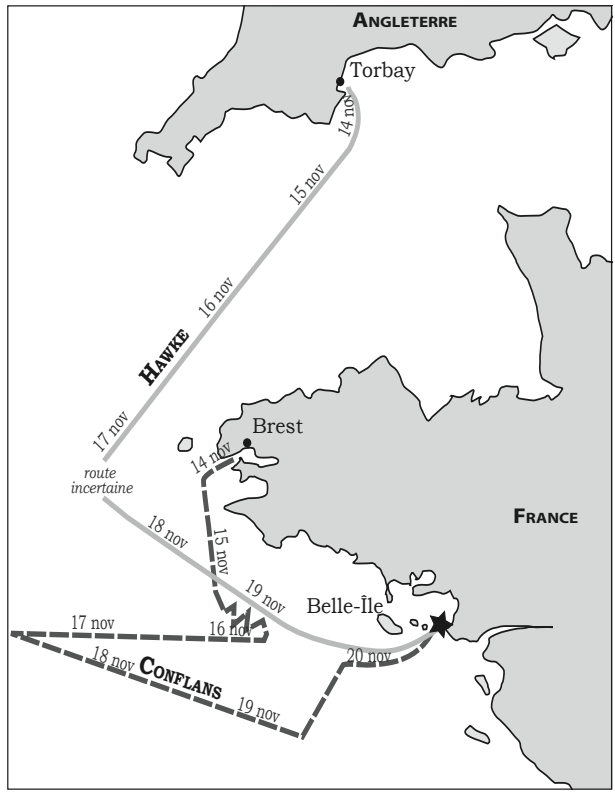

Vers 15 heures, un fort coup de vent désorganise les deux lignes. Il provoque même quelques abordages sans gravité entre vaisseaux anglais. Pour les Français, ce caprice de la météo a un effet très lourd de conséquence : le vent a remonté au N-N-O et se maintient dans cet axe ; ceci interdit désormais à Conflans d'espérer rallier Quiberon. Les navires français sont repoussés dans la direction opposée.

Obligé d'abandonner son projet initial, Conflans se décide – enfin ! – à faire demi-tour et à venir au secours de son arrière-garde. Il donne l'or-

dre aux vaisseaux qui le suivent de virer de bord vent devant et « par la contremarche » [9]. Compte tenu du mauvais temps, l'opération se déroule avec une certaine confusion. Elle ne parvient pas à empêcher une série de catastrophes qui s'abattent alors sur la flotte française.

La première est la reddition du *Formidable*. Ce vaisseau, on l'a vu, s'est porté au secours des derniers navires de la ligne française. Saint-André du Verger paie de sa vie cet acte de courage : il a la tête emportée par un boulet. Le *Formidable*, gravement endommagé par une nouvelle bordée du *Resolution*, amène ses couleurs vers 15 h 40.

Un peu plus tard, le *Thésée*, aux prises avec le vaisseau anglais *Torbay*, tarde à fermer les sabords de sa batterie basse. L'eau s'engouffre par ces ouvertures, déséquilibre le navire et finit par le faire chavirer. Les Anglais se portent au secours de l'équipage ; ils ne recueillent qu'une vingtaine de rescapés sur six cent trente hommes.

À 16 h 30, le navire amiral anglais, le *Royal George*, participe à une mêlée qui l'oppose au *Soleil Royal* et à quelques autres. Au cours de cet engagement, le vaisseau français *Superbe* sombre à son tour, dans des circonstances controversées. Ses six cent trente hommes d'équipage disparaissent avec lui.

Une dernière phase du combat oppose les deux amiraux ainsi que quelques-uns de leurs vaisseaux. Le *Royal George* se trouve même en fâcheuse posture et doit être dégagé par ses compatriotes. Le *Héros*, à moitié démâté, amène son pavillon vers 17 heures. Il est alors secouru par plusieurs navires français, et re-hisse ses couleurs, ce qui est contraire aux lois de la guerre et provoquera la colère de Hawke.

Le soir tombe vite, fin novembre. Au moment où les Français semblent se ressaisir, le combat est interrompu par la nuit tombante ; l'obscurité sépare bientôt les adversaires. Le *Soleil Royal* effectue un dernier virement de bord et part mouiller du côté de La Turballe. L'amiral Hawke ordonne à ses navires de cesser le combat et de jeter l'ancre où ils se trouvent. Une nuit épouvantable enveloppe bientôt le champ de bataille.

« *Dans la nuit, nous entendîmes plusieurs coups de canon de détresse* » [10]

Pour les combattants des Cardinaux, la nuit du 20 au 21 novembre n'est pas une nuit d'apaisement. La plupart des équipages réparent leurs avaries et soignent leurs blessés ; certains navires s'enfuient ; d'autres agonisent. L'inquiétude hante les esprits. M. de Conflans lui-même avoue avoir passé la nuit « *dans l'incertitude du parti que je pourrais prendre le lendemain ; mais j'employais toute cette nuit à me disposer aux événements, quels qu'ils pussent être* » [11].

9. C'est-à-dire les uns après les autres.

10. Rapport de l'amiral Hawke.

11. Rapport de M. de Conflans au ministre de la Marine.

Fig. 3 – Situation des navires, durant la nuit du 20 au 21 novembre

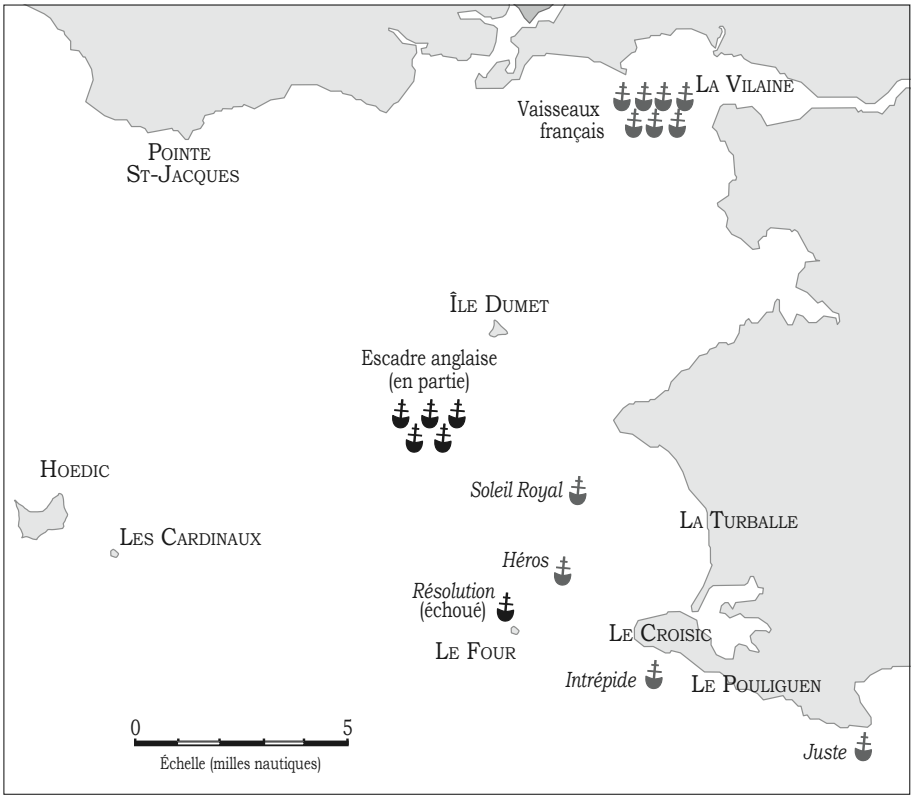

Le *Soleil Royal*, on l'a vu, passe la nuit au large de La Turballe ; il n'a que quelques avaries sans trop de gravité. Le *Héros*, plus sévèrement touché, est mouillé non loin de lui et procède à des réparations urgentes. Ces deux vaisseaux sont très proches des navires anglais ou du moins d'une grande partie d'entre eux. Ils iront, le lendemain matin, se saborder au Croisic, ce qui peut se comprendre pour le *Héros*, beaucoup moins pour le *Soleil Royal*. Le navire amiral, en effet, a très peu d'avaries : son gréement est pratiquement intact, son équipage est au complet, son artillerie est opérationnelle, rien ne l'empêche d'essayer de rallier Rochefort à force de voiles [12]. Il y a quelque chose d'incompréhensible dans la décision de Conflans de se saborder sans rien tenter.

Sept vaisseaux et quatre navires légers français passent la nuit dans l'embouchure de la Vilaine. Ils attendent le jour et la marée pour pénétrer plus avant dans ce petit fleuve. Sept autres vaisseaux ont choisi de rallier Rochefort. Deux navires passent la nuit dans les environs

12. Le *Soleil Royal* a seulement cassé sa vergue de civadière la veille au soir, mais la civadière est une voile de manœuvre plus que de propulsion. Cela ne l'empêche donc pas de faire route (surtout avec un vent de secteur nord-ouest qui l'aurait « poussé » vers Rochefort).

du Croisic pour réparer leurs avaries. Ce sont l'*Intrépide* et le *Juste*. Le premier ralliera Rochefort le lendemain, le second ira couler dans l'estuaire de la Loire.

Côté anglais, plusieurs navires n'ont pas compris l'ordre de mouiller sur place, donné par l'amiral Hawke. Certains préfèrent croiser au large que de se risquer dans des mouillages incertains. Le *Resolution* s'échoue sur le banc du Four, au large du Croisic. Il coulera le lendemain. Plusieurs dizaines de marins anglais et de prisonniers français trouveront la mort en tentant une évacuation hasardeuse. Un autre vaisseau anglais, l'*Essex*, coulera également en tentant de s'approcher du *Resolution*.

La triste aventure de la flotte du Ponant connaît encore quelques prolongements douloureux. Au Croisic d'abord, où l'amiral Hawke s'obstine à vouloir s'emparer du *Héros* qu'il considère comme une prise anglaise. Jusqu'à la mi-décembre, la ville sera l'objet du harcèlement de la flotte anglaise. Dans la Vilaine comme dans la Charente, les navires réfugiés resteront prisonniers de longs mois, en raison du blocus des côtes. À Vannes et à Ostende, on désarme les troupes : le grand dessein d'invasion de l'Angleterre n'a pas survécu à la défaite des Cardinaux.

« *Je crois avoir sauvé mon honneur et exécuté ce que la cour désirait* »

Tant d'espoirs déçus, tant de morts [13], tant de navires hors de combat auraient mérité que l'on recherche et que l'on châtie le ou les coupable(s). De l'autre côté de la Manche, deux ans plus tôt, l'amiral Byng avait été exécuté pour moins que cela [14]. On préféra éviter les règlements de comptes officiels et on laissa la réprobation publique désigner un bouc émissaire tout trouvé. Ce fut, bien sûr, le maréchal de Conflans.

Le maréchal de Conflans avait une grosse responsabilité dans la défaite. Son mauvais caractère avait compromis et retardé la préparation de l'opération. Le 20 novembre, il avait commis en outre quelques graves erreurs tactiques. La première – la plus grave ! – avait été de sous-estimer la hardiesse de Hawke et d'avoir cru qu'il n'oserait pas franchir les Cardinaux. Une deuxième erreur avait été ensuite de se placer à l'avant de la ligne française, loin de son arrière-garde malmenée par l'ennemi et d'avoir trop tardé à la secourir. Une troisième erreur, en fin d'après-midi, fut d'avoir perdu le contrôle de ses subordonnés, alors qu'il était encore possible de les regrouper et de préparer une contre-offensive pour le lendemain. Le 21 novembre, enfin, Conflans commit sans doute une ultime erreur en venant saborder son vaisseau au Croisic.

13. Au moins 2 500 morts, côté français.

14. Il avait été condamné à mort et fusillé pour avoir laissé les Français s'emparer de Minorque.

Le maréchal ne prit pas conscience immédiatement des erreurs qu'il avait commises. Il mit en cause, d'abord, la supériorité numérique de l'ennemi : *« ... mais l'inégalité des forces en est la cause, et je crois, sur cela, avoir sauvé mon honneur et exécuté ce que la cour désirait, avec la prudence convenable. Mais il ne faut pas se mettre dans l'esprit de faire quelque chose d'avantageux avec une infériorité aussi marquée.»* [15] Plus tard, changeant de système de défense, il accusa ses subordonnés directs. Jamais il ne se remit en cause personnellement.

Il faut reconnaître, à sa décharge, qu'il n'était pas le seul responsable de l'échec du projet de débarquement. Depuis une dizaine d'années, se succédaient des ministres de la Marine sans compétence ni talent [16]. Il en résultait, parmi les officiers, un lourd climat de démotivation et d'indiscipline et, parmi les équipages, une pénurie grave de capacités professionnelles. Le vieux maréchal ne finissait pas sa carrière dans les conditions idéales du succès.

Venant à la suite d'une série d'échecs, la défaite française des Cardinaux consacrait la suprématie navale de l'Angleterre. La France n'avait désormais plus de marine pour finir la guerre de Sept Ans. Quinze années lui furent nécessaires, après le retour de la paix, pour reconstruire une flotte de guerre susceptible d'affronter à nouveau la *Royal Navy*.

Documents d'archives

- Archives nationales, Paris (Les archives de la Marine, pour la période concernée, se trouvent aux Archives nationales). Voir les cartons B4 86, 87 et 88. En particulier : B4 86 f° 40 (lettre du 5/9/1759 du duc d'Aiguillon au maréchal de Belle-Isle), B4 88 f° 209 à 281 (lettres diverses et rapport au ministre).
- Public Record Office, Londres : Admiralty Papers 1/92 du 24/11/1759 (compte rendu de l'amiral Hawke).

Bibliographie

- Ériau J.-M., 1986 – *Le trésor des homards verts*. France-Empire, Paris.
- La Condamine P. (de), 1972 – La bataille des Cardinaux. *Les cahiers des Amis de Guérande*, n° 19.
- La Condamine P. (de), 2000 – *Le combat des Cardinaux*. Éditions Alizés, La Turballe.
- Lacour-Gayet G., 1902 – *La marine militaire de la France sous Louis XV*. H. Champions, Paris, 571 p.
- La Nicollière-Teijeiro S. (de), 1878 – *Combat de Belle-Île ou des Cardinaux*. Morel éditeur, Nantes (disponible sur le site : www.histoire-bataille.fr).
- Le Moing G., 2003 – *La bataille navale des « Cardinaux » (20 novembre 1759)*. Éditions Economica, Paris.
- Marcus G. 1963 – *Quiberon Bay*. Barre, Massachusetts.
- Pluyette H., 1980 – *Le blocus de la Vilaine*. Arzal.
- Raffin-Caboisse P., 2009 – *La bataille des Cardinaux*. Éditions Cheminements.

15. Compte rendu du maréchal de Conflans au duc d'Aiguillon.

16. Un seul fait exception dans cette médiocre lignée : Machaut d'Arnouville qui tenta un redressement de la Marine demeuré sans lendemain.

La flotte française

Amiral Hubert de Brienne de Conflans

21 vaisseaux et 4 frégates ou corvettes
Puissance de feu totale : 1 574 canons

Première division – 7 vaisseaux (Corps de bataille)

Soleil Royal	80 canons	Bidé de Chézac (navire amiral)
Orient	80 canons	Budes de Guébriant (chef de division)
Glorieux	74 canons	Villars de la Brosse
Robuste	74 canons	Fragnier de Vienne
Dauphin Royal	70 canons	Urturbie Fagosse
Dragon	64 canons	Le Vassor de la Touche
Solitaire	64 canons	Langle

Deuxième division – 7 vaisseaux (Avant-garde)

Tonnant	80 canons	Bauffremont (chef de division)
Intrépide	74 canons	Chastelogier
Thésée	74 canons	Kersaint de Coëtnempren
Northumberland	70 canons	Belligant de Kerbabut
Superbe	70 canons	Montalais
Éveillé	64 canons	Le Prévalais de la Roche
Brillant	64 canons	Kérémar de Boischâteau

Troisième division – 7 vaisseaux (Arrière-garde)

Formidable	80 canons	St-André du Verger (chef de division)
Magnifique	74 canons	Bigot de Morogues
Héros	74 canons	Sansay
Juste	70 canons	Saint-Allouarn
Inflexible	64 canons	Tancrède
Sphinx	64 canons	Gouyon
Bizarre	64 canons	Montbazon

Frégates et corvettes

Hébé, *Vestale*, *Aigrette*, *Calypso*, *Prince Noir*
(L'*Hébé* ne participe pas au combat).

La flotte anglaise

Amiral Sir Edward Hawke

27 vaisseaux et 6 frégates
Puissance de feu totale : 2 050 canons

Première division – 8 vaisseaux (Avant-garde)

Union	90 canons	Evans (Sir Charles Hardy, chef de division)
Duke	90 canons	Graves
Warspite	74 canons	Bentley
Hercules	74 canons	Fortescue
Swiftsure	70 canons	Stanhope
Intrepid	60 canons	Mapleden
Montagu	60 canons	Rowley
Kingston	60 canons	Shirley

Deuxième division – 7 vaisseaux (Corps de bataille)

Royal George	100 canons	Campbell (Sir Edward Hawke, amiral)
Torbay	74 canons	Keppel
Magnanime	74 canons	Howe
Burford	70 canons	Gambier
Chichester	70 canons	Saltren Willet
Revenge	64 canons	Storr
Dorsetshire	70 canons	Denis

Troisième division – 8 vaisseaux (Arrière-garde) .

Mars	74 canons	Young (chef de division)
Namur	90 canons	Buckle
Resolution	74 canons	Speke
Hero	74 canons	Edgecumbe
Temple	70 canons	Shirley
Essex	64 canons	O'Brien
Dunkirk	60 canons	Digby
Defiance	60 canons	Baird

Division Duff – 5 vaisseaux et une frégate

Rochester	50 canons	Duff (commodore)
Portland	50 canons	Arbuthnot
Falkland	50 canons	Drake
Chatham	50 canons	Lockhart
Belliqueux	64 canons	Saumarez (ne participe pas)
Sapphire (frégate)	32 canons	Strachan

Autres frégates

Minerva, *Venus*, *Vengeance*, *Coventry*, *Maidstone*.

L'archéologie sous-marine à la rencontre de la bataille des Cardinaux

Jean-Michel Ériau

Le Croisic 44490 [1]

Résumé : La découverte d'un magnifique canon de bronze en 1953 faite à l'initiative d'un pêcheur du Croisic a ravivé le souvenir du combat des Cardinaux et suscité bon nombre de vocations de chercheurs sous-marins. En trois décennies, la carte des sites où se sont perdus les 8 vaisseaux victimes de cette bataille a été progressivement dressée ouvrant aux historiens et aux plongeurs archéologues des champs d'investigation et d'étude considérables .

Nous sommes le 20 novembre 1759, au milieu de la guerre de Sept Ans, une nouvelle séquence de ces guerres incessantes que la France et l'Angleterre se livrent et vont se livrer depuis le règne de Louis XIV jusqu'à l'Empire. Au cours de cette sinistre journée, l'armée navale de Louis XV subit un véritable désastre avec la perte de six vaisseaux pris, coulés ou échoués tandis que les Anglais ne perdent que deux vaisseaux le soir de la bataille sur le plateau du Four. 2 500 marins disparaissent, engloutis avec les navires ou morts à leur poste de combat.

Les épaves après la bataille

À l'époque contemporaine de la bataille, les vestiges des vaisseaux coulés ne représentent que l'enjeu de la récupération du matériel pour sa réutilisation. L'épave d'un navire est en effet une source de richesse considérable du fait de la quantité d'objets manufacturés, de matériaux et denrées diverses qu'elle contient. Ces biens appartiennent à la Couronne et sont réaffectés après expertise aux arsenaux ou font l'objet de vente par adjudication. Dans les eaux froides et troubles de l'Atlantique nord, les moyens d'intervention sous-marine se limitent à la « cloche à plongeur » utilisable à des profondeurs inférieures à 15 m.

Des neuf victimes de la bataille, un navire est pris, trois coulent en haute mer et cinq s'échouent à la côte ou sur des récifs rendant

1. Jean-Michel Ériau, Croisicais, est breveté plongeur de la Marine nationale et docteur en sciences politiques. Il a consacré ses loisirs, en compagnie de ses amis issus du Club de plongée du Croisic, à la recherche des épaves de la bataille des Cardinaux et à l'étude de leurs sites. Il a publié deux ouvrages *Le trésor des homards verts* en 1983 et *Des vaisseaux de Louis XV au large de la Bretagne et l'itinéraire d'un chercheur d'épaves,* aux éditions Ouest France Édilarge en 2010.

Texte actualisé d'une conférence donnée au Congrès annuel de l'Association bretonne au Croisic le 27 juin 2004.

possibles des interventions de sauvetage. Deux anglais, *Essex* et *Resolution*, échoués sur le banc du Four se disloquent rapidement et leur amiral renonce au bout de deux jours à poursuivre les opérations de sauvetage ; seuls quelques canons sont récupérés. Trois vaisseaux français se perdent à la côte : le *Soleil Royal* et le *Héros* devant le Croisic, l'*Inflexible* en baie de Vilaine.

Ce dernier, rescapé de l'arrière-garde étrillée par les trois divisions de l'amiral Hawkes, trouve refuge en baie de Vilaine le soir du 20 novembre. Un coup de vent lui est fatal et il s'échoue à hauteur de la vieille roche de Nantes, sans possibilité de relevage. Son artillerie sera partiellement récupérée et certains de ses canons sont aujourd'hui exposés à La Roche-Bernard. Dans les années 1960, l'entreprise Dodin de Nantes, chargée de la construction du barrage d'Arzal, constate que son ouvrage se situe précisément à l'emplacement d'une importante épave. Les engins d'excavation remontent des pièces de charpente en bois qui s'avèrent être des éléments de la quille et des membrures d'un vaisseau de rang. À cette époque, pourtant récente, les épaves du XVIII[e] ne présentent pas encore d'intérêt historique ou scientifique et aucune expertise et, *a fortiori,* aucune intervention de sauvegarde n'est décidée. L'*Inflexible* se trouve aujourd'hui enseveli dans un sarcophage de béton.

Dés l'hiver 1759, les épaves du Croisic préoccupent le Ministère et l'Administration. Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la Marine écrit le 23 décembre à d'Aiguillon : « *…avez-vous commencé à faire pêcher les canons du* Soleil Royal *? Quand et comment espérez-vous en venir à bout ? Pourra-t-on ravoir ceux du* Héros *?* » Il semble que le désarmement du *Héros*, échoué sur une roche proche du rivage, est rapide et aisé ; l'artillerie du vaisseau sera immédiatement utilisée pour assurer les défenses côtières.

Cependant six mois passent avant qu'une réelle organisation soit mise en place sur le site du *Soleil Royal*. L'épave est submergée au moment où commence l'opération de sauvetage. Elle est sans doute déjà disloquée et les lourdes pièces d'artillerie ont glissé au plus bas de la coque, mêlées à un désordre de charpente et de débris de toutes sortes. Le *Soleil Royal* recèle en effet un véritable trésor car son artillerie est entièrement de bronze et la livre de bronze se négocie alors une livre tournois. La découverte d'un seul canon dont le poids, selon le calibre, est de 4 500 à 6 500 livres, représente une véritable fortune.

Plusieurs marchés sont passés avec des entrepreneurs qui se succéderont jusqu'en 1778, soit 19 années plus tard. Le capitaine Cotton, principal intervenant sur le site, estime alors qu'il subsiste encore 9 canons dans l'épave… Cotton a-t-il réussi dans son entreprise ? La Basse Soleil recèle-t-elle encore des vestiges du vaisseau amiral de Louis XV ? Le *Soleil Royal* connaîtra un long sommeil de deux siècles avant qu'il n'enflamme à nouveau les passionnés d'histoire et les chercheurs de trésors.

Canon en bronze du *Soleil Royal* et détail du médaillon représentant Louis XIV. Ce canon de prestige, aujourd'hui exposé devant la mairie du Croisic, a été fondu en 1670 à Toulon par Jean Baube. (Photo C. Rabault)

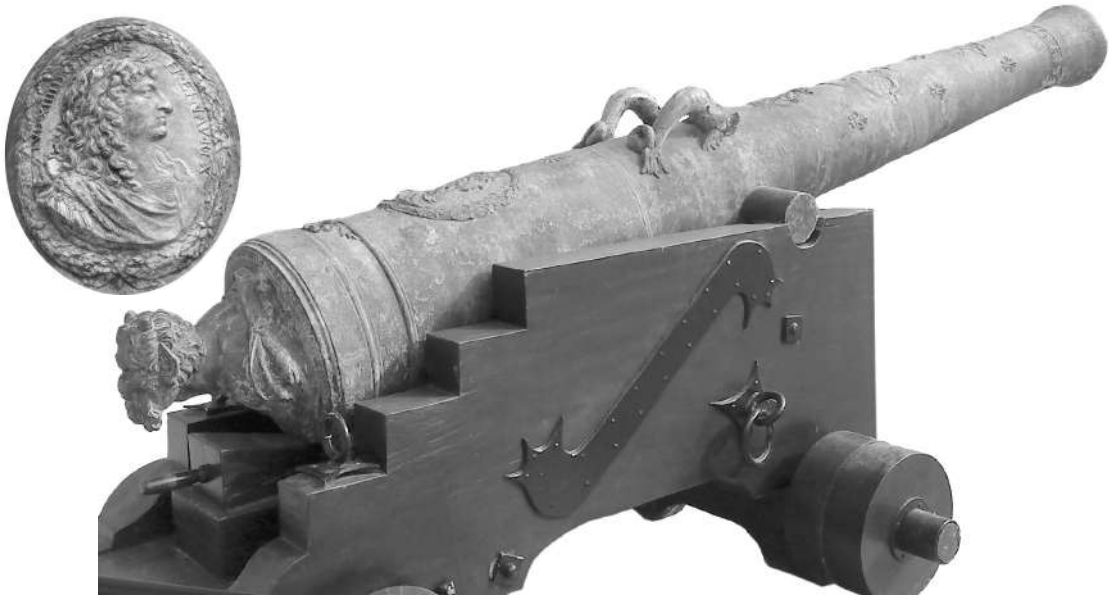

Les homards verts du *Soleil Royal*

En 1955, un pêcheur du Croisic, Jean Quilgars, curieux d'histoire maritime, est intrigué par la couleur verte des homards qu'il a coutume de prendre sur la Basse Soleil. Il sait que ces crustacés prennent la couleur de leur environnement et est persuadé que la roche recèle des pièces de bronze. Des plongeurs du *Groupe Atlantique de Plongée* récemment constitué interviennent et découvrent, précisément à l'endroit désigné par le pêcheur, un canon de bronze posé sur la roche et à demi envasé. Le canon relevé s'avère être une magnifique pièce de 24, calibre qui armait la batterie haute du *Soleil Royal*. Du bouton à la tulipe, il mesure 3,62 m et pèse 4 074 livres. De splendides enluminures le décorent : ses anses sont des dauphins ciselés, une couronne de laurier formant médaillon encadre le profil de Louis XIV dont la devise est inscrite « *nec pluribus impar* » Le fondeur signe son chef d'œuvre : « *Faict par Jean Baube, fondeur général de l'artillerie et marine de France à Toulon-1670 ».*

L'archéologie sous-marine, à cette époque, est une activité embryonnaire et limitée à l'étude des épaves antiques en Méditerranée. Il n'est donc pas surprenant que cette découverte ne soit pas suivie d'une investigation systématique du site diligentée par le ministère de la Culture. La Marine nationale a cependant dépêché un groupe de plongeurs démineurs qui n'a pas trouvé d'indices permettant de prouver l'existence d'une épave. Le *Soleil Royal* et les épaves de la bataille des Cardinaux conserveront encore leurs secrets.

Trente ans plus tard, cette découverte spectaculaire demeure toujours dans la mémoire de jeunes Croisicais passionnés d'histoire maritime et de plongée sous-marine : le canon du *Soleil Royal* suscitera des vocations d'archéologues sous-marins amateurs.

Une recherche systématique autour de la Basse Soleil permet d'identifier, sous les algues et les concrétions marines, les indices incontestables de la présence d'un grand navire [2]. Pour accréditer la consistance de la découverte, une poignée d'épée, un réa de poulie en bronze et un pilon de mortier de pharmacien sont remontés. Présentée au musée de la Marine à Paris, cette découverte trouve le soutien enthousiaste du commandant Bellec qui en est le directeur. Nanti de ce parrainage, un projet de prospection est proposé au Département de la recherche sous-marine du ministère de la Culture qui délivre une autorisation de sondage. L'été 1984, une équipe de bénévoles croisicais [3] pour la plupart, encadrée par un jeune archéologue, Jean-Yves Blot, qui vient de découvrir l'épave de la frégate *La Méduse* perdue sur le banc d'Arguin (Mauritanie), entreprend un relevé systématique du site.

À l'issue de cette campagne, une partie importante des fonds de carène du vaisseau est exhumée, permettant un relevé précis de l'architecture du vaisseau : ses couples, ses bordés, ses membrures et de nombreux objets sont ramenés à terre pour y être traités. Parmi ceux-ci, les objets relevant du maître canonnier : boulets de différents calibres mais aussi anges de mer et boulets ramés destinés au démâtage, barils en hêtre remplis de balles de plomb, soufre pour la fabrication de la poudre…, les articles du maître d'équipage tels que poulies, réas en bois de fer ou en bronze et une multitude d'objets appartenant à l'équipage prouvant ainsi la hâte et le désarroi qui avaient accompagné l'abandon du vaisseau : boucles de ceinture et de chaussure, armes individuelles, épées, fusils réglementaires, vaisselle personnelle. Près de 1 100 objets sont ainsi répertoriés, traités et remis au musée de la Marine.

Aucune pièce d'artillerie n'a été trouvée. Faut-il en conclure que les plongeurs contemporains du XVIII[e] siècle ont achevé leur travail ? Un mois de prospection superficielle du site n'autorise pas une telle conclusion et il est possible que, sous la coque du vaisseau effondré sur bâbord ou sous l'amoncellement de boulets de canons, se cache encore un canon de bronze de la facture de celui de Jean Baube. Une telle investigation suppose une intervention destructrice pour les éléments encore en place de l'épave et elle n'est pas à ce jour jugée opportune.

Les épaves du *Héros* et du *Juste*

Il faudra attendre l'été 2002 pour trouver, par hasard, l'épave du *Héros* échouée sur une roche à 100 m de la jetée du Tréhic qui protège l'entrée du port du Croisic [4]. Elle gît par moins de 3 m de fond de basse mer à affleurement du sable et du gravier. Une reconnaissance superficielle permet de mesurer la longueur du navire sur 45 m et sa

2. Déclaration de J.-M. Ériau au DRASM – 1982.

3. J.-M. Ériau, R. Letailleur, P. Leberre, É. Delestre, M. Besnier, R. Pescadere.

4. Déclaration de J.-M. Ériau au DRASM – 2003.

Situation des épaves suite à la bataille des Cardinaux, le 21 novembre 1759.

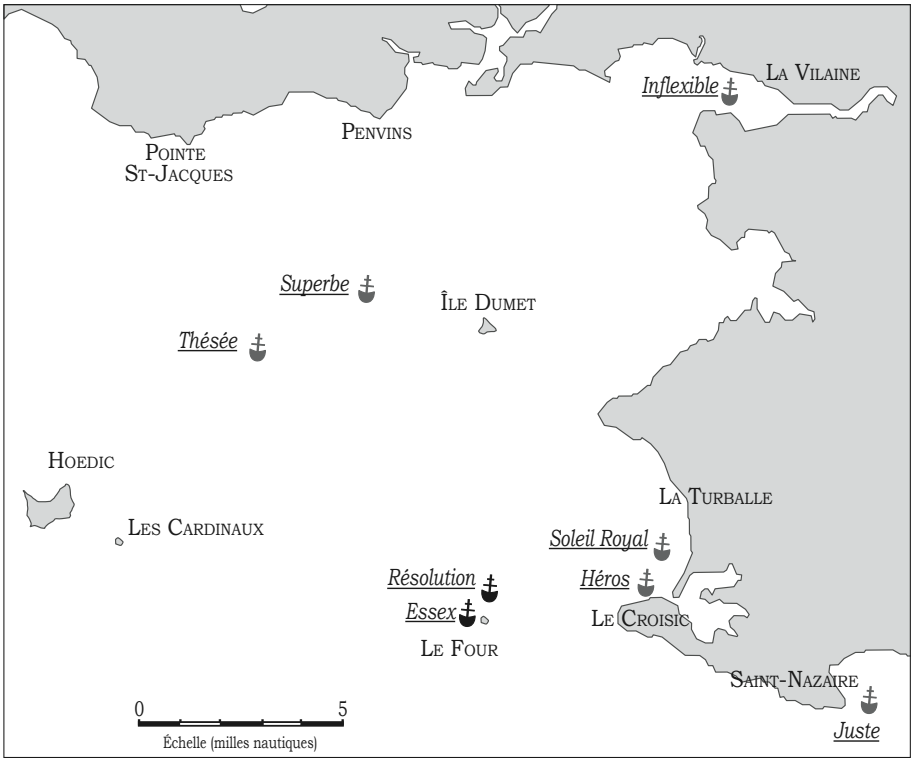

largeur sur 15 m. La proximité de la côte a rendu aisées les opérations de désarmement : il y a donc peu à attendre de la collecte d'objets mais ce site, techniquement facile d'accès, devrait un jour intéresser une équipe de chercheurs spécialisés dans l'architecture navale militaire du XVIII[e] siècle.

Parmi les victimes de la bataille, le *Juste* en est sans doute une des plus pathétiques. Ce vaisseau de 70 canons est un vétéran et, malgré refonte et radoub, il a atteint la limite d'âge qui aurait dû raisonnablement le conduire à la réforme. À Brest cependant, en ces temps de pénurie, et après l'intervention pressante de son commandant M. de Saint Allouarn, on lui fait l'honneur de rejoindre l'escadre pour une dernière campagne. Une partie de l'équipage se relaie aux pompes dès l'appareillage car le bâtiment fait eau plus que la normale. Engagé sévèrement avec l'arrière-garde pendant le combat, il vient mouiller le soir du 20 novembre sous la pointe de Penchateau, à l'entrée de la baie de La Baule. Il s'échoue sans doute à marée basse car un amoncellement de canons, qui ne peuvent provenir que de ce bateau, est encore visible sous 3 m d'eau. Le lendemain, résolu à se réfugier en Loire, il s'échoue sur un haut fond de sable appelé « Le Vert ». En quelques heures le navire disparaît et, malgré l'intervention trop tardive

de canots venant de terre, seulement 150 des 650 hommes d'équipage peuvent être sauvés.

Un peu plus de deux siècles plus tard, en 1968, le *Juste* connaîtra une deuxième agonie. Lors des travaux d'élargissement du chenal de Loire, une drague bute sur un obstacle inattendu situé en limite du chenal et les mâchoires de ses godets remontent à la surface des débris insolites, bouts de bois gainés de vase, ferrailles concrétionnées, longueurs de cordages torsadés. Les membres du comité nantais de l'Académie de marine font immédiatement la relation entre cette découverte et l'épave du *Juste* que la tradition localise dans les parages. L'entreprise Armor arrête spontanément ses travaux pour explorer le site. Ses plongeurs reconnaissent à tâtons, dans des conditions de visibilité presque nulle, une sorte d'immense tumulus correspondant à l'intégralité de la carène du vaisseau.

L'épave bénéficie de conditions exceptionnelles de conservation, la vase a limité le processus de détérioration rapide des objets immergés. Le bois a été protégé de la morsure des tarets et des matières aussi vulnérables que les fibres végétales des cordages et des vêtements sont prélevés en quantité. Depuis la découverte et le sauvetage de l'épave du *Vasa* par les Suédois, tous les espoirs sont permis pour tenter de mobiliser l'opinion et sauver les restes du *Juste*. Malheureusement l'enthousiasme des promoteurs du projet ne suffit pas et le devis de 100 000 francs présenté par l'entreprise n'est pas réuni. La somme est jugée excessive ou l'intérêt de la découverte insuffisant et les dragues reprennent leur travail. Les griffes d'acier des engins déversent alors dans les chalands des dizaines de morceaux fracassés, broyés, de ce qui avait été un vaisseau du XVIII[e] siècle.

26 canons de fer sont récupérés et quelques pièces d'armement, tels que des affûts de canons, des sabords en bon état de conservation, seront dévolues au musée de la Marine où elles sont encore exposées.

Le *Thésée* et le *Superbe* coulés à une heure d'intervalle

Le souvenir de cette destruction spectaculaire est bien présent dans la mémoire des plongeurs archéologues amateurs qui ont fait leurs premières armes sur le *Soleil Royal*. Hormis les deux vaisseaux anglais perdus sur le Four, deux navires coulés en pleine mer pendant la bataille restent à découvrir. Le *Thésée* et le *Superbe* ont coulé à une heure d'intervalle, le 20 novembre, sur la ligne de bataille dont l'axe général est sud-ouest / nord-est, soit à peu près l'alignement des roches des Cardinaux et de l'Île Dumet.

Le *Thésée* est opposé à trois vaisseaux ennemis et, pour accroître ses chances, le commandant Kersaint de Coëtnempren prend le risque d'ouvrir les sabords de sa batterie basse, celle qui porte les canons les plus puissants, ceux de 36 livres. La mer est très grosse et les vaisseaux portent beaucoup de voile pour être manœuvrants, ils ont une gîte critique. Sous les rafales les plus violentes, ils continuent le combat quand une vague énorme recouvre le *Thésée.* Elle pénètre par les

Plongeurs en expertise sur le *Héros*.

sabords dont les canons sont encore en action, le navire se remplit, se couche et sombre, salué par une dernière bordée du *Torbay*.

Le commandant Keppel du *Torbay* s'arroge ce succès dans son livre de bord mais la tempête aura certainement été plus efficace que l'habileté de ses canonniers. Le vaisseau français s'enfonce instantanément avec à son bord, aux postes de combat, les 650 hommes de son équipage, de « *façon terrifiante* » témoigne l'Anglais. Le navire finit sa course sous environ 20 m d'eau. Une partie du gréement émerge encore, ce qui permet à quelques matelots de trouver refuge dans les barres de perroquet où ils passeront une nuit d'horreur. Ils seront sauvés le lendemain au matin par une chaloupe anglaise dépêchée pour les récupérer.

Des exégètes de la bataille dénoncent l'imprudence de Kersaint qui aurait causé la perte du *Thésée*. De telles accusations lancées d'un bureau ou d'un salon par des théoriciens de la mer font peu de cas des états de service exceptionnels de ce capitaine de vaisseau qui en 35 ans d'expérience a accumulé les victoires et les prises sur toutes les mers, en Afrique, aux Indes avec Dupleix, dans les Caraïbes et sur nos côtes. Kersaint a mesuré le risque qu'il fit prendre à son vaisseau face à un ennemi en nombre supérieur mais la mer ne lui a pas donné raison. Le commandant disparaît avec deux de ses fils et la presque totalité de son équipage, principalement des Bretons. Le *Thésée* était un vaisseau neuf, il avait été lancé l'année précédente aux chantiers de Rochefort.

Un peu plus à l'est, le *Superbe* connaît le même sort. Son commandant, Monsieur de Montalais, insiste lors de l'armement à Brest pour

que le fret embarqué soit réduit au minimum nécessaire. Il espère ainsi que son vaisseau, moins stable mais plus haut sur l'eau, présentera « une belle batterie » de meilleure portée pour affronter l'ennemi. Ce choix paraît opportun quand il voit par son travers la masse menaçante du *Royal George*, navire amiral anglais, qui le toise du haut de ses trois ponts et lui adresse sa bordée de 50 canons. Courageusement, il réplique de ses 35 canons et s'efforce de soulager le *Soleil Royal*, également engagé par le *Royal George* et 4 autres vaisseaux anglais. Certains de ses sabords crachent encore le feu lorsqu'il sombre sous l'effet conjugué de la mer et d'une formidable bordée de l'Anglais. Dans le *White Hall Evening Post* — les Anglais ont déjà des correspondants de guerre — un témoin écrit d'une plume engagée : « *Conflans et sa flotte ont fait tout pour nous éviter, à l'exception d'un brave capitaine qui s'est interposé entre nous et le navire amiral français avec l'intention de le sauver mais, malheureusement pour lui, son vaisseau a été coulé par la deuxième bordée que nous lui avons envoyée …* »

Le dépouillement des journaux de bord tant anglais que français permet de définir une aire de probabilité du lieu des naufrages couvrant une zone de 5 milles par 2 milles… ce qui est considérable. Les fonds dans cette zone — 18 à 24 m — présentent l'avantage d'être facilement accessibles à la plongée en scaphandre autonome à air et surtout d'être de sable ou de vase, ce qui laisse bien augurer de la conservation des épaves.

À défaut de renseignements plus précis émanant des écrits, la seule méthode à la disposition du chercheur est très empirique et relève d'une enquête systématique auprès des pêcheurs dont les dragues à coquille ou les chaluts travaillent depuis des générations sur ces bancs. L'équipe s'est donc efforcée, dès l'été 1982, de réunir les témoignages des pêcheurs de La Turballe et du Croisic pour constituer une base de données et établir une carte des « points de croche ». Le système de positionnement « toran » est largement utilisé par les bateaux et permet le positionnement précis des anomalies de fonds redoutées par les équipages. Malheureusement, l'entreprise est rapidement victime de son succès car des dizaines d'anomalies sont ainsi recensées, les épaves font certainement partie de cet « inventaire » mais elles sont trop nombreuses pour qu'une prospection exhaustive puisse être envisagée.

Alors qu'un certain découragement affecte l'équipe confrontée à cette tâche immense, la chance a voulu que Maria Luisa Blot découvre, dans les fonds d'archive du *Greenwich Maritime Museum,* une pièce essentielle, le journal de bord d'un capitaine anglais chargé par son amiral de relever la position des épaves des vaisseaux français dont les mâts émergent encore quelques jours après la bataille. Ces points une fois interprétés — ils sont relevés avec une rose des vents de l'époque et selon la déclinaison magnétique de 1759 —, une aire de recherche limitée à un rectangle de 3 milles par 2 milles peut être définie pour le *Superbe*. Cette première épave découverte, celle du *Thésée* devait l'être plus aisément car le gisement relatif et la distance entre les deux épaves sont précisés par le capitaine anglais.

Les canons, ancres, courbes de liaison et autres objets métalliques qui participent à l'armement d'un vaisseau de 74 canons représentent une masse magnétique susceptible de susciter une anomalie de l'ordre de 250 à 300 gamma détectable par un magnétomètre à une centaine de mètres à ce niveau d'immersion. Le périmètre de recherche est décrit pendant huit jours à la fin de l'été 1982, selon des profils de 60 m de large, mais le magnétomètre ne révèle aucune anomalie correspondant à la masse métallique recherchée : le *Superbe* conserve son secret.

Découverte et sondage de l'épave du *Superbe*

L'année suivante, l'association « Trésors archéologiques de la bataille des Cardinaux » est créée ; elle se donne pour but de réunir les moyens financiers et techniques pour entreprendre une campagne de recherche du *Superbe*. Elle obtient le soutien de la Fondation de France et de l'Établissement public régional ainsi que celui d'industriels tels que la Comex et Sercel. Le personnel de recherche est toujours ce noyau de bénévoles issus du Club de plongée du Croisic [5] qui, selon les affinités, prennent en main la navigation électronique ou le maniement du magnétomètre. Une aire de recherche de 5 000 m par 3 000 m est dessinée au sud de celle décrite l'année précédente. Neuf jours sont nécessaires, 540 km de « profils » sont décrits avant que l'anomalie espérée n'apparaisse sur l'enregistreur du magnétomètre et que le sondeur bathymétrique ne confirme la présence d'un léger tumulus.

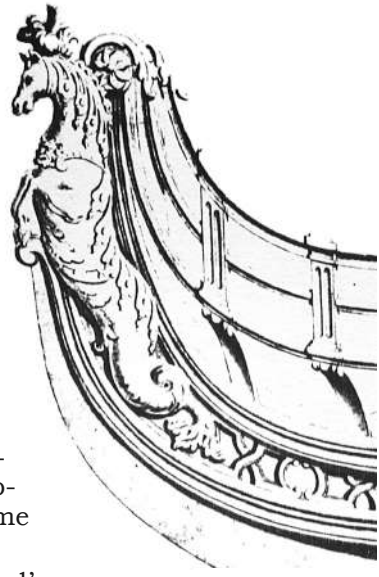

Figure du proue du *Superbe* (Document J.-M. Ériau)

Tous les éléments de preuve de la présence d'une épave sous la vase et à affleurement sont réunis ; il reste à l'identifier de façon certaine. En effet, le périmètre de recherche entre Loire et Vilaine connaît un passé maritime très riche et de nombreuses épaves répertoriées ou inconnues y sont ensevelies sous les sédiments apportés par les alluvions de ces fleuves.

Un premier sondage est réalisé à l'aide d'une tige métallique de 3 m de long. Il révèle, à une profondeur de 1,5 m sous la vase, la présence incontestable d'une masse de bois. Le lendemain, un trou conique de 2 m de diamètre et de 1,50 m de profondeur est creusé. Au fond, la « suceuse » atteint une surface dure, lisse et légèrement courbée ; des cordages sont identifiés au toucher. Un prélèvement est fait et révèle un ensemble rigidifié par du bitume qui conserve une forme en arc. La dimension de la pièce que ceinturent ces cordages peut être reconstituée : cette pièce cylindrique a un diamètre de 90 cm

5. J.-M. Ériau, R. Letailleur, P. Leberre, G. Benoit, J. Rabian, E. Delestre, J. Benveniste, É. Renard, M. Besnier, R. Pescadere, H. Laurent, J. Ducoin.

ce qui correspond à celui du grand mât ou du mât de beaupré d'un navire de rang. Les 7 rangées de cordages et les cales de bois qui les accompagnent permettent d'établir avec certitude qu'il s'agit bien du mât de beaupré.

Le lendemain, deux autres découvertes lèvent toute incertitude, un canon de calibre 24 et une grande ancre dépourvue de son organeau émergent de la vase. Dès lors, plus aucun doute n'est possible : l'épave du *Superbe* est bien là… singulièrement à l'endroit désigné par un vieux pêcheur de La Turballe sous le nom de « la croche à l'anneau », du nom de cet organeau repêché un jour par une drague !

Un an s'est écoulé depuis la découverte du *Superbe*[6], un an de démarches, d'exposés, d'interventions pour trouver les moyens financiers et techniques nécessaires à l'exploration de l'épave. L'essentiel est d'abord d'obtenir du ministère de la Culture la promesse d'une autorisation de fouille. Le travail réalisé sur le *Soleil Royal* puis la découverte du *Superbe* dans des conditions difficiles pour l'époque, est une bonne introduction mais il s'agit maintenant d'accorder à une équipe d'amateurs dotés de moyens techniques importants, une autorisation de fouille sur un chantier sous-marin offrant des perspectives exceptionnelles. Jamais en effet une telle entreprise n'avait jusqu'alors été tentée sur les côtes de France.

Le projet intéresse mais inquiète aussi le DRASM[7]. L'épave du *Superbe* offre la perspective d'explorer les restes d'un vaisseau du XVIII^{e}, figé en pleine navigation et en situation de combat, hommes et objets engloutis dans la condition la plus proche de la vie et de leur usage. Mais les archéologues du DRASM sont légitimement inquiets de voir un projet d'une telle ampleur conduit par une équipe de bénévoles. Le désintéressement et la bonne foi ne sont pas en mis en cause : dans ce domaine de l'archéologie, les plus grandes erreurs sont souvent commises par des amateurs obéissant aux meilleures motivations. Le souvenir d'une galère romaine dont la coque a été découpée à la tronçonneuse puis relevée par morceaux pour être rapidement oubliée dans un dépôt de la marine, reste très présent dans les mémoires des scientifiques.

L'ouverture d'esprit et la volonté de développer l'archéologie sous-marine sous les eaux de l'Atlantique ont finalement décidé le Directeur du DRASM. Pour la première fois en effet, une fouille est accompagnée d'un véritable projet d'entreprise destiné à réunir des moyens financiers, techniques et humains importants et sans émarger au faible budget du ministère. Si le projet réussit, les retombées pourront être importantes et, en cas d'échec, les risques sont finalement minimes car l'autorisation accordée confine l'équipe dans d'étroites bornes destinées à limiter les initiatives malheureuses. Une autorisation de « sondage » est donc délivrée dont l'objet principal est de dresser une cartographie de l'épave.

6. Déclaration de J.-M. Ériau au DRASM – 1983.

7. Département des recherches archéologiques sous-marines, ministère de la Culture.

Du 15 juin au 15 août 1984, un véritable chantier sous-marin *off shore* se déploie à 7 milles marins en mer au large du Croisic. À bord d'un chaland de débarquement prêté par l'entreprise Dodin de Nantes, l'équipe dispose de moyens techniques importants : puissantes pompes hydrauliques, compresseur pour les suceuses, caisson de contrôle des opérations hyperbares pour les plongées en narghilés avec casque, le tout servi par des équipes de plongeurs bénévoles encadrés par deux plongeurs professionnels mis à disposition par la Comex.

Très vite le chantier est confronté à des épreuves importantes. L'eau, claire en surface à cette époque de l'année, devient trouble vers 18 m et la visibilité est pratiquement nulle au contact du fond recouvert d'une vase volatile soulevée par les palmes et les engins. Plus grave, l'épave est recouverte d'une gangue de coquillages morts qui obstruent continuellement les tuyaux d'aspiration des suceuses et s'engagent dans le broyeur de la pompe immergée. La totalité du site de l'épave est cependant relevée au sondeur de sédiment et à la sonde à main, ce qui permet sur 45 m de définir son gisement est-ouest, de l'implantation du mât de beaupré à la poupe. L'épave constitue un tout homogène mais les structures non dégradées par l'érosion, l'oxydation ou les tarets se situent à une cote inférieure à 2 m sous le niveau de la vase.

Dés lors, envisager une fouille archéologique dans de telles conditions conduit à une contradiction, celle de la nature des moyens à employer par rapport à la finalité et aux pratiques des chantiers archéologiques. Seuls en effet des moyens lourds d'excavation, tels que des dragues pour chasser la vase superficielle, pourraient permettre d'accéder aux structures archéologiques. Ce premier travail réalisé, alors seulement une fouille dotée de moyens plus conventionnels peut être envisagée, sans sous-estimer la densité de la vase compacte qui enserre l'épave.

À l'issue de 45 jours de travail, seule une zone de 12 m par 6 m, située à l'avant du vaisseau, a pu être explorée. La figure de proue, toujours en place sous le mât de beaupré est reconnue au toucher de même que l'écubier bâbord qui abrite le câble de l'ancre. Trois réas de bronze qui participent au gréement des drisses de misaines sont relevés ainsi que le mât de beaupré.

Ce mât est une pièce de bois importante de 7 m de long formant un ensemble travaillé en « queue d'aronde », d'un diamètre de 90 cm et d'une circonférence de 2,70 m. Dans sa partie supérieure, proche de l'affleurement de la vase, le bois de pin a été vigoureusement attaqué par les tarets mais, dans sa partie inférieure, les fibres de pin sont restées denses. Un simple rinçage à l'eau douce lui a été appliqué et il est exposé en l'état dans la salle principale du musée de la Marine, sous le buste de Colbert. Le mât de beaupré du *Superbe* donne aujourd'hui, à coté des maquettes de chantier qui meublent le musée, la mesure de l'échelle réelle de ce qu'était un vaisseau de rang du XVIII^{e} siècle et témoigne du génie et de la maîtrise des ingénieurs et des ouvriers qui les construisaient.

Les épaves de l'*Essex* et du *Resolution*

Initiée presque par hasard il y a près d'un demi-siècle, la recherche des navires victimes de la bataille des Cardinaux est aujourd'hui presque aboutie, seuls trois vaisseaux dont les épaves n'ont pas encore été retrouvées manquent encore à l'appel. La découverte dans le courant de l'été 2004 de canons de calibre 32, d'une ancre de mouillage et de diverses pièces d'armement portant la marque de l'amirauté britannique, permit de localiser le lieu d'échouage sur le plateau du Four de l'*Essex* ou du *Resolution*[8]. Ce navire, un des adversaires du *Formidable,* qui avait à son bord une partie des rescapés du malheureux vaisseau, s'est échoué sur le plateau rocheux du Four à 3 milles du Croisic. La marée descendante et la rage de la mer ont consommé sa perte. Le navire, disloqué par les coups de boutoir de la houle, s'ouvrit rapidement. Aucune discipline ne peut être imposée dans ces conditions et, malgré les instructions du commandant, des matelots anglais quittèrent le bord sur des embarcations de fortune ; ils seront capturés à la côte. L'*Essex*, après une erreur d'interprétation des ordres de son amiral qui lui demande d'assurer la prise du *Héros*, se porta au secours du *Resolution* mais les pièges des récifs du Four lui réservèrent le même sort.

Les conditions d'immersion, sur des petits fonds rocheux très exposés, offrent des perspectives très limitées pour les archéologues car les épaves sont laminées par la houle et les marées.

Localisation du *Thésée*

Parmi les différentes suggestions proposées pour commémorer le 250e anniversaire de la bataille des Cardinaux, celle d'associer la ville du Croisic à la recherche du dernier vaisseau perdu en 1759 s'est vite imposée. Le projet n'est pourtant pas dénué de risque car l'engagement de la municipalité et le vif intérêt que le projet suscite dans la région pourraient être déçus si les recherches n'aboutissaient pas.

La SAMM, Société d'archéologie maritime du Morbihan, qui a récemment contribué à localiser l'épave du *Chariot* à Hoedic, apporte son expertise et sa logistique pour une durée de 8 jours en juin 2009. Malgré son expérience dans la recherche d'épaves et les moyens techniques importants réunis, l'équipe[9] prend la mer le samedi 13 juin dans un état d'esprit où la confiance se mêle à l'appréhension d'un échec possible. Certes, la météo est favorable pour quelques jours et l'équipe de bénévoles réunis par l'Association, venus de toute la Bretagne, regroupe les meilleures compétences souhaitées pour réussir mais le succès est loin d'être garanti.

Les premières heures sont celles de la déception et du désarroi : en effet des ancres trouvées par des pêcheurs de La Turballe à proximité de l'aire de prospection permettent de penser que l'épave du *Thésée* livrera

8. Déclaration au DRASM de J.-M. Ériau et A. Dubois – 2004.

9. J.-M. Ériau, J.-M. Keroullé, J.-M. Authié, T. Normant, P. Cahagne, G. Gouarin, X. Poncet, C. Rabault, F. Floch, C. Keroullé, J.-F. Miguet, F. Dutrey.

rapidement le secret de sa position. Cette piste s'avère rapidement être un leurre et les recherches reprennent dans la logique des renseignements qui ont déjà permis, il y a 25 ans, la découverte du *Superbe*, vaisseau qui a sombré dans les mêmes conditions que le *Thésée*.

La connaissance de la position du *Superbe* et l'analyse des points faits au lendemain de la bataille par le capitaine Clement qui a relevé la position des mâts des vaisseaux coulés, permettent de définir une aire de recherche circonscrite à quelques centaines de mètres. Cette surface est parcourue méthodiquement par « profils » de 50 m de large et prospectée à l'aide de magnétomètres, appareils qui permettent de détecter les masses métalliques enfouies. Le 14 au matin, une anomalie magnétique très significative est enfin révélée à une profondeur de 20 m. Elle correspond en intensité à celle observée sur l'épave du *Superbe,* c'est-à-dire à la présence d'une masse d'au moins 400 tonnes de fer représentative des canons et autres ancres qui arment le vaisseau. Le fond est plat et le sondeur ne laisse apparaître aucune saillie, aucun « tumulus », pouvant révéler la forme d'une épave.

Une première équipe de plongeurs confirme cette observation et il faut alors admettre que le *Thésée*, comme le *Superbe,* est enfoui sous les sédiments. Une deuxième équipe, munie de tiges métalliques de 3 m de long, entreprend alors un sondage manuel au point le plus fort de l'anomalie magnétique. Ses observations conduisent à des perspectives plus optimistes car la sonde manuelle renvoie clairement à l'impact le son du bois et parfois du fer représentatifs de la structure du vaisseau.

Le cahier des charges imposé par le ministère de la Culture limite le travail à la découverte de l'épave à l'exclusion de toute fouille et relevé d'objets. Il est décidé de faire un unique sondage au point le plus haut de l'épave, c'est-à-dire sous moins de 80 cm de vase. Très vite le trou creusé à l'aide d'un petit aspirateur de sédiments laisse apparaître du bois qui appartient à la structure du vaisseau.

La mission est accomplie, l'épave du *Thésée* est retrouvée, un échantillon de bois est alors prélevé pour en acter la découverte. Les sondeurs haute fréquence dessinent alors le contour de l'épave et précisent que la profondeur d'enfouissement est inférieure à celle observée sur le site du *Superbe* ; les sédiments y sont moins liquides et augurent favorablement des travaux ultérieurs.

Dans les mois à venir, le Département des recherches archéologiques sous-marines du ministère dépêchera ses archéologues qui évalueront le potentiel du site et détermineront la suite qui sera donnée dans le cadre d'éventuelles fouilles.

Un legs involontaire à la postérité

La découverte du *Thésée* est, pour les Croisicais et les acteurs de cette aventure exaltante, l'aboutissement de près de 30 années d'une quête qui a permis de localiser les épaves des vaisseaux perdus au

large de nos côtes, obéissant ainsi à un devoir de mémoire et rendant de la sorte un ultime hommage aux 2 500 marins qui y ont péri.

Au soir de cette triste journée du 20 novembre 1759, le maréchal de Conflans ne peut imaginer le legs involontaire qu'il a fait à la postérité. Les condamnations voire les railleries qui ont suivi cette défaite sont oubliées. Demeurent aujourd'hui la curiosité et la passion de connaître ce qu'étaient ces vaisseaux, de redécouvrir les techniques qui présidaient à leur construction, d'apprendre à la lecture d'objets livrés par les épaves ce qu'était la vie à bord, d'admirer le courage des équipages et de compatir aux épreuves qu'ils supportaient.

Chaque nouvelle découverte est l'occasion de faire revivre la mémoire de ces marins, bretons pour la plus grande part, trop hâtivement oubliés parce que leur perte est associée à une cinglante défaite dont il convenait d'effacer le souvenir.

Le chercheur contemporain, qu'il soit plongeur sportif confronté à la prospection, archéologue, historien ou scientifique, acquiert sa plus grande gratification quand le fruit de son travail est enfin porté à la connaissance du plus grand nombre par les communications ou les expositions.

Références

- Aman J., Barrault X., 1956 – *Neptunia* n° 42, 2e trimestre.
- Ériau J.-M., 1986 – *Le trésor des homards verts*. Éditions France Empire, Paris.
- Ériau J.-M., 2010 – *Des vaisseaux de Louis XV au large de la Bretagne et l'itinéraire d'un chercheur d'épaves*. Éditions Ouest France Édilarge.
- Fortin, 1932-1933 – *L'affaire des Cardinaux*. École de guerre navale.
- La Condamine P. (de), 1982 – *Le combat des Cardinaux*. Guérande.
- Lacour-Gayet G., 1910 – *La marine militaire de la France sous Louis XV*. H. Champion, Paris, 2e édition, 581 p.
- La Nicollière-Teijeiro S. (de), 1878 – *Combat de Belle-Île ou des Cardinaux*. Morel éditeur, Nantes (disponible sur le site : www.histoire-bataille.fr).
- Mackay R.F., 1965 – *Admiral Hawke*. Clarendon Press, Oxford.
- Parscau du Plessix H. (de), 1931 – *Contes et récits du Croisic et des environs*. Imprimerie du courrier de St. Nazaire.
- Troudé O., 1867 – *Batailles navales de France*. Paris.
- Veillecheze M. (de), 1903 – *Journal des capucins du Croisic*.

Première observation à Hoedic d'un phoque veau-marin *Phoca vitulina*, histoire de son périple estival

Arnaud Le Nevé

Membre du Groupe ornithologique breton, chargé de mission faune-flore à Bretagne Vivante – SEPNB, Brest 29200.

Résumé : Le phoque veau-marin est une espèce d'estuaire de l'Europe du nord, peu commune en France. Trois petites colonies de reproduction existent dans des baies abritées des côtes de la Manche et l'espèce ne se montre que rarement sur la côte atlantique. Un individu séjourna à Hoedic à l'automne 2008 pendant 3 mois, après un parcours original qui l'amena, en août de la même année, à remonter la Loire puis la Vienne jusqu'à la porte de ce département.

De mi-septembre à début novembre 2008, un phoque veau-marin a séjourné à Hoedic le long de la côte sud. Il s'agit de la première observation circonstanciée sur l'île de cette espèce originaire d'Europe du Nord. De plus, le séjour de ce phoque à Hoedic est l'aboutissement d'un périple estival original.

Une espèce répandue

Le phoque veau-marin *Phoca vitulina*, appelé également veau marin, possède une distribution circum-boréale. Ce n'est donc pas un phoque de l'Arctique. On le rencontre sur toutes les côtes de l'hémisphère nord, dans les eaux froides et tempérées situées entre le 30e et le 70e degré de latitude nord. Sa population mondiale est estimée à environ 500 000 individus [1] dont 100 000 pour la population européenne. Il s'agit d'un phoque plutôt d'estuaire par opposition à son cousin le phoque gris *Halichoerus grypus* qui est un phoque de côtes rocheuses. Les deux espèces cohabitent cependant en Écosse, en Irlande et en Islande [2].

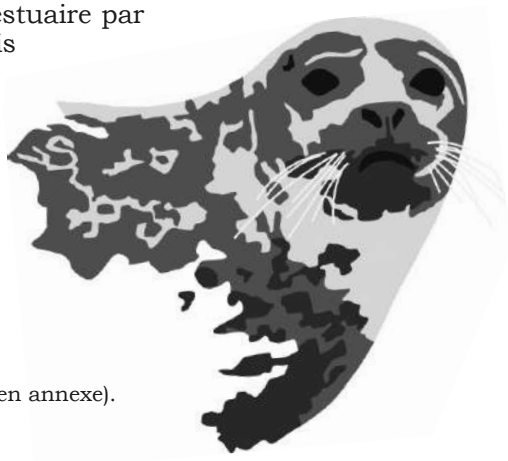

En Europe, le phoque veau-marin se reproduit de l'Islande au nord de la Norvège, au sud-ouest de la mer Baltique et au nord de la France [3].

1. Shirihai & Jarrett 2006.
2. MHNH-INPN 1999 (lexique des acronymes en annexe).
3. JNCC / Internet.

Mais des individus peuvent vagabonder jusqu'au Portugal [4]. Une grande partie de la population européenne se trouve dans les îles Britanniques, qui accueillent 50 % des effectifs [5], et le long des rivages continentaux de la mer du Nord. La population européenne montre une reconquête marquée de ses effectifs après avoir subi un fort déclin à la fin des années 1980. Une épizootie à *Morbillivirus* a causé une mortalité massive (un tiers de la population européenne) mais fut compensée en moins d'une dizaine d'années [6].

En France, les trois colonies de la Manche voient leurs effectifs s'accroître à un taux moyen de 16 % par an entre 1987 et 2008 [7]. Cette croissance de la population française s'est traduite par une amélioration du statut de l'espèce à l'échelle nationale. Considérée comme menacée, catégorie « vulnérable », sur la liste rouge nationale de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) en 1994, elle bénéficie, dans la version révisée de 2008, de la catégorie « quasi-menacée » [8]. En 1960, le phoque veau-marin avait totalement disparu de France (où il n'était présent qu'en baie de Somme), en raison de la chasse excessive et de la modification d'une partie de son habitat par des travaux d'aménagement [9]. La protection de l'espèce en France en 1972, puis la création de réserves et de zones spéciales de conservation dans le cadre de la directive « Habitats » de 1992 de l'Union européenne, ont permis la reconquête des côtes de la Manche à partir de phoques veaux-marins venus d'Europe du Nord. Il recommence à s'y reproduire en toute quiétude à partir de 1991 [10].

Il existe aujourd'hui dans notre pays trois colonies de reproduction situées sur les rivages de la Manche : en baie de Somme, en baie des Veys [11] et en baie du Mont-Saint-Michel. Cette population nationale, actuellement estimée à près de 300 individus [12], reste marginale mais marque la limite sud de l'aire de répartition de l'espèce en Europe [13].

En dehors de ces trois colonies, et notamment au sud de la Bretagne, l'espèce reste rare en France.

4. Shirihai & Jarrett *op. cit.*

5. JNCC / Internet.

6. MHNH-INPN *op. cit.*

7. Hassani *et al.*, *in prep.*

8. Maurin et Keith 1994 ; Bigot *et al.* 2009. L'UICN propose de classer le statut de conservation des espèces dans une liste rouge, en neuf catégories décroissantes : éteint, éteint à l'état sauvage, en danger critique d'extinction, en danger, vulnérable, quasi-menacé, préoccupation mineure, données insuffisantes, non évalué. Une espèce est considérée comme menacée d'extinction si son statut est supérieur ou égal à « vulnérable ».

9. MNHN-INPN *op. cit.*

10. Hassani *et al. op. cit.*

11. La baie des Veys est un large estuaire où se jettent les quatre fleuves qui irriguent le Parc naturel régional des Marais du Cotentin.

12. Hassani *et al. op. cit.*

13. MHNH-INPN *op. cit.*

Un séjour hoedicais

Une rencontre avec un mammifère marin est toujours un moment intense, chargé d'émotions où se mêlent crainte et admiration, ainsi qu'une envie d'échanger quelque chose. Ces animaux peuvent faire preuve de beaucoup de curiosité lorsqu'ils sont dans l'eau, pour peu que notre comportement soit calme et posé pour ne pas les effrayer [14].

Quelle ne fut pas ma surprise et ma joie de découvrir à marée haute devant la plage du Port La Croix, en ce 23 septembre 2008, la tête d'un phoque à la surface de l'eau, posément ballottée et ressemblant à s'y méprendre à la bouée grise d'un corps mort. Je n'en étais pas à ma première observation de phoque à Hoedic. Et je garde en particulier en mémoire celle du 16 octobre 1994. Épris de jeu ou en manque de contacts sociaux avec sa propre espèce, un jeune phoque gris, solitaire, ne voulait pas me laisser sortir de l'eau et tentait de me retenir au bord de la plage en me mordillant le bras et en m'enlaçant le dos. Ce phoque très familier, signalé sur l'île depuis début mai, avait fait le plaisir de nombreux vacanciers cette année là [15].

Il est possible, selon plusieurs témoignages, que la fréquence des observations de phoques ait augmenté ces dernières années à Hoedic. Ces rencontres se font parfois dans des circonstances que l'on souhaiterait différentes, comme la découverte de ce cadavre échoué sur la plage du Beudgel, le 31 décembre 2007. À ma connaissance, la majorité des observations se rapporte au phoque gris mais un œil non averti ne fait pas la différence avec le phoque veau-marin. Un examen d'éventuelles photographies de phoques prises à Hoedic permettrait d'approfondir la question.

La tête de phoque que j'observe ce jour là est plutôt ronde, non oblongue et avec un front saillant. Le museau différencié ne forme pas un seul bloc avec le crâne comme chez le phoque gris. Bref, cette tête plutôt sympathique rappelle celle d'un chien plutôt que la silhouette obtuse et l'air placide d'un cheval caractérisant la tête du phoque gris. Cependant, je n'ai auparavant vu de phoques veaux-marins que de loin et à la longue-vue, échoués sur les bancs de sable de la baie du Mont-Saint-Michel. Il me faudra attendre les jours suivants pour de meilleures observations, notamment à marée basse lorsqu'il se posera sur les algues des rochers, se chauffant au soleil. Quelques recherches bibliographiques permettront d'acquérir la certitude qu'il s'agit bien d'un phoque veau-marin et donc la première observation de cette espèce à Hoedic.

Ce phoque aura été observé du 16 septembre [16], date probable de son arrivée à Hoedic, à fin novembre – début décembre 2008 [17]. Il

14. Voir à ce sujet l' encadré « *Les phoques sont protégés en France* ».
15. Ridoux *et al.* 1995.
16. Dominique Le Nevé, communication personnelle.
17. Samuel Kergal, communication personnelle.

Les pinnipèdes

Les pinnipèdes font partie de l'ordre des mammifères carnivores. À travers le monde, ils regroupent trois familles qui sont les otaries et les lions de mer (Otariidae), les morses (Odobenidae) et les phoques (Phocidae). Ils sont donc bien distincts de l'ordre des cétacés (baleines et dauphins) et de l'ordre des siréniens (dugongs et lamantins).

En France, deux espèces de phoques se reproduisent, le phoque gris et le phoque veau-marin, et une espèce a disparu, le phoque moine qui vivait sur les côtes provençales jusque dans les années 1930 et en Corse jusque dans les années 1970. Occasionnellement, il arrive que des pinnipèdes du lointain Arctique atteignent nos côtes comme ce fut le cas pour le morse, le phoque barbu, le phoque annelé, le phoque du Groenland ou encore le phoque à capuchon.

Le phoque gris se trouve plutôt sur les côtes rocheuses et le phoque veau-marin sur les côtes sableuses.

À l'état adulte, les mâles de phoque gris atteignent 2,60 m et 400 kg et les femelles 2 m et 250 kg. Quant aux phoques veaux-marins, les mâles à l'état adulte atteignent 1,70 m et 120 kg et les femelles 1,60 m et 90 kg.

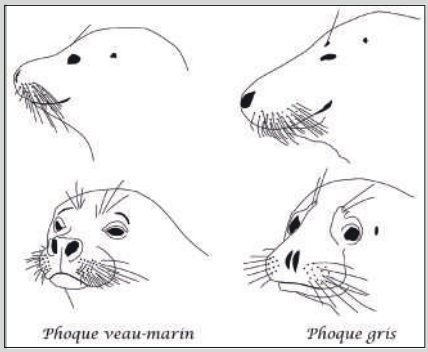

Comparatif des têtes de phoque gris et de phoque veau-marin
Profil du museau : droit pour le phoque gris « tête de cheval », plus rond pour le phoque veau-marin « tête de chien »

est aussi noté du 23 septembre au 2 novembre par les ornithologues présents sur l'île. À marée haute, il fréquentait principalement la côte sud de l'île, entre Beg Melen et le Grand Mulon, pêchant ou se reposant entre deux eaux pour ne remonter respirer que par intermittence. À marée basse et par beau temps, il se reposait souvent sur les rochers de la rade du Port La Croix (fig. 1). Les pêcheurs et plaisanciers qui avaient remarqué sa présence pouvaient l'observer sans mal. Il fallait néanmoins un œil avisé pour le repérer dans l'eau, sa tête ressemblant alors à une vulgaire bouée, ou sur les rochers où son pelage cryptique le camouflait sur le fond de *Fucus*.

Un périple estival original

En août 2008, un phoque veau-marin remontant la Loire a été observé jusqu'à la confluence avec la Vienne dans laquelle il s'est engagé, le 11 août, jusqu'à Chinon puis, le 17 août, entre Nouâtre et Les Ormes, à la limite entre l'Indre-et-Loire et la Vienne, à 230 km

Fig. 1 : Phoque veau-marin observé à Hoedic le 30 septembre 2008. À gauche, en équilibre sur un rocher à la sortie du Port la Croix, après que la marée ait continué à descendre. À droite, « posture en banane », attitude typique de l'espèce. (Photos A. Le Nevé).

Fig. 2: La comparaison photographique des individus de Bouchemaine (maville.com) et d'Hoedic (A. Le Nevé), a permis de découvrir grâce aux tâches du pelage, qu'il s'agit du même individu.

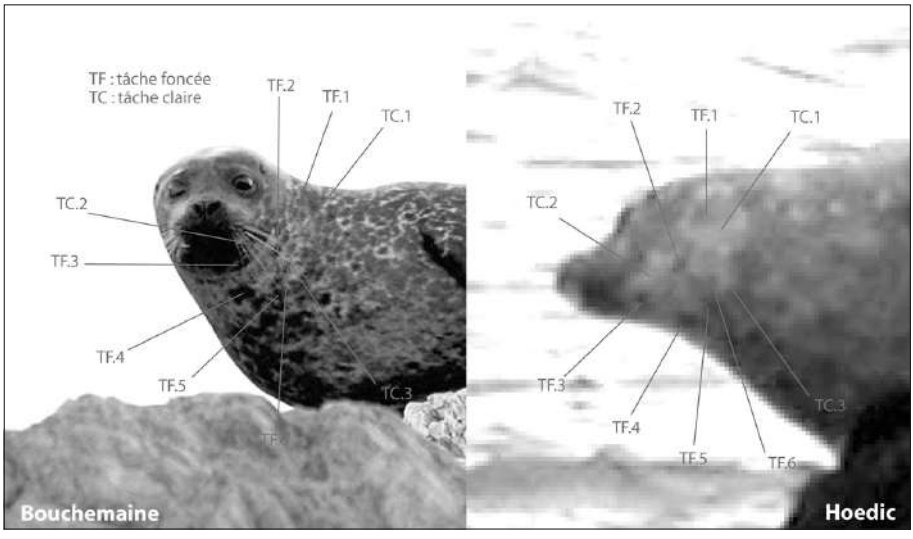

Fig. 3 : Périple du phoque veau-marin de Hoedic du 11 août au 16 septembre 2008.

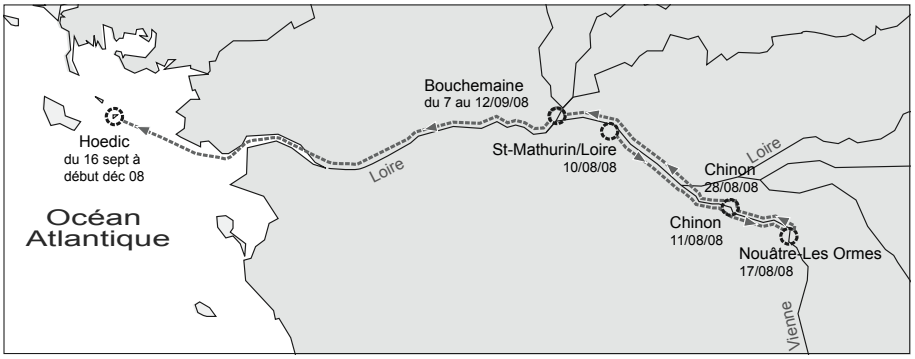

de la mer [18]. Sur le chemin du retour vers l'océan, après avoir hébété quelques kayakistes le 28 août, l'animal s'est aventuré dans la Maine aux portes d'Angers, à Bouchemaine [19] où il a été observé entre le 7 septembre [20] et le 12 septembre [21]. Il fit là le bonheur de nombreux observateurs et défraya la chronique en faisant la une des journaux locaux et même le journal de 20h sur TF1. Ce phoque était un subadulte de 1,10 à 1,20 m de long.

À Hoedic, le premier contact avec le phoque veau-marin date du 16 septembre, soit quatre jours après la disparition de celui de Bouchemaine. La rareté de cette espèce dans la région et cette concomitance des dates nous ont naturellement amené à tenter une comparaison photographique entre l'individu de la Loire et celui d'Hoedic. Les photos prises à Hoedic n'ont pas la qualité de celles de Bouchemaine, en raison d'un éloignement plus important, mais leur comparaison est cependant possible grâce aux tâches du pelage à la gorge et sur le côté gauche de la tête et du cou. Et, oh surprise, il s'agit bien du même individu (fig. 2) ! Les taches foncées TF2 et TF4 notamment sont particulièrement visibles ainsi qu'une tache plus singulière comme TF6 en forme de V gris foncé. On retrouve sur les deux photos la grande tache claire étendue de la gorge au côté gauche du cou.

Du 11 août au 16 septembre, ce phoque veau-marin aura donc parcouru environ 600 km aller-retour dont les deux tiers en eau douce dans la Loire et la Maine (fig. 3). Puis, trouvant Hoedic à son goût, il y passera au moins deux mois. On n'en saura sans doute pas plus sur l'histoire de ce phoque, mais il est agréable de penser qu'il retrouva de lui-même le chemin de l'océan après son long périple en Loire.

18. Alain Fossé, communication personnelle.
19. CRMM 2008.
20. LPO Anjou 2008.
21. A. Fossé, communication personnelle.

Origine de ce phoque veau-marin

Le Centre de recherche sur les mammifères marins (CRMM) note, ces dernières années, une recrudescence des observations de pinnipèdes sur la façade atlantique, parmi lesquelles les phoques veaux-marins sont majoritairement représentés. Ainsi du sud de la Bretagne au sud-ouest du pays, ses incursions ont été notées depuis le début des années 2000 aux embouchures de la Loire et de la Gironde, dans le golfe du Morbihan, dans l'Adour, dans les pertuis charentais, jusque dans la Sèvre niortaire et la Seudre, ou encore dans la Gironde [22], et aussi au banc d'Arguin en Gironde [23] ou encore au Gois de l'île de Noirmoutier [24] (fig. 4).

Fig. 4 : Localisation de quelques observations de phoques veaux-marins sur la façade atlantique française et repères de dates entre 2000 et 2008 (sources : CRMM, Gernigon, Hassani et Hindermeyer, comm. pers.).

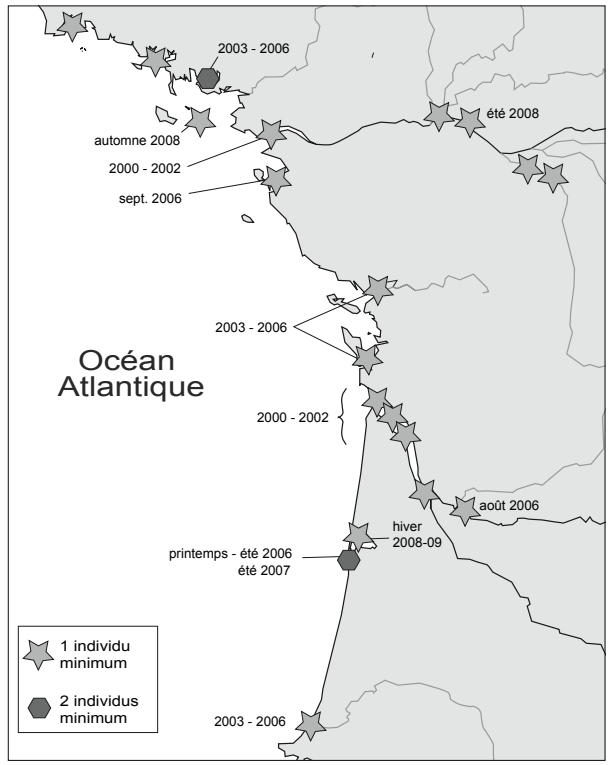

Ces animaux ne sont pas des jeunes sevrés de l'année, en difficulté, mais des sub-adultes en bonne condition [25]. Il peut s'agir d'individus provenant des trois colonies françaises mais également d'individus erratiques provenant des importantes colonies qui existent plus au nord. Il a été montré que ce phoque est capable de longs périples pélagiques même si l'espèce semble plutôt casanière. En effet, une grande majorité des individus d'une colonie reste cantonnée à la zone intertidale proche : 93 % en baie du Mont-Saint-Michel et 71 % en baie des Veys [26]. Cependant des phoques veaux-marins marqués en mer du Nord, en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, sont régulièrement observés jusqu'en baie de Somme, indiquant des mouvements de populations entre colonies [27]. Le recrutement depuis les colonies d'Europe du Nord explique d'ailleurs le taux de croissance de

22. CRMM *op. cit.*
23. J. Gernigon, communication personnelle.
24. Anonyme, *Les Naturalistes Vendéens*, 2006.
25. CRMM *op. cit.*
26. Vincent 2009.
27. Dupuis 2004.

la population française de ces phoques bien supérieur à celui de sa natalité [28]. Ce comportement erratique amène parfois ces phoques à des incursions en rivière très éloignées du domaine maritime. Elles semblent faire partie intégrante d'une activité exploratoire correspondant à l'écologie de l'espèce : bancs de sable, baies, estuaires, rivières et zones portuaires. En août 2006, l'un d'eux s'était ainsi aventuré à Saint-Denis-de-Pile sur une berge de l'Isle, affluent de la Dordogne, à près de 120 km à l'intérieur des terres [29].

Le périple estival et automnal 2008 d'un phoque veau-marin dans la Loire se terminant en villégiature à Hoedic, bien que peu fréquent, n'a rien d'inhabituel. Il est même intéressant de constater, d'un point de vue écologique, que l'hydrosystème Loire-Océan pourrait fonctionner pour cette espèce comme une seule et même unité. Serait-ce le signe que la qualité de l'eau de ce grand fleuve sauvage est suffisamment bonne pour ne pas dissuader des espèces habituées à un environnement marin, plutôt sain, de s'y aventurer ?

Lexique

- CRMM : Centre de recherche sur les mammifères marins.
- INPN : Inventaire national du patrimoine naturel.
- JNCC : *Joint nature conservation committee*.
- LPO : Ligue pour la protection des oiseaux.
- MNHN : Muséum national d'histoire naturelle.
- UICN : Union internationale pour la conservation de la nature.

Bibliographie

- Anonyme, 2006 – Un phoque veau-marin près du Gois. *La lettre des Naturalistes Vendéens,* 31 : 1.
- Bigot. J., Kirchner. F., Merceron. E., Moncorps. S., 2009 – Communiqué de presse ; Liste rouge d'espèces menacées des mammifères de métropole. Muséum national d'histoire naturelle / Union internationale pour la conservation de la nature, comité français, Paris.
- Centre de Recherche sur les mammifères marins & réseau national échouages, 2008 – Vos marins d'eau douce. *Bulletin de liaison n°6.*
- Dupuis L., 2004 – Suivi et protection de la colonie de phoques de la baie de Somme. Bilan d'activités. *Picardie Nature*, 47 p.
- Duquet M., Maurin H. & Haffner P., 1995 – *Inventaire de la faune de France.* Muséum national d'histoire naturelle et ministère de l'Environnement. Nathan, 416 p.
- Hassani S., Dupuis L., Elder J-F., Caillot E., Gautier G., Hemon A., Lair J-M. & Haelters J. (à paraître). *A note on Harbour Seals* Phoca vitulina *in France and Belgium.*
- Joint Nature Conservation Committee (JNCC). Common Seal *Phoca vitulina.* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.jncc.gov.uk > (consulté le 22/07/2009).
- Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO) Anjou (2008). Un phoque veau-marin (*Phoca vitulina* Linnaeus, 1758) sur la Maine. *LPO Info Anjou,* 73 : 7.
- Maurin H. & Keith P., 1994 – *Inventaire de la faune menacée en France, le livre rouge.* Muséum national d'histoire naturelle. WWF France, Nathan, Paris, 176 p.

28. Hassani *op.cit.*
29. CRMM *op.cit.*

- Muséum national d'histoire naturelle - Inventaire national du patrimoine naturel [éd], 1999 - *Cahiers d'habitats tome 7 ; Espèces animales ;* Phoca vitulina. [en ligne]. Disponible sur : <*http://inpn.mnhn.fr*>. (consulté le 22 juillet 2009).
- Ridoux V., Creton P. & Allali P., 1995 – Des phoques sur les côtes de Bretagne ; une enquête estivale. *In* Ridoux V. (coord) - Mammifères marins en Bretagne. *Penn ar Bed,* 157-158 : 79-84.
- Ridoux V., Liret C., Creton P.† & Hassani S., 2000 – Études et conservation des mammifères marins de Bretagne. *Les cahiers naturalistes de Bretagne*. Océanopolis, Conseil régional de Bretagne, 144 p.
- Shirihai H. & Jarrett B., 2006 – *Whales, dolphins and seals; A field guide to the marine mammals of the world.* A & C Black, London, 384 p.
- Vincent C., McConnell B. J., Elder J.-F., Gautier G. & Ridoux V., 2009 – Winter habitat use of harbour seals fitted with Fastloc^{tm} GPS/GSM tags in two tidal bays in France. *Nammco Scientific Publications* 7.

Remerciements

Un remerciement particulier à Alain Fossé (LPO Anjou) pour la transmission des informations sur l'observation de Bouchemaine et qui m'a suggéré l'idée de la comparaison des photographies prises sur la Maine et à Hoedic. Remerciement aussi à ceux qui m'ont aidé à rassembler les informations nécessaires à la rédaction de cet article : Willy Dabin (CRMM et Université de La Rochelle), Stéphane Dulau, Julien Gernigon (Réserve naturelle du banc d'Arguin), Marie-Laure Guérin (Muséum d'histoire naturelle de Nantes), Sami Hassani (Océanopolis), Xavier Hindermeyer, Willy Maillard, Benoît Marchadour (LPO Pays de la Loire), Didier Montfort, Olivier Van Canneyt (Université de La Rochelle).

Les phoques sont protégés en France

Les mammifères marins sont avant tout des animaux sauvages et le contact physique est rarement vécu comme un contact amical. Il ne faut donc pas tenter de le rechercher et en cas de rencontre, toujours laisser à l'animal l'initiative de l'approche.

Leur destruction est passible de lourdes amendes et d'une peine de prison. Mais il est sans doute préférable de préciser que le phoque veau-marin, comme toutes les autres espèces de phoques, est un prédateur qui ne menace pas la ressource en poissons. On peut même dire que là où les phoques abondent, les poissons pullulent. Car, contrairement aux hommes, les phoques s'arrêtent de pêcher lorsqu'ils n'ont plus faim. La présence de phoques dans la nature sera donc toujours le signe que l'environnement est de qualité, qu'il n'est pas pollué, qu'il n'est pas perturbé par une pression humaine excessive et que la ressource en poissons est abondante.

Appel à contribution

OBSERVATIONS DE MAMMIFÈRES MARINS

En prévision d'un prochain article dans la revue sur toutes les espèces de mammifères marins de Houat et Hoedic, nous sommes à la recherche d'observations et de photos de cétacés et phoques dans l'archipel, même échoués.

Ne pas oublier d'indiquer le lieu et la date de l'observation et, lorsque c'est possible, l'espèce. Celles susceptibles d'être les plus vues sont le dauphin commun, le grand dauphin, le globicéphale noir et le phoque gris.

Merci d'envoyer vos informations à :

Arnaud Le Nevé
5 rue Le Guennec
29200 Brest
arnaud.le-neve@wanadoo.fr.

Une brève histoire des familles Hamel et Noli à Hoedic

Matthieu Noli

Journaliste, Paris 75006

Résumé : L'histoire commence dans les années 1930. Comment Charles André Hamel accosta pour la première fois à Hoedic et y revint souvent par la suite avec ses trois filles. Comment plus tard Jean Noli, son gendre, arriva sur l'île. Comment en parlant avec les pêcheurs, celui-ci les entendit évoquer le naufrage du *Saint-Philibert* et s'en inspira pour écrire « *La Grâce de Dieu* » publié en 1977, un livre qui, à travers l'intrigue dramatique, brosse un tableau à peine romancé de la vie hoedicaise.

Il y a cinq ans, à l'été 2004, Melvan était venu me demander d'écrire un texte sur mon père et sur l'un de ses plus beaux romans, La Grâce de Dieu. *Bien que je me sois engagé à le faire, je ne me sentais pas capable, à l'époque, de respecter ma promesse. Peut-être était-ce parce que l'ombre de Jean Noli me semblait trop pesante. Est-ce à dire qu'aujourd'hui sa présence est plus légère ? Sans doute. Je suis journaliste au Point depuis huit ans. Il n'est pas une semaine sans que l'on ne me parle de lui. Mais si, à l'époque, j'avais envie de jeter mon bureau à la figure de l'impudent nostalgique, aujourd'hui je me contente de lui sourire poliment.*

Une dernière chose : considérant que l'attachement de mon père pour Hoedic et pour les Hoedicais lui avait été « enseigné » (certains diraient transmis comme s'il s'agissait d'un virus !) par mon grand-père, j'ai souhaité rajouter quelques pages à mon récit pour apporter mon témoignage, nourri de souvenirs d'enfance et de récits paternels, sur ce qu'auraient pu être les premières années de ma famille à Hoedic.

Juillet 2009

« Je vous parle d'un temps que les moins de cent ans ne peuvent pas connaître. »

À la pointe du golfe du Morbihan, notre famille possédait depuis le début du vingtième siècle le petit château de Kervert, à quelques kilomètres de Saint-Gildas-de-Rhuys. Mon arrière-grand-mère et ses quatre enfants y passaient une partie de la belle saison. On allait en train jusqu'à Sarzeau. Bien évidemment, le trajet durait des heures mais, en ce temps-là, on était moins pressé qu'à notre époque. Un jour, le conducteur avait perdu sa casquette qui s'était envolée quand il s'était penché à la fenêtre. Savez-vous ce qu'il fit ? Il arrêta le train, fit marche arrière sur quelques centaines de mètres. Puis, très tranquillement, il sortit de sa cabine et descendit sur la voie. Impassible, il récupéra son couvre-chef et fit redémarrer le train. On était bien loin des années TGV…

C'était le début des années trente. La crise n'avait pas encore traversé l'Atlantique et les Français croyaient que la splendeur de l'Empire colonial, fêté fastueusement en 1931, durerait toujours. Mariée depuis

peu, ma grand-mère, Marguerite Jamont, avait fait découvrir Kervert à son mari, un jeune officier de marine, rentré depuis peu d'une stupéfiante campagne d'Indochine. Immédiatement, Charles André Hamel avait adoré la belle maison, le bois de pins odorants et les matins calmes sur le golfe du Morbihan. D'emblée, il avait sympathisé avec son beau-frère, Édouard, un grand échalas qui aimait la mer comme lui et ne se prenait pas au sérieux. Toute occasion était bonne de déboucher une bouteille de pinard. Comme disait Audiard, les deux compères avaient la dalle en pente. Certes, ils n'étaient pas alcooliques et jamais ne le furent. Seulement voilà, dans notre famille, on a toujours estimé qu'il était inconcevable, voire carrément inconvenant, de ne pas boire un petit verre de vin par jour. Ou plus si l'occasion se présentait. Et il faut bien l'admettre, elle se présentait souvent.

Quoi qu'il en soit, pour s'échapper de la pesante ambiance qui régnait à Kervert, entre la belle-mère tyrannique, les domestiques tatillons et les repas sinistres, les deux compères, tous deux fous de navigation, avaient fait l'acquisition d'un petit bateau de pêche, la *Marie-Jeanne*, qu'ils avaient armé pour leurs escapades estivales. Chaque année, ils arpentaient le golfe du Morbihan et les îles avoisinantes. C'est ainsi qu'au tout début des années 1930, André Hamel, sa femme Marguerite et son beau-frère Edouard mouillèrent à Hoedic pour la première fois. Il faisait sans doute très beau ce jour-là. Les trois amis décidèrent de faire un tour de côte pour se dégourdir les jambes avant de rentrer à Kervert. Là-bas, sur le continent on ne plaisantait pas avec les heures de repas. De retour à bord, quelle ne fut pas leur surprise de constater que la *Marie-Jeanne* avait été dévalisée. Il ne restait plus que les voiles, les rames et quelques cordages. À peine de quoi repartir. Quelques jeunes îliens leur avaient fait comprendre qu'ils n'étaient pas les bienvenus, leur laissant à peine de quoi déguerpir. Quelque peu agacé, mon grand-père décida d'aller voir le recteur pour se plaindre de cette mauvaise manière. Lequel ne s'en émut pas mais leur prodigua ce sage conseil :

— Je suis sûr que vous n'avez pas tout vu. Faites encore une petite promenade, lieutenant. Et revenez dans une heure.

— Bien, monsieur le recteur.

Une heure plus tard, ils revinrent à bord. Tout avait été remis exactement au même endroit. Sauf les casse-croûtes et les bouteilles de vin… Le saint homme avait dû administrer à ses turbulentes ouailles quelques coups de sabot au cul bien sentis qui les avaient visiblement ramenés à de meilleures dispositions. Ce fut le premier contact de notre famille avec les Hoedicais.

Il y en eut bien d'autres.

Cette mésaventure n'empêcha pas André Hamel d'être émerveillé par la beauté de l'île. S'il continuait à arpenter de long en large le golfe du Morbihan pendant ses croisières estivales, désormais Hoedic faisait partie des destinations incontournables. Ce n'était pas bien compliqué : une fois sorti de Saint-Gildas-de-Rhuys, il suffisait d'aller plein sud. Immanquablement, au bout de quelques heures de navigation

paisible, on arrivait à Hoedic par le nord. Il fallait ensuite contourner le caillou pour accoster au Port la Croix. C'est alors que les choses se compliquaient. André et Édouard avaient beau être des marins expérimentés, les échouages étaient fréquents. D'autant que la rade étant réservée aux pêcheurs, les "touristes" n'avaient d'autre choix que de mouiller dans le port. Ce qui apportait son lot de surprises et de déconvenues. Un jour, surpris par la marée et en panne de moteur, André fut obligé de faire appel à l'un des pêcheurs pour le tirer d'affaire. C'était un peu humiliant pour le lieutenant de vaisseau qu'il était, mais c'était comme ça. Thérèse Jamont, son autoritaire belle-maman, l'attendait à Kervert. André était un homme ponctuel. Du reste, il disait souvent : « *Dans la Marine, on ne fait rien mais on le fait tôt* ».

— Eh, l'ami, pourriez-vous m'aider à sortir du port ? Mon moteur est en panne et la marée baisse.

— Z'auriez pu vous en apercevoir plus tôt, bougonna un marin trapu, sans lever la tête de son filet.

— Oui, oui, mais bon, est-ce que vous êtes prêt à m'aider ?

— Oui.

— Merci beaucoup.

Une demi-heure plus tard, la *Marie-Jeanne* était tirée d'affaire. Avant de hisser la voile, André se retourna vers le pêcheur pour le remercier. Lequel ne l'avait pas attendu pour continuer à préparer ses filets.

— Eh, mon vieux, merci pour le coup de main.

— Il n'y a pas de quoi.

— Venez donc boire une bouteille de vin rouge en guise de remerciement. Comment vous appelez-vous ?

— Basile.

La bouteille rapidement vidée, le pêcheur retourna à ses filets laissant l'officier hisser ses voiles.

— Basile ?

— Oui ?

— Merci. Je reviendrai.

Un instant, Basile pensa hausser les épaules. Il se ravisa et sourit à l'inconnu. Avant de recommencer à débrouiller ses mailles. Il y avait bien d'autres choses à faire et à penser en cet été 1939.

Puis vint la guerre.

Cinq interminables, cinq années de plomb plus tard, la guerre s'acheva enfin. Basile n'avait pas été trop dérangé par l'occupation allemande, fort débonnaire. André était parti ravitailler les convois alliés au large de Madagascar. Entre deux escales, il avait eu deux enfants, Sophie et Marie-Anne, qui venaient s'ajouter à Thérèse, née en 1936. Jour après jour, la France se reconstruisait. Lentement, péniblement, la vie reprenait son cours. André revint à Kervert. La *Marie-Jeanne* avait été laissée à l'abandon pendant toutes ces années. Il fallut d'abord réarmer le navire qu'on avait laissé en déshérence. Bientôt, la *Marie-Jeanne* retrouva les joies de la glisse, la douce brise

marine de l'Atlantique et les frimas matinaux. André et Édouard se retrouvèrent à bord comme avant. Comme avant quand les couchettes étaient encombrées de bouteilles de vin, des bouteilles que l'on débouchait à la moindre avanie, à la moindre manœuvre, en toute occasion.

— *André, je crois qu'on est échoué.*

— *Ah merde ! Débouchons une bouteille…*

Et André revit Basile. Il ne l'avait pas oublié. Basile en fut peut-être heureux mais il ne le dit pas. Entre les deux hommes, une magnifique amitié était en train de naître. Cette fois-ci, c'était promis, on ne laisserait pas autant de temps passer avant les retrouvailles.

Souvent je me suis demandé : mais de quoi pouvaient-ils se parler, eux qui étaient si différents mais qui avaient en commun cet amour immodéré de la mer ? Je crois pouvoir dire, sans risquer de me tromper, qu'un respect réciproque unissait l'officier de marine et le marin pêcheur. D'ailleurs, pour tous les Hoedicais, André était "l'amiral" et ce, bien qu'il eut pris sa retraite comme capitaine de vaisseau. Mon grand-père, quant à lui, admirait le courage de ces marins qui allaient en mer par tous les temps et bravaient un danger qu'il connaissait bien. Il n'ignorait pas non plus la rudesse des longs hivers monotones et la férocité des tempêtes océaniques. Il répétait souvent, à ses enfants et à ses petits-enfants ce conseil : « *Ne soyez pas arrogants. Ne vous comportez pas en terrain conquis. Que cela vous plaise ou non, vous êtes chez eux à Hoedic, même dans votre tente, même dans votre maison. Vous ne serez jamais complètement intégrés à Hoedic. Vous serez accueillis plus chaleureusement que dans bien d'autres endroits, vous serez acceptés. C'est déjà pas mal.* » Sans vouloir le vanter, et sans que cela soit exclusif car bien d'autres "Français" l'ont mérité depuis, je pense que le capitaine de vaisseau André Hamel était plus qu'accepté à Hoedic. Il était respecté. Mais, là encore, bien d'autres hommes, bien d'autres femmes respectables et respectés ont foulé le sol Hoedicais depuis lors.

J'étais trop jeune quand Basile est décédé et mon grand-père ne voulut jamais m'en parler. Il ne me reste qu'un seul souvenir : quand André apprit la mort de Basile (il fut emporté par un œdème pulmonaire en février 1977), il décida que plus jamais il n'irait à Hoedic. Une fois, une seule fois, mes parents et ma tante parvinrent à le convaincre de revenir. C'était à l'été 1985. André avait quatre-vingt-trois ans et la démarche chancelante. À peine arrivé à Hoedic, il demanda à aller au vieux port, là où il avait tant aimé passer du temps avec Basile. On l'y amena. La jetée commençait par une pente très glissante (d'autant plus glissante qu'elle était balayée par le sable) sur laquelle les enfants aimaient courir. À la fin de cette pente, après une petite butée, il fallait faire attention car il y avait deux trous où l'on pouvait trébucher. C'est ce qui arriva à mon grand-père. À peine avait-il fait deux pas sur la jetée que son pied se coinça dans le premier trou. Il tomba et se fractura le fémur. Dans l'hélicoptère qui l'amenait au continent pour être hospitalisé, il marmonna entre ses dents :

— *Je le savais. Je savais bien qu'il ne fallait pas que je revienne.*

En attendant, en ce début des années cinquante, les escales à Hoedic rythmaient les vacances d'été de Thérèse, Sophie et Marie-Anne. Leurs souvenirs d'adolescence à Hoedic se résument en un mot : terrifiant. Les pêcheurs d'Hoedic et leurs mines patibulaires, notamment celui que l'on appelait le Négus, sans doute à cause de son teint hâlé ? Terrifiant. Les innombrables bouteilles de vin dans les couchettes qui s'entrechoquaient au long des traversées et la propension de leur oncle ou de leur père à en déboucher une à la moindre occasion ? Terrifiant. Les nuits passées au village, dormant chez l'habitant dans des lits sentant la sueur ou parfois chez Carcanagues, à l'hôtel, séparées de leurs parents par les caleçons de l'hôtelier ? Terrifiant. Les pêcheurs sautant sur le pont de la *Marie-Jeanne* à l'aurore pour grimper dans leurs embarcations avant d'aller en mer ? Terrifiant. L'oncle Édouard leur courant après à la sortie du village avec ses grandes jambes d'araignée ? Terrifiant, terrifiant, terrifiant.

Et pourtant tellement grisant ! À l'époque, on n'était pas à cheval sur les questions de confort. On s'habituait à tout, cela n'avait pas grande importance. Et puis même s'ils faisaient peur, les îliens avaient déjà cette heureuse nature qui les rendaient si aimables aux yeux des étrangers. Sinon, comment comprendre que les trois sœurs soient revenues chaque année, sans interruption, depuis plus de cinquante ans ? Les années passèrent. Les jeunes filles effarouchées et craintives laissèrent la place à des jeunes femmes un peu sauvages. Bientôt, ce fut le temps des amourettes, de plus en plus sérieuses. Entre-temps, Marie-Anne avait eu un très grave accident de voiture sur la route de Kervert. À peine avait-elle retrouvé l'usage de la parole que son père lui demanda :

— Marie-Anne, ma chérie, que puis-je faire pour toi ?

— Papa, je veux que tu achètes une maison à Hoedic. Je pourrais aller m'y reposer.

Quelques mois plus tard, André fit construire au Paluden la maison la plus méridionale de l'île. De toute l'histoire d'Hoedic, c'était la troisième maison ayant appartenu à un étranger, après le presbytère et l'hôtel. On était en 1965. Après vingt années de solutions provisoires, la famille Hamel avait enfin une maison à Hoedic.

Désormais, André et Marguerite Hamel partageaient leurs étés entre Kervert, Hoedic et la Maillère, une grande maison située à une trentaine de kilomètres de Nantes. Malgré son manque de confort et son isolement, en dépit du long trajet pour rejoindre le caillou, la maison du Paluden occupait une place spéciale dans le cœur de tous. Marie-Anne, qui habitait un petit studio rue de l'Arbre Sec à Paris, les y rejoignait parfois. Journalistes dans la presse féminine, Thérèse et Sophie s'y précipitaient dès qu'elles en avaient l'occasion. La maladie de Marie-Anne occupait tous les esprits, ce qui assombrissait considérablement l'ambiance. Ni Thérèse, ni Sophie ne songeait à inviter des amis ou des amoureux.

Ce qui ne les empêchait pas d'en avoir, bien sûr. Mais elles réservaient la primeur de l'extraordinaire découverte à quelqu'un de vraiment spécial. On peut les comprendre. Qui n'a pas attendu que ce soit

la bonne personne pour inviter son amoureux à Hoedic ? Qui n'a pas tenté, la veille du départ ou sur le quai d'une gare, de lui faire comprendre, de lui expliquer, le cœur battant, ce que cette île avait d'unique ? Qui n'a pas été déçu, au point de le rejeter, celui ou celle qui n'était pas sensible au charme envoûtant d'Hoedic ? Et puis de toute façon, ce n'était pas vraiment très simple ni vraiment très pratique de le faire venir dans la maison du bout du monde. Certes, il y avait l'hôtel, mais son confort était rudimentaire.

Un jour, Thérèse rencontra Jean Noli. Il lui avait été présenté par une amie commune, elle aussi journaliste. Les trois amis avaient convenus de disputer une partie de tennis quelques jours plus tard. Jean jouerait d'un côté, les deux femmes de l'autre. Le jour dit, Jean avait passé l'après-midi à se rouler par terre, multipliant ruades et galipettes, collectionnant les mimiques. Thérèse en avait ri de bon cœur. Elle était séduite.

Très rapidement, ils avaient commencé à s'écrire des mots doux. Il l'appelait « *ma siamoise* ». Elle le surnommait « *mon génois* ». Il aimait sa culture, sa vivacité et sa profondeur. Elle aimait sa légèreté, son courage et sa joie de vivre. Il passait sa vie à la surprendre. Elle se demandait s'il pourrait un jour venir à Hoedic. La rigueur du climat océanique allait-elle plaire au Méditerranéen ? Le confort sommaire de la maison du Paluden n'allait-il pas choquer le fils à la "Mamma" ? L'Italien volubile pourrait-il s'adapter au tempérament taciturne des pêcheurs Hoedicais ? Elle ne voulait pas le décevoir, elle ne voulait pas être déçue. Elle pensait à la première fois que Jean avait rencontré son père : ce jour-là, son fiancé avait raconté à son futur beau-père, capitaine de vaisseau dans la Royale, ses aventures indochinoises. Au printemps 1954, il avait été l'un des rares journalistes à sauter sur la cuvette de Diên Biên Phu. La proximité de l'ennemi qui tenait les collines avoisinantes et encerclait la base française, les avait obligés à être largués au plancher le plus bas, soit à environ 600 m d'altitude. Toutefois, comme Jean ne supportait pas qu'on le prenne pour un héros, il avait préféré se moquer du commandant de l'aéronavale en Indochine à l'époque.

— Je ne me souviens plus de son nom mais je peux vous dire que j'ai rarement vu un con pareil. J'aime beaucoup l'armée, j'ai gardé un excellent souvenir de mon service militaire chez les paras, mais là, je suis tombé sur le militaire borné dans toute sa splendeur. Un con comme on en fait peu.

— Oui, oui.

— Je sais bien que l'armée est une administration mais quand on en voit certains, on se dit qu'ils auraient mieux fait de travailler dans un bureau, dans une sombre sous-préfecture de province. Cet imbécile a multiplié les contrôles tatillons et inutiles. J'ai bien cru que l'on n'y arriverait pas ! Je savais bien qu'on était en guerre mais moi, il fallait que j'apporte de l'info au lecteur, vous comprenez ?

— Oui, oui, je comprends.

— Ah, mais je ne me souviens pas du nom de ce formidable con qui commandait l'aéronavale à l'époque.

Jean Noli en 1975 (collection Matthieu Noli)

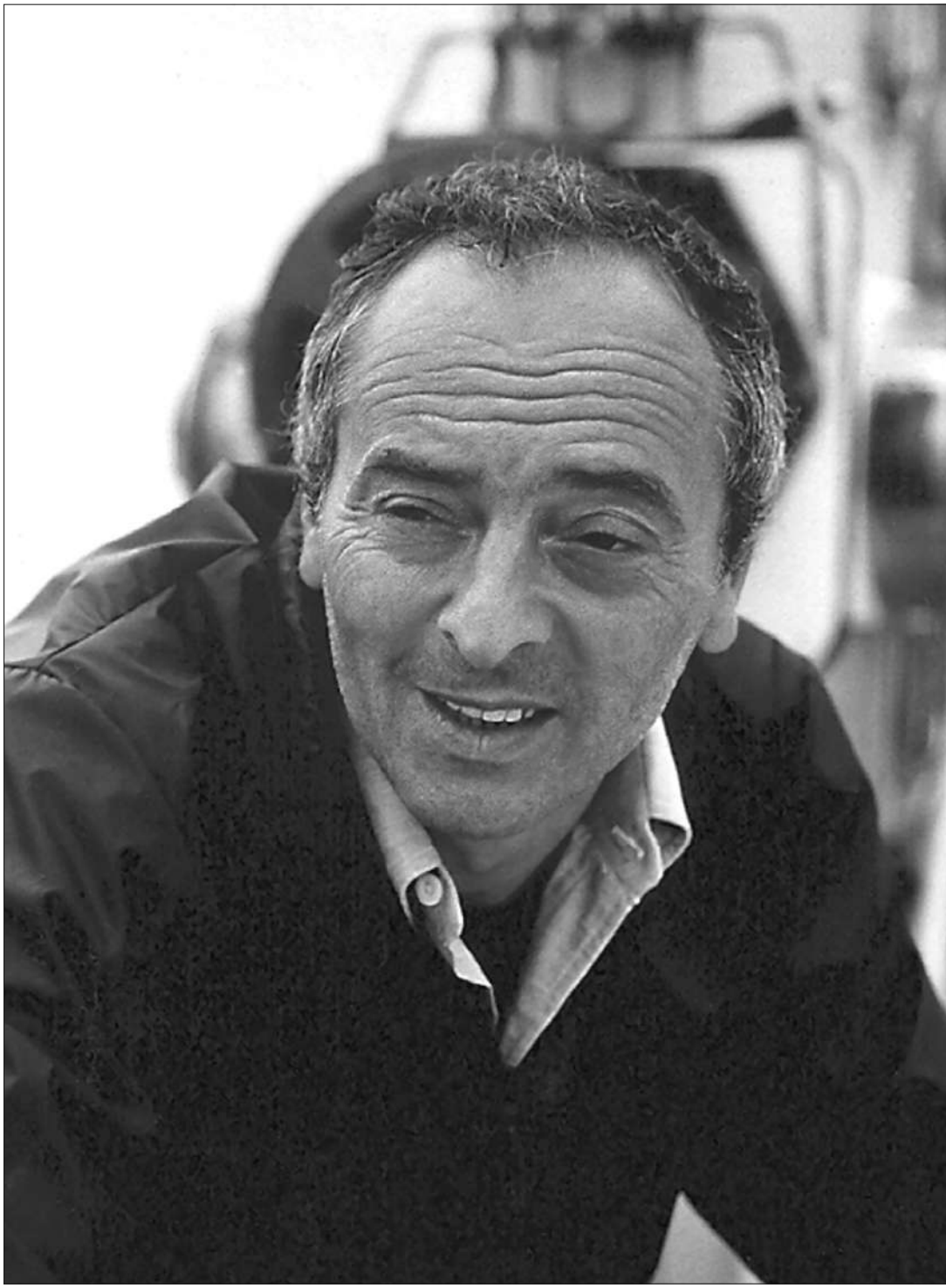

— Le capitaine de vaisseau Charles Hamel. C'était moi.

— …

Oui, Thérèse avait peur qu'un séjour à Hoedic sonne le glas de leur idylle naissante. Finalement, elle se lança et lui parla de sa passion pour la petite île du Morbihan. Contre toute attente, Jean s'était montré enthousiaste. Dès ses premiers pas sur l'île, qu'il avait trouvée d'une éblouissante beauté, Jean avait été conquis. Très vite, le journaliste avait su captiver les Hoedicais avec ses histoires rocambolesques, ses blagues et la vie des stars, de Piaf en particulier, qu'il suivait à l'époque pour le compte de France Dimanche. Et puis il comptait un ami sur place, en la personne d'André Bronté, journaliste comme lui à France Dimanche, et marié à une Hoedicaise, Annick. Les deux hommes avaient commencé leurs carrières dans les années cinquante à Radar, un hebdomadaire parisien disparu depuis. Mais les deux compères ne faisaient pas qu'amuser la galerie : la plupart du temps, ils s'asseyaient avec les vieux pêcheurs et les faisaient parler.

Souvent, Jean allait en mer avec Basile ou avec d'autres pêcheurs, notamment Alain Le Gurun, beau-père de Marc et de Jojo Allanic ou Popaul Le Palmec, le mari de Josiane. Il admirait la force et le courage de ces taiseux, durs au mal et courageux. Un jour qu'il accompagnait Jean-Michel Le Palmec, ce dernier se trancha la paume de la main en vidant un congre.

— Et merde, maugréa le marin, qui s'empara d'un torchon sale, qui puait le mazout, et s'en fit un pansement sommaire.

— Ça va aller, s'inquiéta Jean. Tu ne veux pas qu'on rentre au port ? C'est une vilaine plaie que tu as là.

— Pas question. Il y a encore à pêcher.

Ignorant la douleur, Jean-Michel continua à pêcher pendant encore une heure avant de faire route vers le Vieux Port. Arrivé au village, grimaçant de douleur, Jean-Michel se laissa convaincre d'aller voir les Sœurs, qui tenaient l'infirmerie, une pièce sombre, froide et humide située juste en face de l'église. Le pêcheur ne pipa mot quand elles le traitèrent de fou pour ne pas être rentré plus vite. Quand elles lui badigeonnèrent la plaie avec de l'alcool à 90°, il serra les dents et ferma les yeux. Quand elles lui demandèrent si son vaccin antitétanique était à jour, il haussa les épaules car cela ne lui disait rien. Mais quand il les vit arriver avec une aiguille, il tomba dans les pommes.

Un autre épisode illustre bien les premières années de mon père à Hoedic. La scène se passe au début des années 1970. Comme nous l'avons vu, il aimait bien aller en mer régulièrement avec les pêcheurs Hoedicais. Basile et mon grand-père avaient près de soixante-dix ans. L'heure n'était plus aux sorties en mer mais ils aimaient bien accompagner Jean. Ce jour-là, tout ce petit monde s'était arrêté à la Trinquette, ouverte depuis peu, en août 1973. C'était le début d'un bel après-midi d'été. Jean s'installa à côté de Basile. André prit position en face d'eux. Très raisonnable, Jean commanda une limonade. Il faut dire qu'il s'apprêtait à sortir en mer pendant toute une marée. Pour l'accompagner, André et Basile commandèrent une menthe à l'eau. Après tout, eux aussi pouvaient faire un petit sacrifice. Très délicate-

ment, les deux messieurs trempèrent le bout de leurs lèvres dans le breuvage sucré. Jean n'avait pas bu la moitié de sa limonade. Qu'importe.

— Ecoutez Jean, fit André, je crois qu'il va falloir y aller.

— Mais j'ai rendez-vous dans vingt minutes au port. J'ai largement le temps, protesta Jean.

— Peut-être, mais Popaul n'aime pas attendre. Vous feriez mieux d'y aller, ajouta Basile.

— Je n'ai même pas fini ma limonade !

— Et bien buvez-la vite, s'impatienta André.

Mon père obtempéra. Il engloutit sa limonade à toute vitesse, renversant une partie du liquide sur sa vareuse et courut au port. À mi-chemin, il s'aperçut qu'il avait oublié sa musette. Jean fit donc demi-tour et grimpa la côte à toute vitesse. Il entra d'un bond dans la Trinquette et s'approcha de la table qu'il avait quittée quelques instants plus tôt. André et Basile avaient poussé leurs menthes à l'eau loin d'eux. À la main, chacun tenait un bon verre de rouge. La couleur du vin était presque aussi cramoisie que celle de leurs joues.

Ainsi donc, Jean Noli passait beaucoup de temps dans les bistrots à boire autre chose que des limonades. Il eut largement le temps de sympathiser avec les pêcheurs Hoedicais. Il faut dire que sa faconde les amusait et ses anecdotes les changeaient de l'habituelle litanie des lieux de pêches, des casiers éventrés et des ragots insulaires. Quant à Jean, comme Marc Allanic aimait à le rappeler, « *un rien l'intriguait. Et puis il aimait les personnages hauts en couleur. Alors, des figures comme de Gaulle, Raymond et Fernand, c'était du pain béni pour lui. Il aimait aussi notre langage imagé, les surnoms dont chacun était affublé, des expressions comme : "il est pas si con qu'il est mal habillé"*. »

Tout naturellement, il en vint à se renseigner sur le naufrage du *Saint-Philibert*, le 14 juin 1931, un drame où périrent 490 personnes qui fit une victime collatérale : la population d'Hoedic, contrainte à l'exil sur le continent. Certains journalistes avaient affirmé que les crabes et les homards, véritables charognards des mers, se nourrissaient sur les corps des noyés, suscitant une véritable psychose. Du jour au lendemain, les Hoedicais ne purent plus vendre le produit de leur pêche. Un tiers de la population de l'île fut contrainte à l'exil.

Les faits remontant à quarante ans, le journaliste n'eut aucune peine à recueillir les témoignages des uns et des autres. D'emblée, il sut qu'il tenait là les ressorts dramatiques d'une très belle histoire. À l'époque, Jean, qui s'apprêtait à fêter son cinquantième anniversaire, était journaliste à Paris Match. En l'espace de quelques années, il avait publié deux documents historiques remarqués. Le premier, *Les Loups de l'Amiral*, sur les sous-marins allemands dans la bataille de l'Atlantique, avait immédiatement fait autorité. Le général de Gaulle lui avait adressé une lettre pour lui dire combien il avait « *apprécié la façon très vivante dont* [il avait présenté] *les combats et les épreuves des sous-mariniers de l'amiral Doenitz* ». Il le félicitait « *d'avoir pris*

l'initiative d'écrire ce livre. Il a la vérité de la vie même et l'attrait d'un style très alerte. Il est d'une lecture captivante. » Le second, publié en 1972, s'intitulait *Le Choix*. Il relatait les souffrances et la gloire de la marine française pendant la Seconde Guerre mondiale. Là encore, le livre remporta un beau succès d'estime. S'ensuivirent trois autres ouvrages : *Giovinezza*, dans lequel Jean racontait avec humour et nostalgie son enfance italienne, *Édith*, un récit poignant des dernières années de Piaf (dont il fut le confident pendant près d'une décennie) et *Fortune de mer*, le premier d'une longue collaboration avec Olivier de Kersauzon.

Est-ce qu'il a expliqué à ses interlocuteurs qu'il envisageait d'en faire un roman ? À mon avis, cela ne fait aucun doute. D'abord parce que mon père, scrupuleusement honnête, ne plaisantait pas avec la déontologie. Ce n'était pas son genre de récolter des témoignages en douce et de s'en servir sans prévenir ses contacts. Si tel n'avait pas été le cas, il n'aurait jamais pu devenir le confident de personnalités comme Édith Piaf, Juliette Gréco, Olivier de Kersauson ou Eric Tabarly. Ensuite parce qu'il est évident que le sujet étant encore très sensible, le moindre faux pas aurait été sanctionné violemment par les personnalités mises en cause. Comme nous allons le voir, ce ne fut pas le cas.

La Grâce de Dieu est publiée aux éditions Julliard en avril 1977, une maison dirigée à l'époque par Bernard de Fallois. L'éditeur, qui a fondé sa propre maison en 1987, est un des grands noms de l'édition parisienne depuis une quarantaine d'années. Cet homme extraordinairement cultivé et viscéralement libre est resté proche de notre famille après la mort de Jean, survenue en mai 2000. Il se souvient : « *après plusieurs documents historiques et un livre plus personnel, Jean avait envie d'écrire un roman. Je l'ai encouragé à le faire* ». S'il n'a pas gardé de souvenirs marquants ou d'anecdotes croustillantes concernant l'écriture de cet ouvrage, il assure que l'auteur, dont il appréciait par ailleurs la fantaisie, était « *d'une extrême rigueur professionnelle.* » Il se rappelle bien, en revanche, l'accueil enthousiaste que lui réservèrent les libraires, ces premiers juges de paix. « *Jean a obtenu le Prix des Libraires sans aucune intervention de ma part. Il en était très heureux. Nous sommes allés faire cinq ou six déplacements en province. Jean était content. Cela reste pour moi un très joli souvenir.* » En termes de ventes, ce ne fut pas le best-seller de mon père (*Flic story* écrit avec Borniche et *Les Mémoires du large* de Tabarly furent de plus grands succès), mais ce fut une belle vente. Ce qui ne le remplit pas d'orgueil. Interrogé au milieu d'un parterre d'écrivains très fiers de leurs œuvres, Jean expliqua que tel livre avait payé une nouvelle moquette et qu'il espérait que le succès du prochain lui permettrait d'acheter une nouvelle Alfa Roméo, rouge évidemment.

Si l'accueil du public fut bon, qu'en fut-il à Hoedic ? Manifestement, certaines personnes furent, à des degrés divers, quelque peu choquées d'y reconnaître qui un parent, qui un ami. D'autres ne comprirent pas que l'on doute de la solidarité îlienne ou que l'on fasse un portrait peu amène des habitants d'Hoedic. C'est en tout cas ce qui ressort d'une lettre envoyée par Aristide Le Gurun à Henri Buttin (voir en

annexe). Interrogé sur la réaction des Hoedicais, Marc Allanic assure que « *le livre n'a pas été très bien accueilli. C'était une époque où l'on n'aimait pas trop parler de l'île, encore moins de cet épisode douloureux. Jean a eu des problèmes à cause de l'utilisation de certains prénoms ou noms de bateaux. C'était quelque chose d'assez mineur mais c'est vrai que certains se sont sentis visés. Je pense notamment aux personnages de Finette et Stanislas.* » Ce qui n'enlève rien, d'après l'ancien maire d'Hoedic, à la qualité de l'ouvrage. « *Personnellement, j'ai beaucoup aimé ce livre. Et puis il fallait le faire, c'était très courageux !* »

Disparu il y a deux ans, Gérard Bolitt, regrettait encore, au moment où je l'ai interviewé, que la place de Jean, au bout du bar, soit vide à jamais. Venu à Hoedic au début des années 1970 grâce à Gérard Brelinguart pour travailler sur la maison du journaliste d'origine italienne (un étranger sur le caillou tout comme lui), il portait un regard plus modéré sur l'accueil réservé au roman. « *C'était un livre à codes : en le lisant, on se demandait : mais qui est celui-ci, qui est celle-là ? C'est vrai qu'en nommant les personnages, il prêtait le flanc à la critique. Mais en même temps, grâce à cet ouvrage, il préservait un pan de la culture hoedicaise. Aujourd'hui,* La Grâce de Dieu *ne fait plus polémique. C'est devenu un document, presque un livre d'histoire. Enfin, pour moi, c'est un livre qui se situe entre poésie et littérature, qui reflète un esprit, une ambiance, plutôt qu'une réalité. Et je crois que c'est comme cela qu'il faut le voir.* »

C'est également le sentiment qui prévaut désormais. *La Grâce de Dieu* n'est pas vraiment un livre d'histoire, ce n'est pas non plus un récit. Si l'on devait absolument lui donner un nom, mettre ce livre dans un tiroir, je pense qu'il se rapproche beaucoup des docu-fictions que l'on voit à la télévision à l'heure actuelle. Je crois surtout que c'est un livre bouleversant.

La Grâce de Dieu
Roman de Jean Noli

Extrait lu pendant les obsèques de l'auteur, le 12 mai 2000.

« *Déjà, à bord des autres bateaux, les hommes s'affairaient à larguer les amarres. Basile jeta un regard circulaire sur la rade paisible, et son cœur, subitement, battit plus fort. Une croix de bois émergeait de la mer, comme pour rappeler qu'en cet endroit un vieux navire à la coque orange, qui avait beaucoup bourlingué et bien souffert, était mort. La croix de bois était formée par la tête du mat et les barres de flèche du* Stella Maris. *Il avait sombré dans la nuit, submergé par une vague plus forte qui lui avait asséné le coup de grâce. Avec un mouvement lent, il s'était penché sur le flanc. La mer avait fait irruption avec voracité en tourbillonnant. Alors, pudiquement, dans l'obscurité d'un ciel sans lune, à l'abri des regards, ne suscitant aucun regret, ne provoquant aucun remord, il s'était abîmé. Sa quille reposait sur un banc de rocher qui le maintenait droit, lui accordant l'ultime faveur d'une fin empreinte de dignité. Denis avait quitté la dune. Nul ne pressentait que le vieux pêcheur ne reviendrait jamais plus contempler l'Océan sur la cale du port.* »

Je l'ai lu pour la première fois quand j'avais douze ans. J'ai pleuré en le terminant, j'ai pleuré avec Numa « *le visage en larmes, debout et misérable, les mains en porte-voix,* [criant] *de toutes ses forces : reviendrez-vous ? Le vent, peut-être, ou les cris gutturaux des mouettes couvrirent la réponse. Si toutefois il y en eut une.* » C'est sur ces lignes que s'achève ce roman qui a joué un rôle déterminant dans l'attachement de mon père pour Hoedic, dans l'affection que notre famille porte aux Hoedicais et aux Hoedicaises, dans le souvenir que Jean a laissé à Hoedic. Celui d'un homme d'une grande pudeur qui cachait derrière l'apparence joviale du rital facétieux, une âme profonde et noble où l'élégance des vieux marins Hoedicais se refléta le temps d'un roman.

Une quinzaine d'années plus tard, je demandais à mon père de me dédicacer l'exemplaire de *La Grâce de Dieu* que j'avais lu enfant. Légèrement interloqué et un peu gêné par cette démarche impudique, il hésita puis griffonna ces quelques lignes rapidement avant de me rendre l'ouvrage : « *À Matthieu, mon fils,* La Grâce de Dieu*, histoire d'un "caillou" breton dont il faut comprendre la profondeur. Et découvrir que chacun de nous est une île. Affectueusement. Ton père.* »

Annexes

- **Témoignage de H. Buttin (2009)**

  Henri Buttin, président et membre fondateur de Melvan

« *Pour moi, plus qu'un document fiction,* La Grâce de Dieu *est un récit historique. Je connaissais bien également Basile, mon voisin, et je connaissais également sa version qui m'avait conduit à effectuer des recherches sur les documents de 1931. Cette version était celle d'un pêcheur hoedicais qui n'avait pas compris ce qui lui arrivait le jour où, selon son habitude, arrivant sur le continent avec sa cargaison de crabes, il avait été injurié et même frappé. Mais elle correspondait effectivement à une sorte de névrose collective sur la côte, entre le Croisic et Nantes, à la suite de l'émotion créée par le drame du naufrage du* Saint-Philibert*… et à l'exploitation journalistique qui en avait été faite. Ce fut bien la cause de l'émigration directe, en quelques mois, d'un tiers de la population hoedicaise mais ce ne fut que la goutte d'eau faisant déborder le vase. L'économie hoedicaise, plus agricole que maritime jusqu'à la guerre de 1914, avait été bouleversée par cette guerre et était en ruine avant le naufrage du* Saint-Philibert*, au point que tous les bateaux des Hoedicais étaient alors sous saisie judiciaire car ils étaient incapables de payer leurs dettes. L'abandon de l'agriculture d'une part, la mécanisation des bateaux dont ils devinrent incapables de maîtriser les coûts d'autre part, les avaient ruinés* [1]*. J'ai personnellement beaucoup aimé* La Grâce de Dieu *tout en regrettant, ce dont je m'étais souvent entretenu avec Jean Noli, qu'il n'illustrait qu'une face sombre et mélancolique de la vie hoedicaise, laquelle s'accompagnait d'une joie de vivre simple et élémentaire mais d'une joie réelle. Mais* La Grâce de Dieu *illustrait aussi l'hérédité méditerranéenne de son auteur.* »

1. Voir : Péquart St-J., 2007 – La décadence économique d'une île. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 4, p. 149-172.

- **Témoignage de A. Le Gurun (1977)**

Aristide Le Gurun, lieutenant-colonel en retraite à Toulon

Cette lettre, inédite, datée du 7 juillet 1977 est extraite d'un dossier de correspondances entre Henri Buttin et Aristide Le Gurun. « *[...] Je me suis procuré le livre de Noli* : La Grâce de Dieu. *Les quelques pages ci-jointes traduisent ma réaction. En vous les destinant, je m'en remets à la destination que vous voudrez bien leur donner, votre bulletin de liaison des Amis d'Hoedic par exemple.* [2] »

« *Lettre ouverte à M. Jean Noli :* La Grâce de Dieu

Enfant de l'île de Hoedic, d'entrée, l'ouvrage m'a captivé. En deux soirées, avidement, j'ai lu les deux cent cinquante pages relatant d'une manière à peine romancée la vie des Hoedicais, au temps de mon grand-père, de mon père et de ma prime jeunesse.

Oui, j'avoue avoir été bouleversé par le côté dramatique que l'auteur a su donner à son œuvre. Le cadre et les personnages du drame étaient pour moi des images réelles, la souffrance des femmes et hommes de mon île était celle de mes propres parents. Monsieur Noli a donné aux « héros » de son œuvre des traits de caractères empruntés à plusieurs Hoedicais bien typés. Mais malgré ce démarquage, aucun Hoedicais avisé ne s'y trompe. Sont-ils pour autant des héros dénaturés ? Vivants dans une action invraisemblable, dans un décor imaginaire ? En toute franchise, à mon sens, non !

L'œuvre est magistrale, on reconnaît Hoedic dont le nom nous est tu, sa communauté, ses lois naturelles et écrites dans la « Charte des îles ». Mais alors, pourquoi un sentiment de révolte a-t-il saisi les lecteurs hoedicais et leurs amis ! [...]

Je suis né à Hoedic, le 11 novembre 1910, de Marie-Thérèse Lefur et de Gildas Le Gurun dit « Reutch ».

Je pose la question : qui vous a livré les éléments de votre roman ? Les archives du presbytère et leurs recteurs ? Les vieux habitants, volontiers volubiles ? Comment êtes-vous arrivé à confirmer vos jugements de fond sur Hoedic… de « la belle époque *» (sic).*

Je ne comprends pas qu'un auteur de votre qualité, qui a su dans un bel ouvrage faire passer un souffle dramatique et chez qui on devine un amour de ses personnages en particulier, ait pu porter des jugements de base méprisables à l'égard des Hoedicais en général.

*De quoi s'agit-il ? En premier, réfuter la notion instinctive du devoir sacré que porte en lui tout pêcheur hoedicais : « sauver un équipage en détresse ». Votre récit du naufrage, monsieur Noli, pourrait être calqué en situation sur celle où se trouvait mon père sur l'*Allricht *qui avait sombré en novembre 1909. Chaque hiver, le problème du sauvetage « au péril de sa vie » s'est posé à moult patrons pêcheurs. Si vous avez voulu garder un côté dramatique à votre roman sur une «* île perdue en mer *», d'accord, mais pas sur l'honneur d'un patron pêcheur hoedicais.*

2. L'association Les Amis d'Hoedic, créée par Maryvonne Lédan au début des années 1970, n'avait pas de bulletin de liaison. Cette lettre est restée inédite.

Permettez-moi de relater le geste gratuit, simple, désintéressé, VRAI, écoutez monsieur Noli. Achan, vers 1880, avait sauvé un équipage par très gros temps dans des conditions difficiles, au large du Madavoar. Tous sauvés, sauf son frère. Quelques temps plus tard, le sous-préfet de Lorient vint à Hoedic et s'adressa à Achan, mon grand-père : « Le Gurun Vincent, vous avez neuf enfants, voulez-vous un secours ou la médaille du sauvetage ? *» «* La médaille du sauvetage, monsieur le sous-préfet ! *» Pour la tradition, cette médaille est détenue en 1977, par mon arrière-petit-fils, capitaine d'infanterie, René Le Gurun. Cette gratuité du geste, d'autres Hoedicais l'auraient accomplie. L'honneur des humbles, en particulier, je pense à votre Basile du* Deo Gratias.

Et maintenant, venons-en à ce qui m'apparaît être votre deuxième erreur fondamentale de jugement. Ainsi, vous faites dire au recteur : « vous êtes envieux, égoïstes, querelleurs, cupides et insensibles *». Effectivement, j'ai pu en certaines occasions de la vie quotidienne le constater. Nous ne sommes pas différents des autres hommes de la terre. Traits communs à tous, sous tous les cieux ; rien de spécifiquement hoedicais. Et le recteur poursuit : «* Le résultat de mes observations est que vous êtes mauvais. Dans cette île qui paraît perdue au bout du monde et où vous partagez la même infortune, vous devriez être plus unis, plus solidaires que partout ailleurs *». Dénier, pour les Hoedicais en général, le sens de la communauté, de la solidarité, de la sensibilité est un comble. Les faits vous contredisent.*

Longagne, qui avait sauvé mon frère, s'est noyé quelques années plus tard avec ses deux fils aînés. Il en restait deux jeunes à la maison, qui les a nourris ? L'État ? Non ! La mère aidée par la famille et les Hoedicais. Qui m'a recueilli avec mon frère à la mort de ma mère et que mon père devait rejoindre Lorient ? Hoedic, la communauté, ma marraine, Florentine. Qui a rassemblé toute l'île pour réparer les dégâts de la tempête au port ? L'esprit communautaire hoedicais. [...]

Les Hoedicais vous pardonneront car vous avez écrit un beau livre, dont l'humanité n'est pas absente. Les Hoedicais d'hier et d'aujourd'hui souffrent d'une fièvre obsidionale[3]*, assiégés par la mer mauvaise. Mais elle a engendré chez eux l'amour de la liberté. Hommes de contrastes, voir de contradictions, rêveurs et vifs, brusques, violents et doux, insensibles en apparence mais sentimentaux jusqu'au romantisme… comme vous peut-être.*

Si vous les aimez (ce que je crois), pourquoi leur avez-vous fait de la peine ?

Pour un roman ?

Si beau… qu'ils vous pardonnent.

Kenavo, monsieur Noli. »

3. La « fièvre obsidionale » est une psychose collective frappant une population assiégée. (Note de Melvan)

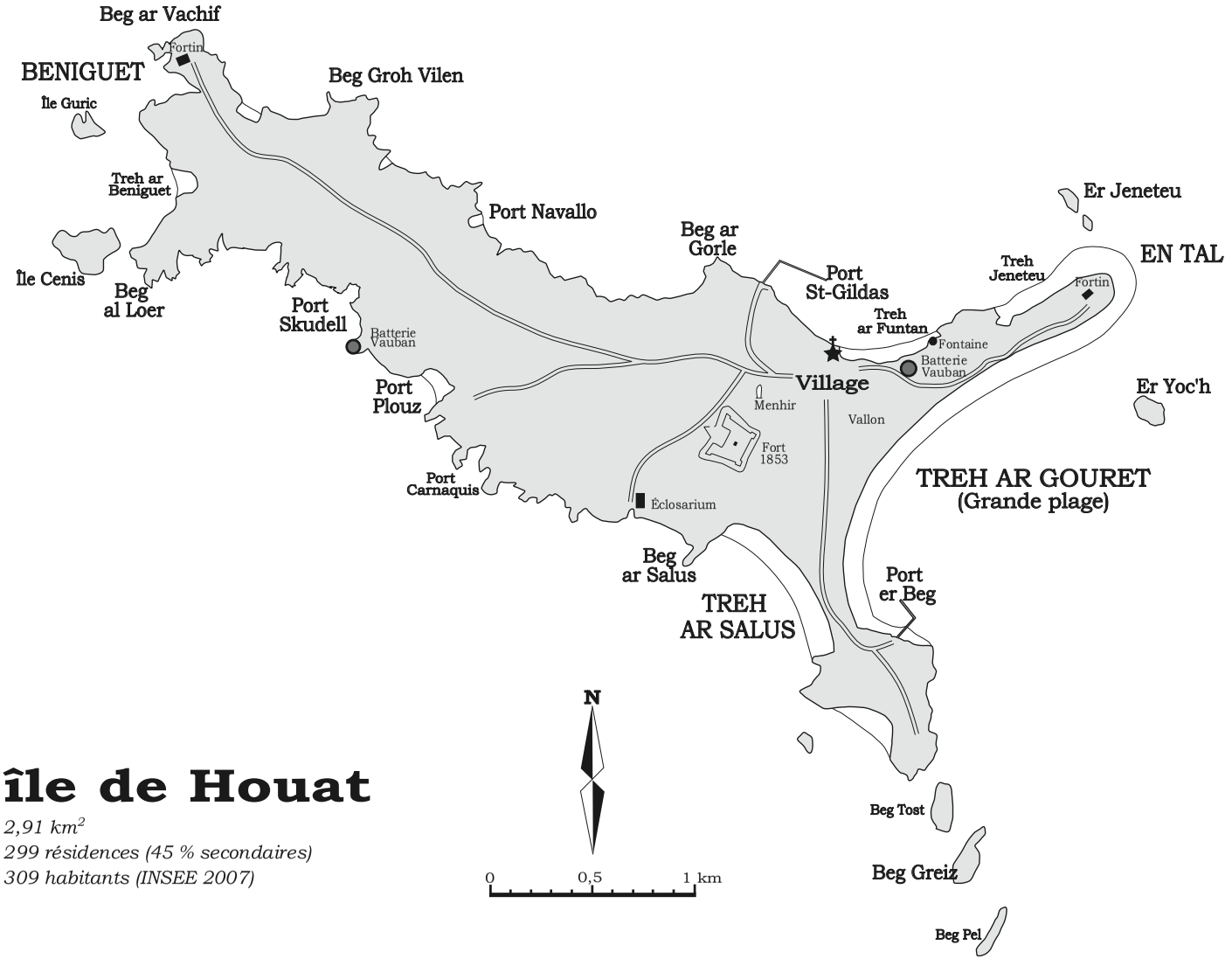

île de Houat

2,91 km²
299 résidences (45 % secondaires)
309 habitants (INSEE 2007)

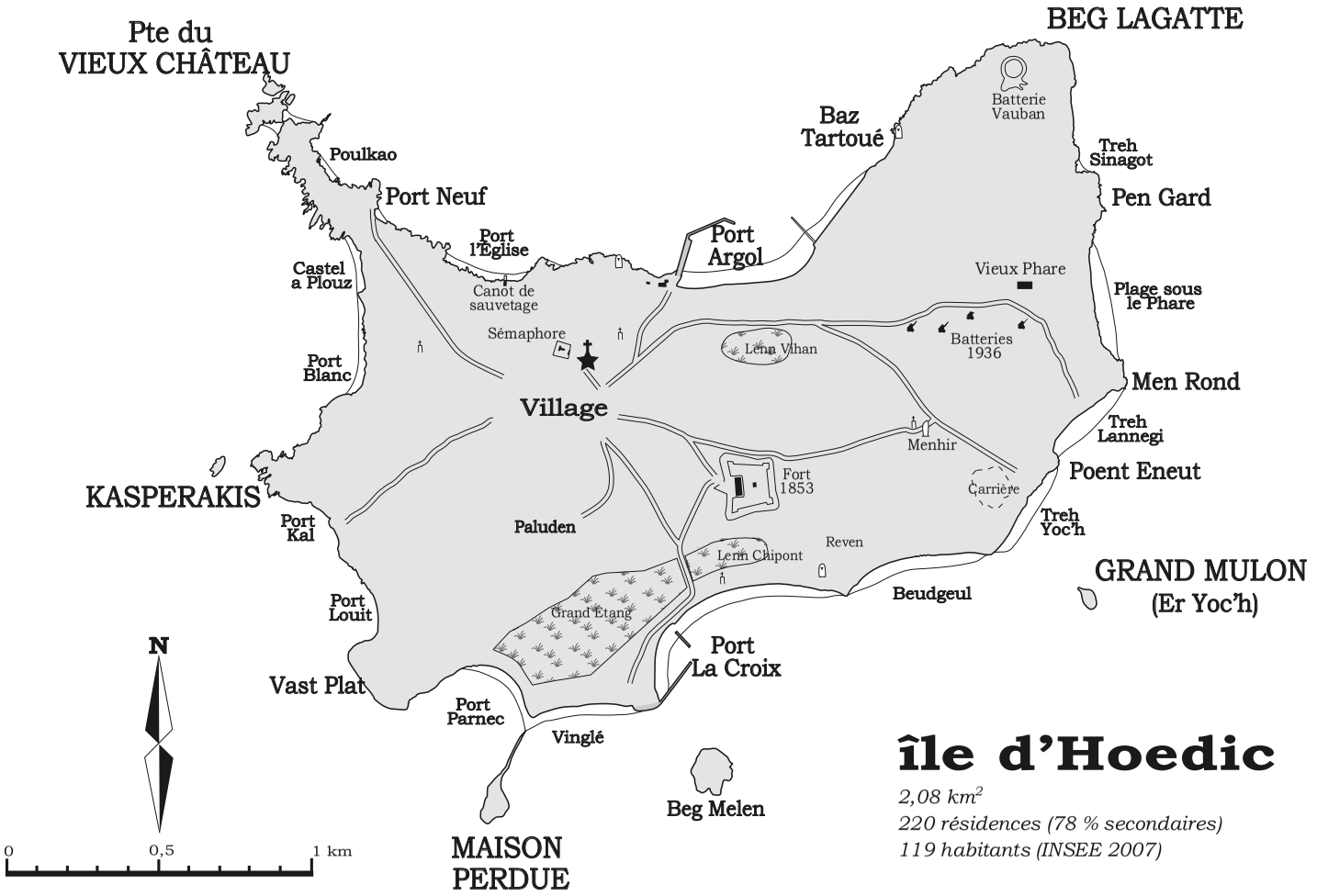

île d'Hoedic

2,08 km²
220 résidences (78 % secondaires)
119 habitants (INSEE 2007)

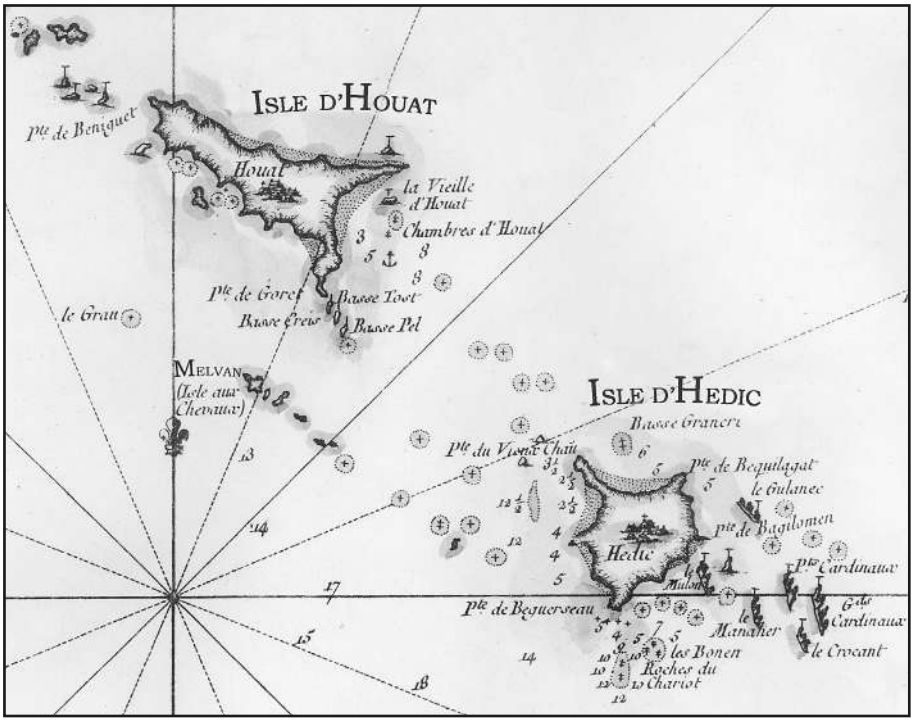

D'après la carte de Bellin, 1764

MELVAN

Association sans but lucratif dont l'objectif est l'étude,
la promotion et la protection du patrimoine historique et naturel
des îles de Houat et d'Hoedic.

Un territoire fini et isolé fait d'une île une singularité historique, sociologique et naturaliste dont il est tentant d'aborder toutes les facettes. Hoedic et Houat sont deux îles sœurs mais aussi deux singularités : chacune a son âme et son atmosphère. Elles ont néanmoins une longue histoire commune et une population de même origine. La connaissance de l'une bénéficie à la compréhension de l'autre aussi bien dans leurs différences que dans l'identité de leur destin.

Melvan est l'ancien nom de l'île aux Chevaux, dans le passage des Sœurs, entre Houat et Hoedic. Cet îlot était autrefois consacré aux chevaux : les Hoedicais y récoltaient les foins et les Houatais y acclimataient leurs jeunes poulains. Melvan, île trait d'union, est le nom de notre association ; le cheval de mer ailé symbolise cette union entre ces deux terres, le ciel et l'océan.

Pour adhérer à l'association et tout renseignement :
Melvan, Le bourg, 56170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

PUBLICATIONS MELVAN

S'adresser à MELVAN, 56170 Île-d'Hoedic.

Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic, 1825-1826.

JEAN-MARIE BACHELOT DE LA PYLAIE
Présenté par Pierre Buttin, préface de Gérard Aymonin.
ISBN : 2-9520979-0-9 ; 2004 (176 p.) – 18 €.

■ Monographie inédite donnant une description détaillée de la vie quotidienne et des activités insulaires au début du XIX[e] siècle. Suivie d'une section naturaliste comportant une description des poissons pêchés autour de l'île, la première liste floristique de Houat et diverses anecdotes telle que la chasse de nuit aux cormorans. Bachelot de la Pylaie était un naturaliste breton, botaniste de formation, qui s'intéressa progressivement à de nombreuses disciplines dont l'ichtyologie, l'archéologie et l'ethnologie, comme en témoigne cet essai.

MELVAN, LA REVUE DES DEUX ÎLES

Parution annuelle envoyée aux adhérents et diffusée localement à Hoedic, à Houat et à Quiberon. ISSN : 1768-5834

2004 – n° 1 (100 p. - ÉPUISÉ) **:** ■ Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic. *J.-M. LARGE.* ■ *Le Chariot*, naufragé en 1676, est retrouvé au large d'Hoedic. *P. BUTTIN, J.-M. KÉROULLÉ.* ■ Île de Houat : une histoire de la propriété. *J. LE ROUX.* ■ Hoedic et Houat, an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines. *V. BOLO, P. BUTTIN.* ■ Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent. *H. BUTTIN.* ■ Surnoms hoedicais. *A. GUÉMAS.* ■ Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat. *G. HATCHISS.* ■ Marché foncier et immobilier sur Houat et Hoedic entre 1995 et 2001. *C. BUHOT.* ■ Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et Hoedic. *G. RIVIÈRE.* ■ L'île d'Hoedic, un site privilégié pour l'observation de l'avifaune. *B. ILIOU.* ■ « *Le naufrage du Monte-Christo* », roman de Jean Mistler. C. HARTEMAN. ■ « *L'Île des Pingouins* », roman d'Anatole France. J. PRICOUPENKO.

2005 – n° 2 (150 p. - ÉPUISÉ) **:** ■ Chasse au phoque à la fin du Néolithique à Er Yoch (Houat, Morbihan). *K. BOYLE.* ■ L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic. *P.-Y. JOURDA.* ■ Voyage à l'île d'Hoedic – 1842. *A. LALLEMAND, A. LEMONTAGNER.* ■ Chaude alerte à Houat – 15 mars 1944. *J. LE HYARIC.* ■ Le canot de sauvetage d'Hoedic. *G. JANIN.* ■ Chants latin à l'église d'Hoedic. *O. FAVRE.* ■ Dératisation de l'Île aux Chevaux. *L. DUTOUQUET, M. FORTIN.* ■ Fougères et plantes alliées de Houat et d'Hoedic. *G. RIVIÈRE.* ■ Observations ornithologiques à Hoedic de juillet 2002 à juillet 2003. *A. LE NEVÉ, Y. KAYSER, B. ILIOU.* ■ " *Île* ", une nouvelle de Jean Merrien. *C. HARTEMANN.*

2006 – n° 3 (192 p. – ÉPUISÉ) **:** ■ Chronologie d'Hoedic et de Houat. *GASPARD HATCHISS.* ■ Tourbière et marécage à Hoedic, histoire du paysage depuis 6 000 ans. *LIONEL VISSET, CLAIRE DELALANDE, CAMILLE JOLY.* ■ L'*Abel-Alain*, dundee de pêche, et ses deux recteurs-

armateurs. *Henri Buttin, Marie-Paule Buttin-Stagnara*. ■ L'*Abel-Alain*, dernier passage, Houat : 14, 15 et 16 décembre 1944. *Hélène Le Friec-Pauchard*. ■ Survol de la flore mycologique de l'archipel Houat – Hoedic. *Jean-Paul Priou*. ■ Deux grands monarques à Hoedic : hypothèses sur leur origine. *Arnaud Le Nevé*. ■ Fortune d'Hoedic, histoire et mémoire de *L'Or des mers* (Jean Epstein, 1932). *Vincent Guigueno*. ■ *L'Or des mers*, photogrammes. *Jean Epstein*. ■ Misère d'Hœdik. *Jean Epstein*. ■ Le trésor d'Hœdic. *Roger Le Grand*. ■ Auguste Brizeux (1803 – 1858), Hoedic idéalisée. *Christine Hartemann*. (192 p.)

2007 – n° 4 (288 p. – 18 €) : **Marthe et Saint-Just Péquart, archéologues des îles.** ■ Introduction. *Denis Vialou*. ■ Marthe et Saint-Just Péquart racontés par leur plus jeune fils. *Claude Péquart*. ■ Des crânes sous la tempête, 7 ans de fouilles dans les îles bretonnes. *Claude Péquart*. ■ La décadence économique d'une île. *Saint-Just Péquart*. ■ Marthe et Saint-Just Péquart : un couple d'archéologues dans les îles du sud de la Bretagne (1923-1934). *Jean-Marc Large*. ■ Et maintenant qu'est-ce qu'on fait ? Le Mésolithique de l'Ouest, 80 ans après Marthe et Saint-Just Péquart. *Grégor Marchand*. ■ Installations néolithiques et gauloises à Er Yoc'h (Houat, Morbihan), état de la question. Jean-Noël Guyodo. ■ Les amas coquilliers mésolithiques de Téviec et d'Hoedic et le dépot coquillier néolithique d'Er Yoc'h : de la ressource alimentaire à l'utilisation des coquilles vides. *Catherine Dupont*. ■ Le phoque dans les eaux néolithiques de Bretagne. *Katie Boyle*. ■ L'apport des Péquart au Musée de Carnac, de la dispersion du matériel de Téviec et d'Hoedic. *Emmanuelle Vigier*.

2008 – n° 5 (176 p. – 15 €) **:** ■ Des pierres parlent : l'apport de la fouille de l'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan). *Jean-Marc Large*. ■ Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française. *Henri Buttin*. ■ Le Vieux Phare d'Hoedic. *Christine Hartemann*. ■ Léon Bourdelles et les Grands Cardinaux : le phare comme événement biographique. *Vincent Guigueno*. ■ Corpus des dates et inscriptions sur les édifices de Houat et d'Hoedic. *Christophe Pannetier, Gaspard Hatchiss*. ■ L'eau potable sur les îles de Houat et d'Hoedic : chronique d'une question insulaire majeure. *Thomas Chiron*. ■ Extractions littorales de granite à Hoedic. *Louis Chauris*. ■ Amphibiens et reptiles des îles de Houat et d'Hoedic. *Violette Le Féon*. ■ Voyage dans une île bretonne au XIX^{e} siècle : Alphonse Daudet à Houat. *Karine Salomé*.

2009 - n° 6 (176 p. – 16 €) : ■ Niveaux marins et géographie de l'archipel Houat-Hoedic. *Pierre Buttin*. ■ Abbé Auguste Thomas, recteur d'Hoedic de 1960 à 1966. *Denise Leurette, Auguste Thomas*. ■ L'*Artiglio*. *Gildas Gouarin*. ■ Le collège des îles du Ponant. *Erwann Le Guen*. ■ Notre-Dame-la-Blanche, église paroissiale de l'île d'Hoedic. *Henri Buttin*. ■ Pierres de construction à Hoedic. *Louis Chauris*. ■ Hoedic vue par des artistes. *Geneviève Bolitt, Émilie Moisdon*. ■ Henri Thomas, un homme de lettres à Houat. *Françoise Morvan*. ■ Douze ans (nouvelle). *Pierre Livory*.

La Lettre de Melvan

Parution réservée aux adhérents avec deux numéros par an, en décembre et en juin. Elle comporte des informations sur la vie de l'association et ses projets mais aussi de courts articles sur des sujets relevant des centres d'intérêt de Melvan.

Melvan

La Revue des deux îles

N° 7 – 2010

Prix : 18 €

Publication annuelle de l'association Melvan
(régie par la loi du 1er juillet 1901)

Directeur de la publication : Pierre Buttin
COMITÉ ÉDITORIAL : Bernard Audollent, Chantal Audollent, Patrice Birocheau, Virginie Bolo, Henri Buttin, Marie-Paule Buttin, Christine Hartemann, Gilles Janin, Jean-Marc Large, Aristide Lévi, Christophe Pannetier.

Les opinions exprimées dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction partielle ou intégrale des textes ou illustrations est soumise à un accord préalable.

Pour toute correspondance :
Melvan, Le bourg – 56170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

Actualité concernant Melvan :
www.melvan.org

ISSN : 1768-5834
Avril 2010

Conception et réalisation Melvan

Goubault Imprimeur Nantes
Imprimeur certifié ISO 14 001
www.goubault.com